APROZ

au fil du temps

Enjeux et défis,
d'hier à aujourd'hui

Michel Mordasini

Introduction

Aproz se situe dans la partie centrale du Valais, sur la rive gauche du Rhône, au pied du mont de Nendaz. La renommée de la localité est associée à l'eau minérale exploitée ici depuis plus de septante ans, et à la finale nationale du combat des reines (race d'Hérens) qui y est organisée chaque printemps depuis plus de trois décennies. Mais l'histoire de cette région ne se résume bien évidemment pas à cela. L'ambition de ce livre est de proposer un effort de mémoire, afin de retracer les grandes phases du développement économique, social et humain de cette magnifique contrée, et surtout de reconnaître et de saluer la constance et la ténacité de ses habitants dans le long combat mené pour améliorer les conditions de vie de leur famille et de leur communauté. Au fond des mines, sur les digues, dans les champs et les vergers, avec les bêtes, sur les grands chantiers et dans l'industrie : quel labeur !

Une histoire « normale » en somme, banale peut-être à l'aune du monde qui nous entoure, mais une histoire fascinante pour un résident « de cœur », nouveau venu dans ce territoire et déjà pleinement conquis par l'environnement, l'ambiance et le voisinage. Sans oublier le plaisir de se laisser entraîner dans une découverte étonnante et étonnée face à l'ampleur des défis et des combats auxquels a été confronté ce coin de pays au cours des siècles, découverte qui ne peut que nous remplir d'admiration pour les hommes et les femmes qui ont transformé le lieu-dit d'autrefois, le hameau de la fin du XVIII^{e} siècle et le village à l'existence menacée par les eaux au tournant du XX^{e} siècle en un des carrefours importants du Valais central.

Située non loin des pôles économiques de Sion et Conthey, la localité connaît aujourd'hui une forte expansion démographique. Ayant de tout temps joué un rôle pivot dans la relation entre la plaine et la montagne pour le val de Nendaz, le village bénéficie à présent encore d'un bel environnement, bien arborisé, à proximité du domaine des îles de Sion et de divers sites naturels protégés. Le projet de la troisième correction du Rhône laisse espérer de nouveaux aménagements qui devraient permettre de retrouver un cours du fleuve élargi, plus naturel, tout en préservant la sécurité des riverains contre les hautes eaux. Un moment propice pour se remémorer ce que furent, dans les siècles passés, la réalité et les défis d'une population fréquemment confrontée à des crues et à des inondations dévastatrices.

Le territoire d'Aproz se trouve à cheval sur les communes de Nendaz et de Sion, ce qui lui confère un statut particulier. La « partition » et cette double juridiction ne datent pas d'hier ; elles ont influencé et souvent desservi le développement de la localité, comme on le verra au fil du présent ouvrage. Si cette époque peut sembler révolue, en réalité il n'en est rien : sur le front de la durabilité ou de la qualité de vie, entre autres préoccupations, les défis majeurs qui persistent vont requérir dans les prochaines années un dialogue et une coopération renforcées entre toutes les autorités concernées, notamment dans leur interaction avec la population. Un chantier politique crucial pour l'avenir.

Comme il apparaît en annexe, la préparation de ce livre s'appuie sur une riche bibliographie. Dans la plupart des textes, articles et documents consultés, l'évocation de la région d'Aproz est souvent limitée et se résume à quelques traits et informations ponctuels voire anecdotiques. Il faut bien convenir que dans l'histoire du val de Nendaz, les « plainins » ou « grenouilles d'Aproz » (sobriquet donné par ceux « du haut » au temps des marais dans la plaine) n'ont généralement reçu qu'une attention secondaire pour ne pas dire marginale. Rares sont aussi les Aproziens[1] qui ont pris la plume pour décrire ou partager leur existence, le quotidien et les accomplissements de leur famille ou de leur village. Le présent ouvrage a donc pour humble ambition de collecter et de rassembler ces trop rares récits et témoignages afin de retracer d'une manière plus complète et compréhensible les moments forts de la vie, des luttes et des succès de cette communauté.

Dans l'écriture de ce livre, je suis redevable à de nombreuses personnes, dont les travaux ont été une inspiration, un facilitateur de recherche et une précieuse source de connaissances. Il s'agit notamment des auteurs d'écrits dédiés spécifiquement à Aproz (Stéphane Rossini (1992), Yvan Fournier (2017)) et de chronologies historiques monumentales (Jean Gremaux (1898), Jean-Emile Tamini (1933), Henri Michelet (1995), Yvan Fournier (2021)). Par ailleurs, plusieurs travaux encyclopédiques sur des thèmes d'importance majeure pour appréhender l'histoire d'Aproz m'ont été d'une aide inestimable (Lucien Lathion (1931), Charles De Torrenté (1964), Cyrille Michelet (1977), Théodore Kuonen (1992 et 1993), Simon Germanier (2010), Rose-Claire Schüle (2011). C'est aussi grâce à Emmanuel Darioly et à son travail admirable, accompli sur plusieurs décennies, pour capturer et documenter au travers de son objectif les instantanés, les vues et les personnages de la région, que j'ai pu concrétiser ma quête d'illustrations témoignant de l'évolution du village et de ses environs.

Je souhaite exprimer ma profonde gratitude à Emmanuel (Manu) Darioly, Louis Darioly, Yvan Fournier et Roger Widmer pour le généreux partage de leurs connaissances et de leur documentation, ainsi qu'au personnel des archives cantonales, communales, paroissiales et bourgeoisiales, dont l'assistance et les conseils ont été cruciaux pour mener à bien mes recherches. Enfin, un remerciement particulier à un voisin et ami, Yvan Mariéthoz, pour sa relecture attentive et richement commentée du texte initial. Je reste bien entendu seul responsable de toutes les interprétations proposées ou des lacunes et erreurs potentiellement contenues dans les pages qui suivent.

Il m'importe également de souligner que ce livre n'est ni un essai ni un témoignage sur la vie quotidienne de l'Aproz d'autrefois ; je ne dispose pas des compétences et des connaissances requises pour servir une telle ambition. Il serait d'ailleurs vain pour moi de vouloir apporter plus de valeur ajoutée aux riches travaux et récits sur les temps anciens à Nendaz dus à des écrivains comme Rose-Claire Schüle, Cyrille Michelet, Jean-Pierre Michelet, Pierre Délèze, Joseph Fournier, Simon Germanier ou Ignace Mariétan. Mon but est autre : il propose une synthèse d'informations et de faits tels que relatés dans les sources disponibles les plus sérieuses pour mieux comprendre les grandes étapes du développement de la région, et c'est là une tâche déjà bien ardue. Les

[1] Gentilé usuel pour désigner les habitants d'Aproz.

références et commentaires figurant en bas de page peuvent paraître nombreux, mais ils me semblent indispensables pour bien situer ou préciser les événements rapportés.

Deux remarques encore pour conclure cette introduction. Premièrement, afin de faciliter la lecture, j'ai opté pour certaines graphies des lieux et des noms, en essayant de m'aligner sur les formulations les plus usuelles ou reconnues[2]. Les choix opérés peuvent parfois paraître arbitraires, mais ils sont totalement assumés ; j'espère néanmoins ne heurter aucune sensibilité et remercie par avance les lecteurs de leur indulgence. Deuxièmement, plusieurs repères géographiques sur la région sont reproduits ci-dessous dans le souci de permettre un bon cheminement à travers le récit et ses différents chapitres.

Je vous souhaite un bon voyage dans le temps et beaucoup de plaisir à découvrir les diverses facettes de la riche histoire de ce coin de pays.

Bienvenue à Aproz !

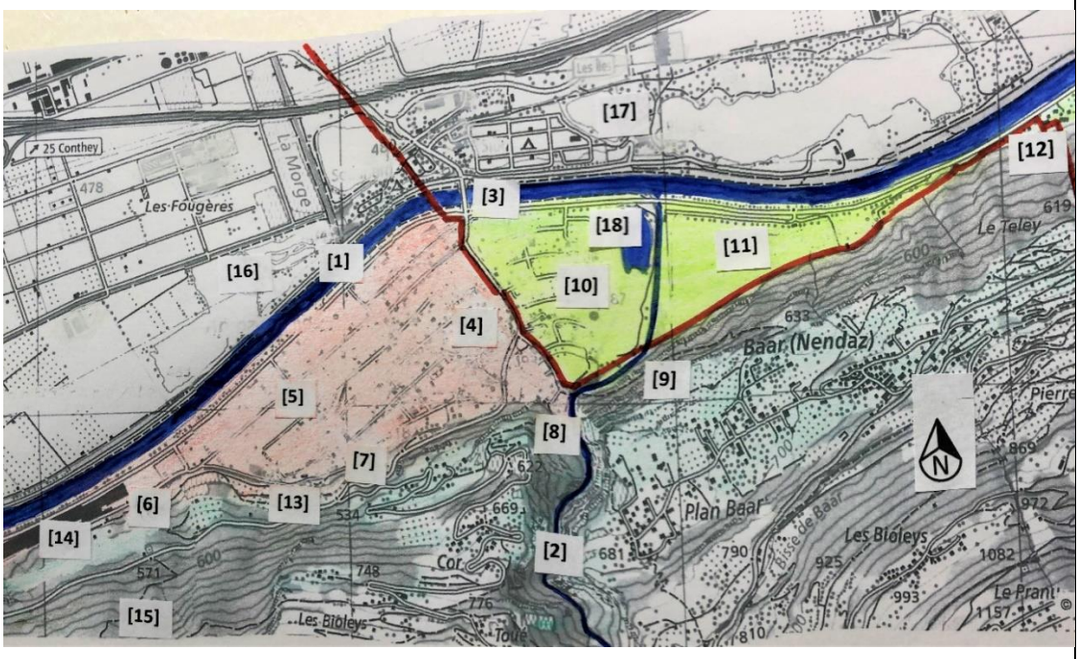
Michel Mordasini, novembre 2022.

Brève biographie

Michel Mordasini est un Genevois d'origine tessinoise, né en 1954. Economiste formé à l'Université de Genève, il s'est engagé pendant près de quarante ans au service de la coopération internationale, dans les domaines de l'humanitaire et du développement. Il a travaillé en Afrique, Asie du Sud, en Asie centrale et au Moyen-Orient. Michel Mordasini a été Chef de délégation du Comité International de la Croix-Rouge (CICR), Ambassadeur et chef des opérations de la coopération économique au développement du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO, Berne), Directeur exécutif de la Banque Mondiale pour la Suisse (Washington), Ambassadeur et membre de la Direction de la Coopération et du Développement (DDC, Berne), Vice-président du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA, Rome), et Envoyé Spécial de la Suisse pour l'Eau en Asie Centrale. Avec son épouse Vivienne, il a choisi en 2018 de s'établir à Aproz pour goûter une retraite active, engagée et proche de la nature.

[2] Voir notamment « *lieux-dits : la bonne manière de les écrire* », *Nendaz Panorama*, n° 118, août 2015.

Aproz : localisation de quelques sites et lieux



La ligne en rouge marque – au sud du Rhône – la délimitation du territoire de la commune de Nendaz (au sud et à l'ouest de cette ligne), et celle de la commune de Sion (au nord et à l'est de la ligne).

1. Le Rhône, fleuve
2. La Printse, rivière
3. Le pont d'Aproz
4. Centre historique du village d'Aproz
5. Les îles d'Aproz, lieu-dit
6. Le Dzerdi, lieu-dit
7. Le Fond d'Apre, lieu-dit
8. Les Gorges de la Printse, site naturel protégé
9. Les falaises de Chédéoun (le Rocher long) : site minier d'Aproz
10. Le Carolet (autrefois Le Petit Aproz) : juridiction de Sion
11. Prabardy (autrefois le Grand Aproz, puis en partie les îles Valdines) : juridiction de Sion, propriété de l'armée et, partiellement, de la Ville de Sion
12. Le Rocher de Tornay (Scex de Tornay)
13. L'ancienne usine électrique (Stächelin)
14. Aproz Sources Minérales S.A. (anciennement SEBA S.A.)
15. Le Plan des Tsarbounires : carrière de tuf
16. Les Epines : ancienne gravière, milieu humide protégé : juridiction de Conthey
17. Le Domaine des îles : lieu de détente et de sport, juridiction de Sion, propriété de la Bourgeoisie de Sion
18. La « gouille » du Carolet : ancienne gravière

Chapitre 1

Bref historique sur le lieu et son peuplement

Aux temps anciens, avant l'Histoire

Disons-le d'emblée, seules quelques lueurs ténues dans une nuit profonde permettent d'appréhender les origines du val de Nendaz et de son premier peuplement. Une certitude toutefois : il y a 20 000 ans, la région d'Aproz était encore enfermée sous une épaisse chappe de glace. A cette époque, les glaciers recouvraient toute la vallée du Rhône jusqu'à 2000 mètres d'altitude, une vaste surface plane dont n'émergeaient que les plus hauts sommets perpétuellement enneigés. Ce n'est qu'à la suite d'un réchauffement brusque et intense vers 12 000 avant notre ère que la vallée du Rhône se libéra définitivement des glaces. Quatre mille ans plus tard, les glaciers sont confinés en altitude, non loin de leur localisation actuelle.

Dans la plaine du Rhône, le milieu naturel resta longtemps sauvage et hostile[3]. Le fleuve divaguait entre les nombreux cônes d'alluvions construits par des rivières torrentielles aux crues dangereuses, semblables à celles que l'on retrouve aujourd'hui en Alaska. Après le retrait des glaciers, le sol de la plaine et des coteaux était recouvert de galets, de graviers et d'argiles. Une végétation primaire de plantes herbacées et de rares arbrisseaux nains s'installa progressivement, à mesure que se développait la couche d'humus. Mille ans plus tard, cette maigre végétation se métamorphosa en un herbage fleuri ; des buissons tels que l'argousier et le genévrier se multiplièrent et une forêt clairsemée de bouleaux se développa.

Vers 6 500 avant notre ère, le val de Nendaz, comme tout l'ubac de la vallée du Rhône, était probablement boisé par le bouleau, le chêne, l'orme et le tilleul jusqu'à 1300 mètres d'altitude ; plus haut, forêts de pins et d'aroles dominaient, avec quelques mélèzes et les sapins blancs. Les noisetiers, quant à eux, avaient colonisé l'entier du territoire. C'est de cette époque que datent les premières traces humaines en Valais. Elles furent repérées dans le Chablais, où un petit abri sous-rocher fut occupé périodiquement pendant quelques siècles par des chasseurs post-glaciaires[4]. A ce jour, aucun indice ne permet toutefois de savoir si des groupes de chasseurs ont pénétré plus avant dans la vallée par la voie rhodanienne. Près de deux millénaires de silence et d'énigmes vont suivre, faute d'évidence archéologique.

Aux alentours de 5 000 avant notre ère, un événement charnière de l'histoire du Valais va se produire avec l'apparition des premiers indices d'une colonisation de la vallée du Rhône (notamment sur le site de Sion-La Planta) par des agriculteurs-éleveurs venus d'Italie du Nord par les cols alpins. La pluviosité est alors plus importante qu'aujourd'hui et la température annuelle légèrement plus élevée. Selon toute

[3] Pour une histoire climatique détaillée de la vallée du Rhône et l'évolution de son peuplement, voir Musées cantonaux (1986) et (2006), ainsi que Annales valaisannes (2001).
[4] Musées cantonaux (1986), p. 69.

vraisemblance, la densité de peuplement reste extrêmement faible, car peu de terres conviennent aux techniques agricoles primitives de l'époque. Il faut donc s'imaginer des terroirs disséminés et relativement limités, coincés entre la plaine marécageuse et les premières pentes de l'adret, abritant des petites communautés auto-suffisantes. Les habitats se concentrent plutôt vers la plaine, sur les cônes d'alluvions ou les collines rocheuses les surplombant, sans aller au-delà de 800 mètres d'altitude, limite semblable à celle du vignoble actuel. Entre les méandres du Rhône, les alluvions se peuplent de bouleaux, de peupliers et d'aulnes.

Le paysage va considérablement se modifier vers 3 500 avant notre ère. Dans la plaine, des surfaces arborisées importantes sont défrichées et mises en pâturage et en cultures. Une dizaine de sites d'habitats et de nécropoles ont pu être identifiés (Sion-Le Petit Chasseur, Sion-Sous-le-Scex, Naters), signe d'un peuplement stable sur plusieurs siècles, où l'on pratique l'élevage et l'agriculture. Les tombes de dalles ajustées en forme de caissons représentent un témoin pertinent de la période néolithique valaisanne. Par la suite, cette civilisation est lentement traversée par des courants et des influences qui ont finalement façonné la civilisation de l'âge du bronze en Valais. Ces changements provenant de divers points de l'Europe, mais surtout de l'est, se manifestent par la diffusion d'objets en métal, passant de proche en proche, de colporteurs ou de forgerons ambulants, mais aussi par des migrations humaines porteuses des innovations liées à la métallurgie du bronze. Il ne s'agit, semble-t-il, que de bandes peu nombreuses d'artisans ou de guerriers, s'avançant sans hâte et venant se mêler aux populations indigènes auxquelles elles apportent des procédés nouveaux[5].

L'âge du bronze en Valais (de 2 300 à 800 avant notre ère) a livré une riche documentation archéologique. Cette époque correspond à une densification de l'occupation humaine reflétée au travers de nombreuses tombes, quelques traces d'habitats et des dépôts. Sur les routes des cols, diverses trouvailles témoignent de l'intensification du commerce entre le nord et le sud des Alpes ainsi que d'une prospection plus large des espaces alpins. On recherche en effet les gisements du cuivre nécessaire à la métallurgie naissante, on importe l'étain[6], et on découvre le potentiel économique des pâturages d'altitude. Durant cette période, les défrichements s'accroissent et le travail à l'araire s'intensifie.

A une heure de marche des sites archéologiques de Sion (Planta, Scex et Petit-Chasseur) et des vestiges découverts à Conthey ou à Riddes (riche mobilier de la fin de l'âge du fer et début de la période romaine), la région d'Aproz a certainement été un lieu de passage occasionnel pour chasser ou défricher la dense forêt, pâturer voire coloniser quelques coteaux et promontoires du val de Nendaz. Les plus anciens vestiges connus concernant le peuplement de Nendaz sont fournis par des sépultures en dalles. Plusieurs tombes ont été découvertes dans la région basse du val, près d'Aproz, mais aussi à Baar et dans les vignes de Clèves en chemin pour Basse-Nendaz[7]. Avec le squelette allongé, quelques-unes des tombes mises au jour renfermaient de la poterie noire ; la tombe de Clèves

[5] M.-R. Sauter (1950), p. 35.
[6] Provenance diverse : Toscane, Europe de l'Est, Angleterre, Portugal.
[7] *« Promenade préhistorique »*, dans *Le Confédéré*, 04.06.1923.

contenait, semble-t-il, une lance en bronze, qui serait l'objet le plus ancien du val de Nendaz[8]. Malheureusement, la plupart de ces vestiges ont été détruits ou dispersés à l'aube du XX^e siècle, et la documentation scientifique de ces trouvailles n'a pas eu lieu. Le val de Nendaz demeure aujourd'hui encore une « terra incognita » de la recherche archéologique valaisanne. Cela dit, les quelques sépultures identifiées – fussent-elles souvent connues par la seule mémoire orale[9] – donnent à penser que les terres et les forêts d'Aproz sont un lieu de passage et de présence humaine dès l'âge du bronze[10].

Vers 450 av. J.-C., la civilisation celte pénètre rapidement dans la vallée du Rhône, en provenance du Plateau suisse ; défrichements et essartages s'intensifient. Elle va se développer admirablement sur place, assez chargée de force interne pour pouvoir résister à la romanisation jusqu'à un certain point. C'est ainsi qu'en plus des monnaies aux effigies impériales, les tombes locales recèleront souvent de lourds « bracelets valaisans » indigènes plusieurs siècles après la conquête romaine[11]. On peut imaginer ces tribus celtiques s'adonnant aux mêmes occupations que les Valaisans du XIX^e siècle, avant la mise en valeur des marécages de la plaine du Rhône. L'étude de la répartition des trouvailles de cette époque montre une occupation clairsemée du Bas-Valais, une forte concentration entre Fully et Sierre sur les pentes ensoleillées du flanc droit de la vallée du Rhône, et une densité moindre de l'autre côté du fleuve de Martigny à Grône. La pénétration des vallées latérales et des massifs montagneux semble être achevée dans les derniers siècles avant notre ère. Les habitants du Valais se répartissent alors en quatre peuplades connues par les écrits de Jules César et le Trophée de la Turbie : c'est ainsi que le Valais entre dans l'Histoire. A cette époque, d'après les récits de Lucien Lathion[12], les Sédunes et les Véragres se coudoient au pied des coteaux dans la région de Baar et d'Aproz ; du fait de leur situation, ces deux lieux ont été tout naturellement parmi les premiers sites habités du val de Nendaz.

Une région aux confins de l'histoire valaisanne

Aproz n'a pas véritablement une histoire locale, spécifique et documentée, fourmillant de détails et de dates mémorables concernant la vie et les actions de hauts personnages du cru, de faits d'armes marquants, d'engagements politiques exceptionnels ou d'accomplissements hors du commun. Il n'y a d'ailleurs jamais eu de noblesse locale.

L'histoire de cette contrée est essentiellement celle de la vie et des luttes de gens ordinaires, pasteurs, agriculteurs, artisans et ouvriers travaillant avec acharnement à la subsistance et au bien-être de leurs familles et de la communauté. Cela dit, la région d'Aproz, ouverte sur la plaine du Rhône, ne peut s'affranchir de la « grande politique »,

[8] H. Michelet (1983), p. 106.
[9] B. Reber (1891).
[10] Ph. Curdy (1987).
[11] M.-R. Sauter (1950), p. 45.
[12] L. Lathion (1931), p. 37.

des influences, des actions et des décisions prises par des « seigneurs étrangers », à Saint-Maurice, Conthey, Sion et bien au-delà : la vie des communaux est souvent lourdement impactée par les litiges, ambitions et conflits générés ailleurs. Pourtant, peu de documents révèlent cette réalité. Des générations ont ainsi vécu et péri sur ces terres, sans qu'aucune transcription de leurs peines, de leurs accomplissements et de leurs joies ne subsiste. C'est néanmoins la grandeur de l'histoire que d'offrir, par le reflet de rares traces et indices, quelques éléments de mémoire sur ces hommes et ces femmes qui ont contribué à façonner le milieu tel qu'il existe aujourd'hui. Que pouvons-nous rapporter ?

L'histoire du val de Nendaz est inséparable de celle de Conthey[13]. Dans la continuité de la présence celte et romaine dans la plaine du Rhône, la villa gallo-romaine de Conthey est un domaine agricole composé de modestes habitations groupées en hameaux, mais qui s'étend au-delà du Rhône jusqu'aux terres et forêts de Nendaz. Durant la brève occupation burgonde du Valais au tournant du VI^e^ siècle, le roi Sigismond fait don de ce domaine à l'Abbaye de Saint-Maurice, lorsqu'il la fonde en l'an 515. Celle-ci devient ainsi le premier propriétaire foncier connu dans le val de Nendaz[14]. Certains coteaux et promontoires boisés du val se transforment insensiblement en pâturages servant aux habitants de la villa et du bourg de Conthey, avant d'être peu à peu colonisés. En 985, deux points de peuplement sont avérés dans le val, à savoir Basse-Nendaz et Haute-Nendaz. Notons au passage que l'église de Saint-Léger à Basse-Nendaz est bâtie sur les vestiges d'un sanctuaire chrétien remontant à la seconde moitié du IX^e^ siècle ou au début du X^e^ siècle, ce qui en fait l'un des plus anciens du Valais[15].

Vers le XI^e^ siècle, la maison de Savoie se substitue peu à peu à l'Abbaye par acquisition, et sans doute par usurpation aussi, dans diverses localités du Valais. C'est notamment le cas de Conthey, qui acquiert le statut de châtellenie et dont le territoire inclut le val de Nendaz. Aproz devient alors, jusqu'en 1475, une marche frontière – tout comme Baar et Brignon – entre le territoire savoyard et les terres épiscopales. Pendant plus de trois siècles, toute la région va souffrir des hostilités et des démêlés incessants entre les comtes de Savoie et les évêques de Sion. Leurs ambitions politiques et territoriales respectives, ainsi que leurs possessions enchevêtrées de part et d'autre de la frontière sont causes et prétextes à des disputes, mais aussi à des actions militaires avec pillages, incendies, meurtres[16]. Le val de Nendaz se trouve souvent au milieu de la fournaise. En 1259, cette situation incite d'ailleurs le comte Pierre II de Savoie à faire construire, au-dessus d'Aproz, le château de Brignon destiné à contrôler la frontière savoyarde du côté de Sion, sur la rive gauche du Rhône, en liaison avec la place forte de Conthey. L'armée de Henri de Rarogne, évêque de Sion, assiège le château en 1265, mais il ne parvient pas à s'en emparer. Peu de temps après, le seul château du val de Nendaz, pourtant inexpugnable, sera malgré tout détruit par son propre bâtisseur[17] ! A l'occasion d'un autre épisode conflictuel, le pont d'Aproz sur le Rhône est démoli vers la fin du XIII^e^ siècle par les

[13] J. E. Tamini et autres (1933) ; L. Lathion (1929-1931).

[14] Elle conserve des droits féodaux à Nendaz jusqu'en 1848.

[15] F.-O. Dubuis (1984), p. 139.

[16] P. Dubuis (1997).

[17] L. Blondel (1949) : en raison des lourdes dépenses d'entretien et de garnisons, le comte de Savoie décide de démanteler une partie de ses châteaux, notamment à Ardon, Chamoson et Brignon.

forces de l'évêque de Sion ; ce dernier devra d'ailleurs en financer la reconstruction. Entre 1350 et 1380, de multiples épisodes de violence et destructions vont causer de nombreuses victimes.

Durant le Moyen-âge, le régime féodal prévaut partout. Le val de Nendaz est sous la mainmise du comte de Savoie, de l'évêque de Sion, du Chapitre de Sion et de l'aristocratie valaisanne, et notamment des seigneurs de la Tour-Châtillon et d'Erdes. En 1412, les gens de Nendaz sont considérés comme « taillables à miséricorde » ; s'ils meurent sans enfant légitime, leurs meubles – ils ne sont pas habilités à posséder des biens fonciers – sont alors dévolus au seigneur[18]. Le serf travaille la terre du seigneur, auquel il appartient au même titre qu'une propriété ou une pièce de bétail. Il doit s'acquitter de dimes et de redevances sur la récolte et le pâturage, mais aussi pour la chasse, la pêche, l'utilisation obligatoire du moulin et du four à pain du maître. Sur ordre du seigneur, il est tenu, sans rémunération, à rentrer ses récoltes, à construire des chemins et des barrières, et à le suivre à la guerre. Le serf ne peut quitter son seigneur sans un rachat des servitudes. Des affranchissements sont notés dans le val de Nendaz dès le XII^e^ et le XIII^e^ siècle[19], mais les charges et corvées du petit peuple restent lourdes et multiples. Le métral de Basse-Nendaz rend justice pour les habitants de la région d'Aproz et commande le contingent armé de la communauté sous la bannière du châtelain de Conthey.

Le val de Nendaz va demeurer sous domination savoyarde jusqu'en 1475, date de la conquête du Bas-Valais par l'évêque de Sion. La population de Nendaz ne gagne pas grand-chose au changement de maître. Si la domination savoyarde ne fut pas douce, celle des évêques et de leurs successeurs, les dizains du Haut-Valais qui délèguent des gouverneurs, ne sera pas plus tendre[20]. Cela dit, les tensions régionales s'apaisent quelque peu, permettant un renforcement de la gestion locale et communautaire, ainsi que le développement agricole : les conflits guerriers sont remplacés par des litiges et procès. Nendaz devient un des principaux greniers à grains de Sion, produisant froment et seigle, souvent pour des propriétaires de l'extérieur. La population locale conserve un mode de vie autarcique et reste dans la pénombre. Une carte des sept dizains valaisans au XVI^e^ siècle, qui positionne et illustre de nombreuses localités, représente toute la région du val de Nendaz par un groupe de quelques sapins [21] !

L'année 1798 marque la fin de l'Ancien Régime. L'histoire valaisanne est alors marquée par l'occupation française puis l'invasion autrichienne, et fait état de nombreuses tensions et incertitudes quant à l'avenir politique et à l'indépendance du Valais, jusqu'à l'entrée dans la Confédération en 1815, puis la conclusion de la guerre du Sonderbund. Ces périodes de troubles amènent de la misère et impactent bien évidemment toute la population, avec des réquisitions excessives et arbitraires, voire des levées de troupes dans les communes. Mais cette époque est aussi celle qui marque la fin définitive des

[18] L. Lathion (1931).

[19] Le rachat de toutes les obligations féodales ne sera définitivement clos qu'au XIX^e^ siècle.

[20] C. Michelet (1977), p. 21.

[21] Gravure sur bois de Sebastian Munster, 1570. Une centaine d'années plus tard, la carte du Valais publiée en 1682 par le secrétaire d'Etat Anton Lambien donne une représentation similaire de la région de Nendaz.

servitudes féodales, avec le rachat réglé par la loi, et l'entrée en vigueur de nouvelles législations qui vont transformer la gestion des terres, des forêts et des cours d'eau. Du côté d'Aproz et du val de Nendaz, la population reste encore, pour de nombreuses décennies, enfermée dans une autarcie et une économie d'autosubsistance. Ce statu quo va se maintenir jusque vers le milieu du XIXe siècle, lorsque les besoins croissants en ressources énergétiques (bois, puis anthracite) et en main-d'œuvre de l'industrie valaisanne naissante vont occasionner de profonds changements tant au niveau social, culturel qu'économique.

Depuis lors, l'histoire d'Aproz est difficilement dissociable de celle de Nendaz et du Valais tout entier.

Délimitation du territoire

Que savons-nous de l'origine du nom et des références anciennes à cette région ? Remontant à 1050, la première mention écrite du lieu-dit « Aproz » sous la forme d'*Aspro* est le fait des chanoines du Chapitre de Sion et désigne des prés inféodés et consignés dans le registre des terres sujettes à taxe et redevance[22]. Le nom du lieu semble venir de l'adjectif latin *asperum* (âpre, rude, rugueux)[23], qui sert à qualifier un terrain caillouteux ou rocailleux, correspondant bien à ce que devait être, à cette époque, le dépotoir et les glariers de la Printse à l'embouchure du Rhône. A la fin du XIIe siècle, puis vers 1250, les registres confirment à nouveau la possession de prairies à Aproz par le Chapitre de Sion. Ces terres font l'objet de plusieurs actes notariés, reflétant la valeur accordée alors à ces pâturages de plaine et à l'élevage. Des parchemins datés de 1358, 1359 et 1360 font état de paiements en nature (seigle et froment) pour laisser pâturer des bêtes sur divers prés et îles, et fixent une première délimitation avec les pâturages communs de Sion.

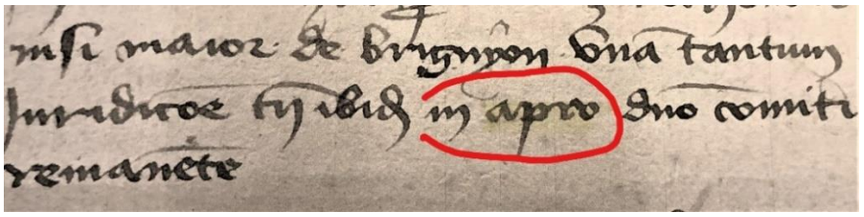
Dans les registres officiels et les actes notariés, une autre reconnaissance écrite du lieu-dit concerne le « pont d'Aproz ». Celui-ci avait été détruit durant la guerre entre le comte de Savoie Amédée V et l'évêque Boniface de Challant, à la fin du XIIIe siècle ; en vertu du traité de paix de 1301, les frais de réparation incombent à l'évêque de Sion[24]. Par ailleurs, en 1344, un accord entre Conthey et Nendaz règle pour la première fois par écrit le partage des coûts d'entretien de ce pont.

Enfin, parmi les traces écrites anciennes relatives au lieu-dit Aproz, il convient de retenir un événement significatif datant du XVe siècle, qui lève le voile sur la cohabitation entre voisins des terres savoyarde et épiscopale. Alors que litiges, tracasseries et violences transfrontalières sont une réalité récurrente entre les deux Etats, il est intéressant de pouvoir nuancer la nature de ce voisinage au niveau local. L'inféodation à la maison de Savoie n'empêche pas, semble-t-il, le val de Nendaz d'entretenir de bonnes relations économiques et humaines avec Sion, une cité pourtant ennemie jurée du Valais

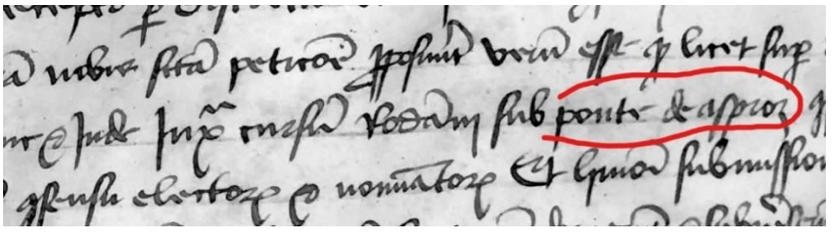
[22] J. Gremaud (1863), p. 105.
[23] H. Jaccard (1906), et www.henrysuter.ch
[24] A. J. Rivaz, Opera Historica, t. 8. p. 524.

savoyard. Preuve en est l'accord signé en 1453 entre Nendaz et les gens de Vex, autorisant ces derniers à accéder à l'eau de la Printse et à construire un bisse pour irriguer leurs prairies ; cet arrangement met en valeur le sens du bien commun et une intéressante dimension pacifique et positive de ce voisinage. Fait notable : cette signature historique a lieu à Aproz, « près de la grange du notaire Perronetus Cavelli »[25].

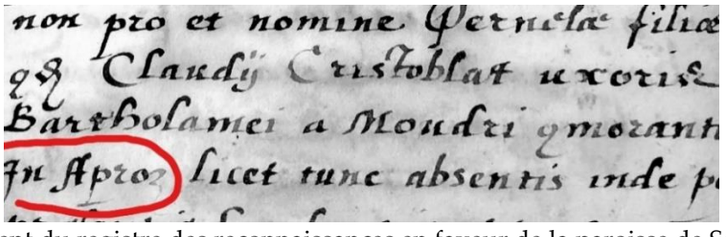
Quelques traces manuscrites relatives à Aproz



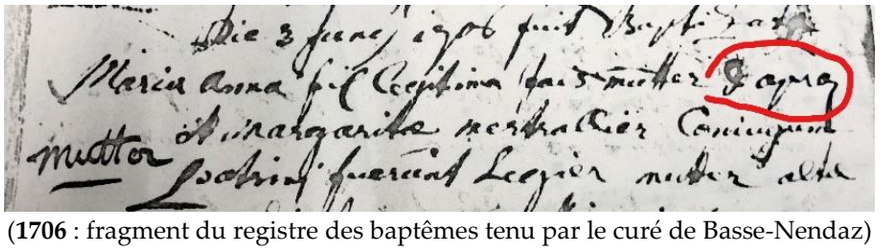
(**1358** : fragment du parchemin relatif à des droits de pâturage sur des prés à Aproz)



(**1371** : fragment de l'acte relatif au pont d'Aproz jeté sur le Rhône et aux barrages à construire, réparer et maintenir par Nendaz et Conthey)



(**1614** : fragment du registre des reconnaissances en faveur de la paroisse de Saint-Léger de Nendaz, tenu par le notaire Adrius Waldin)



(**1706** : fragment du registre des baptêmes tenu par le curé de Basse-Nendaz)

<u>Source</u> : (1) CH AEV, ABS Tir 43/72 ; (2) CH AEV, AC, Conthey, St-Séverin, E1 ; (3) CH AEV, AP Nendaz 2017/49, 3.7/1 ; (4) CH AEV, AP Nendaz 2017/49, 3.1/1

[25] CH AEV, Grand Bisse de Vex, 1.

Lorsqu'il est question de la « région d'Aproz », on peut se demander de quel territoire il s'agit vraiment. Nous faisons le choix d'une définition conforme aux sources historiques, qui ont fait mention pendant des siècles du Grand Aproz, du Petit Aproz et des îles d'Aproz. Ces trois dimensions correspondent à un ensemble géographique cohérent et « naturel » couvrant la langue de terre entre le coteau et le Rhône, depuis le Scex de Tornay à l'est jusqu'aux forêts du Dzerdi à l'ouest. Au total, ce territoire s'étend aujourd'hui sur une surface d'environ cent hectares. Dans le passé, cette superficie pouvait évoluer selon les caprices du Rhône, dont les inondations et le lit changeant modifiaient fréquemment les rives et la surface des prairies et des pré-marais. Des îles apparaissaient également, créant des hauts-fonds exploitables, temporairement ou à plus long terme.

Se pose alors la question de savoir comment la juridiction sur les terres a été définie.

Relevons tout d'abord que les limites actuelles de la commune de Nendaz correspondent à peu près au bassin naturel de la Printse. Globalement, elles n'ont subi que de modestes modifications au cours des siècles ; seuls quelques ajustements mineurs ont été la cause de différends réglés pour la plupart de manière amicale[26]. Dans la perspective de la première correction du Rhône, les communes de Nendaz et de Conthey passent ainsi une convention en 1857 au sujet du réaménagement du lit du Rhône depuis la sortie du territoire de Sion, jusqu'à l'embouchure de la Lizerne. L'année suivante, un arrêté du Conseil d'Etat, qui agit en qualité d'arbitre délégué, fixe une fois pour toutes la délimitation du Rhône[27]. Depuis lors, c'est le nouveau lit rhodanien qui sert de limite de juridiction entre les deux communes.

En revanche, la démarcation du territoire d'Aproz entre la commune de Nendaz et la ville de Sion a donné lieu à nombre de tensions et de litiges, qui se sont prolongés durant des siècles. Aujourd'hui, deux tiers de la superficie de la région se trouve sous la juridiction de Nendaz, un tiers sous celle de Sion : comment en est-on arrivé là ? Ce sont surtout les bois, prés et champs sur le territoire actuel de Prabardy et du Carolet qui ont fait l'objet d'anciennes convoitises et de vives disputes. Occasionnellement, les esprits s'échauffaient, du bétail était confisqué, et les plus hautes autorités se voyaient contraintes de se prononcer sur les faits[28]. Un acte de 1499 déclare que le territoire de la baronnie de Sion s'étend jusqu'à la Printse, décision contestée par Nendaz qui se prévaut d'une possession paisible des pâturages à Prabardy établie dans des documents écrits datant de 1414 et 1441. Parallèlement, après avoir étendu leur emprise sur le territoire voisin de Salins en arguant de droits de pâturage[29], notables et bourgeois de Sion acquièrent peu à peu des prés et des propriétés le long du Rhône, en direction d'Aproz.

[26] C. Michelet (1977), p. 24.
[27] CH AEV, AC Nendaz, P313.
[28] Pour plus de détails, cf. chapitre 2.
[29] A. Lugon (1971), p. 43-44.

C'est en juin 1741 que la limite de juridiction est définitivement scellée par une décision de la Diète. En effet, au vu des contestations élevées à maintes reprises et constatant que les eaux de la Printse *« en sortant des gorges se répandent à travers la plaine du Petit et du Grand Aproz tantôt à l'est tantôt à l'ouest, divaguant sans règle aucune »*, la Diète délibère et reconnaît nécessaire de suppléer par une limite artificielle « au défaut » du lit de la rivière. *« Pour l'avenir et à perpétuité »*, une borne est plantée sur le rocher au pied occidental de la colline des Maladaires à Châteauneuf, à partir de laquelle une ligne droite est tirée en direction des gorges de la Printse. Sur la rive gauche du Rhône, le territoire situé au-dessus de cette ligne appartient à la juridiction de Sion, celui sis au-dessous relève de Nendaz. Il est cependant précisé que *« cette délimitation ne doit préjuger à personne dans ses biens, droits et intérêts »*. Dans les faits, la juridiction de Sion sur Prabardy et le Carolet est désormais entérinée : quelques réticences se manifesteront encore, mais elles resteront sans grand effet. Ainsi, ce n'est qu'en 1846 que Nendaz consent à placer les limites intermédiaires avec Sion, conformément à l'acte de 1741. Mais entretemps, l'achat de terrains par des Sédunois s'est poursuivi. Ainsi, la Bourgeoisie de Sion achète des parcelles « en Aproz » au début du XIX^e^ siècle, terres dont la propriété est transférée en 1866 à la ville de Sion[30]. Celle-ci effectue également quelques acquisitions foncières, notamment en 1871[31] et en 1880[32]. Résultat : les possessions sédunoises s'accroissent sur des terres autrefois revendiquées par Nendaz, et la mainmise de Sion à Prabardy et au Carolet devient incontestable et incontestée.

Borne de délimitation entre les communes de Nendaz et Sion, 1741

Extraits du rapport à la Diète

« Nous nous sommes rendus sur les lieux le 30 juin 1741 et nous avons fait planter et fixer une limite et nous l'avons vu de nos yeux portant du côté de l'occident les armoiries de la haute République du Valais avec cette inscription : « à dix toises au-dessous de cette pierre vers le couchant soit le point frontière » (photo). Sur la face du midi sont gravés les mots : « Jusqu'aux gorges de la Prinze » pour indiquer que cette limite sert à marquer pour toujours la ligne qui part du lieu susdit et se dirige au midi jusqu'aux gorges de la Prinze […], de l'autre côté de cette limite sont gravées les armoiries des Magnifiques Seigneurs bourgeois avec la date de l'année courante où la pose de cette limite a eu lieu pour perpétuer le souvenir de cette délimitation ».
Source : CH AEV, ABS 69-40 + 43-63.

[30] Le terrain bourgeoisial de Prabardy, acquis par la ville de Sion en 1866, s'étend sur 3 ha.
[31] La Banque cantonale du Valais vend à la ville de Sion un pré au Carolet provenant d'une saisie (*Bulletin officiel*, n° 9, 03.03.1871, p. 65).
[32] Achat de terres à différents propriétaires à Prabardy (archives de la ville de Sion, Ter ¼).



La borne de 1741 se trouve au pied de l'extrémité occidentale de la colline des Maladaires, à Châteauneuf, derrière le bâtiment du Service cantonal de l'agriculture. De manière anecdotique, on peut relever avec Cyrille Michelet qu'il s'agit vraisemblablement là d'un rare exemple de frontière fixée par une borne située hors du territoire des deux entités concernées ! ***Source** : Michel Mordasini, juin 2022.*

En 1822, la délimitation méridionale du Grand Aproz (Prabardy) va donner lieu à un nouveau différend entre la ville de Sion et la commune de Nendaz. Après de longues tractations et des procédures infructueuses, les deux parties s'en remettent à l'arbitrage du tribunal du dizain de Conthey. Celui-ci conclut en 1826 que pour séparer les deux juridictions, il convient de tirer une ligne droite à partir des gorges de la Printse jusqu'à une éminence au-dessus de la ferme de l'Hôpital bourgeoisial de Sion à Aproz, située au bord du Rhône. Les terres au nord de cette ligne relèvent de la juridiction de Sion, et

Nendaz renonce à toute prétention sur cette partie[33]. La situation est clarifiée par un acte, mais la concrétisation prend du temps. Ce n'est qu'en 1852 que les représentants de Sion et de Nendaz se rencontrent sur la ligne de démarcation pour fixer définitivement la limite territoriale[34]. Cela dit, les discussions sur de possibles rectifications vont se poursuivre sans grand succès pendant plus de deux décennies ; les deux parties semblent chercher avant tout à réduire leurs obligations respectives en relation avec l'endiguement de la Printse[35].

L'autre question de juridiction qui se pose dans la région d'Aproz concerne des terres émergées au milieu du fleuve. Vers 1858, un îlot qui se trouve proche de la rive gauche du Rhône, entouré par deux bras du fleuve, fait l'objet de travaux d'endiguement et de mise en culture par un groupe de particuliers. En 1861, puis en 1863, la commune de Nendaz tente sans succès de prendre possession de ce terrain pour le mettre en location. La fin de 1864 est marquée par la tenue d'un procès à l'issue duquel le juge confirme que l'îlot est une propriété privée et non communale et décide du maintien de la possession par les particuliers[36]. Au bout de quelques années, la situation semble avoir évolué : le conseil communal de Nendaz loue en effet un petit îlot pour deux francs par an. A cette époque, les travaux de la première correction du Rhône n'ont pas encore permis de canaliser la totalité du fleuve, d'où la persistance d'îles et de marais. Le colmatage des terres, plusieurs années après, entraînera la disparition de nombreux îlots.

[33] CH AEV, ABS 44-29 + 3-29, cité dans Th. Kuonen (1993), p. 442.
[34] CH AEV, ABS 69-51, cité dans Th. Kuonen (1993), p. 442.
[35] Voir p. ex. le rapport des délégués de Sion suite à leur rencontre avec ceux de Nendaz, attaché au protocole de la séance du conseil municipal de Sion du 20.06.1875.
[36] CH AEV, Frédéric Lugon, 58.

Les îles à proximité d'Aproz, avant la correction du Rhône



Daté du 20 mai 1857, ce croquis de la main de l'ingénieur Venetz localise à proximité immédiate d'Aproz, entre deux bras du Rhône, l'île Ronde avec, au nord-est, l'embouchure de la Morge dans le fleuve, et un îlot à l'embouchure de la Printse ; deux zones boisées sont aussi identifiées, tout comme une vaste étendue de grèves.
***Source* : CH AEV, ABS, Tir 202/11.**

Un peuplement ancien

La présence d'habitants à Aproz est relatée pour la première fois en 1356 dans un inventaire des possessions à Nendaz des héritiers du seigneur Aymon d'Erdes. On y recense alors 4 feux (ménages), ce qui représente environ 16 personnes[37]. A cette même époque, le peuplement total dans le val de Nendaz est de 104 feux, soit quelque 480 habitants. Mais avec la peste qui frappera la plaine du Rhône peu après et divers actes de guerre, la population de Nendaz diminue fortement. La reprise démographique sera lente : en 1439, le val de Nendaz ne comptera encore que 60 feux (240 habitants).

Les sources écrites sont malheureusement silencieuses sur le sort des quatre ménages établis à Aproz en 1356. Outre l'épidémie, cette période est marquée également par des conflits récurrents et souvent violents, comme relevé précédemment. Ainsi, en 1383, le val de Nendaz est pillé et brûlé par les Haut-Valaisans en lutte contre l'évêque Edouard de Savoie. Quelques actes notariés en relation avec les pâturages et le passage du Rhône à Aproz confirment cependant une présence et des activités économiques continues dans cette région durant la seconde moitié du XIV^{e} siècle et au XV^{e} siècle. Il faudra toutefois attendre 1510 pour trouver une nouvelle référence écrite à des personnes habitant dans la région d'Aproz. La décision prise à la suite d'un litige entre Sion et Nendaz sur des droits de pâturage spécifie en effet que les forêts à Prabardy appartiennent à Sion, mais que « *ceux qui habitent au plan du Grand Aproz* » peuvent continuer à retirer le bois nécessaire à leur feu, pour enclore leurs biens et pour les barrières contre le Rhône et la Printse. Cela étant, la toute première mention nominative d'une personne résidant à Aproz que nous ayons pu identifier remonte à 1537 : il s'agit d'un certain Jean Cunagii, à l'occasion d'une reconnaissance féodale[38]. Par la suite, un acte de vente conclu en 1554 nous introduit à Pierre Thosun, qui fait construire à Aproz, par Barthélémy Zermilin de Sion, un moulin, un foulon et une petite maison, en échange d'un moulin sur la Sionne et de 3 vignes à Drône[39]. Quatre ans plus tard, Guillaume Diego est installé à Aproz : il échange trois prés à Savièse contre trois vignes[40]. En 1589, un habitant d'Aproz, Sébastien Seyan, alias « Rossa », achète un pré à Arwyllard (Salins)[41]. D'autres données individuelles ont pu être rassemblées lors d'une revue ponctuelle de documents aux archives cantonales, communales et bourgeoisiales et d'un examen partiel des registres paroissiaux[42], ainsi que des recensements de la population de 1829 et 1870[43].

[37] J.-E. Tamini et autres (1933), p. 220.
[38] CH AEV, ABS 01-09, inv 0019, n^{o} 20, tir 003, p. 15.
[39] CH AEV, AC Grimisuat, J 72.
[40] CH AEV, d'Odet I, 135.
[41] CH AEV, AV 2/173.
[42] Travail facilité par les chronologies détaillées de H. Michelet (1995) et Y. Fournier (2021).
[43] https://recensements.vallesiana.ch/1829 et https://recensements.vallesiana.ch/1870.

A la rencontre de quelques habitants de la région d'Aproz (1614 - 1851)

1614	Pernila, fille de Claudii Cristoblat, et Bartholamei Amoudri habitent Aproz, selon le registre des reconnaissances de la paroisse de Saint-Léger de Nendaz.
1623	Mauritius Pierroz habite Aproz.
1629	Marguerite, épouse d'Antoine Michelet habitant Aproz vend leur fond avec toutes ses dépendances à Martin Kuntschen, châtelain de Sion.
1644	Une propriété à Aproz (prés, mayens, vignes, droit d'alpage) est partie à un acte successoral et échange entre Catharina, épouse de Johannes Udratus, et Abrahamus Julliet.
1648	Acte de délimitation de la propriété d'Anastasie Waldin à Aproz.
1667	Inventaire de la propriété à Aproz de Martin (IV) Kuntschen, incluant bâtisses, prés, marais, verger, 2 chènevières, jardin, îles et droits de pâturage d'altitude.
1704	Jean Mutter habite Aproz. Il paie 25 écus à 50 gros pour devenir communier de Nendaz.
1706	Baptême de Maria Anna, fille de Jean Mutter et Marguerite Métralier d'Aproz.
1711	Stéphane fils de T. Waldin à Aproz, épouse Barbara.
1718	Théodule Tenzo habite Aproz. Il est témoin dans un acte de vente d'une vigne à Conthey.
1720	Baptême d'Antonia, fille de T. Tenzo et Anna, d'Aproz.
1778	Décès de Joannis Gallay, habitant Aproz.
1779	Maria Margerita Udry d'Aproz, veuve de Joannis Gallay, épouse Joannes Petrus Antonin.
1787	Mariage de Joannes, fils de Joannis Udry, et Maria Petronilla Bonvin, résidents à Aproz.
1787	Mariage de Sebastianus, fils de Eymonis Marieteau, et Maria Catharina, fille de Michaelis Zarbonnet, résidents à Aproz.
1788	Baptême de Joannes Petrus, fils de Joannis Udry et Maria Petronilla Bonvin.
1789	Baptême de Joannes Franciscus fils de Petri Udry et Maria Francisca Bonvin.

1792	Les métayers de la ferme de l'Hôpital bourgeoisial de Sion et de la propriété de M. Kuntschen sont tous deux condamnés à payer 5 ans de retard de loyer.
1796	Maria Elisa Marietoz, fille de Sebastianus, d'Aproz épouse Antonius Bartholomous Bornet.
1803	Naissance de Jean-Marie, fils de P.-A. Maret et Pétronille Rapillard résidant à Aproz.
1807	Naissance de Jean-Léger Fournier à Aproz où il réside encore en 1870.
1808	Jean-Barthélémy Clerc épouse Marie-Françoise Udry. Ils résident à Aproz.
1809	Naissance de Marie-Elisabeth Gillioz à Aproz où elle réside encore en 1870.
1815	Jacques-Barthélémy Fournier, frère de Jean-Léger, naît à Aproz où il réside encore en 1870.
1819	Naissance de Pierre-Joseph Delèze à Aproz où il réside encore en 1870.
1825	Jean-François fils de Pierre Udry et Françoise Tommoz, épouse Marie. Ils résident à Aproz.
1826	Antoine Vuignier habite Aproz ; il vend un pré à Prabardy, sauf ½ des arbres, pour 60 écus.
1827	Installation de Jean-Pierre Gillioz (né en 1804) à Aproz où il habite encore en 1870.
1829	Dans le recensement de 1829, les chefs de ménage sont : Joseph Clerc, Jacques Fournier, Jean-Barthélémy Clerc, Jean-Pierre Gillioz, Marie Joseph Lattion, Jacques Joseph Maret, Jacques Vergère, Jean-Joseph Mariéthoz.
1832	Naissance de Joséphine Vergère à Aproz où elle réside encore en 1870.
1832	Naissance de Catherine Gillioz, fille de Jean-Pierre, à Aproz où elle réside encore en 1870.
1834	Jean-Joseph Mariéthoz d'Aproz vend un terrain en Grand Aproz à la Bourgeoisie de Sion.
1839	Naissance de Jean-Jacques Fournier à Aproz. Dans le recensement de 1870, il est identifié comme meunier ; il exerce encore son métier au début du XX^{e} s.
1839	Naissance de Jean-Pierre Lattion à Aproz où il réside encore en 1870.
1839	Jean-François Udry habite à Aproz ; il achète une vigne à Vétroz.

1840	Naissance de Ferdinand Vergère à Aproz, où il réside encore en 1870.
1842	Naissance de Anne-Marie Lattion à Aproz où elle réside encore en 1870.
1843	Naissance de Marie Gillioz, fille de Jean-Pierre, à Aproz où elle réside encore en 1870.
1843	Jean-Barthélémy Clerc habite Aproz. Il achète un mayen à l'ouest de la Printse.
1844	Naissance de Marie-Légère Lattion à Aproz où elle réside encore en 1870.
1849	Naissance de Jacques-Barthélémy Fournier à Aproz où il réside encore en 1870.
1849	Naissance de Jean-Jacques Lattion à Aproz où il réside encore en 1870.
1849	Antoine Vuignier d'Aproz est partie à un procès avec la Bourgeoisie de Sion suite à une allégation de coupe indue de bois à Prabardy.
1850	Installation de Jean Maret à Aproz où il réside encore en 1870.
1850	Trois fils de Joseph-Laurent Baeriswyl et Anne Bielmann s'établissent à Aproz.
1851	Jean-Jacques Vergère habite à Aproz. Il vend un terrain à Jean-Barthélémy Clerc.

Note : ces données ne sont pas exhaustives ; elles résultent d'une revue non systématique de documents d'archives. Pour l'essentiel, les noms rapportés sont tels que déchiffrés dans les documents originaux.

Quelques traces donc, mais en définitive bien peu de choses pour illustrer une période de cinq siècles ! Ces informations sommaires ne permettent donc pas de brosser, même à grands traits, l'évolution démographique de la région au fil du temps. D'autant moins que plusieurs événements majeurs, comme des conflits armés et les épidémies de peste ou de variole, frappent durement la population au cours des siècles. Ainsi, un nouvel épisode virulent de peste affecte dramatiquement le val de Nendaz en 1508 ; deux hameaux sont totalement décimés et disparaissent à jamais (Visinan et Saviésan), et seuls 4 ménages survivent à Haute-Nendaz[44]. En 1630, en raison de la peste qui sévit à nouveau, les gens de Nendaz se voient imposer diverses restrictions d'accès au marché de Sion, où ils doivent notamment utiliser une canne blanche pour être identifiés. L'année suivante, ils sont contraints de faire une quarantaine de huit jours avant de se rendre dans les villages d'Ardon et de Vétroz, obligation qui ne s'applique toutefois pas aux travaux dans les vignes. Les statistiques disponibles pour la ville de Sion permettent de situer plus précisément l'ampleur de la dévastation : alors qu'en 1623, la ville comptait 1478 habitants, la peste de 1628 fera 614 victimes. Partout, le recul

[44] J. Guntern (1995), p. 40.

démographique s'avère dramatique, et tel a sans aucun doute également été le cas à Aproz. La dernière résurgence de la peste dans la plaine du Rhône est relatée en 1670[45].

Malgré la fragilité des informations disponibles, trois aspects relatifs au peuplement d'Aproz émergent et méritent d'être mis en évidence. Tout d'abord, dès le XIII^e^ siècle et durant toute la période d'inféodation au comte de Savoie, le lieu-dit Aproz se caractérise non seulement par des pâturages de plaine exploités et convoités, mais aussi par le rôle stratégique du passage sur le Rhône pour relier la majorie de Brignon et la métralie de Nendaz avec Conthey, chef-lieu de la châtellenie et site du marché hebdomadaire. Il est dès lors légitime de penser que quelques personnes (serfs, bergers, tâcherons ou transporteurs) sont alors installées sur ces terres à l'entrée du val de Nendaz, s'occupant aussi du pont ou du bac sur le Rhône.

Deuxièmement, les quelques informations partielles portant sur des transactions effectuées au cours du XVI^e^ siècle indiquent qu'un petit nombre d'Aproziens disposent de ressources et de droits suffisants pour posséder ou acquérir des biens fonciers au sein et hors de la commune, notamment des vignes, ou pour installer un moulin et un foulon. Mais la plupart des habitants sont dépourvus des droits ou des moyens nécessaires pour acquérir des terres. Comme on le verra dans la partie consacrée aux pâturages et aux forêts, ce sont principalement des seigneurs et des notables d'ailleurs qui, à partir du XVII^e^ siècle et jusque vers 1850, vont dominer les transactions foncières dans la région.

Troisième constat, Aproz ne figure pas dans le premier recensement cantonal de 1798, ce qui est étonnant quand on sait le caractère minutieux et exhaustif des informations recueillies sur les localités et les lieux même les plus insignifiants d'un bout à l'autre du canton. Ainsi, dans le val d'Hérémence dont la population (917 habitants) est proche de celle du val de Nendaz, le recensement fait état de douze villages et hameaux habités, pas moins de cinq d'entre eux comptant seulement une ou deux maisons pour une population résidante de quatre à douze personnes. En comparaison, sur les 195 habitations recensées dans les neuf villages et hameaux identifiés dans le val de Nendaz, Baar et Verrey sont les plus petits lieux de peuplement pris en compte, avec respectivement neuf et sept bâtisses, et une trentaine d'habitants chacun. Or, les registres paroissiaux reconnaissent Aproz comme lieu de résidence de nouveaux baptisés et mariés dès le début du XVIII^e^ siècle[46]. En outre, les informations, même partielles, recueillies dans ces registres ainsi que dans divers actes notariés démontrent que durant la période de 1787 à 1803, ce sont certainement au moins trois à quatre ménages, soit une quinzaine de personnes, qui sont établis à Aproz. Cette supposition est confirmée par le fait que deux grandes propriétés agricoles locales (la ferme de l'Hôpital bourgeoisial de Sion et la propriété de Monsieur Kuntschen) sont exploitées chacune par un métayer et sa famille, au moins depuis 1787[47]. Il semble donc que la région d'Aproz a bel et bien été « oubliée » lors de ce premier recensement cantonal.

[45] J.-B. Bertrand (1939), p. 615.

[46] Les documents sont malheureusement difficilement déchiffrables pour la période antérieure.

[47] Un acte notarié indique que ces deux métayers sont condamnés en 1792 à payer cinq ans de retard de loyer (CH AEV, AC Salins, P29 et P30).

Elle sera en revanche officiellement identifiée et reconnue dans le recensement de la population du canton en 1829, puisque l'on y dénombrera alors huit ménages pour une population totale de 29 habitants, qui se décrivent tous comme « laboureurs ». Clerc, Fournier, Gillioz, Lattion, Maret, Mariéthoz, Vergère[48] : tels étaient les patronymes des familles établies sur ces terres en ce temps-là.

Dans la première édition du « Dictionnaire géographique-statistique de la Suisse » en 1837[49], Aproz est présenté comme un « hameau » du val de Nendaz. A cette époque, la région compte près d'une dizaine de ménages, soit une quarantaine d'habitants. Il faudra attendre le milieu du XIX[e] siècle pour que le peuplement se densifie et que le hameau se transforme définitivement en un véritable village. Une cartographie établie en 1860 pour la préparation des travaux de la première correction du Rhône identifie 22 bâtisses dans le village. Le recensement cantonal de 1870, quant à lui, fait état de 19 ménages résidents, pour un total de 92 habitants[50]. Cette population est jeune : la moitié d'entre elle a moins de vingt ans (dont 34 enfants âgés de moins de dix ans) ; la personne la plus âgée du village n'a que 66 ans. Seuls 17 % de cette population résidaient à Aproz avant 1850. Douze des dix-neuf chefs de ménage[51] s'y installent après 1855, en provenance de la commune de Nendaz (7), de Chamoson (2), de Conthey (1), d'Evionnaz (1) et d'Italie (1). Les habitants sont en majorité des agriculteurs et cultivateurs, à l'exception d'un meunier, d'un cordonnier et d'un charbonnier (Italien).

Les familles établies à Aproz en 1870

Un examen du nom de famille à la naissance des 48 adultes (âgés de 18 ans et plus) qui habitent Aproz (Nendaz) en 1870 permet de donner un instantané intéressant sur la composition de la population à l'époque et sur l'origine de ces personnes :

Noms de famille	Nb de personnes	Lieu de naissance
LATTION	6	Aproz (5) et Nendaz (1)
FOURNIER	5	Aproz (5)
GILLIOZ	4	Aproz (3) et Nendaz (1)
AVENTHIER	4	Nendaz (1) et Conthey (3)
MARIETHOZ	3	Nendaz (3)
DELEZE	3	Aproz (1) et Nendaz (2)
BAERISVILLE	2	Nendaz (2)
BROCARD	2	Nendaz (2)
GERMANIER	2	Nendaz (1) et Conthey (1)
MARET	2	Nendaz (2)
VERGERE	2	Aproz (2)

[48] https://recensements.vallesiana.ch/1829.
[49] M. Lutz (1837).
[50] https://recensements.vallesiana.ch/1870.
[51] A relever que deux femmes sont cheffes de famille.

Les autres noms de famille (et lieux de naissance) représentés par un seul adulte à Aproz en 1870 sont : **Clerc** (Aproz), **Bender** (Nendaz), **Bertouzzo** (Nendaz), **Mariéthoud** (Nendaz), **Moren** (Nendaz), **Papilloud** (Conthey), **Spagnioli** (Chamoson), **May** (Chamoson), **Pralong** (Salins), **Richard** (Evionnaz), **Beau** (Evionnaz). A cela s'ajoute un couple italien établi à Aproz depuis 1862 (comme charbonniers) mais dont les noms sont difficiles à déchiffrer dans les papiers du recensement.

En 1870, les lieux de naissance des adultes résidant au village sont donc : Aproz (17), ailleurs à Nendaz (19), Conthey (5), Chamoson (2), Evionnaz (2), Salins (1) et l'Italie (2).

A noter que dans le recensement de 1880, le nombre d'adultes (de plus de 18 ans) habitant à Aproz (Sion) s'élève à 13 personnes dont onze portent le nom de famille **Baeriswyl** (Fribourg) et deux se nomment **Avanthier** (Conthey).

***Source** : https://recensements.vallesiana.ch/1870 et 1880.*

Le recensement de 1910 dénombre 28 maisons, 34 ménages et 181 habitants. Par la suite, le village va connaître une croissance forte et constante. La population a ainsi été multipliée par plus de dix au cours des 150 dernières années. Depuis 1993, Aproz est le troisième village le plus peuplé du val de Nendaz[52]. L'évolution du peuplement depuis 1829, en comparaison avec la population totale de la commune de Nendaz est la suivante :

Population du village d'Aproz (Nendaz) 1829-2020
(en pourcentage de la commune de Nendaz)

	Aproz	Commune de Nendaz	%
1829	29	1'326	1.5
1870	92	2'022	4.5
1910	181	2'505	7.2
1950	350	3'722	9.4
1980	486	4'523	10.7
1990	564	5'167	10.9
2000	643	5'457	11.7
2015	783	6'511	12.0
2020	985	6'737	14.6

Cependant, cette expansion ne traduit qu'une partie de la réalité. En effet, la région naturelle d'Aproz, qui s'étend du Scex de Tornay à la forêt du Dzerdi, comprend aussi les terres sédunoises bordées par le Rhône et le coteau, à l'est du village historique. Une grande partie de ce territoire a longtemps consisté en glariers, vaquiers, champs et pré-

[52] Aproz était le cinquième village le plus peuplé de Nendaz en 1960.

marais. En raison des risques d'inondation qui ont prévalu jusqu'à la correction du Rhône et de la Printse, la densité de peuplement sur ces terres était faible. En 1910, on y recensait une bâtisse, deux ménages et quatorze habitants[53]. En 2005, après les décennies de travaux engagés pour la maîtrise de l'eau dans la région, la ville de Sion a décidé et mené à bien un remembrement urbain du Carolet[54]. Treize hectares de terres essentiellement agricoles ont ainsi été réaffectés pour permettre la création d'une zone d'habitation. L'acceptation du nouvel état parcellaire par le Conseil d'Etat valaisan est intervenue en 2011 et, depuis lors, la population de ce quartier connaît une croissance des plus soutenue. De quelques familles résidentes dans les années 2000, la population a grimpé à 212 habitants en 2015 et 514 en 2021[55]. A voir le nombre d'immeubles et de maisons individuelles en projet ou en cours de construction, le cap des 700 habitants pourrait être très bientôt franchi.

La région d'Aproz, à cheval sur les deux communes de Nendaz et Sion, prend donc de l'ampleur, avec une population totale de plus de 1 500 habitants. De lieu-dit, Aproz s'est transformé en hameau, puis en village et s'impose désormais comme une localité à part entière. C'est l'histoire et le développement économique et social de cette région que nous allons aborder dans les prochains chapitres.

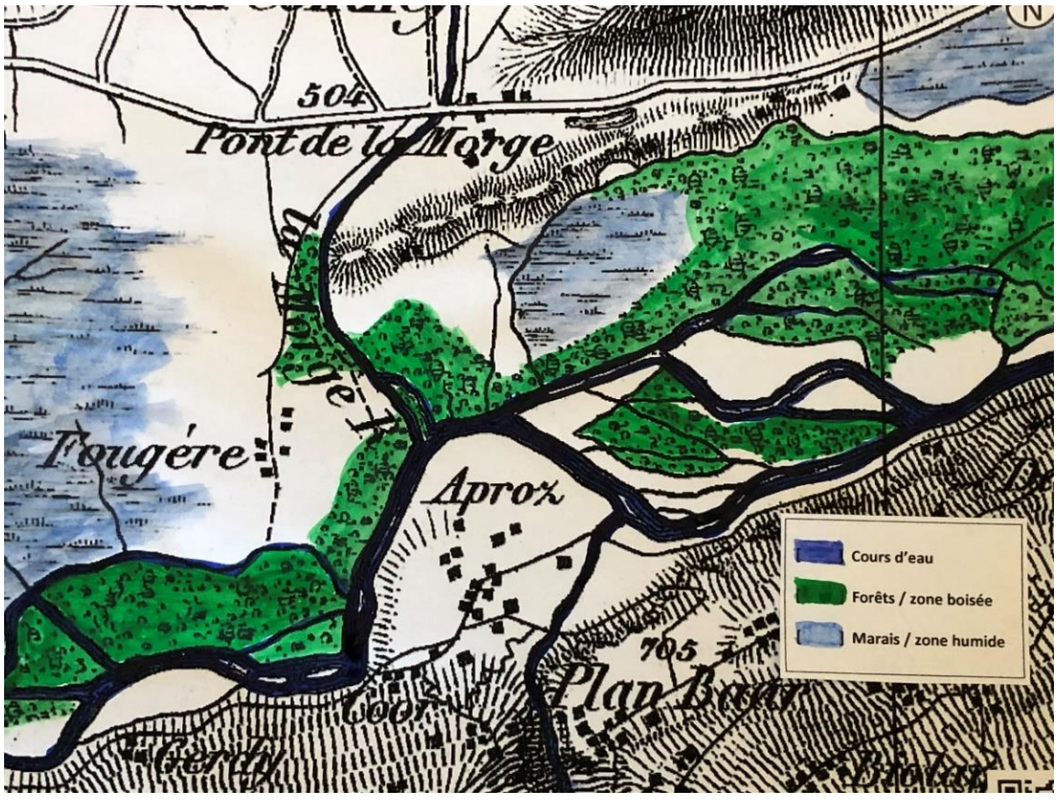
[53] Recensement fédéral 1910, dans *Inventaire suisse d'architecture 1850-1920* : Sion, t. 9, 2003, p. 24.
[54] *Bulletin Officiel du Valais,* n° 37, 16.09.2005.
[55] Cahier des statistiques de la ville de Sion 2021, www.sion.ch, p. 12.

Chapitre 2

A propos des pâturages et forêts

Jusqu'à la première correction du Rhône, le paysage dans le Valais central a conservé sa beauté et sa rudesse originelles. Aux grandes crues du printemps et lors des épisodes de pluie intense observés en automne, le fleuve affirme son autorité sur la plaine, en se précipitant comme un torrent furieux ou en s'épanchant par endroits sur toute la largeur de la vallée. Il vagabonde librement, serpente entre les cônes de déjection des torrents latéraux et les hauts-fonds, créant de multiples méandres. Près d'Aproz, à la rencontre du cône de la Printse, le Rhône est dévié vers le centre de la plaine, où il se divise en plusieurs bras séparés par des bancs de graviers, donnant ainsi naissance à divers îlots. Des relevés effectués en 1844 notent deux larges zones humides à proximité, l'une au sud de la colline des Maladaires (Châteauneuf), l'autre dans la dépression de Praz-Pourris (Fougère, Conthey).

Le Rhône à Aproz en 1844



***Source** : extrait de la carte publiée dans Th. Kuonen (1993), p. 472.*

Le lieu n'a pas bonne réputation. En 1800, se déplaçant entre Sion et Saint-Pierre-de-Clages, le commissaire du gouvernement helvétique pour le Valais[56] décrit cette région comme « *tout-à-fait marécageuse* ». Plusieurs autres voyageurs empruntant la grand-route ou visitant le pays au cours des XVIII[e] et XIX[e] siècles confortent cette vision et soulignent les désagréments et les risques de vivre à proximité des marais. Leur regard sur la population vivant dans cette contrée est souvent péjoratif, voire méprisant[57]. Mais d'autres auteurs ont aussi conté la poésie et la richesse de cette nature sauvage des îles créées par les sinuosités du fleuve et des dunes de limon érigées par le vent[58]. Aujourd'hui, on peut appréhender la beauté et l'importance de tels espaces à fleur d'eau, favorables à une riche faune et flore de milieu humide, grâce aux efforts de renaturation consentis à différents endroits de la plaine du Rhône, comme dans le cas de l'ancienne gravière des Epines transformée désormais en une zone protégée couvrant une quinzaine d'hectares[59].

Profitant de l'exhaussement naturel du cône de la Printse, les premiers habitants d'Aproz ont travaillé avec acharnement à essarter les bois, à défricher et à mettre en valeur les terres alluviales échappant aux débordements réguliers du Rhône et de la Printse. Au-delà des forêts, des prés et des champs s'étirant du rocher de Tornay au Dzerdi, les agriculteurs et les éleveurs locaux exploitent très tôt les ressources des îles et les pré-marais avoisinants ; les bordiers élèvent des barrières contre quelques bras du fleuve pour gagner et préserver des langues de terre. Contrairement à bien des préjugés, ces terrains sont productifs : les hauts-fonds sont cultivables, il y a de belles zones boisées, et les terres plus marécageuses peuvent être valorisées sous forme de prés humides pour l'élevage.

Des pâturages convoités

Suffire aux besoins d'herbage et de fourrage est, dès le XI[e] siècle, une préoccupation majeure des familles et des communautés soucieuses de maintenir les quelques têtes de bétail nécessaires à leur subsistance. Dans la région d'Aproz, prairies de fauche et pâturages ne se limitent pas aux seules terres exhaussées et défrichées à proximité des gorges de la Printse et le long du coteau boisé, mais ils comprennent également les îles temporaires ou permanentes apparues dans les tresses du Rhône. Selon la fréquence et l'intensité des crues, les glariers et bancs sablonneux verdissent peu à peu ; ainsi, après un débordement catastrophique en 1782, le Rhône suit pendant une cinquantaine

[56] B. Wild, cité dans Th. Kuonen (1993), p. 90.

[57] Associant souvent les marais aux problèmes de goître et de crétinisme que l'on rencontrait à l'époque en pays de montagne (dont on sait aujourd'hui qu'ils résultaient d'une carence en iode affectant la glande thyroïde), ils jugeaient les populations apathiques et arriérées. Voir p. ex. J. Eschasseriaux (1806) et H. Schiner (1812).

[58] Pour discerner ces perceptions, voir L. Pasche (2004), A. Devanthéry (2013) et A. Metzger (2020).

[59] Travaux réalisés comme mesure de compensation écologique liée au projet hydroélectrique Cleuson-Dixence, voir *Le Nouvelliste*, 10.12.2016.

d'années un tracé plutôt stable favorisant la végétalisation et le boisement de ses rives et de plusieurs îlots près d'Aproz. Ces derniers deviennent alors des étendues de broussailles, vernes, saules et roselières parmi lesquelles l'herbe croît en abondance, fournissant un bon pâturage aux animaux que le berger conduit chaque matin et ramène chaque soir[60]. Malgré un accès parfois dangereux et difficile, les troupeaux peuvent y paître tout l'été ; herbage et feuillages garantissent aussi une grande partie de l'alimentation animale durant le reste de la saison, tandis que le foin des marais[61] est utilisé pour la litière du bétail. Ces terrains sont principalement des biens communs, régis par les principes de gestion collective et d'indivision des terres. Dès le Moyen-âge, l'appartenance à la communauté, le fait d'habiter le village ou d'être propriétaire de bâtiments sur le territoire communal donnent à chacun des droits égaux de pâturage ; en revanche, nul n'est autorisé à faire pâturer sur les biens communaux plus de bêtes qu'il ne peut en hiverner avec son propre foin.

De tout temps, les prés et les îles d'Aproz ont suscité intérêt et convoitise. En examinant les quelques parchemins existants et une vingtaine de transactions notariées entre le XI^e^ et le XVIII^e^ siècles, on remarque tout d'abord que l'acquéreur ou le propriétaire de prairies, champs ou îles ne réside généralement pas à Aproz[62]. Il s'agit le plus souvent de paysans aisés, de notables ou de bourgeois à la recherche de nouvelles terres et pâtures pour leur bétail. C'est notamment le cas au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles, lorsque plusieurs hauts personnages dont deux châtelains de Sion, un secrétaire d'Etat du Valais, un secrétaire de la ville de Sion, et un vicaire de Sion, acquièrent des terres et portions d'îles dans la région. Les quelques Aproziens, eux, sont quasiment absents de ces transactions. Serfs, métayers ou domestiques agricoles pour la plupart, ils sont parfois dépourvus des droits et souvent des moyens nécessaires à l'acquisition de terres. Ce n'est qu'au XIX^e^ siècle que la population résidente possèdera majoritairement le foncier, tout particulièrement après la vente par Nendaz de plusieurs hectares de biens communaux et bourgeoisiaux dans la plaine.

Comme partout en Valais, les habitants d'Aproz défendent avec force et acharnement leurs droits de pâturage. De multiples litiges apparaissent au cours des siècles, souvent en lien avec la configuration changeante des rives, des prés et des îles résultant des divagations du Rhône, des défenses insuffisantes contre l'inondation, ou de la « faim de terre » qui conduit certains à vouloir s'approprier des terrains en remettant en question des droits ancestraux. Jusque vers la fin du XV^e^ siècle, la situation est exacerbée par l'appartenance d'Aproz au comté de Savoie, à la frontière des terres de l'évêché de Sion. Les conflits sont fréquents autour de la délimitation des fiefs et des droits. Occasionnellement, et localement, ces différends peuvent être violents et nécessiter

[60] H. Schiner (1812), p. 57.

[61] Anciennement appelé flat ou flax, aujourd'hui molinie.

[62] Diverses transactions notariées mentionnent un propriétaire/acquéreur habitant à Basse-Nendaz (actes vers 1050, 1414, 1441, 1802), Vétroz (vers 1200), Baar (vers 1250), Misériez-Salins (vers 1250), Ardon (1431), Beuson (1609), Brignon (1609), Sion (1601, 1604, 1611, 1615, 1617, 1629, 1699, 1710, 1713, 1714).

l'intervention des plus hautes autorités, à savoir l'évêque de Sion et le comte de Savoie[63]. C'est encore une fois le cas en 1417, lorsque l'évêque se plaint du fait que le bétail que des Sédunois faisaient paître dans des prés à Aproz a été saisi et transféré à Nendaz. Il mentionne que, de temps immémoriaux, Sion a un droit de pâturage sur ces prés, mais que depuis quatre ans, ses citoyens en sont privés. Le comte répond par des atermoiements qui sont en fait une fin de non-recevoir. Un siècle plus tard, c'est la ville de Sion qui allègue que Nendaz n'a aucun droit pour faire paître ses animaux à Prabardy, dans les prés et les îles situés sur la rive droite de la Printse. Les gens de Nendaz revendiquent, eux, une possession paisible de ces pâturages, comme prouvé par deux actes notariés de 1414 et 1441. Sion rejette pourtant ces documents, arguant que ceux-ci ont été établis à son préjudice, au temps des comtes de Savoie. Le premier jugement prononcé en 1510 dresse les conclusions suivantes[64] :

- *Depuis la Printse jusqu'au rocher de Tornay, tout le pâturage des îles et prés appartient en commun à Sion et Nendaz ;*
- *Un ban est imposé du 10 septembre au 6 mai ; personne ne peut y mettre ses bovins à l'exception d'une vache par ménage, avec son veau, pour le lait de la famille ;*
- *Les forêts à l'est de la Printse appartiennent à Sion, mais les gens du Grand Aproz peuvent en retirer le bois nécessaire pour leur famille, pour enclore leurs biens et pour les barrières contre les inondations du Rhône et de la Printse ;*
- *La garde des prés d'Aproz relève de Nendaz, alors que celle des îles relève de Sion ;*
- *Personne ne doit faire paître chèvres et moutons dans les îles à l'est de la Printse.*

Bien que pragmatique et de compromis, la décision peine à être acceptée. Cinq ans plus tard, ce jugement « à la Salomon » fait l'objet d'un nouveau prononcé amiable sous les bons auspices de l'évêque de Sion, réaffirmant les dispositions énoncées en 1510. Sur le fond, toutefois, rien n'est vraiment réglé quant à la possession des terrains. C'est donc un nouveau procès qui a lieu en 1545. A défaut de pouvoir s'entendre et afin de « *maintenir la paix et le bon voisinage* », les parties se soumettent une nouvelle fois à la décision, pourtant insatisfaisante, de 1510. La question de la juridiction sur ces terres ne sera pourtant définitivement réglée que deux cents ans plus tard ! Dans l'intervalle, l'acquisition croissante de terres par des Sédunois et par la Bourgeoisie de Sion va progressivement imposer un nouvel état de fait et de droit.

Outre ces démêlés entre Nendaz et Sion, d'autres différends en relation avec le pâturage surgissent au sein même de la communauté. Ainsi, les prés du Petit Aproz (Carolet) sont sujets aux fréquents débordements du Rhône et de la Printse. La commune de Nendaz est tenue d'entretenir les barrières pour protéger les terres de l'inondation et, en contrepartie, elle y dispose d'un droit de pâturage. En 1622, les propriétaires de ces prés se plaignent de la négligence de la commune par rapport à ses obligations, plaintes qui déboucheront sur un accord. Cent ans plus tard, soit en 1723, des consorts intentent un

[63] Ainsi, l'évêque de Sion interpelle le comte de Savoie avec des allégations de méfaits commis entre 1248 et 1268 à l'encontre des Sédunois sur la frontière avec Nendaz, y compris des agressions de personnes, cité dans J. Gremaud (1863), p. 193.
[64] CH AEV, AC Nendaz, Pg35.

procès à la commune de Nendaz pour la même cause[65]. Un jugement à l'amiable réaffirme que Nendaz doit visiter et entretenir annuellement les barrières du Rhône et de la Printse afin de protéger les prés et les champs du Petit Aproz. En contrepartie, Nendaz peut continuer de pâturer ces terres et utiliser le bois pour les barrières ; de leur côté, les propriétaires doivent enlever les clôtures des champs et jardins dès que les récoltes sont faites. En 1790, les consorts d'Aproz réclament à nouveau aux syndics de Nendaz l'entretien des barrières, faute de quoi le droit de pâturage sera suspendu[66]. La discussion concernant la protection des prés et des champs contre les inondations de la Printse va se poursuivre jusque dans les années 1940, et s'étendre à la question des responsabilités et des obligations respectives de Sion et de Nendaz pour ces travaux.

Enfin, le droit ancestral de parcours du bétail a lui aussi été source de tensions au fil du temps, donnant lieu à de fréquentes plaintes et contestations. Ce droit de passage et de pâture ne se limitait pas aux seules terres à usage commun (prés, forêts), mais s'appliquait aussi aux champs privés après les récoltes et aux parcelles en jachère. Cela rendait nécessaire le respect d'un calendrier précis et le contrôle strict du bétail ; à peine la récolte rentrée, les clôtures étaient enlevées et les membres de la communauté pouvaient amener le bétail sur ces champs. Inscrits dans les servitudes féodales, les droits de parcours sont formellement remis en question dès le début du XIX^{e} siècle, tout comme les cens, dîmes, lods et autres redevances perpétuelles en nature. Le principe du « droit de rachat » de telles servitudes s'impose peu à peu[67]. La véritable révolution qui s'engage ainsi modifie fondamentalement les rapports fonciers, tant du point de vue du droit que de celui de la gestion des terres. Les droits de parcours ancestraux se réduisent dès lors comme peau de chagrin. A Aproz, par exemple, un propriétaire terrien et la ferme de l'Hôpital bourgeoisial de Sion rachètent à la commune de Salins, respectivement en 1815 et en 1825, ses droits de parcours de moutons, les ovidés causant chaque année de gros dommages dans les champs et cultures de ces deux domaines[68].

Un élevage de type familial

Seules quelques rares informations, à partir du XIX^{e} siècle, permettent d'appréhender l'importance et l'évolution de l'élevage dans la région, et maigres sont les données spécifiques concernant Aproz. Les statistiques disponibles pour l'ensemble de la commune de Nendaz en 1866 (avec une population de 1 900 habitants) recensent 1 400 bovins, 1 322 moutons, 208 chèvres et 63 équidés. Au tournant du XX^{e} siècle, alors que la population a augmenté de 20 %, le cheptel bovin atteint 2 000 têtes, tandis que le nombre de moutons a doublé et celui des chèvres a triplé ; le troupeau des équidés est resté

[65] CH AEV, AC Nendaz, P.62.
[66] CH AEV, AC Nendaz, P.89.
[67] La loi du 2 juin 1852 établit que les rentes, les redevances et obligations féodales perpétuelles qui affectent le foncier cessent d'être dues en nature dès le 01.01.1853 et seront rachetées selon les prescriptions de la loi.
[68] CH AEV, AC Salins, P49 et P61.

stable[69]. Près de 80 % des ménages possèdent alors des bovidés. L'économie rurale de subsistance qui prévaut dans le val de Nendaz semble assurer à chacun, y compris aux plus pauvres, les moyens de maintenir un petit cheptel, au moins une vache ou une chèvre, pour subvenir aux besoins de leur famille. Ainsi, le fermage prévoit généralement que le métayer peut conserver une partie du foin provenant des prés ou des marais[70]. Par ailleurs, dès le Moyen-âge, l'accès aux pâturages communs pour au moins une vache et son veau est garanti à chaque famille tout au long de l'année[71].

Comparativement au haut de la vallée, avec ses riches alpages et pâturages d'altitude, la plaine d'Aproz ne dispose que de surfaces limitées pour la récolte de fourrage et la pratique d'un pâturage extensif dans les îles, les prés humides et sur les champs hors de la période des bans. Certains éleveurs disposent de droits d'alpage sur les hauteurs de Nendaz voire d'Evolène. Mais l'élevage reste avant tout une activité complémentaire aux cultures agricoles, aux vergers et aux jardins. La production animale est orientée sur les besoins immédiats de la famille et l'utilisation occasionnelle d'une bête ou du surplus de lait ou de fromage pour acquérir, par le troc, d'autres biens de première nécessité. Cela dit, quelques éleveurs aisés exploitent plus intensivement les maigres herbages, fourrages et pâturages. Ainsi, en 1667, la propriété d'un notable sédunois incluait à Aproz des champs, des prés et des marais ainsi que des droits d'alpage dans le val de Nendaz, avec un cheptel conséquent de 45 bovins et 2 mulets[72]. Plus tard, vers la fin du XIX^{e} siècle, le cheptel de la ferme de l'Hôpital bourgeoisial de Sion à Aproz comptait une vingtaine de vaches[73]. La majorité des ménages, toutefois, doit se contenter d'un troupeau bien plus modeste. Un rare témoignage écrit nous apprend que vers 1875 un ménage possédait en moyenne entre trois et six têtes de bétail ; en 1906, les Aproziens ne tiennent plus guère qu'une ou deux vaches par famille[74]. Cette diminution sensible est en partie compensée par une amélioration du rendement laitier[75]. A cet égard, relevons que quelques éleveurs d'Aproz participent activement, au fil du temps, aux efforts et concours visant améliorer le cheptel[76].

---

[69] C. Michelet (1977), p. 47 et 161.

[70] Un tiers s'il y a deux coupes (foin et regain) ou la moitié s'il n'y a qu'une seule coupe de foin maigre ou sur un pré marécageux.

[71] Comme spécifié en 1510 déjà dans la sentence concernant l'accès aux pâturages de Prabardy.

[72] J. Fayard Duchêne (1993), p. 32.

[73] J.-P. Michelet (1949), p. 115.

[74] Pétition de juillet 1906 de 133 habitants d'Aproz pour l'endiguement de la Printse (CH AEV/Tr.P.RT.P.1/25).

[75] La production moyenne de lait d'une vache dans le val de Nendaz en 1864 est de 1,3 litres par jour ; elle est de 5 litres cent ans plus tard.

[76] Ainsi en mai 1905, lors du concours du jeune bétail de la race d'Hérens (district de Conthey), organisé à Aproz, une vachette de Guillaume Baeriswyl est primée, dans *Gazette du Valais,* 09.05.1905. En 1940, le taureau « Papillon » d'un éleveur d'Aproz, Gédéon Michelet, figure parmi les sept bêtes primées de la commune de Nendaz (CH AEV, AC Nendaz supp. PS41). Plus récemment, en 1979, « Roseau » de Lucien Clerc remporte la 1ère place de la 5ème catégorie à la finale cantonale du combat des reines.

Qu'en est-il de l'élevage des équidés ? Cet aspect est à vrai dire très peu documenté, mais on peut néanmoins affirmer que le val de Nendaz n'a jamais pratiqué l'élevage du cheval ou du mulet. Ces animaux étaient achetés sur les foires de Sion ou de Martigny[77], parfois contre une vache ou des veaux. Le cheval est utilisé avant tout pour tirer les chars, particulièrement dans la plaine. Le mulet, pour sa part, est la bête de somme et de monte la mieux adaptée aux conditions du val : il a le pied sûr dans les sentiers étroits et les mauvais chemins de montagne. A une force souvent égale à celle du cheval[78], le mulet ajoute les qualités de robustesse et de sobriété de l'âne. La valeur de l'animal s'exprime aussi dans son coût élevé à l'achat[79]. 94,5 % des propriétaires valaisans de mulets ne possèdent d'ailleurs qu'une seule bête[80].

L'importance du mulet pour le paysan d'antan



Le mulet d'Alphonse Maret, et la famille, « au Moulin » à Aproz, vers 1935.
***Source* : Roger et Marie-Angèle Neuwerth, Aproz (coll. privée).**

[77] Les mulets venaient principalement de la Savoie, de la vallée d'Aoste et du Haut-Valais.
[78] Il peut parcourir jusqu'à 20 ou 30 km par jour, avec une charge allant jusqu'à 120 kg.
[79] Le prix du mulet est de 163 frs à Nendaz en 1853 alors que la rémunération du garde-forestier est de 15 frs par an et 1,50 fr par jour. En 1933, le mulet vaut 500 frs, alors que le salaire horaire d'un ouvrier communal travaillant à la correction de la Printse est de 0,80 fr.
[80] *Gazette du Valais,* 27.04.1905.

Souvent, plusieurs ménages investissent dans un mulet par indivis. Ils s'associent et possèdent ainsi une part de mulet, en assumant à tour de rôle l'entretien et l'alimentation de l'animal. Il arrive aussi que le mulet soit loué à des voisins pour quelques heures ou quelques jours. Une « gare muletière » est mentionnée à Aproz vers 1885, contribuant au transport des gens et des marchandises entre le bas et le haut du val. Cette activité se poursuivra jusqu'à l'ouverture de la route de Sion à Nendaz, après la première guerre mondiale, d'où le rôle important que les prés humides des îles ont vraisemblablement joué pour la pâture extensive des mulets et des chevaux. Le nombre de bêtes reste cependant assez limité : en 1910, la population de mulets et de chevaux s'élève à respectivement une septantaine et une cinquantaine de têtes dans tout le val de Nendaz, pour un peu plus de 2 500 habitants. Le mulet va rester « en service » jusque dans les années cinquante, notamment lors de la construction du barrage de Cleuson ; entre 1946 et 1966, le nombre d'équidés dans la commune passe de septante-six têtes à seize.

A la suite de l'endiguement du Rhône, qui permet le colmatage et l'assèchement progressif des terres et leur ouverture à la culture, la propriété commune et indivise fait place peu à peu à l'appropriation privée du foncier. Cette évolution annonce une transformation économique et sociale radicale du monde rural dans la plaine du Rhône. Elle fera un temps l'objet de résistance, notamment par tous ceux qui perdent le bénéfice ancestral de laisser pâturer en liberté leur gros bétail dans les îles et prés humides. Comme nous le verrons, l'endiguement de la Printse et l'assainissement des terres humides dans la plaine d'Aproz ne seront réalisés que dans les années 1930-1940. Les activités d'élevage vont rester relativement stables jusque vers la fin de la seconde guerre mondiale. Par la suite, agriculture, arboriculture et horticulture vont devenir dominantes, entraînant une disparition progressive des prairies et des prés humides, et donc une réduction rapide de l'activité d'élevage. Cette évolution se reflète notamment au travers du niveau d'activité de la laiterie d'Aproz, laquelle achète 26 000 litres de lait frais auprès de neuf exploitations durant l'année 1965-1966 et plus que 8 900 litres auprès de quatre producteurs en 1970-1971 ; la laiterie cessera définitivement ses activités au milieu des années septante[81].

L'importance du bois et des forêts

Dans une économie agricole et pastorale d'autosubsistance en milieu alpin, l'existence voire la survie des populations ont longtemps été tributaires de l'accès au bois. Une ressource dont la région d'Aproz et le val de Nendaz bénéficiaient à profusion dans les temps anciens. Les habitants et les communautés ont travaillé pendant des siècles à défricher et essarter bocages et forêts dans la plaine et sur les coteaux, ouvrant progressivement des espaces pour l'habitation, les prés, les champs et les jardins. Mais le bois a aussi été de tout temps un bien précieux, indispensable à des fins de chauffage, de construction et de fabrications diverses comme l'outillage, l'ameublement, les ustensiles ou les moyens de transport. Son utilisation est aussi vitale pour répondre aux

[81] S. Fournier (1978), p. 19.

besoins de la communauté. Ainsi, à Aproz, les mélèzes du haut de la vallée jouent un rôle essentiel dans la construction et l'entretien du pont sur le Rhône. L'armature des barrières contre les débordements du fleuve et de la Printse est formée de fortes branches de vernes et de solides madriers de mélèze disposés en caissons que l'on garnit de fascines et que l'on recouvre de galets. Les branches des saules, peupliers, aulnes et bouleaux sont effeuillées ; les feuilles servent de litière ou de fourrage pour les porcs et le petit bétail, les chèvres en particulier. Les épineux sont utilisés pour construire des clôtures. L'osier d'Aproz est très apprécié des fabricants locaux de paniers et de hottes.

L'importance du bois est reflétée dans une réglementation d'accès et d'utilisation des forêts et taillis qui remonte au Moyen-âge. De même que les pâturages, les forêts, à l'époque, sont avant tout un bien communal ou bourgeoisial. Cela impose des obligations telles que le respect de la mise à ban de forêts réservées à la construction de barrières contre les inondations, notamment à proximité des cours d'eau. Mais cela s'accompagne également de droits dont l'un des plus importants est celui de l'affouage, qui consiste à attribuer du bois de chauffe.

Les bourgeois de la commune de Nendaz ont droit au lot d'affouage sur pied, attribué par tirage au sort[82]. Il ne leur en coûte qu'une prestation en nature, une journée de corvée appelée « la manœuvre du lot » : au XIX^{e} siècle, c'est le forestier de triage qui a la haute main pour l'application de ces journées de travail dédiées soit à l'entretien de la pépinière ou des chemins forestiers, soit à la création de nouvelles voies d'accès pour sortir le bois. En 1900, les forêts bourgeoisiales et taillis communaux permettent de fournir un lot de trois mètres cube par ayant droit, à savoir les 600 communiers-bourgeois[83]. L'annonce des lots de l'affouage a lieu en juin. Cette attribution est insuffisante pour couvrir sur toute une année les besoins des habitants qui ne disposent pas d'autre combustible pour se chauffer et préparer les repas. Raison pour laquelle rien ne se perd et tout se récupère : le bois mort, les aroles sèches, les taillis sur propriétés privées sont eux aussi exploités. Le bois mort peut d'ailleurs être ramassé librement. Comparativement au reste du val, les habitants d'Aproz se trouvent dans une situation relativement privilégiée ; leur lot d'affouage est grandement accru par les bois recueillis directement aux abords de la Printse et du Rhône lors de débordements. Après de fortes pluies, ces cours d'eau charrient des troncs et des bûches que les habitants ne manquent pas d'aller repêcher à l'aide d'une sorte de pic appelé « tchyapèen » en patois[84].

Moyennant le paiement d'une taxe modérée, les gens de la commune ont également droit au bois de construction pour leur ménage[85]. Les Aproziens utilisent moins cette

[82] A noter que la distribution de bois de chauffe par la Bourgeoisie de Nendaz prend fin en 1965 et est remplacée par une indemnité payée aux ménages bourgeois.

[83] Les personnes domiciliées à Nendaz, mais non bourgeoises, peuvent jouir des biens communs (bois, herbage, litière) contre paiement ; en 1875, la contribution était fixée à 7 frs par an, dans C. Michelet (1977).

[84] R.-C. Schüle (2011), p. 258.

[85] Un habitant se présente au conseil communal et paie un franc et un pot de vin pour reconnaissance et droit au bois d'affouage et pour la construction. Il faut payer deux francs pour reconnaissance et obtention de litière et bois d'affouage/construction et parcours d'une chèvre (conseil communal de Nendaz du 20 .01.1878).

ressource que les autres habitants du val, en raison certainement de leur éloignement des forêts denses du haut de la vallée. Valorisant les matériaux qui s'accumulent dans le dépôt torrentiel de la Printse, ils privilégient la pierre pour la construction de leurs maisons, ce qui confère au village une apparence bien caractéristique.

Traditionnellement, l'emploi du bois par les familles et les communautés se limite à des fins utilitaires. L'exploitation des forêts respecte des règles et des principes ancestraux qui privilégient une gestion collective de cette ressource. Tout va changer drastiquement et rapidement dès les premières impulsions du développement industriel en Valais, au début du XIX^{e} siècle. La création des forges d'Ardon, de la verrerie de Monthey, des salines du Chablais vaudois, des fours à chaux et des briqueteries a en effet un impact immédiat et puissant sur le marché local du bois.

En 1825, le besoin annuel de bois (aussi sous forme de charbon de bois) des forges d'Ardon et de la verrerie de Monthey est estimé à près de 25 000 m^3. Les fours à chaux nécessitent également de grandes quantités de combustible ; une fournée de chaux utilise au moins 70 m^3 de bois[86]. Unique source d'énergie à cette époque, le bois de chauffe fait également l'objet d'un commerce d'exportation. Conséquence : la demande en bois valaisan et en charbon de bois s'accroît de manière exponentielle. Des notables et des spéculateurs locaux s'associent aux marchands de bois pour organiser une acquisition agressive du bois de forêts communales ou de consortages[87] ; à l'occasion, ces coupes commerciales permettent aussi aux autorités de renflouer la caisse communale anémique. Des bûcherons étrangers (Tyroliens notamment) sont engagés pour déboiser les forêts séculaires d'altitude. Pareille exploitation intensive des forêts se développe dans toutes les régions du Valais. Ce n'est que dans les années 1850 à 1860 que la pression énorme sur les forêts va s'estomper progressivement, grâce à la popularité croissante de l'anthracite valaisan (y compris celui d'Aproz) auprès des chaufourniers, puis à l'arrivée par chemin de fer du charbon français importé.

Le val de Nendaz a été directement et fortement impacté par l'énorme demande de bois émanant de l'industrie locale naissante et des consommateurs situés en dehors du canton, avec pour conséquence des coupes massives dans les forêts d'altitude. *« La forêt en tant que matière à protéger n'entre qu'au second plan dans les préoccupations des paysans et des montagnards d'autrefois »*[88]. Contrairement à l'analyse qui est faite aujourd'hui, de telles coupes rases de forêts ont longtemps été considérées comme une œuvre utile, permettant d'agrandir la surface des alpages et mayens et d'éliminer les bêtes sauvages.

---

[86] I. Mariétan (1937), p. 73.

[87] Ainsi, en 1825, une puissante alliance (le grand châtelain de Conthey, le président de Conches, le président de Rarogne, le syndic et un négociant de Saint-Maurice) est constituée pour *« acheter autant de bois que possible en Valais pour le flottage et le charbon »*, CH AEV, AC Nendaz, P204.

[88] Ph. Farquet (1933).

Les coupes commerciales de bois à Nendaz

L'exploitation commerciale des forêts de Nendaz émerge à l'aube du XIX^{e} siècle. En 1799, Nendaz prend ainsi l'engagement de fournir du bois des forêts communales aux salines de Bex (Chablais). Mais ce sont surtout les consortages d'alpage qui se lancent dans la vente commerciale du bois de leurs forêts vers 1825. L'ampleur des coupes, qui sont généralement effectuées sur des périodes de 4 à 6 ans, est illustrée par les transactions suivantes[89] :

1. En 1825, le consortage de Siviez vend par enchère à des marchands de Sion tous les bois existants sur l'étendue de quatre districts de forêts, pour un volume de 30 000 m^3 de bois.
2. En 1825, le consortage de la montagne de Novelli vend à l'enchère les bois d'une forêt, estimés à une quantité d'environ 30 000 m^3.
3. En 1825, le consortage de Meinaz consigne 18 500 m^3 de bois pour les forges d'Ardon.
4. En 1826, le consortage de Combire vend *« tout le bois existant, sur pied ou estropié »* appartenant au consortage (sauf une partie réservée à l'usage des consorts), représentant un volume de plus de 40 000 m^3.
5. En 1843, le consortage de Combire vend environ 5 000 m^3.
6. Entre 1853 et 1900, Nendaz vend 15 000 m^3 de bois provenant de forêts communales.
7. Durant la période 1850-1880, la plupart des consortages d'alpage sur Nendaz ont vendu de nouvelles quantités importantes de bois, essentiellement du mélèze, pour la fabrication de 26 000 traverses de 2,50 mètres de long (soit environ 5 000 m^3), destinées à la construction de la voie de chemin de fer Le Bouveret-Brigue[90].

Il est impossible de savoir précisément quelle a été la coupe effective dans les forêts de Nendaz au cours du XIX^{e} siècle, mais sur la base des données connues, le volume total de bois extrait peut être estimé à plus de 100 000 m^3. Le flottage par la Printse a été le moyen privilégié pour transporter ce bois vers la plaine jusqu'à Aproz, qui a connu alors une intense activité.

Extrait adapté de Th. Kuonen (1993).

Ces coupes rases sont facilitées par les ajustements introduits dans la législation forestière. Durant le régime français (1812-1815), les coupes et exercices de parcours dans les forêts, qui n'étaient précédemment soumis à aucune règle écrite, sont désormais assujettis à des lois extrêmement restrictives. Afin de disposer d'une réserve suffisante de bois en situation de catastrophe, la Diète décrète la mise à ban de certaines forêts en 1815. L'introduction de cette nouvelle disposition dans la loi fait suite à l'incendie de mai 1812 qui avait détruit une soixantaine de maisons à Basse-Nendaz. Dans le même temps, la Diète abolit toutes les autres contraintes dans les forêts non sujettes au ban. Les collectivités et les consortages peuvent donc envisager des ventes massives de bois, en réponse à la forte demande du marché. Cela intervient à une époque où les guerres

[89] Etant donné la diversité des unités de mesure de l'époque, l'estimation des cubages de bois est faite sur la base de la toise usuelle du Valais représentant 3,7 m^3, selon Th. Kuonen (1993).
[90] Le val de Nendaz a fourni 13 % de toutes les traverses nécessaires à la construction des 122 km de la voie de chemin de fer.

imposent de lourdes charges aux communes. En effet, après le coût élevé de l'occupation française, les Autrichiens, qui pourchassent les Français à travers le canton, exigent des communes la livraison de bétail pour l'entretien des troupes. La commune de Nendaz doit acquérir ce bétail de différents particuliers, via la cession de forêts communales. L'assouplissement de la législation qui intervient à l'époque signifie que nombre de mayens et d'alpages s'agrandissent au détriment de la forêt. Cette situation est aggravée par la résurgence des droits de parcours des moutons, lesquels causent de grands ravages dans les zones forestières.

Pratiquées à grande échelle et sur plusieurs années, les coupes en altitude ont nécessité un ajustement des modes traditionnels d'exploitation des forêts. Le déplacement massif de bois depuis la montagne vers la plaine a exigé de recourir à de nouvelles méthodes, et notamment à une utilisation plus systématique du flottage du bois. Jusqu'alors, on sortait le bois des forêts de différentes manières : (i) à dos d'homme ou de femme, ou par charge sur une bête de somme bâtée ; (ii) « à trait », ce qui consiste à traîner la charge à une ou deux personnes, voire à la faire traîner par une bête (cheval, mulet, vache) ; (iii) avec des luges à cornes ou luges d'attelage (utilisées même sans neige) sur des chemins à traîneaux ; (iv) en sortant les troncs d'arbre au moyen d'une « chargosse » attelée[91]. Le dévalage du bois à travers la forêt ou dans des dévaloirs (câbles) est lui aussi largement pratiqué.

Mentionné depuis 1610, le dévaloir d'Aproz se situe en partie sur le territoire de Salins, aboutissant en plaine à l'est du village. Il est utilisé principalement par la Bourgeoisie de Sion pour l'exploitation des forêts de Thyon. Les billons sont dévalés par le câble des Fournaises, qui traverse le territoire des Agettes, puis par celui d'Aproz jusqu'au pied de la montagne. Cette voie est utilisée activement en 1789 pour descendre une grande quantité de bois destiné à la reconstruction de la vieille ville de Sion, après l'incendie catastrophique survenu en mai de l'année précédente[92].

Pour amener le bois coupé jusqu'aux câbles, des conduits en terre ou en bois (les rises) sont construits. Parfois, ce sont les commissaires de l'Etat désignés pour expertiser les demandes de coupe de bois commercial qui imposent une telle construction pour la sortie du bois, afin d'éviter des dégâts. Ainsi en 1841, pour le bois de la montagne de Combire sur Nendaz, des rises doivent être aménagées jusqu'à la Printse, vers Beuson, d'où les bois sont flottés en direction d'Aproz. Dans le règlement forestier de février 1881, il est prescrit que des chemins ou des rises seront créés pour éviter autant que possible le dévalage de bois par les couloirs.

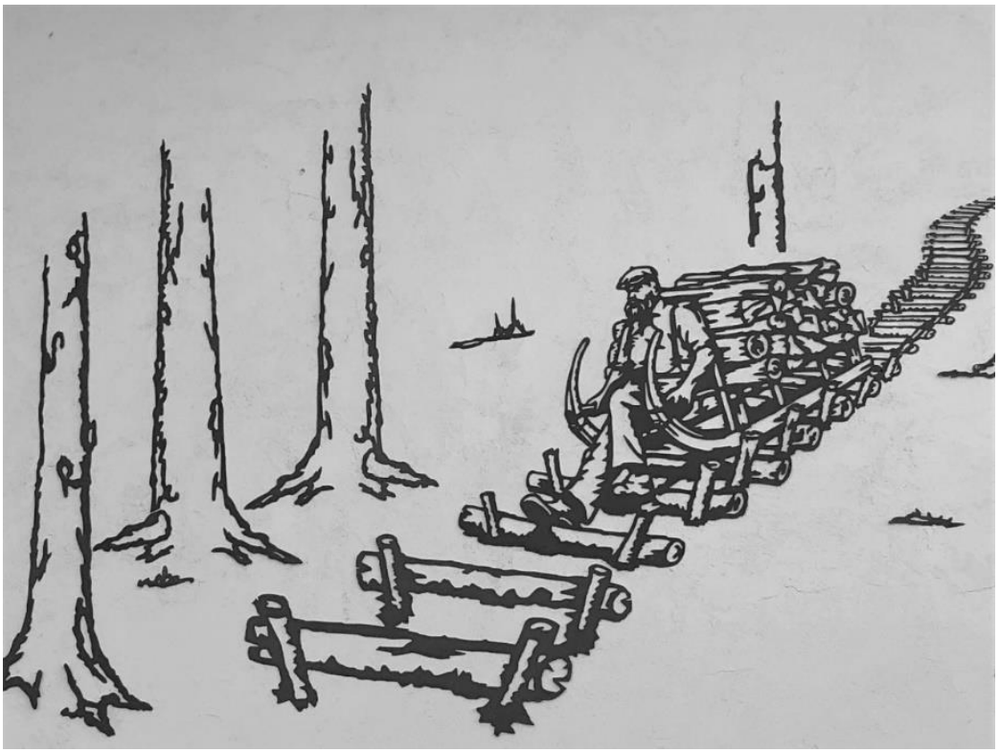
Le dévalage fait courir un réel danger aux gens qui se déplacent dans les forêts ou sur les chemins. En décembre 1759, la Diète ordonne que des gardes avertissent les passants lors de telles manœuvres, sous peine d'amendes. De nombreux accidents, souvent mortels, sont pourtant relatés dans la presse au XIX^{e} siècle.

---

[91] Chargosse : attelage à deux roues dont l'essieu est équipé d'une traverse mobile sur laquelle sont fixés les billons traînant sur le sol.

[92] Th. Kuonen (1993), p. 134-135.

Transport du bois avec une luge à cornes



Ce type de transport sera encore occasionnellement pratiqué jusque dans l'après-guerre. En 1949, un ressortissant d'Aproz est sérieusement blessé lorsqu'il chute dans un dévaloir *« en conduisant une charge de bois sur un traîneau »* (*Le Rhône*, 25.10.1949).
***Source* : photo par Michel Mordasini (2022) d'une œuvre en métal ornant la façade d'une maison sise à la rue de la Source, à Aproz.**

Le dévalage cause aussi de multiples dégâts à la forêt : il crée des ravines dangereuses dans la montagne, ce qui accroît les risques d'éboulements et d'avalanches. Cette pratique est progressivement abandonnée vers la fin des années 1880, grâce à l'ouverture des chemins forestiers à traîneaux et des rises. La loi forestière cantonale de 1910 interdit le dévalage lorsque le bois peut être transporté par un autre moyen. A Nendaz, la pratique se poursuivra occasionnellement jusqu'en 1927[93].

Le bois est souvent transformé en charbon dans les environs immédiats des forêts, lorsqu'il existe une voie de communication commode pour transporter ensuite le charbon avec des traîneaux. Si ce n'est pas le cas, la transformation se fait alors en plaine. A Aproz, une charbonnière et un four à chaux sont installés à l'embouchure de la Printse

[93] Un accident est rapporté en décembre 1927 dans le *Courrier de Sion et des districts du Centre*.

et à proximité du dévaloir. Des charbonniers valdôtains exploitent aussi les taillis du Dzerdi et de Bieudron pour la fabrication de charbon de bois destiné aux forges d'Ardon.

En dehors de l'extension des alpages et mayens, la commune et les consortages de Nendaz n'obtiennent qu'un maigre profit de l'exploitation intensive du bois. Leur marge est comprise dans une fourchette de deux à douze centimes par m^3 durant la période de 1825 à 1840, à quoi s'ajoute la traditionnelle *marenda* (pain, fromage et vin) offerte à chaque consort[94]. Des voix s'élèvent pour critiquer la gestion de la mise en valeur des forêts : l'exportation de bois de construction ou d'échalas, plutôt que sous forme de rondins ou bûches, aurait permis de doubler la valeur des ventes[95]. De même, les traverses destinées à la voie de chemin de fer et achetées dans les années 1850 aux consortages de Novelli et de Meinaz sont payées au prix dérisoire de 0,20 franc la pièce brute, ce qui ne représente que 7,5 % du coût total de la traverse amenée au bord du Rhône[96].

A l'échelle du canton, la surexploitation forestière et le déboisement accéléré des zones d'altitude suscitent bientôt un vif débat[97], qui va conduire à des ajustements substantiels de la législation en 1851. But de ces modifications : imposer une gestion des coupes plus rigoureuse et supervisée directement par le gouvernement, reboiser, établir des chemins forestiers, interdire le parcours dans toutes les forêts communales, et promouvoir le flottage du bois. Cela se traduit également par l'émergence progressive d'une administration forestière, dont la mise en place se heurtera toutefois aux réticences des communes et des consortages. Nendaz figure parmi les nombreuses communes « *coupables de négligence, apathie et laisser-aller extraordinaire dans leur administration forestière* »[98]. Cela est principalement attribué à l'insuffisance du salaire des gardes forestiers, mais aussi à la pratique invétérée de choisir les titulaires de cette charge à tour de rôle parmi les habitants de la commune. Malgré cela, la protection de la forêt et le reboisement progressent peu et peu et prennent de l'ampleur. Certaines communes, dont Nendaz, deviennent pionnières dans la construction d'un réseau de chemins forestiers servant à la vidange du bois[99]. Interdiction est faite d'abattre des plantes vertes pour l'affouage aussi longtemps que l'on trouve du bois sec et gisant dans les forêts communales. Les sanctions deviennent plus nombreuses et sévères ; ainsi, en 1876, un habitant d'Aproz se voit infliger une contravention de 15 francs pour s'être approprié un stère de bois de la forêt communale[100].

---

[94] Th. Kuonen (1993), p. 258.

[95] *Le Courrier du Valais*, 9 mai 1849.

[96] Le façonnage est effectué sur place par des travailleurs italiens au prix de 0,50 à 0,90 fr la traverse, alors que le transport et flottage de la pièce jusqu'à Aproz revient à 1,60 fr, cité dans Th. Kuonen (1993), p. 360.

[97] Avec, par exemple, la suggestion d'une interdiction absolue de coupe rase et une obligation de reboisement, dans le *Courrier du Valais*, 09.05.1849.

[98] *Courrier du Valais*, 08.07.1852.

[99] *Nouvelle Gazette du Valais*, 29.06.1887.

[100] Protocole du conseil communal de Nendaz du 26.11.1876. L'amende équivaut à sept journées de travail d'un domestique agricole.

En plaine, les efforts déployés pour préserver les zones arborisées sont accompagnés de la création de rideaux-abris destinés à protéger les cultures et vergers contre le vent. En 1859, on plante des peupliers et de saules dans la plaine d'Aproz et de Bieudron. Des défrichements contrôlés interviennent ensuite dès 1888, jusqu'en 1941 : les arbres fruitiers remplaceront alors graduellement les essences forestières.

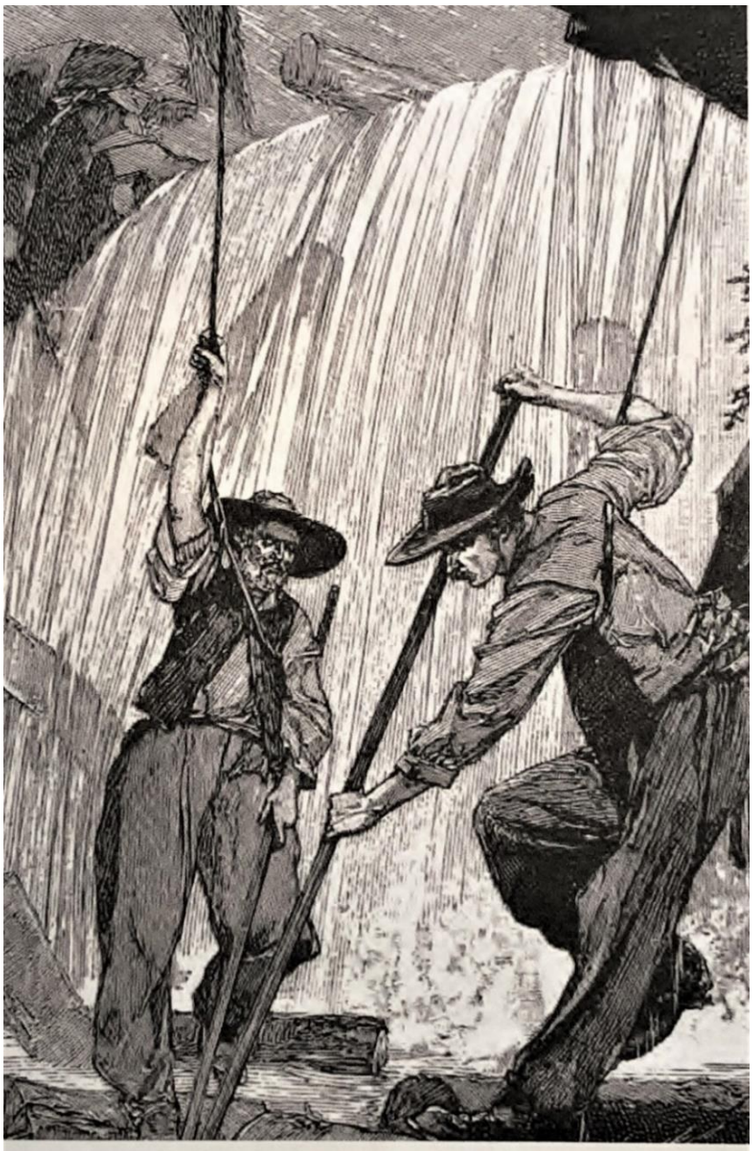
Le flottage du bois

Durant la période d'exploitation intensive des forêts, seule la voie des eaux pouvait constituer un moyen rationnel et économique pour transporter le bois en grandes quantités et sur de longues distances. A cette époque, le Rhône joue un rôle prééminent pour exporter le bois valaisan. En l'absence de voies carrossables en montagne, les moyens traditionnels comme le dévalage, les rises ou le trait sont insuffisants pour descendre jusqu'en plaine le volume considérable de billons coupés en forêt. Sur les torrents et sur la Printse, on recourt donc à la technique du flottage pratiquée de manière ancestrale en Valais[101].

Après les coupes hivernales dans les forêts de Nendaz (notamment à Novelli, à la Meinaz, aux Eaux, à Combatseline, à Combire et au Plan Désert), les billons sont acheminés jusqu'à la Printse par l'un des moyens à disposition (torrent secondaire, dévaloir ou rises). Au printemps et en automne, au moment de la crue, la mise à l'eau et la descente du bois jusqu'à Aproz voient les équipes d'ouvriers s'activer sur les rives. Il règne alors une certaine effervescence dans le village qui devient en quelque sorte le centre névralgique des opérations : un grand râtelier y est construit pour arrêter et réceptionner les billons au sortir des gorges de la Printse. L'étape suivante consiste à empiler le bois le long du Rhône. Une partie est carbonisée à la charbonnière avant d'être livrée aux forges d'Ardon ou acheminée au four à chaux installé à proximité. L'essentiel du bois est remis à l'eau dans le Rhône et flotté jusqu'à destination, voire jusqu'au Léman, près de 65 kilomètres en aval. Selon les registres officiels, au moins 26 000 m^3 de bois auraient flotté d'Aproz jusqu'au Bouveret entre 1820 et 1860[102], mais en réalité, les chiffres sont sans doute bien plus élevés. En 1828, la Diète est d'ailleurs informée que le volume total de bois flotté illégalement en Valais au cours de deux années précédentes représentait pas moins de 45 % de ce que l'Etat avait autorisé[103] !

[101] Voir p. ex. la description du flottage sur la Dranse et le Trient par T. Bourrit (1781).
[102] Flottage du bois : comptes 1822-1842 (CH AEV, 3DTP, 52b) et comptes 1843-1860 (CH AEV, 3DTP, 52c).
[103] Cité dans M. Borgeat-Theler (2020).

Flotteur, un métier de tous les dangers



Les flotteurs du Trient, gravure de 1889. DR

***Source** : gravure de 1889 des flotteurs du Trient, dans le dossier sur le Valais 1815-2015, publié par Le Nouvelliste, 06.03.2015.*

Le travail de flottage est rude et périlleux. Sur le Rhône, il s'effectue sous forme de radeaux ou groupements de rondins ou de bûches. En affrontant le fleuve, les flotteurs s'exposent à une multitude de dangers, ce qui conduira quelques observateurs à célébrer

leur expertise et leur courage[104]. En chutant d'un radeau, on risque d'être blessé par les billons ou, pire, de périr par noyade. Dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle, les journaux relatent occasionnellement des accidents, mais le nombre des victimes du flottage en Valais est inconnu. A voir le volume de bois flotté – plus de 35 000 m^3 par an entre 1820 et 1830 selon le bureau cantonal des forêts[105] – on ne peut qu'imaginer l'ampleur du coût humain dû à cette activité stimulée par la révolution industrielle en marche et par la demande de bois qui en était le corollaire.

Les rudes conditions de travail des flotteurs

C'est un terrible métier, métier de pauvres gens, que celui des flotteurs des Alpes. Un spéculateur achète une forêt et la fait abattre en hiver. Une fois le bois coupé, il reste à l'amener à portée d'une route carrossable. Parfois la pente est assez régulière pour que, la neige aidant, on puisse le faire glisser sur le sol jusqu'au lit du ruisseau le plus proche ; mais sur les pentes abruptes où il rebondirait et se briserait en milles éclats, il faut construire une rise, c'est-à-dire un couloir formé de longues tiges de sapin, reposant sur des pieux solides et rangées trois par trois, celles des bords étant plus relevées et faisant barrière. La rise établie, on y lance le bois. Les premiers troncs descendent lourdement, enlevant l'écorce et les nœuds, polissant le chemin, où le bois glisse bientôt avec une rapidité qui donne le vertige. On peut de cette manière le lancer, sans trop de perte, dans les ravines les plus profondes. Mais le ruisseau que l'on atteint n'est souvent qu'un mince filet où de petites bûches pourraient à peine flotter. On établit alors une écluse au-dessus du point où aboutit la rise ; on l'ouvre et il s'en échappe un torrent momentané, auquel rien ne résiste. J'ai vu l'un de ces torrents artificiels faisant rouler avec lui et précipitant de cascade en cascade plusieurs centaines de troncs énormes qui se heurtaient dans leur course folle, bondissaient et se ruaient les uns contre les autres, emportés avec un fracas horrible par la fougue des eaux ; puis, tout-à-coup, le flot passait, et il ne restait de ce déchaînement que de petites vagues paresseuses qui blanchissaient sur le rocher. Enfin, l'on arrive à un véritable torrent capable de transporter le bois.

A la crue de printemps, il faut alors suivre la flottée, en remettant à l'eau les troncs qui ont été jetés au bord, ou qui sont restés acculés contre un bloc. Ce n'est pas la partie la plus facile de la tâche. On ne peut guère cheminer commodément dans le lit des torrents alpins. La plupart ont creusé leur route au fond de gorges redoutables, où l'on ne descend que par des dévaloirs, souvent même en se faisant suspendre à une corde, et qui sont coupés d'étranglements si étroits qu'il suffit d'une bille prise en travers pour arrêter toutes celles qui viennent ensuite. Il se forme ainsi des entassements fabuleux, des montagnes de bois. Si l'on peut reconnaître et dégager le tronc qui fait clef, tout l'édifice est emporté d'un coup ; autrement, il faut se résigner à les prendre l'un après l'autre et à les jeter en avant du tas. Il est des cours d'eau dont le lit est si encaissé que sur une distance de moins d'une demi-lieue, cette opération est à recommencer huit à dix fois. Le flotteur est muni d'un instrument nommé le grespil. C'est une longue perche armée au bras de deux pointes de fer, l'une terminale, l'autre fixée latéralement, un peu au-dessus de la première, qui sert à harponner à distance les troncs. Avec la pointe terminale on les pousse, avec la pointe latérale on les tire à soi.

[104] Voir p. ex. M.T. Bourrit (1781) et H. Girard (1861).

[105] « Wälder und Flötze», Amt Schriftstücke 1803-1832, Walther Perrig P123, Staatsarchiv 44.

Le travail du flotteur n'est que son gagne-pain, et sa seule récompense est de rapporter le samedi soir quelques francs à sa famille. Et que de peine pour les gagner. Que de journées passées au fond des gorges où le soleil ne pénètre jamais, et où il faut sans cesse se plonger jusqu'à la ceinture dans une eau toujours glacée ! Les accidents ne sont pas rares et le torrent où il va gagner sa vie est souvent le tombeau du flotteur.

Extrait adapté de la description par E. Rambert qui a bien connu et observé les flotteurs du Trient, cité dans la Gazette de Martigny, d'Entremont, Saint-Maurice, 07.08.1980.

Le flottage occasionne des dommages aux rives, aux digues et aux ponts. Parfois, des accumulations massives de bois se forment aux passages délicats des cours d'eau ou aux embouchures. Des incidents majeurs peuvent survenir. Ainsi, en avril 1865, le râtelier de Sion se rompt partiellement : 9 000 traverses et 2 500 m^3 de bois s'échappent et sont emportés jusqu'au lac Léman, où il faut ensuite organiser la récupération[106]. Avec le temps, de nombreuses communes riveraines émettent des plaintes. Les flotteurs doivent dès lors prendre en charge tous les risques ; ils sont tenus de payer aux propriétaires du littoral que longe leur flottage – sur les deux rives – une indemnité tarifée pour les dommages non apparents, et une compensation pour tout dégât causé aux digues, aux ponts, aux aqueducs ou aux propriétés quelconques.

Le cadre légal se clarifie et se renforce avec le temps. Un arrêté de 1821 introduit l'obligation d'une permission spéciale du gouvernement pour le flottage et fixe un volume annuel maximal (22 000 m^3). Plus tard, la loi forestière de mai 1872 prévoit que toute demande de flottage doit être faite par écrit avant le 1er août de chaque année et que *« nul ne peut flotter sur le Rhône, les rivières, les torrents et les canaux, des bois, soit en radeaux soit en bûches ou rondins, de quelque espèce et sous quelque forme que ce soit, sans un permis de flottage délivré par le Conseil d'Etat, les communes entendues (art 29) »*. Les bûches ou rondins ne doivent pas avoir plus de 21 cm de diamètre et 1,50 m de longueur. Le Conseil d'Etat peut toutefois autoriser le flottage de bois dépassant ces dimensions dans les eaux qui ne présentent aucun danger. Dans le décret de novembre 1878, il est précisé que les droits revenant à l'Etat à titre de permis de flottage dans le fleuve, les rivières et torrents endigués, sont de 15 centimes par stère, et ceux revenant aux communes à titre d'indemnité de digues de 1 centime par stère pour chaque kilomètre de diguement longitudinal, à compter sur chaque rive et à répartir par le Département des Finances entre les communes riveraines ou les intéressés, dans la proportion des digues dont ils ont charge d'entretien[107]. Les coupes et le flottage du bois offrent au canton une source de revenu non négligeable[108].

[106] Th. Kuonen (1993), p. 416.

[107] Etat du Valais (1881).

[108] Plus de 40 000 frs par an durant la période 1861-1863, soit environ 7 % des recettes totales de l'Etat. Ce montant se réduit par la suite à 15 000 frs en 1878 et 5 000 frs vers 1900.

Après l'endiguement du Rhône et la mise en opération du chemin de fer, les flottages diminuent. Dans un rapport du Conseil d'administration de la ligne d'Italie[109], la forte augmentation des recettes de la ligne de Sion-Le Bouveret en 1863 est en partie attribuée à la suppression partielle du flottage du bois sur le Rhône due à l'établissement, aux frais de la compagnie, d'un râtelier destiné à arrêter les bois près de la gare de Sion et à l'offre de tarifs favorables pour le transport par rail du bois de chauffe. Ce fret est ensuite chargé sur les bateaux de la compagnie sur le lac Léman. Plus tard, l'exploitation de l'anthracite, puis l'arrivée du train à Brigue en 1878 et l'utilisation croissante du charbon importé vont réduire fortement la demande de bois valaisan. Les flottages seront peu à peu abandonnés ; cette pratique ne se poursuivra que de façon isolée jusqu'au début du XX^{e} siècle. Un arrêté fédéral de février 1917 interdit définitivement le flottage dans les rivières endiguées.

De 1820 à 1860, soit durant pas moins de 40 ans, le flottage du bois et les activités connexes de la charbonnière et du four à chaux auront été créateurs d'emplois saisonniers pour la population d'Aproz. Leur disparition progressive interviendra au moment où l'activité minière connaîtra un bel essor et prendra le relais.

[109] *Gazette du Valais*, 18.08.1864.

Chapitre 3

Porte d'accès au val de Nendaz

Pour se rendre dans le val de Nendaz, on emprunte aujourd'hui la route qui part de Sion et conduit à Arvillard, puis à Baar avant de gagner Brignon et les autres villages de la commune. Un autre itinéraire situé sur la rive gauche de la Printse permet de rallier le haut de val en passant par Fey, puis Basse-Nendaz. Avant la construction de ces routes dans le courant du XX^{e} siècle, l'accès au val se faisait essentiellement par les sentiers pédestres et muletiers partant d'Aproz. Ceux-ci s'élevaient rapidement depuis le bord du Rhône, à 470 mètres d'altitude, pour atteindre, dix-sept kilomètres plus loin, le point le plus élevé de la commune, la Rosablanche qui culmine à 3336 mètres d'altitude. Cerné et fermé en son sommet par un vaste cirque de hautes montagnes, le val de Nendaz est naturellement tourné vers la plaine du Rhône. D'autant que le manque de voies de communication directes avec les vallées avoisinantes de Bagnes, à l'ouest, et d'Hérémence, à l'est, a limité les échanges avec ces communautés, qui s'adonnaient pour l'essentiel aux mêmes activités et productions.

Au début du siècle passé, Nendaz vit encore en vase clos. La communauté se compose principalement de petits agriculteurs qui vivent de leur train de campagne, tout en partageant localement leurs compétences artisanales comme tisserand, charpentier, cloutier, tanneur, cordier ou sabotier. Cette quasi-autarcie ne signifie cependant pas que les relations au-delà du val sont inexistantes. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit d'acheter quelques denrées rares ou de se fournir en biens et en services disponibles uniquement dans les villes, sur les foires ou les marchés. On prend aussi le chemin de la plaine pour aller vendre ou échanger le surplus de production ou une tête de bétail, ainsi que pour traiter des affaires administratives à Conthey, chef-lieu de la châtellenie puis du district. A ces trajets s'ajoutent encore ceux des Nendards qui possèdent ou travaillent de longue date des parchets de vigne hors de la commune, notamment sur les coteaux de Vétroz et de Conthey. Ce va-et-vient et les activités qu'il sous-tend conduisent tous à Aproz !

Dans les villages et hameaux du haut, on se déplace essentiellement à pied, tandis que les transports se font à dos d'hommes ou d'animaux, sur des luges à cornes et, au mieux, sur des traîneaux attelés. Débouché naturel du val dans la plaine, Aproz est le carrefour des principaux chemins et sentiers de la commune. De par le cône de déjection de la Printse et son impact sur le Rhône, c'est aussi un endroit propice pour établir un point de passage sur le fleuve, à mi-parcours entre les ponts de Riddes et de Sion, situés respectivement à huit et six kilomètres. Durant des siècles, ce statut de « nœuds de communication » confère au lieu-dit, puis au hameau et enfin au village, une importance particulière pour toute la population du val de Nendaz. La traversée du Rhône à Aproz présente toutefois de gros défis et constitue une préoccupation permanente pour la communauté. S'y ajoutent des considérations stratégiques et politiques, tout particulièrement durant la période du Valais savoyard, la région étant alors une marche frontière avec les terres épiscopales.

Le pont sur le Rhône : que de péripéties !

Quelques traces écrites dans les archives témoignent de l'existence d'un pont sur le Rhône à Aproz dès la fin du XIII^e^ siècle. Si cet ouvrage est contemporain de celui de Riddes[110], il n'en a ni l'importance (pas de maison forte avec poste de péage) ni la notoriété car il sert avant tout aux besoins locaux et se trouve en marge de la grand-route qui relie le Léman au pied du Simplon. Cela dit, on ne peut qu'admirer la compétence des artisans qui réussirent dès cette époque reculée à jeter une structure en bois sur le bras principal d'un Rhône fougueux et indompté. L'expérience réservait sans doute aussi quelques frayeurs à ceux qui empruntaient un tel pont, comme le laissera entendre une observation faite quelques siècles plus tard : *« c'est une chose assez étrange dans le Valais, que le contraste entre la fragilité de ces ponts avec la force et rapidité des eaux du fleuve ; quelques poutres, quelques légers liens de fer, et quelques planches sans liaison en forment toute l'architecture »*[111].

Détail ironique, mais en quelque sorte prémonitoire des défis à venir, la première référence écrite au pont d'Aproz relate sa destruction. En effet, le traité de paix de décembre 1301 entre le comte de Savoie Amédée V et l'évêque Boniface de Challant met fin à un conflit durant lequel le pont d'Aproz a été détruit par les troupes de l'évêque. Vaincu, ce dernier s'engage à en payer la reconstruction. Celle-ci interviendra bien plus tard et sera réalisée par Rodolphe de Blonay, châtelain de Conthey de 1343 à 1348, qui commettra cependant l'indélicatesse de surfaire la facture. Ces faits sont rapportés dans un acte de 1348 par lequel le successeur de l'évêque de Challant[112], qui doit assumer la charge financière, se plaint de cette situation auprès du comte de Savoie[113] et obtient gain de cause.

En 1369, un litige éclate au sein du mandement de Conthey au sujet de l'entretien du pont d'Aproz. Les Contheysans demandent que ces coûts soient entièrement à charge des gens de Nendaz, lesquels font recours auprès du comte Amédée VI. La sentence arbitrale prononcée deux ans plus tard répartit les coûts d'entretien du pont par moitié, à charge de Nendaz et de Conthey[114]. Cet accord établit une règle qui va être appliquée pendant le reste de la période de domination par la Savoie. Après la conquête du Valais savoyard, l'évêque de Sion est appelé lui aussi, en 1491, à se prononcer sur la répartition entre Nendaz et Conthey des frais d'entretien et de réparation du pont ; il maintient les usages pratiqués durant la domination savoyarde, à savoir que chaque partie en supporte la moitié[115]. Une nouvelle mention du pont sera faite dans un acte de 1497[116].

---

[110] La première mention écrite concernant le pont de Riddes remonte à 1287.
[111] J. Eschasseriaux (1806), p. 83.
[112] Guichard Tavelli, évêque de Sion de 1342 à 1375.
[113] Amédée VI.
[114] CH AEV, AC Conthey, Saint-Séverin, E1.
[115] CH AEV, AC Conthey, Saint-Séverin, E2.
[116] CH AEV, AC Nendaz, Pg33.

Au début du XVI^e siècle, la situation concernant le passage du Rhône à Aproz fait l'objet de plusieurs différends et litiges impliquant les plus hautes autorités de la contrée. Ainsi, en 1514, les autorités de Conthey demandent comparution devant le gouverneur Jean Werraz de l'entrepreneur Martin Meydzoz, du Levron, qui avait reçu un mandat en relation avec le pont[117]. En 1521, Jean Zentriegen, bailli du pays du Valais, Gaspard Metzilten, gouverneur de Saint-Maurice, et Simon In-Albon, ancien bailli, s'efforcent de trouver un accord entre toutes les parties au sujet du pont. Finalement, une convention sera signée en 1523 entre Nendaz et Conthey pour construire un pont neuf à Aproz et renforcer les barrières, en utilisant le bois existant au bas de la Printse[118]. En mai 1525, la construction de l'ouvrage par Jacques Pellaud de Vollèges est terminée ; les représentants de Conthey et Nendaz se partagent alors devant notaire les restes de ferraille et les instruments qui ont servi au travail[119].

Que se passe-t-il par la suite ? La documentation défaillante ne permet pas de connaître précisément le moment où le pont d'Aproz, fréquemment endommagé voire emporté par les crues du Rhône durant l'été, n'est plus reconstruit. C'est un fait que de nombreuses inondations dans la plaine du Rhône sont rapportées entre le XVI^e siècle et le XVIII^e siècle[120]. Relevons néanmoins qu'en 1592, à la séance d'hiver de la Diète cantonale, la délégation de Nendaz demande que l'assermentation de ses magistrats se fasse désormais à Sion et non plus à Conthey, avançant comme argument principal que la destruction du pont d'Aproz leur impose un long détour[121].

Lorsque le pont est hors d'usage, une barque ou un bac sont utilisés afin de permettre aux Nendards de rejoindre Conthey ou Vétroz, notamment pour le travail des vignes. Dès la fin du XVI^e siècle, le bac devient le moyen usuel de passage du Rhône à Aproz et va rester jusqu'en 1852 le mode de transport privilégié pour traverser le fleuve.

La traversée par bac : une longue tradition

Pendant plus de 300 ans, la traversée du Rhône à Aproz – pour transporter passagers, animaux et marchandises – s'effectue par le bac. Son fonctionnement nécessite une corde épaisse et solide, amarrée aux berges et manœuvrée à l'aide d'un treuil par un nautonier[122]. La communauté, et notamment les propriétaires de vignes sur les coteaux de Conthey et Vétroz, se mobilisent tous les quatre ans, ou selon les besoins, pour confectionner une corde de 40 à 50 mètres de long avec le chanvre de leurs chènevières. Le chanvre est filé et mis en bobines en hiver. Quand tous les ménages ont apporté leur tribut, annonce est faite à la population et on se prépare à la confection de la corde, ce qui est aussi l'occasion d'une fête. C'est durant une

[117] CH AEV, AC Conthey, Saint-Séverin, E5.
[118] CH AEV, AC Nendaz, Pg36.
[119] CH AEV, AC Conthey, Saint-Séverin, E 7.
[120] Notamment en 1548, 1556, 1571, 1610, 1636, 1640, 1713, 1726, 1752, 1766, 1778, dans Ch. De Torrenté et A. De Kalbermatten (1964), p. 41.
[121] H.-R. Amman (1988), p. 316.
[122] J.-P. Michelet (1949), p. 79.

journée de printemps que le travail s'effectue sous la direction du maître-cordier de Haute-Nendaz. Vers 1850, le bac pouvait transporter cinq à six montures chargées de vendange et les voituriers, pour le prix d'un batz par traversée[123]. L'excellente qualité des cordes confectionnées à Nendaz pour le fonctionnement du bac est reflétée par une mention faite en 1892 de l'utilisation continue de deux cordes (datant de 1842 et 1852) pour des activités communautaires (hisser les nouvelles cloches de l'église paroissiale, contenir les spectateurs à la fête des fanfares villageoises du centre en 1883, retirer des poutres du Rhône)[124].

Après les efforts renouvelés de construction d'un pont temporaire dès les années 1850, le bac va rester un moyen auxiliaire de passage du Rhône, utilisé lorsque le pont est hors service. Dès 1870, le pont métallique supplante définitivement le bac. Néanmoins, des circonstances locales vont favoriser l'introduction du câble, moyen alternatif complémentaire, pour traverser le fleuve au début du XX^{e} siècle. Ainsi, en 1916, la ferme de l'Hôpital de Sion à Aproz – en-dessous de Salins – installe un câble aérien double, de 90 mètres de long pour relier la rive droite du Rhône[125]. Cette installation offre une charge utile de 200 kilos, permettant le transport de produits de la ferme. L'investissement considérable pour l'époque (2 200 francs) s'explique peut-être aussi par l'état défectueux du pont d'Aproz signalé en 1915. En aval du pont, en direction de Bieudron, un autre système de passage monté sur deux câbles – propriété de la famille Donazzolo – est utilisé par les gens de Fey pour le transport de marchandises mais aussi de personnes vers l'autre rive. Pour les ouvriers travaillant à Ardon, c'est là un parcours périlleux au-dessus du Rhône, mais aussi un raccourci de deux heures pour se rendre à leur travail. Suite à une rupture due à l'usure au printemps 1922, après vingt ans d'activité, 45 citoyens de Fey pétitionnent le conseil communal de Nendaz pour demander un subside afin d'installer un nouveau câble au service du public[126] ; les vestiges de ce câble-transporteur étaient encore visibles en 1978[127].

L'alternative au bac est de cheminer le long du coteau par Salins jusqu'au pont de Sion ou, sinon, de faire le détour par Riddes, ce qui double la durée du parcours. Depuis les temps reculés, il existe en effet un chemin public, appelé « d'Aproz », sur la rive gauche du Rhône entre Sion et Riddes. Il part des Fournaises et longe le pied de la montagne, passant près de la ferme « en Aproz » de l'Hôpital bourgeoisial de Sion. Destiné au passage de chars, il est cependant fréquemment impraticable et obstrué, en raison des inondations récurrentes du Rhône. En 1838, les villageois doivent faire le détour par le sentier en direction de Baar, avant de rejoindre le chemin qui relie Nendaz à Sion[128].

Vers 1850, les besoins de traversée du Rhône vont croissant, relançant du même coup la « saga » du pont d'Aproz. Des impératifs économiques apparaissent en effet, notamment avec l'exploitation de la mine d'anthracite. Le transport du charbon jusqu'au magasin

[123] Soit environ 0,10 fr représentant à l'époque un demi-kilo de pain de seigle. Anciennement, ce droit de passage était appelé le *navigium*, perçu déjà au XIII^{e} siècle (L. Lathion, « La fiscalité d'autrefois à Nendaz » dans la *Feuille d'Avis du Valais,* 31.10.1962).
[124] CH AEV, AC Nendaz, P 364.
[125] Archives municipales de Sion, Ho. B. 3/1.3.
[126] CH AEV, AC Nendaz, P 475.
[127] *Le Nouvelliste*, 28.09.1978.
[128] CH AEV, de Riedmatten, Fasc. 6/25-26.

sur la grand-route vers le pont de la Morge à Châteauneuf impose de jeter à Aproz un pont en hiver, durant l'étiage du Rhône. Ce pont est saisonnier et se voit retiré au moment des grandes crues, ce qui n'empêche pas qu'il soit parfois endommagé ou emporté par les hautes eaux. La construction et l'entretien du pont imposent de lourdes charges financières, tant pour Nendaz que pour Conthey. En effet, la réalisation d'un tel pont nécessite la fourniture de 40 à 50 mélèzes. Dès lors, le pont d'Aproz fait l'objet de vives discussions au conseil communal de Nendaz ainsi qu'au Grand Conseil, lors des demandes de subvention par exemple. Dans son rapport de gestion de 1860, le Conseil d'Etat estime que le pont provisoire qui est installé chaque année à Aproz est toujours enlevé trop vite et ne peut donc pas servir utilement les travaux de diguement du Rhône. En clair, la construction de tels ponts provisoires est considérée comme une dépense ruineuse pour les communes.

A partir de 1864, Nendaz et Conthey se mettent à discuter de la construction d'un pont permanent, mais peinent à se mettre d'accord. Le Grand Conseil accorde néanmoins une subvention pour la réalisation d'une telle liaison. Si le premier pont « permanent » en bois voit le jour en 1866, il sera néanmoins détruit la même année par une inondation[129]. L'ouvrage reconstruit en automne 1867 connaîtra le même sort ; le pont est emporté par la crue du fleuve en août 1868, et même la structure provisoire installée quelques semaines plus tard devra être enlevée en octobre, en raison d'une nouvelle forte montée des eaux. Après cette série d'événements, l'ingénieur cantonal et la commune de Nendaz proposent de déplacer le pont 120 mètres plus en amont, à un endroit où il pourrait être en droite ligne du chemin et à l'équerre sur le fleuve. Une modification presque anodine, si ce n'est que l'emplacement proposé se situe entièrement (pour les deux rives) sur le territoire de Sion, et non plus sur ceux de Nendaz et de Conthey. C'est dire si les négociations vont être difficiles ! Finalement, le conseil municipal de Sion décide en 1869 *« de ne pas s'opposer à la demande de Nendaz, mais proteste contre toute aggravation ou charge pour la Ville de Sion qui résulterait d'un changement de l'état actuel »*[130] . Voilà une perception clairvoyante des Sédunois quant aux possibles demandes futures de Nendaz !

Un accord pour la construction d'un pont sur le nouvel emplacement est signé en 1869. Grâce aux travaux de diguement du Rhône maintenant réalisés dans la région d'Aproz, une solution enfin pérenne se dessine pour le passage du fleuve. Tenant compte des expériences faites dans le canton depuis l'arrivée du chemin de fer, il est décidé que le nouveau pont sera métallique ; il est construit entre 1870 et 1871.

[129] *La Gazette du Valais*, 30.09.1866.

[130] Protocole du conseil municipal de Sion du 14.01.1869 (CH AEV, Tr.P, Rh, P 3, 4).

Le pont métallique d'Aproz (1870-1948)



L'entreprise Ott & Cie de Berne construit le pont, pour un montant total de 30 800 frs[131]. La commune de Nendaz doit contracter un emprunt pour honorer le paiement final de sa part.
***Source* : © Ponts et chaussées, Médiathèque Valais – Martigny**

Si les questions financières relatives à l'entretien du pont et au partage des charges restent source de tension entre les communes concernées, ce sont les usagers qui vont en subir les conséquences. L'état déplorable du chemin depuis le pont jusqu'à Conthey est dénoncé dès 1871 ; la situation ne s'améliorera qu'en 1879, aux frais de la ville de Sion. Tous les dix ans environ, le platelage du pont est réparé ; en 1915 pourtant, le Département cantonal des travaux publics reçoit de nombreuses plaintes concernant l'état inquiétant du pont[132]. Nendaz souligne que celui-ci *« est tout-à-fait défectueux »*, mais décline toute responsabilité en arguant que les deux rives du fleuve reliées par le pont sont entièrement sous juridiction sédunoise et que c'est donc à Sion d'en assumer les coûts. Nendaz remarque que la mise en service de la route carrossable Sion-Nendaz a significativement réduit l'importance du pont d'Aproz pour la commune[133]. Sion réagit

[131] La répartition décidée en septembre 1869 par le Conseil d'Etat : Nendaz doit prendre en charge 18 800 frs, les autres communes du district de Conthey 6 000 frs, l'Etat 4 000 frs, et le district de Sion 2 000 frs. Ce dernier manifeste un enthousiasme mesuré : il n'a mobilisé que 93,80 frs en avril 1870 (lettre du préfet du district de Sion au Département cantonal des ponts et chaussées, datée du 29.04.1870).

[132] Ainsi, en juillet 1915, un citoyen de Sion demande des dommages et intérêts pour l'accident survenu à l'un de ses chevaux par suite de la rupture d'une planche du pont (Archives municipales de Sion, Tr. P. Rh/P-3).

[133] Lettre du 10.06.1916 de la commune de Nendaz au Département cantonal des travaux publics (CH AEV, Tr.P, P3/39.1). A cette époque, Aproz compte près de 200 habitants, mais le village n'a visiblement guère d'influence au sein du conseil communal !

vivement en rappelant que le nouvel emplacement de l'ouvrage lui a été imposé malgré son opposition formelle, et qu'en conséquence, elle n'entend pas contribuer à l'entretien dudit pont ! Cette situation reste bloquée jusqu'à ce que le Conseil d'Etat se prononce en août 1919 : les coûts sont attribués pour trois-quarts à Nendaz et un quart à Sion[134]. La saga du pont d'Aproz – dont l'état était jugé comme nécessitant une réparation urgente en 1915 ! – ne trouvera son épilogue que cinq ans plus tard, en avril 1920.

Le pont métallique est l'axe de communication essentiel pour relier les gens d'Aproz à la rive droite du Rhône pendant plus de 75 ans. A la fois point de passage et de commerce et véritable trait d'union entre les communautés, le pont fait aussi parfois office de poste de contrôle. Tel est notamment le cas en 1930 et en 1938, lorsque la fièvre aphteuse impose la désinfection des bêtes et des hommes souhaitant passer sur l'autre rive. L'ouvrage résiste à de nombreuses crues du Rhône, notamment à celle de juillet 1914 lorsque l'eau passe par-dessus le pont[135]. Mais le 4 septembre 1948, après des pluies persistantes qui avaient commencé la veille et grossi démesurément les affluents, le limnimètre du Rhône à Sion indique à 22h00 un niveau maximum de 8,25 m alors que le précédent record enregistré (le 30 août 1922) était de 7,84 m[136]. Le pont est arraché ; l'inondation affecte la plaine de Sierre au Léman, mais particulièrement en aval de Fully, en raison d'une rupture de digues.

1948 : le pont est emporté par la crue du Rhône

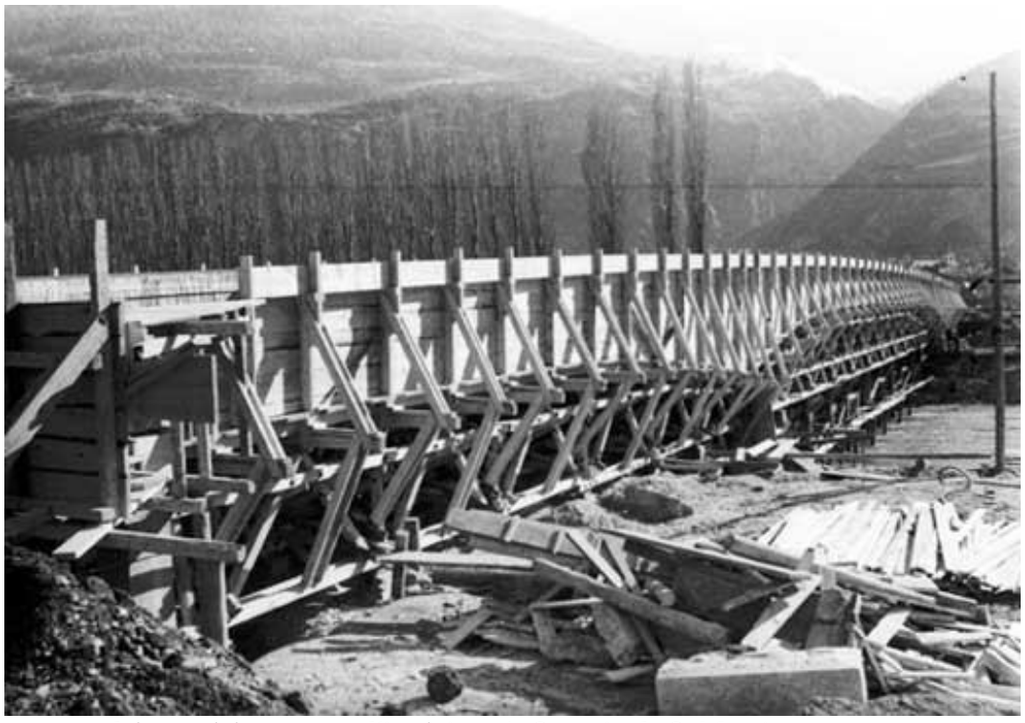


Le pont cède sur la rive droite, est arraché et s'échoue sur l'autre rive du fleuve.
***Source* : © Raymond Schmid, Bourgeoisie de Sion, Médiathèque Valais – Martigny.**

[134] CH AEV, Tr.P, Rh, P 3 / 69.
[135] *Journal et Feuille d'Avis du Valais*, 25.07.1914.
[136] Ch. De Torrenté et A. De Kalbermatten (1964), p. 105.

Les autorités cantonales réagissent rapidement. Un nouveau pont est reconstruit, cette fois en béton armé, dans des délais record puisque les travaux s'achèvent en avril 1949, soit quatre mois après leur adjudication. C'est le pont que nous connaissons aujourd'hui, après une rénovation substantielle effectuée en 1995 et, en 2012, l'aménagement réalisé pour permettre le croisement de deux véhicules lourds et l'adjonction d'une passerelle piétonnière.

Reconstruction du pont en 1948-1949



Le pont en béton a été conçu par l'ingénieur A. Sarrasin de St-Maurice et sa construction est confiée à l'entreprise sédunoise Besson & Vadi. Le coût total est de 430 000 francs. Le point le plus bas des poutres du pont a été déterminé à 65 cm au-dessus du niveau des hautes eaux extraordinaires[137].

***Source* : © Ponts et chaussées, Médiathèque Valais – Martigny**

En aval du pont, un deuxième passage sur le Rhône est construit en 1960 par l'usine des eaux minérales SEBA S.A. (aujourd'hui Aproz Sources Minérales S.A.). Premier pont-rail entièrement soudé de Suisse, cette structure imposante est conçue par le bureau d'ingénieurs KBM de Sion et construite par Giovanola Frères de Monthey. Ce pont fut pendant un certain temps le plus long du Valais (133 mètres) ; il permet encore aujourd'hui aux convois ferroviaires et aux poids lourds de franchir le fleuve pour charger chaque année des millions de litres d'eau minérale embouteillée[138].

[137] Ch. De Torrenté et A. De Kalbermatten (1964), p. 109.

[138] *Le Nouvelliste,* 04.07.1961, et *La Patrie valaisanne,* 11.07.1961.

Le pont d'Aproz aujourd'hui



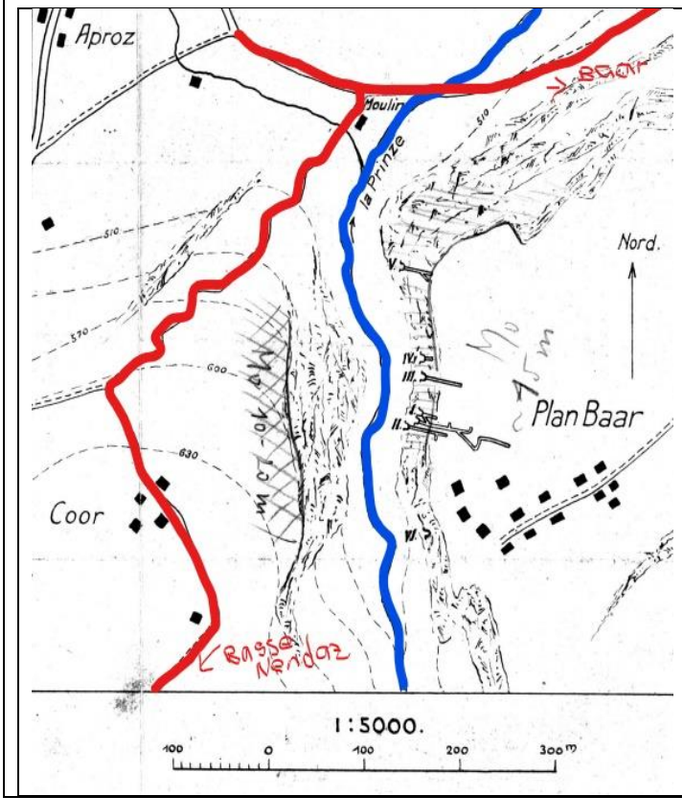
Vue hivernale en amont du pont : le Rhône à l'étiage.
***Source** : Michel Mordasini, 2021.*

A la croisée des chemins, entre plaine et montagne

Aproz est depuis le Moyen-âge un lieu de passage bien fréquenté, reliant notamment les centres locaux du pouvoir – la métralie de Basse-Nendaz et la majorie de Brignon – avec le bourg de Conthey, chef-lieu de la châtellenie. Le village est un point de convergence des chemins et sentiers du val de Nendaz, et on y franchit le Rhône par le bac ou le pont pour se rendre à Conthey, Vétroz, Sion et au-delà. La plupart de ces déplacements s'inscrivent dans une logique économique ou une nécessité d'approvisionnement. Même si le commerce du val de Nendaz vers l'extérieur est modeste, il répond à des besoins et génère quelques ressources aux Aproziens. Certains articles rares, biens et services ne sont disponibles qu'en plaine. Dès lors, les habitants de Nendaz et les voisins d'Isérables prennent le chemin d'Aproz pour aller échanger ou vendre en ville et sur les marchés

une partie de leur production agricole, occasionnellement une tête de bétail[139]. Les montagnards vendent ou troquent leur surplus de grains et farine, fromage et salaisons, laine et chanvre, peau, suif, draps et toiles du pays ; en échange, ils se procurent sel, sucre, outils manufacturés, ferrements, tissus, pétrole, engrais et semences, ou acquièrent un mulet. Le parcours est long et pénible : avec la charge sur le dos ou bâtée sur la vache ou le mulet, il faut bien compter deux à trois heures de marche jusqu'à destination et, au retour, il faut affronter la rude côte qui s'élève depuis Aproz en direction de Basse-Nendaz et des autres hameaux.

Les sentiers muletiers vers le val Nendaz (vers 1917)



Depuis Aproz, deux sentiers muletiers (en rouge sur la carte) permettent d'accéder au val de Nendaz. L'un emprunte la passerelle sur la Printse pour s'élever rapidement en direction de Baar, Beuson, Brignon, Basse-Nendaz.
L'autre gravit le coteau sur la rive gauche de la Printse pour rejoindre Cor, les Bioleys et Basse-Nendaz.
A relever la localisation du moulin qui fonctionne jusqu'en 1904, à l'intersection des deux chemins.

Source* : © *swisstopo, InfoGeol, Büro für Bergbau, Akte 7137, 31/63, Beilage 1.

[139] Pour les petits exploitants agricoles d'Isérables, l'importance du revenu-bétail a longtemps justifié la longue marche par Fey/Aproz jusqu'à la foire du printemps ou d'automne à Sion ; à partir de 1932, le marché au bétail de Riddes supplante Sion (voir « Dossier sur le bétail d'Isérables 1865-1983 », par Michel Favre, 1986, p. 14).

Vue actuelle sur le sentier en direction de Cor et Basse-Nendaz



Vue hivernale du village avec une bonne vision de la pente ardue du sentier (enneigé) menant à Cor et Basse-Nendaz
***Source* : photo par drône, hiver 2021, © lindaphoto.ch**

De tradition ancienne, les marchés et foires de la plaine du Rhône revêtent une importance primordiale[140]. Dès la fin du XIII^e^ siècle, les comtes de Savoie octroient à quelques bourgs, comme Conthey, des franchises autorisant la tenue d'un marché hebdomadaire et, deux fois par année, d'une foire permettant d'acquérir bétail et objets manufacturés importés. Conthey tire de ces activités une certaine aisance et un surcroît d'animation, mais son marché ne rivalisera jamais véritablement avec celui de Sion, en terre épiscopale. Même les restrictions de commerce imposées sous peine d'amende par les comtes de Savoie pour promouvoir Conthey par rapport à Sion, ne parviennent pas à empêcher les Nendards de vendre leurs marchandises et bestiaux également sur le marché sédunois, où les opportunités d'affaires sont plus nombreuses et attrayantes[141]. Dès le XVI^e^ siècle, le marché et la foire de Sion se sont assurés une prééminence incontestée dans le Valais central.

[140] Les marchés en Valais au Moyen-âge, dans le *Nouvelliste valaisan*, 08.04.1930.
[141] En 1297, Richard de Laloy de Nendaz est amendé pour avoir conduit son bétail au marché de Sion.

Au siècle suivant, une nouvelle pratique commerciale se développe avec l'arrivée de commerçants ambulants qui empruntent les sentiers d'Aproz pour se rendre dans le val. Ces colporteurs, souvent d'origine Lombarde, pénètrent dans les vallées latérales jusqu'aux hameaux les plus reculés pour vendre leurs marchandises ou les troquer contre des produits du pays. Forts de leur situation de monopole, ils profitent souvent de la population locale et ont généralement mauvaise réputation. Leurs abus et méfaits va contraindre la Diète à prononcer des ordonnances dont la fréquence et la rigueur n'ont d'égal que leur inefficacité[142]. Ce commerce de proximité semble cependant répondre au besoin d'une population autrement bien isolée. Le colportage va perdurer jusqu'à l'apparition d'une concurrence locale, avec l'ouverture au début du XX^{e} siècle des premiers magasins de détail offrant des biens de consommation courante, sous les noms évocateurs de « Société de consommation de Nendaz » et « Coopérative ouvrière de Nendaz » [143].

D'autres activités économiques animent au fil du temps les chemins et sentiers aux alentours d'Aproz, comme l'exploitation des carrières de tuf et d'ardoises, et plus tard de la pierre à chaux, du bois, de l'anthracite et de la pyrite. Mais c'est le travail ancestral des Nendards dans leurs parchets de vigne sur les coteaux de Vétroz et Conthey qui suscite l'effervescence certainement la plus constante durant l'année dans le village situé au pied du mont. Aproz tient alors un rôle de plaque tournante. En hiver, les Nendards se servent de caisses posées sur des traîneaux à cornes pour y descendre le fumier destiné aux vignes. Le charretier peut prendre alors le relai jusqu'aux vignobles. De mars à octobre, le passage par Aproz offre le cheminement à pied le plus direct pour aller travailler sur les parcelles. A la saison des vendanges, les paysans transportent jusqu'à leur cave le raisin dans des outres en cuir, sur le bât de leurs montures, souvent des vaches, à raison d'un maximum de 50 kilos ; certains louent aussi le service de transporteurs du village. D'autres rentrent leur récolte sur leur dos avec une brante couverte, en plusieurs voyages. Une période d'activité intense pour toute la région, provoquant assurément moult attroupements et encombrements pour prendre le bac ou passer le pont !

Pour le transport de biens et de marchandises dans le val de Nendaz jusqu'au début du XX^{e} siècle, Aproz est le principal point de transbordement et de rupture de charge, entre le roulage et le portage. En plaine, jusqu'au village, le transport est avant tout l'affaire des rouliers et de leurs chars. De là, c'est l'affaire des porteurs et des muletiers. Le mulet est apprécié en raison de sa rusticité, de sa sobriété, de son endurance et de la sûreté de son pas ; bien traité, sa vie active est de près de trente ans. Dans les années 1880, des Aproziens organisent ce qui ressemble à une gare muletière : les propriétaires d'équidés et de chariots louent aux gens de la montagne leurs services ainsi que leurs remises pour l'entreposage des marchandises en transfert et, parfois, proposent aussi l'hébergement. Ces services sont également mis à la disposition des premiers « touristes » du val, comme dans le cas des hôtes de la famille De Dardel vers 1885 ; *« deux ou trois mules suffisaient aux gens seuls ou en simple escouade. La troupe était-elle plus nombreuse, ou bien s'agissait-il des maîtres de maison venus séjourner tout l'été, que le convoi comportait neuf, dix, douze mulets*

[142] J.-B. Bertrand (1942), p. 540.

[143] Un magasin de la Société de consommation de Nendaz s'ouvre à Aproz en 1905.

ou plus encore »[144]. Dans cet environnement montagneux, le coût de transport est bien évidemment assez élevé. Ainsi en 1905, alors que le charretier charge 40 centimes pour 100 kilos de marchandises entre Sion et Aproz, le transport d'une telle charge entre Aproz et Basse-Nendaz revient à 1,30 franc, et à 1,70 franc jusqu'à Haute-Nendaz[145].

La gare muletière d'Aproz



En route pour le haut du val !
***Source* : photo publiée dans J.-J. De Dardel (2011), p. 62.**

Avant la construction des routes, Aproz se voit aussi assigner un autre rôle : celui de point de passage principal pour l'acheminent des nouvelles et du courrier. A la fin du XIX[e] siècle, chaque dimanche, le facteur Genoud vient à pied de Sion, emprunte le sentier jusqu'à Basse-Nendaz où il a pour mission de distribuer le courrier à la sortie de la messe[146]. En 1899, le messager-piéton est remplacé par un facteur-conducteur de monture disposant d'un mulet, bâté et chargé, qui assure un service postal quotidien.

[144] J.-J. De Dardel (2011), p. 117.
[145] Par comparaison, le salaire journalier d'un domestique agricole est de 1,50 à 2,20 frs, le kilo de pain et de sucre valent respectivement 0,30 et 0,65 fr, dans S. Germanier (2010), p. 87.
[146] S. Germanier (2010), p. 89.

Par la suite, en 1906, un dépôt postal est ouvert à Aproz[147] ; le courrier y arrive en diligence, avec parfois quelques voyageurs. La voiture postale part du village à 8h10 pour arriver à Sion à 9h15, avant de prendre le chemin du retour trente minutes plus tard[148]. Le dépôt est cependant transféré à Baar en 1915, dès l'ouverture de la route carrossable ; son facteur va assurer dorénavant, et pendant des décennies, le service postal aux Aproziens. Dans les années 1970, le facteur de Baar assure encore une tournée quotidienne et la tenue d'un petit bureau, ouvert chaque jour de 10h30 à 11h30. Depuis 2002, le service pour la zone postale Aproz (Nendaz et Sion) est assuré par le personnel du bureau de poste de Conthey. Toujours dans le domaine des communications, notons que le premier central téléphonique du val est installé à Basse-Nendaz en 1919, avec quinze lignes. Les messages sont transmis à leurs destinataires par une estafette à pied pour un prix fixe : depuis Basse-Nendaz et Baar, le message téléphonique délivré par coursier à un habitant d'Aproz coûte alors un franc[149].

A cette même époque, il n'y a pas encore de médecin dans le val de Nendaz. Appelé en dernier recours, le docteur vient en bicyclette de Sion à Aproz, où un mulet l'attend pour le transporter vers le hameau du malade. Par ailleurs, en l'absence d'une église et d'un cimetière dans le village, les Aproziens doivent emprunter le sentier escarpé qui conduit à Basse-Nendaz pour assister aux services religieux[150]. Lors d'un décès, il faut porter le mort jusqu'à l'église, une épreuve de près de deux heures, particulièrement éprouvante durant les grandes chaleurs de l'été ou sur les chemins enneigés ou verglacés en hiver[151]. Et il en sera ainsi jusqu'après la seconde guerre mondiale.

En regard des multiples options et facilités de transport dont nous bénéficions aujourd'hui, on peine à se représenter les conditions difficiles auxquelles les populations rurales et montagnardes ont été exposées des siècles durant : le moindre déplacement impliquait souvent d'innombrables heures de marche sur de mauvais chemins et des sentiers pentus et pierreux !

Une nouvelle réalité : la route carrossable de Sion à Nendaz

Si à l'aube du XX^{e} siècle, l'ère est au transport par bateau à vapeur sur le Léman et au chemin de fer dans la vallée du Rhône, le val de Nendaz reste encore en marge de cette réalité. Certes, les importations croissantes de denrées coloniales, blé d'outre-mer, charbon, chaux et plâtres industriels et autres tissus ou outils manufacturés ont stimulé et diversifié le voiturage effectué par les rouliers entre Sion et Aproz pour

[147] Pierre-Louis Glassey est nommé responsable du dépôt ; il dessert aussi le village de Baar.
[148] Le tarif pour aller d'Aproz à Sion est alors de 0,60 fr, dans *La Gazette du Valais*, 29.09.1906.
[149] S. Germanier (2010), p. 90.
[150] Avec l'ouverture de l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf en novembre 1923, la population d'Aproz peut se retrouver à la chapelle de l'établissement pour suivre le service religieux, sans monter à Basse-Nendaz.
[151] J. Fournier (1975), p. 45.

approvisionner les quelques magasins de détail du val. Mais le coût du transport en montagne – par porteurs ou muletiers – continue de peser sur les prix et obère l'accès à ces biens et produits par des paysans-consommateurs qui ne disposent que d'un maigre revenu. La contrée manque d'une infrastructure en routes carrossables pour être pleinement associée au progrès et au développement économique du canton.

A l'époque, la situation budgétaire de la commune de Nendaz est particulièrement précaire. En 1904, l'impôt communal rapporte 15 000 francs par an, ce qui suffit à financer tout au plus quelques services essentiels tels que la rémunération des douze régents, des gardes-champêtres et directeurs de chemins, ainsi que les contributions pour l'endiguement du Rhône et les charges d'assistance aux indigents et infirmes. La commune est endettée ; les salles de classe, par exemple, sont chauffées grâce aux bûches apportées chaque jour par les écoliers [152]. Dans ce contexte difficile, ce sont les eaux de la Printse qui, contre toute attente, vont offrir de nouvelles perspectives aux autorités. En effet, le potentiel hydroélectrique de ces eaux intéresse divers investisseurs. Avec l'électricité, c'est un nouveau chapitre de l'histoire économique locale qui va s'ouvrir ; nous y reviendrons d'ailleurs. Contentons-nous pour l'instant de relever que l'octroi de la concession pour l'utilisation des eaux de la Printse inférieure va rapporter à la commune une somme de plus de 40 000 francs ainsi que des redevances et impôts annuels substantiels.

Avec cette manne qui permet d'assainir les comptes, les autorités communales saisissent l'opportunité de lancer en 1905 un projet novateur visant à construire une route à chars depuis Aproz pour relier Baar et les autres villages de la commune. En août, dans une consultation informelle (la construction de routes est une compétence cantonale), la population de Nendaz se rallie massivement derrière la proposition de ses autorités[153]. Le Conseil d'Etat est incité à agir rapidement et, en novembre 1906, le dossier est soumis au Grand Conseil. Si le principe de la route n'est combattu par personne, les autorités cantonales privilégient néanmoins un point de départ de la route à Sion plutôt qu'Aproz, afin de desservir aussi Salins et, plus loin, Veysonnaz. Au terme d'un débat animé, le Grand Conseil infléchit la proposition du Conseil d'Etat en approuvant deux routes de « première classe », à savoir Sion-Baar et Aproz-Baar, le canton s'engageant à assumer la moitié des coûts, le solde étant à charge des communes intéressées. Une décision épineuse qui, sur la forme, répond à la demande initiale des autorités et de la population locale, mais qui, dans les faits, met en avant la capacité de financement des communes impliquées, domaine dans lequel Nendaz ne jouit certainement pas d'une situation comparable à celle de la ville de Sion.

Les travaux commencent aux Fournaises, aux abords de Sion, en 1908. Ils progressent lentement ; empierrement, pavage et gravelage, tout est fait de main d'homme. La route atteint Baar en 1910, Beuson en 1913 et Basse-Nendaz en 1915[154]. Financièrement, la

[152] A cette époque, Nendaz dispose de 37 200 frs d'actifs pour une dette de 71 500 frs, dans C. Michelet (1977), p. 61.

[153] 78 % des citoyens ayant le droit de vote participent à la consultation, et 89 % approuvent le projet de route, dans *Nendaz Panorama*, n° 95, juillet 2006.

[154] La route a une longueur de 10 km, avec une largeur de 4,5 m et une pente maximale de 7 % ; son coût s'élève à 342 000 frs.

commune de Nendaz est alors à bout de souffle et ralentit la poursuite des travaux. Ceux-ci ne reprennent qu'en 1922 : la route carrossable arrive à Haute-Nendaz en 1925[155]. Entretemps, d'autres options sont débattues, notamment la liaison de Beuson à Veysonnaz. La route « de première classe » entre Aproz et Baar n'est plus une priorité et finit par tomber dans l'oubli.

Rapidement, la nouvelle route carrossable apporte de profonds changements qui vont bouleverser les structures de transport et communication, l'économie et les modes de vie à Nendaz. Le courant du trafic est définitivement réorienté vers Sion. Le transport par chars modifie radicalement la réalité économique pour la population, l'équipement rural se modernise. Les anciens traîneaux et les luges sont équipés d'un train de roues destiné à la traction animale ; les chemins vicinaux et forestiers sont progressivement aplanis, les tracés corrigés, pour devenir praticables aux engins à roues. L'accès à Sion et à la plaine du Rhône se trouve grandement facilité ; le coût de transport diminue fortement, ce qui permet aux habitants de bénéficier enfin de prix plus abordables sur les biens de consommation et les autres matériaux et équipements dont ils ont besoin. Le mouvement ne va pas s'arrêter là. En septembre 1919, un notable de Basse-Nendaz acquiert pour la commune un ancien camion militaire. Le début du transport automobile des voyageurs et des marchandises marque une révolution majeure ; en termes de confort, l'amélioration n'est pas immédiate, mais le changement est radical pour ce qui est du tonnage et de la vitesse. Le camion a une capacité dix fois supérieure à celle que peut déplacer le meilleur cheval attelé et la vitesse au moins cinq fois plus élevée. Un progrès considérable et un succès immédiat ! Le trafic se densifie rapidement[156]. En 1958, la route est entièrement refaite et goudronnée jusqu'à Haute-Nendaz.

Cette réorientation du trafic de Nendaz vers Sion a bien évidemment des conséquences considérables sur l'économie locale de la région d'Aproz. En quelques années, et notamment entre 1910 et 1920, celle-ci perd une bonne partie de son attractivité commerciale ancestrale et son rôle de plaque tournante des communications et échanges entre la plaine du Rhône et les villages du val de Nendaz. Dès 1915, le bureau postal est d'ailleurs transféré à Baar. Le transport de marchandises sur les chemins pédestres et muletiers se réduit comme peau de chagrin. Pour les gens de Nendaz, ce qui était auparavant le long détour par Salins pour aller à Sion, prend soudain beaucoup moins de temps que le raccourci d'Aproz, à pied ou au pas des bêtes. Même l'accès aux vignes des coteaux de Vétroz et Conthey ne se fait plus à pied : les travaux et la vendange s'organisent avec l'aide du transport collectif en camion. Le déclin du portage et de la traction animale est amorcé. Les paysans d'Aproz voient leurs affaires de transport et d'entreposage « *pour les gens du haut* » péricliter. Durant cette période, d'autres signes de déclin sont apparents. La population doit endurer pendant plusieurs années les risques et désagréments d'un pont mal entretenu et de chemins d'accès en piteux état, en raison

[155] A l'échelle du Valais, la construction des routes carrossables dans le val de Nendaz est en avance, soutenue par une volonté populaire. En 1926, 60 communes valaisannes, représentant 20 % de la population du canton, ne sont reliées à la plaine que par des chemins pierreux.

[156] Une première ligne de car postal est ouverte entre Sion et Nendaz en mai 1927, avec un véhicule de six places. En 1937, les autocars transportent 2 000 voyageurs. Vingt ans plus tard, dix autocars sont utilisés annuellement par plus de 250 000 passagers (*Feuille d'Avis du Valais,* 16.11.1957).

des litiges qui perdurent entre Nendaz et Sion concernant la prise en charge de ces coûts. De même, sur les dossiers de l'endiguement de la Printse ainsi que l'assèchement et la mise en valeur des terres des îles et de Prabardy, la région d'Aproz semble disparaître, au moins pour un temps, de l'agenda des travaux et investissements prioritaires des communes de Nendaz et de Sion.

Résurgence du trafic de transit

La route carrossable entre Sion et Nendaz entraîne une perte d'emplois et de revenus rapide et significative pour les Aproziens. Si la situation se péjore pour beaucoup, le changement n'a toutefois pas que des effets négatifs. Pour compléter un revenu agricole toujours insuffisant, les villageois saisissent vite de nouvelles opportunités de travail. En effet, à cette époque, l'accélération du développement industriel et de la construction d'infrastructures en Valais se traduit par une forte demande de main-d'œuvre salariée, tant masculine que féminine. La structure socio-économique de la région se transforme alors de manière radicale. Les habitants restent viscéralement attachés à leur terre et continuent de maintenir leur production agricole et arboricole, mais les activités traditionnelles « complémentaires » de commerce et de services en relation avec le val de Nendaz – souvent à faible valeur ajoutée, à temps partiel et saisonnières – sont progressivement remplacées par de nouveaux emplois dans les mines, sur de grands chantiers et dans l'industrie. Une nouvelle page de l'histoire économique d'Aproz s'écrit avec l'émergence des ouvriers-paysans. Nous en reparlerons.

Qu'en est-il alors de la liaison et des voies de communication vers les autres villages du val ? Comme on l'a vu, la route carrossable entre Aproz et Baar, demandée par les autorités et la population en 1905 et approuvée par le Grand Conseil en 1906, est restée un projet sans lendemain. Toutes les ressources disponibles et plusieurs emprunts ont été consacrés à l'axe routier de Sion à Haute-Nendaz. Pour plusieurs décennies, les contacts entre le village et le reste de la commune de Nendaz vont continuer à se faire par les seuls sentiers pédestres et muletiers, ou par un détour de cinq kilomètres pour rejoindre la route partant de Sion[157]. C'est dire que la vie économique de la région d'Aproz va tendre, encore plus que par le passé, à s'orienter en priorité vers la plaine du Rhône, et notamment les grands chantiers et les nouvelles industries du canton.

Les chemins carrossables en direction de Conthey et Sion deviennent les axes prioritaires de mobilité pour les Aproziens. Ce n'est qu'en 1929 que la commune de Nendaz ouvre un chantier pour connecter – par une route empierrée, carrossable – Aproz au village voisin de Fey, qui compte alors une population d'environ 300 habitants. Une première étape est réalisée jusqu'à la falaise qui surplombe l'usine actuelle d'Aproz Sources

[157] A titre anecdotique, relevons qu'en 1944, suite à de fortes pluies et coulées de boue, le car postal ne peut plus circuler sur la route Sion-Nendaz. Le trafic est alors détourné sur Aproz, où un service à dos de mulets est réactivé en direction de Nendaz, dans la *Feuille d'Avis du Valais*, 24.11.1944.

Minérales S.A., mais les travaux s'interrompent rapidement par manque de moyens financiers. Ils ne reprennent qu'en 1937, dans le cadre des programmes d'occupation soutenus par la Confédération et le canton dans un contexte de crise internationale et de très forte montée du chômage. Le chantier emploie des « ouvriers nécessiteux » de la commune pour un salaire minimum de 0,65 franc de l'heure, avec l'interdiction d'utiliser les moyens mécaniques pour casser les graviers. Cette route est terminée en 1938 : elle offre immédiatement une meilleure liaison entre les deux villages. Le trafic reste toutefois modeste : en 1958, ce sont en moyenne 79 véhicules qui prennent quotidiennement la direction de Fey depuis Aproz, alors que 298 automobiles et camions utilisent le pont d'Aproz pour se rendre à Sion ou Conthey[158].

La prolongation de la route de Fey à Basse-Nendaz est réalisée en deux étapes entre 1965 et 1968[159]. L'ancien chemin agricole devient alors une route cantonale secondaire de montagne et permet ainsi d'établir enfin une liaison carrossable entre Aproz et le chef-lieu de la commune, soixante ans après le souhait exprimé par les autorités communales et la population. Le réseau des transports publics se développe en parallèle.

Ce nouvel axe routier de neuf kilomètres entre Aproz et Basse-Nendaz arrive à un moment où la géographie de peuplement dans le val de Nendaz connaît une profonde transformation. Alors que les habitants de la plaine d'Aproz représentaient 4,5 % du total des habitants de la commune en 1870, ce pourcentage passe à 9,5 % en 1960 et 19,5 % en 2020[160]. Le bassin de population résidant le long de la nouvelle route carrossable s'accroît lui aussi de manière continue et représente aujourd'hui environ 3 000 personnes. C'est dire que nombre de pendulaires travaillant à Conthey, dans le Bas-Valais et au-delà, sans compter les touristes bien informés, utilisent cette route pour leurs déplacements en direction de la plaine ou du haut du val, réduisant de cinq kilomètres leur parcours par rapport au détour via Sion.

Aujourd'hui, ce sont en moyenne 2 700 véhicules qui empruntent chaque jour la route d'Aproz à Basse-Nendaz, ce qui représente près de 30 % du trafic journalier moyen entre la plaine et le haut du val[161]. La liaison par le car postal de Sion à Aproz et Basse-Nendaz et, depuis 2020, le bus d'agglomération entre la capital cantonale et le village reflètent aussi ce nouveau positionnement régional. Cette évolution rétablit en partie le statut historique d'Aproz comme « porte d'entrée » du val de Nendaz, mais elle est aussi une source de préoccupation, créant de nouveaux défis de capacité pour le pont et les infrastructures routières, et causant des nuisances croissantes dues au flux de véhicules et à la pollution.

---

[158] *Le Rhône,* 05.09.1958.

[159] La liaison est d'abord établie entre Fey-Crevey-La Moudonne et les Condémines en 1966 ; puis, depuis Basse-Nendaz, la route carrossable prend la direction de la chapelle de Saint-Sébastien puis de la Moudonne.

[160] En tenant compte aussi de la population d'Aproz/Sion.

[161] Information de l'Office fédéral du développement territorial sur https://swisstopo.admin.ch.

Transport public de Sion à Aproz

Les cars postaux



Une ligne régulière de cars postaux entre la gare de Sion et Aproz est ouverte en octobre 1949. La concession est accordée en mai 1950 à la famille George Rielle. Dès mars 1964, c'est un car Saurer/Lauber (L4C CT2D Alpenwagen IIIa), immatriculé VS 1742 (photo ci-dessus) qui est affecté à la ligne. Celle-ci est prolongée en octobre 1972 jusqu'à Fey et Les Condémines. En décembre 2001, la ligne est prolongée jusqu'à Basse-Nendaz. En 2004, la famille Rielle cède la ligne à l'entreprise Lathion qui exploite depuis lors toutes les lignes postales de la commune de Nendaz.
Le car effectue sept courses quotidiennes entre Sion-Aproz et Basse-Nendaz.

***Source** : Association pour la préservation de l'histoire des cars postaux et lignes alpines, sur le site internet www.osterholt.ch*

Les bus sédunois



En décembre 2020, la ville de Sion ouvre un nouveau service des bus sédunois de la gare de Sion à Aproz-village (ligne n° 12) ; ce parcours est désormais desservi toutes les demi-heures, facilitant ainsi les connections avec le réseau de transport de la capitale.

***Source** : Michel Mordasini, juin 2022.*

Finalement, il est bon de se rappeler que l'entretien des routes a été pendant des décennies un sujet lancinant et épineux, source de plaintes régulières. Il est vrai que les risques naturels (inondations, éboulements, avalanches ou glissements de terrains) alourdissent la charge pour les communes, dont les ressources sont généralement très limitées. Déjà en 1871, le lecteur d'un quotidien s'interrogeait sur le bénéfice réel du nouveau pont d'Aproz tant les chemins menant à Conthey ou à Sion étaient en mauvais état, le marcheur étant contraint de « *patauger dans l'eau et la boue jusqu'aux genoux. C'est dire en d'autres termes que la commune de Conthey nous refuse une petite passerelle sur la Morge, que l'on doit maintenant passer à gué, et que la Ville de Sion ne veut pas nous gratifier de quelques chars de gravier dans les bas-fonds les plus considérables du chemin qui conduit au chef-lieu* »[162]. Quatre-vingts ans plus tard, l'état lamentable des routes dans la région est à nouveau rapporté dans la presse : « *La route de Sion à Aproz est parsemée de nids de poules et d'une largeur qui, sur la bonne moitié du parcours, ne permet un croisement ou un dépassement qu'avec la complaisance d'un chauffeur qui veut bien se garer dans un verger. Le cantonnier fait tout ce qu'il peut, dans la mesure des moyens qui lui sont accordés. Malheureusement une circulation intense de véhicules lourds, militaires et autres, laboure et ravage cette artère qui demeure depuis des années dans le même piteux état. Celle empruntée par les cars postaux de Sion-Châteauneuf-Aproz-Fey est dans la même situation, si ce n'est pire, à l'exception du premier kilomètre de Sion à Châteauneuf village, et de quelques 300 mètres vers l'Ecole d'Agriculture. Outre l'agrément de nuages de poussières ou d'immenses flaques d'eau boueuse, gare aux amortisseurs, aux barres de torsion, aux ponts-arrières. Pauvres malades, quel supplice pour parcourir 5 kilomètres seulement […]. De tous les villages de la plaine du Valais, c'est certainement Aproz qui souffre de l'accès le plus piteux* »[163]. Cette situation explique pourquoi la population avait alors pris l'habitude de se rendre à pied jusqu'à Châteauneuf pour y prendre le train conduisant à Sion. Finalement, la route communale entre Sion et Aproz est déclarée d'utilité publique en 1958. Des travaux substantiels sont alors entrepris avec une participation conséquente du canton[164]. Malgré tout, la situation dans la région reste précaire comme on le constate en hiver 1961 : « *un camion est resté coincé au pont sur le Rhône de la route cantonale à Riddes. Toute la circulation a dû être détournée soit sur Leytron, soit sur Aproz. Ceux qui empruntèrent ce dernier itinéraire eurent droit à une séance de « tape-gouilles » ! Quel bourbier ! Même les plus spectaculaires moto-cross n'arrivent pas à la cheville de cette séance de slalom d'un nid de poule à l'autre. Et remplis d'eau boueuse, comme il se doit. On songeait au film « le salaire de la peur », entre deux flaques…* »[165].

C'est en juin 1962 que la rue à travers le village sera enfin bitumée : toute la population en est réjouie, mais elle regrette toujours l'état lamentable de la route entre le village et Châteauneuf[166]. Quatre ans plus tard, la description faite de ce tronçon reste cauchemardesque : « *la route n'est plus guère accessible aux véhicules automobiles, tellement son état est défectueux. D'immenses ornières suivies de petites mares stagnantes recouvrent le*

---

[162] *Gazette du Valais*, 31.07.1871.
[163] *Feuille d'Avis du Valais*, 10.06.1954.
[164] Budget total de 850 000 frs, dans *Le Nouvelliste valaisan*,25/26.05.1958.
[165] *Le Confédéré*, 13.12.1961.
[166] *Feuille d'Avis du Valais*, 04.07.1962.

tronçon. La situation est semblable sur la route d'Aproz à Chandoline »[167]. A fin 1967, d'importantes améliorations sont finalement apportées à cette route, et notamment son goudronnage[168].

Même en étant situés dans la plaine, les Aproziens ont donc connu dès la fin du XIX[e] siècle des décennies bien difficiles dans leurs déplacements et les transports. Et pourtant, la question centrale n'était pas vraiment l'ouverture de nouvelles voies de trafic, mais bien l'entretien et l'amélioration d'un réseau de sentiers, chemins et routes dont l'existence remontait à plusieurs siècles. Malgré cela, les finances publiques communales et cantonales n'ont pas priorisé, pendant de nombreuses années, l'accessibilité et la communication du village avec le val de Nendaz et les centres économiques de la plaine du Rhône. Depuis, les choses ont bien changé. Mais d'autres problèmes surgissent comme le volume du trafic, la capacité des infrastructures, le bruit et la pollution. Nous en reparlerons.

[167] *Feuille d'Avis du Valais*, 11.11.1966.
[168] *Feuille d'Avis du Valais*, 08.11.1967.

Chapitre 4

L'épopée des mines

Au sud-est du village et au débouché des gorges de la Printse, sur la rive droite, se dresse la falaise de Chédéoun, le « rocher long »[169]. C'est cet imposant massif rocheux, s'élevant sur près de 200 mètres jusqu'au plateau de Baar, qui a été le théâtre de l'aventure minière d'Aproz.

La falaise vers les gorges de la Printse : le site minier d'Aproz



Cette vue hivernale permet d'apercevoir le caractère imposant de la falaise où s'est écrite l'histoire minière du village, ainsi que l'entrée des gorges de la Printse avec, au premier plan, un verger d'abricotiers au Carolet.
***Source** : Michel Mordasini, hiver 2021*.

[169] R.-Cl. Schüle (2011), p.183.

Comment imaginer, dans ce paysage aujourd'hui naturel, sauvage et boisé, la fébrilité et le labeur des prospecteurs et des mineurs à l'œuvre au pied, le long et à l'intérieur de ces rochers ? Aujourd'hui, la mémoire de ces lieux reste enfouie et silencieuse. Hormis quelques traces d'anciens points d'accès ou d'aération, rien ne laisse entrevoir de l'extérieur l'immense cathédrale et l'énorme labyrinthe creusés par la main de l'homme au cœur de la roche.

Mine d'Aproz : des galeries et cavernes impressionnantes



Vue de la galerie n° 4 en direction de l'ouest, et voie d'accès à la galerie n° 5.
***Source** : Roger Widmer, coll. privée, photo du 21.02.2007.*

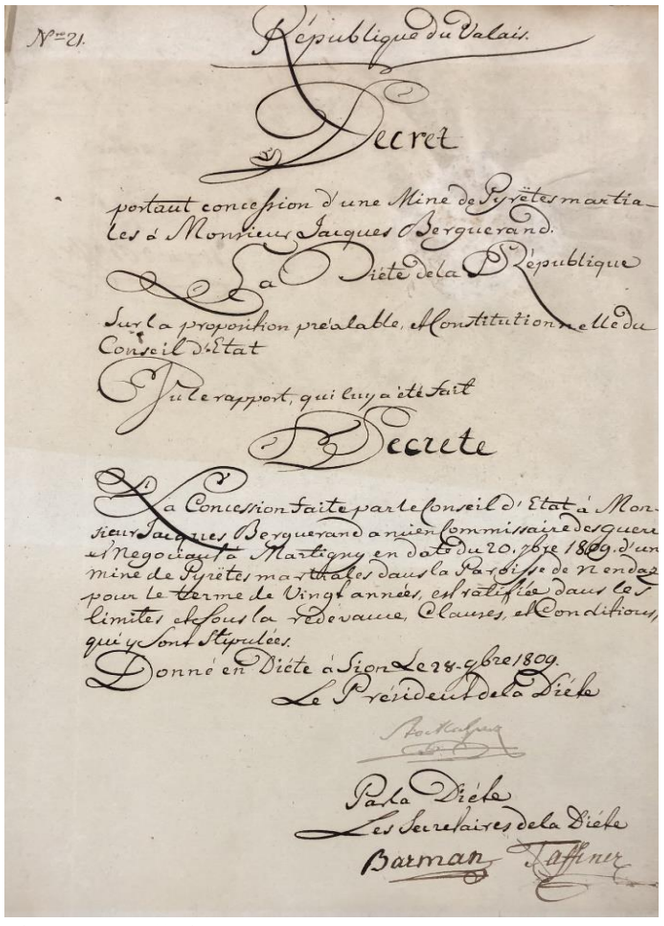
Ces cavernes sont à présent colonisées par les chauves-souris[170]. Des géologues et spéléologues s'y aventurent occasionnellement et en rapportent des témoignages forts et de superbes images de parois et de roches multicolores, brillantes, scintillantes à la lumière des torches[171] ; un bel hommage au travail accompli et aux sacrifices consentis par les mineurs d'Aproz durant près d'une centaine d'années.

[170] Le lieu est d'ailleurs reconnu comme un sanctuaire d'importance nationale pour l'hibernation d'une dizaine d'espèces de chauves-souris.
[171] Voir les magnifiques photos dans le livre de R. Widmer (2014) et une vidéo sous https://aproz.org

Premières prospections minières

En octobre 1809, alors que le Valais est encore sous protectorat français, la Diète accorde à Jacques Berguerand, ancien commissaire des guerres et commerçant de Martigny, la concession des mines de « pyrites martiales » sur tout le territoire de la paroisse de Nendaz. La pyrite sert à la production d'acide vitriolique (sulfurique), une matière première importante pour l'industrie chimique naissante. Pour la première fois, des sondages et des fouilles orientés vers un projet industriel ont probablement été entrepris dans les rochers dominant le village. Cette prospection n'a, semble-t-il, pas eu le succès escompté, et il faudra attendre un peu plus d'un siècle pour retrouver la pyrite au centre de l'activité minière d'Aproz. Tout retombe donc dans l'oubli pendant une trentaine d'années, jusqu'au moment où le Valais est saisi d'une frénésie dans l'acquisition de concessions minières, en particulier celles de charbon.

1809 : première concession minière



N.o 21.

République du Valais.

Decret

portant concession d'une Mine de Pyrites martiales à Monsieur Jacques Berguerand.

La Diète de la République

Sur la proposition préalable, et Constitutionnelle du Conseil d'Etat

Et le rapport, qui luy a été fait

Decrete

La Concession faite par le Conseil d'Etat à Monsieur Jacques Berguerand ancien commissaire de guerre et Negociant à Martigny en date du 20.7bre 1809. d'une mine de Pyrites martiales dans la Paroisse de Nendaz pour le terme de Vingt années, en satisfaisant dans les limites et sous la Redevance, Clauses, et Conditions qui y sont Stipulées.

Donné en Diète à Sion Le 28.7bre 1809.

Le Président de la Diète

Par la Diète

Les Secretaires de la Diète

Barman Taffiner

L'exploitation minière informelle à Aproz est peut-être plus ancienne, mais cette concession datée de 1809 est la première autorisation officielle de prospection minière dans la région.
***Source* : CH AEV, 3 DTP, 35.1.1.**

Une première mention écrite d'un gisement de charbon en Valais est rapportée au XVI[e] siècle, mais l'exploitation de l'anthracite ne sera avérée qu'au XVIII[e] siècle, à Bramois et à Chandoline[172]. Jusque vers 1825, ces gisements ne suscitent toutefois que peu d'intérêt, à l'exception peut-être des forgerons de village. Quelques innovations sont relatées, comme celle de deux fabricants de clous utilisant de l'anthracite dans leurs forges et, à Saint-Maurice, l'utilisation réussie de ce combustible pour calciner la pierre calcaire et la réduire en bonne chaux, nécessaire pour les mortiers et les badigeons des maisons[173]. La plupart des fours à chaux dans le canton continuent cependant de fonctionner principalement avec du charbon de bois.

Tout change à partir de 1840. Une véritable « fièvre minière » s'empare d'entrepreneurs et de spéculateurs locaux, suisses et étrangers, pour acquérir des droits de prospection : vingt ans plus tard, 65 concessions au total auront ainsi été accordées en Valais, dont 26 pour l'anthracite et 5 pour la houille. Cette effervescence reflète une demande croissante de charbon et une soif de profits substantiels et rapides, les concessions étant parfois acquises dans un seul but spéculatif. Ce qui manque, en revanche, ce sont les capitaux et les compétences, raison pour laquelle la prospection se limite souvent aux seuls dépôts en affleurement. Les désillusions et les échecs vont être nombreux.

Cette ruée touche également le val de Nendaz, avec une douzaine de demandes de concession et d'autorisation de fouilles. En mai 1838, la Diète approuve les deux premières concessions de mines d'anthracite à Aproz[174]: des travaux sont entrepris, mais les résultats s'avèrent modestes. En 1843, Florentin Monnet, de Riddes, obtient une concession de 30 ans à Aproz, contre le paiement d'une taxe de 24 francs. En octobre de la même année, cette concession passe aux mains de Jean-Baptiste de Boucqueau[175], un Belge, qui entre dans l'histoire locale comme le premier véritable exploitant d'une mine d'anthracite à Aproz. Pas moins de 165 tonnes d'anthracite seront extraites à partir de 1844 : avec l'installation d'un entrepôt à Vétroz, la vente se met en place à Conthey, Riddes, Collombey et Saint-Gingolph, essentiellement à des producteurs de chaux. En 1845, Aproz figure parmi les dix mines d'anthracite en activité en Valais. De Boucqueau acquiert bientôt les concessions des mines voisines de Salins et Bieudron.

La ruée sur les mines valaisannes dans les années 1840-1860 s'accompagne de multiples problèmes administratifs. Les procédures d'octroi des concessions sont peu claires, les délimitations souvent imprécises, les territoires attribués parfois démesurés, ce qui entraîne maintes contestations, litiges et procès. Malgré une première tentative sérieuse de clarification des procédures minières en 1810, et une première loi d'exploitation des mines adoptée en 1828, le gouvernement semble incapable de maîtriser ce capitalisme débridé. Un état des lieux des mines en Valais est dressé en 1845[176]. La loi cantonale sur les mines et les carrières de novembre 1856 a pour effet d'apporter certaines améliorations et, dans la foulée, le Conseil d'Etat confie à l'ingénieur Henri Gerlach le

[172] B.-P. Savary (1978-1979), p. 260.
[173] J.-H. Papilloud (2004), p. 62.
[174] CH AEV, Vieux-Monthey, 2935.
[175] L. Wehrli (1925), p. 46.
[176] J.-H. Papilloud (2004), p. 66.

mandat d'établir une carte cantonale et un rapport sur toutes les mines concédées, afin de déterminer les limites des concessions, la direction et la puissance des filons ainsi que les travaux à effectuer. Cette étude publiée en juillet 1859 constitue un moment fondateur pour l'amélioration de la gestion cantonale des affaires minières[177].

Parallèlement, la Confédération entreprend une recherche scientifique visant à établir une carte de la géologie et des gisements de matières premières minérales de la Suisse ; les importants travaux de prospection et d'analyse menés dans ce cadre aboutissent à une synthèse encyclopédique des richesses minérales du pays. Figurant dans la deuxième édition de la carte géologique de la Suisse (1867), le gisement d'anthracite d'Aproz fait partie de la vaste bande carbonifère qui s'étire du Grand Saint-Bernard au Rhône, passant par Isérables et Nendaz, jusqu'à Sion puis en direction du Simplon. Les forces tectoniques extrêmes dont sont issues les Alpes ont fortement impacté les couches de minerais, souvent ondulées voire disloquées. C'est d'ailleurs le cas à Aproz, où les filons à exploiter apparaissent souvent en position fortement redressée, ce qui nécessite donc une exploitation par tailles droites et ascendantes jusqu'à huit voire quatorze mètres de haut dans certaines galeries[178]. La valeur calorique de l'anthracite d'Aproz correspond à la qualité moyenne du combustible valaisan[179].

Une production d'anthracite rentable

Dès juillet 1853, la concession pour la mine d'anthracite d'Aproz est aux mains de la Société de Sépibus, Ossent, Jürst & Cie, de Sion, qui va en garder la possession pendant plus de 25 ans. Commence alors la période la plus productive et la plus rentable de l'exploitation de la mine. Sur les quatre galeries du site, deux produisent de l'anthracite ; la première est d'accès facile, au pied de la falaise, où les wagonets peuvent être chargés directement, alors que la seconde est équipée d'un câble de transport avec deux coffres de bois pour amener le minerai du haut de la falaise vers la rive gauche de la Printse. Entre 1856 et 1858, ce sont près de 3 000 tonnes d'anthracite qui sont extraites de la mine par une demi-douzaine d'ouvriers[180]. Un magasin est installé près du pont de la Morge sur la grand-route ; le charbon y est transporté en hiver par un pont temporaire jeté sur le Rhône. Les clients sont principalement les fours à chaux du bassin lémanique. Le prix de revient s'élève à onze francs par tonne, dont la moitié pour les salaires et deux francs pour le transport jusqu'au pont de la Morge, ce qui laisse une marge bénéficiaire appréciable[181].

---

[177] H. Gerlach (1859).

[178] C. Schmidt (1920), p. 91-92.

[179] 5 000 calories/kg avec 30 % de cendres, une performance modeste par rapport aux 8 700 calories/kg et 4 % de cendres pour le charbon de Cardiff, dans P. Christ (1925).

[180] H. Gerlach (1859), p. 43.

[181] En effet, le prix de vente est de 13-14 frs par tonne en 1856 et de 16-20 frs en 1857 et 1858 (jusqu'à 25 frs pour la meilleure qualité), cité dans L. Wehrli (1925), p. 48.

L'anthracite d'Aproz : une veine souvent fortement inclinée



En rouge, une veine d'anthracite dans la galerie n° 5.
***Source* : Roger Widmer, coll. privée, photo du 17.02.2007.**

Avec l'arrivée du chemin de fer, la conjoncture positive pour l'anthracite valaisan se ralentit brusquement, ce qui fait péricliter certaines affaires. En effet, l'ouverture de la ligne entre Lyon et Genève en 1858 favorise l'importation de houille française. Celle-ci concurrence le maigre charbon du Valais auprès des chaufourniers du canton de Vaud. A la fin de l'année, seules quatre mines d'anthracite, incluant celle d'Aproz, sont encore en exploitation. L'arrivée du train à Sion en 1860 va accroître encore la pression[182]. Le

[182] Le Valais importe déjà 3 000 t de houille étrangère en 1883, puis 20 000 t en 1900 et 56 000 t en 1911, dans J.-H. Papilloud (2004), p. 82.

temps héroïque des mines valaisannes de charbon semble toucher à son terme. Mais malgré cette tendance, le marché local et régional surprend par sa résilience et la vigueur de la demande. Au tournant du siècle, les quatre mines d'anthracite – dont celle d'Aproz rachetée en avril 1900 par le notaire Louis Calpini de Sion – sont toujours exploitées. L'extraction reste modeste et intermittente. Elle va néanmoins durer jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, avec des ventes de charbon hors du canton de plus de 4 500 tonnes en 1900 et toujours autant en 1911, occupant ainsi une quarantaine d'ouvriers.

Conditions de travail dans les mines

Le développement du secteur minier au XIXe siècle en Valais s'inscrit dans l'esprit du temps, à savoir une révolution industrielle orientée sur l'innovation et la maximisation du profit, et peu préoccupée par le sort des travailleurs. Les mineurs sont recrutés parmi les paysans de la région, et formés sur place. Dès 1875, le Conseil fédéral estime qu'il faut, *« sans entraver le développement de l'industrie et les bienfaits dont elle est la source, remédier aux préjudices et aux dangers que causent les conditions de l'exploitation industrielle de notre époque »*[183]. Les bases sont jetées pour la loi fédérale de 1877 sur le travail dans les fabriques et, plus largement, pour une politique nationale du marché du travail. L'application de la loi est du ressort des cantons, mais des inspecteurs fédéraux exercent le contrôle sur l'exécution.

Une enquête est menée en 1895 dans les mines et carrières en Suisse, secteur qui emploie alors 1 300 travailleurs. Des recommandations sont faites pour réduire les heures de travail, interdire le travail des enfants et celui des femmes à l'intérieur des mines, améliorer les conditions d'hygiène et la sécurité des ouvriers ; décision est prise de soumettre toutes les mines à une inspection fédérale annuelle. Le rapport de 1896-1897 porte un regard sévère sur des conditions de travail déplorables. Plus des trois-quarts des ouvriers travaillent au moins 10 heures par jour, six jours par semaine. Les risques d'accident sont nombreux dans les mines mais aussi lors du glissage du bois, de l'utilisation des chemins à luge ou du transport par câble auquel sont fixés des seaux ou bennes, ou de l'usage des explosifs. Tous les accidents ne sont pas déclarés ; en Valais, durant l'année sous revue, sur un total de 476 ouvriers employés dans les mines et les carrières, les inspecteurs fédéraux relèvent 13 accidents déclarés, contre 51 mentionnés dans la presse locale. Proportionnellement, il y a deux fois plus d'accidents mortels dans les mines suisses que dans les exploitations françaises ou italiennes[184].

Peu à peu émerge une meilleure hygiène (cantine, toilettes) et la sécurité s'accroît. Mais les progrès sont lents. Ainsi, le règlement de travail de la mine d'anthracite de Nendaz en 1919[185] prévoit que l'âge minimum des ouvriers de la mine est de 14 ans, et 16 ans pour le travail dans les galeries. Les ouvriers doivent fournir leur propre lampe et les allumettes pour le travail souterrain. Une amende jusqu'à un tiers du salaire journalier est imposée pour toute absence non autorisée préalablement. Les mineurs travaillent toujours 10 heures par jour, six jours sur sept, sans distinction salariale entre le travail de jour ou de nuit, à savoir un franc par heure ; seul le travail demandé le dimanche est compensé à hauteur de 25 %.

[183] Message du Conseil fédéral à la Haute Assemblée concernant le projet de loi sur le travail dans les fabriques du 6 décembre 1875.
[184] J. B. Rocco (1898), pp. 292 et 297.
[185] Règlement signé le 21 juillet 1919 entre le propriétaire (Hans Büchler) et trois représentants des ouvriers (CH AEV 3510-2, 10.10.4.8.1).

La mine d'anthracite à Aproz a été opérationnelle et rentable pendant près de 75 ans. A l'exception d'une période de production intensive (1856-1858), le niveau d'extraction du minerai demeurera généralement plutôt faible, avec quelques ouvriers seulement employés sur le site. Sur l'ensemble de la période (1840-1915), les mineurs d'Aproz ont extrait un total d'environ 100 000 sacs de 50 kilos d'anthracite[186], ce qui représente 6,3 % de la production totale du Valais, estimée à 80 000 tonnes. Tout au long du XIX^{e} siècle, le mode d'exploitation de la mine sera essentiellement de nature artisanale, à forte intensité en travail et sans mécanisation ; les investissements étant faibles, la charge salariale représente environ la moitié du prix de revient. Les conditions de travail s'avèrent rudes et dangereuses[187]. Le combustible extrait de la mine répond parfaitement aux besoins des fabriques de chaux dont les activités connaissent une forte expansion. Il remplace avantageusement le charbon de bois tout en dégageant une rentabilité et une profitabilité intéressantes. Plusieurs propriétaires de mines en Valais, et également à Aproz, sont d'ailleurs des entrepreneurs directement ou indirectement liés aux fabriques de chaux. Dans son rapport d'activité de 1851[188], le gouvernement cantonal se félicite de l'utilisation croissante de l'anthracite. C'est là un combustible économique, mais aussi un bien d'intérêt public majeur, offrant une alternative sérieuse à la déforestation et au déboisement accélérés qui sévissent dans le canton depuis 1820 pour produire le charbon de bois nécessaire aux fours à chaux et aux forges.[189]

Même avec la concurrence accrue des charbons étrangers dès l'arrivée du chemin de fer, les chaufourniers demeurent des clients solides et réguliers pour l'anthracite valaisan. Divers rapports officiels confirment que la petite mine d'Aproz est restée en exploitation jusqu'au début du XX^{e} siècle, avec des niveaux d'intensité variables et parfois des interruptions répondant aux aléas du marché. Cette continuité est reflétée aussi dans le fait que, contrairement à beaucoup d'autres mines valaisannes, le site n'a connu que quelques changements de propriétaires au fil du temps : Jean-Baptiste de Boucqueau (1843-1846), Société de Sépibus, Ossent, Jürst & Cie (1853-1880), Jos. Favre, F. Genetti, Worthworth & Cie (1886-1900) et, enfin, Louis Calpini (1900-1917).

Au tournant du siècle, l'arrivée des ciments, gypses et plâtres industriels concurrence sérieusement la chaux produite localement ; la demande d'anthracite par les chaufourniers chute et précipite le déclin des mines. D'autant plus que les besoins en charbon d'une Suisse et d'un Valais qui s'industrialisent ne peuvent désormais plus se satisfaire de l'anthracite valaisan, tant au plan quantitatif que qualitatif. Seule la dramatique réalité des deux guerres mondiales va donner un second souffle à la production valaisanne de charbon. Cette relance se fera sans rôle majeur pour la mine d'Aproz. En effet, des sondages effectués en 1916-1917 sur sept filons par le nouveau propriétaire, l'ingénieur Hans Büchler, indiquent que les réserves et la qualité du

[186] C. Schmidt (1920), p. 92.

[187] La presse rapporte régulièrement des accidents ; ainsi, un mineur à Aproz est grièvement blessé par une explosion en 1893, dans *Le Confédéré,* 14.06.1893.

[188] *Le Courrier du Valais*, 08.07.1852.

[189] Ce sentiment est partagé, en 1844, par l'exploitant de la mine d'Aproz, J.-B. de Boucqueau, qui est aussi propriétaire de fours à chaux : « *… ce genre de mine (anthracite) a une immense portée sur l'économie forestière du canton, où le bois devient de plus en plus rare* » (CH AEV 3DTP, 35.1.1).

minerai sont insuffisantes pour une exploitation industrielle. En revanche, de fortes imprégnations de pyrite de fer sulfuré dans les veines de charbon retiennent l'attention, et vont permettre d'écrire le prochain chapitre de l'histoire minière d'Aproz. Durant les deux guerres mondiales, ce sont environ 220 tonnes d'anthracite qui seront extraites de la mine, essentiellement comme « sous-produit » de l'exploitation de la pyrite.

L'anthracite valaisan et l'économie de guerre

A la veille de la première guerre mondiale, la Suisse dépend fortement des importations de charbon allemand. Avec la fermeture des frontières et la menace de pénurie[190], la production d'anthracite valaisan offre un recours appréciable, malgré sa qualité moindre. Dès décembre 1915, ce sont 17 concessions de mines de charbon, dont celle d'Aproz, qui sont réactivées. Dans le val de Nendaz, la mine du Mauvais Four, près de Haute-Nendaz, est la mine d'anthracite qui s'avère la plus productive. A Aproz, dès 1917, la mine devient le premier site d'extraction de pyrite en Suisse ; l'anthracite est un sous-produit avec une production marginale.

De 1917 à 1921, les mines valaisannes produisent au total 207 000 tonnes d'anthracite, avec un millier d'ouvriers au plus fort de la production[191]. D'une qualité allant de moyenne à médiocre, le combustible valaisan est critiqué par les consommateurs car il peine à s'enflammer, brûle avec une flamme courte et s'éteint facilement. Malgré sa mauvaise réputation, il se prête bien à l'usage pour les fourneaux ordinaires, le chauffage central et les fabriques de ciment[192]. Toutefois, il contient souvent trop d'impuretés ; les progrès réalisés en termes de triage et de calibrage du charbon, ainsi que les campagnes d'information sur la meilleure manière de faire brûler ce combustible vont améliorer sensiblement la situation vers la fin de la guerre. A cet égard, la création en 1917 de l'Association des producteurs d'anthracite du Valais (APAVAL) a joué un rôle majeur. Etablie par les propriétaires des mines valaisannes, avec une participation de la Confédération et du canton, cette association sans but lucratif et purement d'intérêt général, va promouvoir activement une préparation et une commercialisation plus soigneuses du minerai, ainsi qu'une amélioration de la gestion et de l'organisation des mines. APAVAL établit les bases d'une industrie minière en Valais. Cependant, le redémarrage des importations de charbons étrangers dès la fin de la guerre va rapidement faire chuter la production d'anthracite valaisanne ; toutes les exploitations sont abandonnées en 1924.

20 ans plus tard, le scénario se répète lors de la deuxième guerre mondiale. Les anciennes concessions minières sont réactivées, et de nouvelles sont octroyées. Les charbons du pays reprennent de l'importance. La production totale d'anthracite valaisan atteint 485 000 tonnes entre 1940 et 1945[193] ; le charbon est extrait de 18 mines employant jusqu'à 1 800 ouvriers, dont des internés Polonais. Tout comme lors de la première guerre mondiale, la mine d'Aproz est relancée en vue d'une production indigène de pyrite ; l'anthracite n'est extrait que comme sous-produit. Les conditions de travail dans les mines ont peu évolué depuis le début du

[190] Outre des volumes disponibles réduits, le prix du charbon allemand (franco Bâle) passe de 30 frs la tonne avant la guerre, à 99 frs en août 1917 et 201 frs en juin 1918, dans H. Fehlmann (1919), p. 7.
[191] Rapport de gestion 1942, Conseil d'Etat.
[192] S. Kolarevitch (1922).
[193] Rapport de gestion 1946, Conseil d'Etat.

siècle : dans ce contexte de guerre, les mineurs travaillent tous les jours, y compris le dimanche, pour un salaire d'un franc par heure en 1939, puis 1,72 francs en 1945. L'hygiène sur les lieux de travail s'est améliorée, mais les conditions de travail restent rudes, avec de nombreux accidents. Après la guerre, le charbon importé supplante rapidement le combustible indigène. En 1946, il n'y a plus que sept mines d'anthracite en exploitation, et deux en 1948. La dernière mine de charbon du Valais (Grône) ferme en novembre 1957.

L'émergence de la pyrite, et son déclin

La première guerre mondiale impose des restrictions au commerce qui affectent l'approvisionnement de la Suisse en produits de base comme le soufre, une matière première importante pour l'industrie chimique. L'administration fédérale (division de l'économie industrielle de guerre) encourage dès lors la recherche de substitutions nationales à la pyrite traditionnellement importée d'Italie. Les sondages effectués dans la mine d'Aproz en 1916-1917 ont mis en évidence le potentiel de la pyrite de fer sulfuré, minerai qui accompagne les couches d'anthracite. En été 1917, sept tonnes de pyrite de bonne qualité (contenant plus de 30 % de soufre) sont extraites de la mine. Ce minerai est envoyé à la fabrique chimique de Uetikon (ZH) pour être testé et transformé en acide sulfurique. Les résultats positifs fixent définitivement l'orientation future de la mine: la pyrite de fer sulfuré devient le minerai central, l'anthracite un sous-produit[194].

Spécificité de la mine : imprégnation de pyrite dans le filon d'anthracite



Minerai de pyrite (jaune) dans la couche d'anthracite : une particularité de la mine d'Aproz.
***Source* : Roger Widmer, coll. privée, photo du 09.09.2006.**

[194] R. Widmer (2012), p. 265-266.

Etant donné l'importance stratégique de ce minerai, les autorités fédérales confient l'exploitation de cette première et seule mine de pyrite de Suisse à l'ingénieur Oscar Losinger. Les travaux débutent en décembre 1917 : 40 mineurs forent avec masses et burins, et les galeries s'enfoncent dans la montagne en suivant les couches de pyrite qui accompagnent les anciens filons de charbon[195]. En janvier 1918, l'entreprise Losinger est autorisée par le Conseil d'Etat à travailler également le dimanche. L'infrastructure se développe : à proximité de la Printse, une menuiserie et un forgeron s'installent, et un magasin avec cuisine pour les ouvriers ouvre ses portes. Deux téléphériques relient les hautes galeries avec le pied de la falaise, où une voie ferrée permet de transporter par wagonets le minerai jusqu'au lieu de dépôt. Le triage se fait à la main, puis le minerai est acheminé par chariots jusqu'à la gare de Sion. Les espoirs mis dans la pyrite se traduisent par la fondation le 2 septembre 1918 de la Société Anonyme de la Pyrite d'Aproz, avec le soutien des autorités fédérales et de l'industrie chimique[196] ; l'entreprise est présidée par le directeur de la Société d'industrie chimique de Bâle. Si l'on prévoit l'aménagement d'installations modernes (compresseurs électriques et station de triage/calibrage), l'armistice signé quelques semaines plus tard va vite doucher les espoirs de la direction. Les importations de pyrite italienne reprennent rapidement et le retour à une économie de marché ouverte sonne le glas de la mine. Au printemps 1919, après avoir produit un total de 315 tonnes de pyrite, la mine cesse toute activité[197]. Personne ne mise alors sur une reprise de l'extraction minière à Aproz.

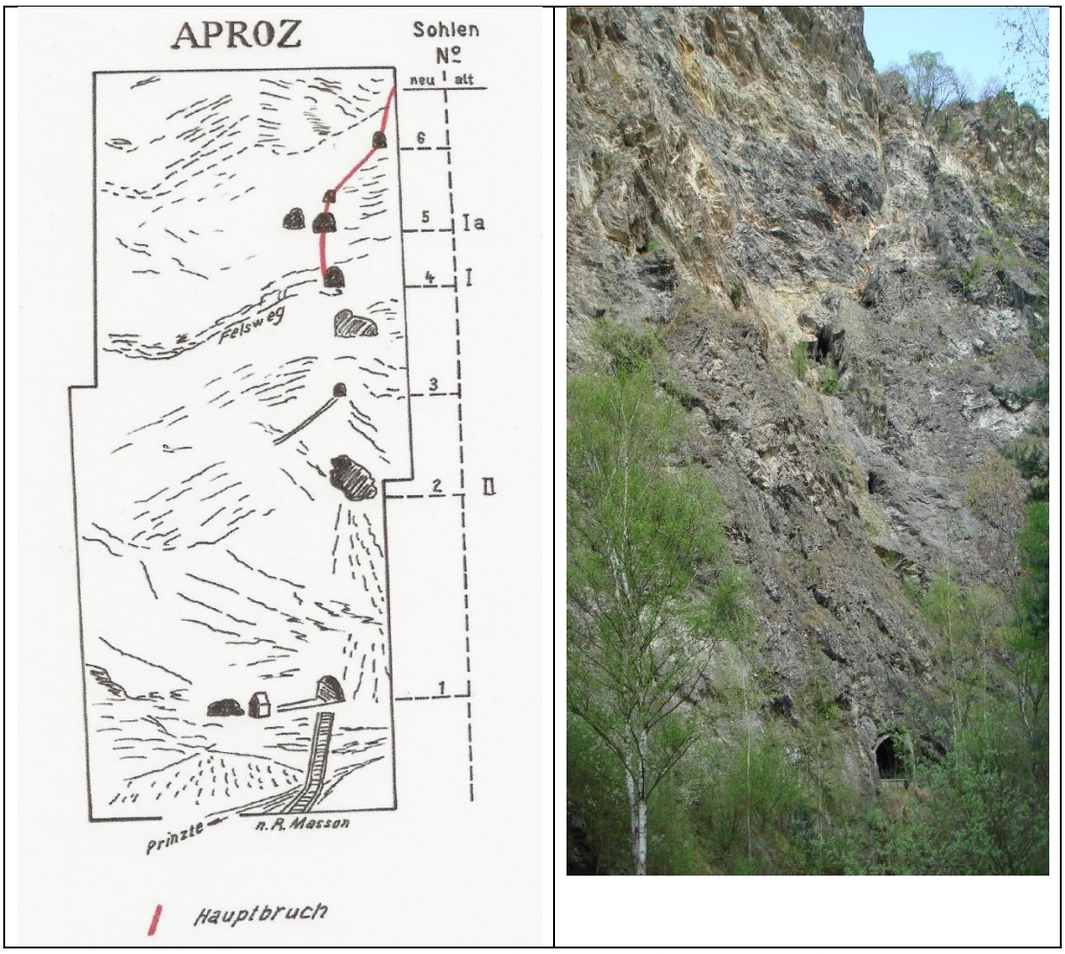
Et pourtant ! Deux décennies plus tard, le déclenchement de la deuxième guerre mondiale entraîne à nouveau un sérieux problème d'approvisionnement pour la Suisse. Les industries chimiques et textiles sont confrontées à une sévère pénurie de matières premières. Les importations d'Italie et d'Espagne deviennent toujours plus difficiles, alors que le pays a besoin de 60 000 à 80 000 tonnes de pyrite par année. L'Office de guerre pour l'industrie et le travail organise des stocks stratégiques, mais il encourage également l'utilisation de ressources indigènes. C'est dans ce contexte que la mine de pyrite d'Aproz est relancée en mai 1941 par Joseph Dionisotti, entrepreneur de Monthey et propriétaire de plusieurs mines d'anthracite en Valais. Cette mine est la seule de Suisse qui offre un potentiel de production de pyrite intéressant ; même si la réserve estimée (entre 5 000 et 10 000 t) et la qualité du minerai sont jugées peu satisfaisantes, elles n'en représentent pas moins un apport nécessaire pour le pays en cette période de pénurie.

Pour faire face à la moindre qualité du minerai, J. Dionisotti envisage, dès le début des travaux, de construire une station de traitement et d'enrichissement du minerai par tamisage, triage et lavage sur la rive gauche de la Printse (terrain mis à disposition par la Bourgeoisie de Nendaz). Par ce biais, le contenu moyen du minerai en soufre (15-30 %) passe à 35-42 % en fin de préparation[198]. Ce procédé représente une amélioration importante par rapport à l'exploitation du seul minerai brut, comme ce fut le cas entre 1917 et 1919. L'autre innovation consiste à bâtir toute l'installation de prétraitement du minerai à l'intérieur de la montagne. Mais dans un contexte d'économie de guerre,

[195] Revue *Treize Etoiles*, n° 7, juillet 1990.
[196] H. Fehlmann (1919), p. 236.
[197] Büro für Bergbau, Abschliessender Bericht, A. Glauser (1946).
[198] R. Wiedmer (2012), p. 266.

l'entreprise est confrontée à de grosses difficultés dans la phase initiale du projet, avec de longs délais pour l'obtention de ciment et la livraison de machines, et une pénurie de techniciens ; la réalisation de certains aménagements dans la montagne comme les salles des concasseurs et des moulins, ainsi que l'ascenseur, prend beaucoup plus de temps qu'anticipé. En août 1942, ce sont près de soixante ouvriers qui travaillent sur le chantier ; un village minier est construit avec bureau, vestiaire, douches, dortoir, cuisine et cantine. Vers la fin de l'année suivante, l'exploitation peut véritablement commencer ; elle atteint son niveau opérationnel optimal en 1945, avec 45 mineurs[199].

Principaux accès à la mine d'Aproz, dans la falaise



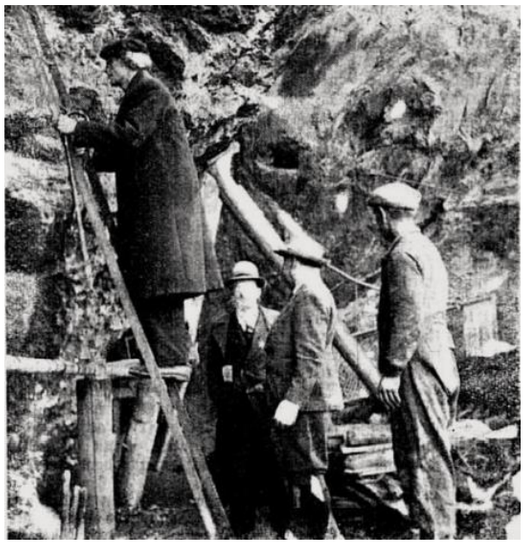
A gauche, croquis original de la mine dessiné en 1942 et, à droite, vue récente des principaux accès dans la paroi au levant des gorges de la Printse. Durant la deuxième guerre mondiale, l'exploitation de la pyrite s'est concentrée sur la partie supérieure de la falaise (en rouge), entre 55 et 80 mètres au-dessus de la rivière.

***Source** : (i) © swisstopo, InfoGeol : Büro für Bergbau, Akte 7137, croquis de R. Masson ; et (ii) Roger Widmer, coll. privée, photo du 15.04.2007.*

[199] Rapport de gestion 1945 du Conseil d'Etat.

La mine est étagée sur neuf niveaux dans la falaise, échelonnés entre 10 et 128 mètres au-dessus de la Printse, mais l'extraction est faite principalement dans trois galeries. Un compresseur permet le fonctionnement de cinq marteaux perforateurs. La production atteint 131 tonnes de pyrite concentrée (plus de 40 % de soufre) jusqu'à fin 1943, 188 tonnes en 1944 et 1 526 tonnes en 1945, ce qui a exigé l'extraction d'environ 7 300 tonnes de minerai brut. La pyrite est achetée par quatre entreprises chimiques[200].

Visite de la mine d'Aproz par le professeur Auguste Piccard



La visite a eu lieu en décembre 1943. Le professeur (sur l'échelle) est accompagné de l'entrepreneur J. Dionisotti (au centre de la photo).
***Source* : Walliser Nachrichten, Briger Anzeiger, 07.12.1943.**

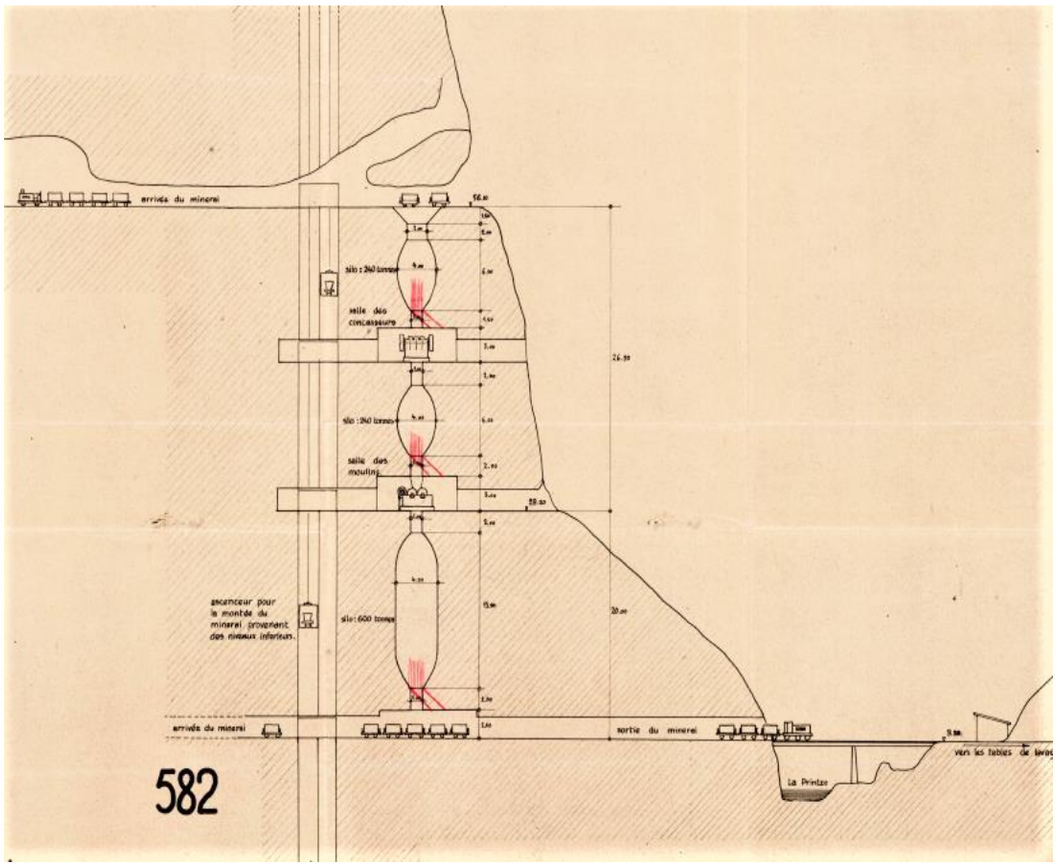
Les installations mises en place à Aproz sont spectaculaires pour l'époque :

« Après avoir traversé un pont jeté sur la Printse, une ouverture dans la roche nous conduit à la salle des compresseurs qui alimentent l'air dans les nombreuses galeries qui sillonnent la montagne, où les ouvriers arrachent le minerai au moyen de perforatrices à l'eau. On y accède par un escalier en colimaçon, plusieurs équipes travaillent. Le minerai brut est déversé dans des excavations taillées dans la roche, d'où il descend automatiquement dans un énorme concasseur à mâchoires. Ensuite, le minerai est dirigé dans un grand silo situé immédiatement au-dessous, lequel s'ouvre sur des broyeurs à cylindres. Un autre réservoir recueille cette matière qui est prête à passer dans des moulins qui la réduisent en fine poussière. De l'autre côté de la rivière, se trouvent les locaux de lavage où la pyrite est débarrassée des gangues de quartz et de gneiss. Il s'agit d'une spacieuse construction, où les installations sont disposées en gradins. Le minerai va

[200] Chemische Fabrik Uetikon, Säurefabrik Schweizerhall AG, Cellulosefabrik Attisholz AG, CIBA AG : cité dans Büro für Bergbau, Abschliessender Bericht, A. Glauser (1946).

automatiquement d'une machine à l'autre. Après avoir passé au moulin, le minerai s'écoule dans des wagonnets qui les déversent dans des silos distributeurs ; de là, il est dirigé sur des vibrateurs-tamiseurs qui séparent les particules grossières des fines. Celles-ci sont conduites sur des tables « à secousse » où s'achève le travail d'épuration. Les parties grossières sont conduites dans des bacs à piston fonctionnant à grande eau ; les parties impures étant plus légères, elles montent à la surface pour être rejetées, tandis que la pyrite reste dans les bassins. L'opération est terminée. La pyrite est mise en dépôt pour être séchée et expédiée. Une montagne transformée en une usine moderne, aurait-on pu imaginer quelque chose de pareil ?A quelques mètres de l'usine se trouve un groupe de constructions destinées aux ouvriers : cuisine, dortoirs, réfectoire, douches, le tout reluisant d'ordre et de propreté »[201] .

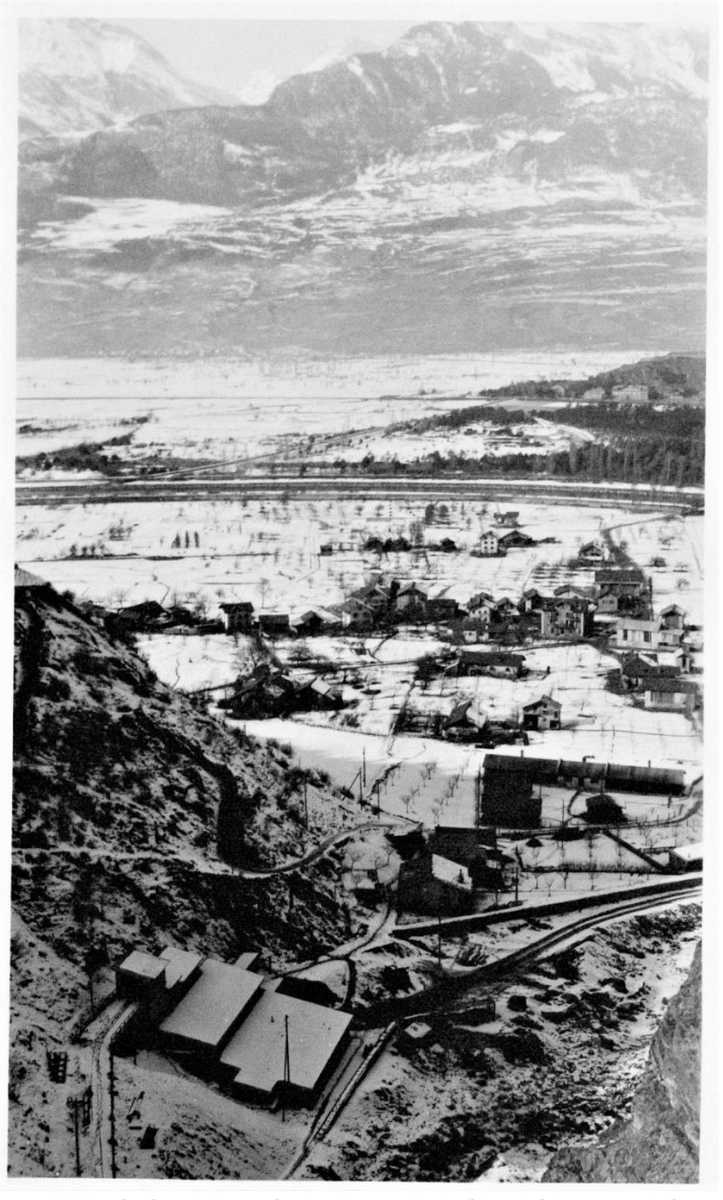
Les installations dans la montagne



Une structure impressionnante pour le prétraitement (broyage et concassage) du minerai brut est aménagée à l'intérieur de la montagne.
***Source* : © swisstopo, InfoGeol, Büro für Bergbau, Akte 7137, A. Glauser, 04.02.1946.**

[201] « La montagne au secours de nos industries : la mine de pyrite d'Aproz », extrait adapté, *Nouvelliste valaisan*, 08.06.1945.

La station d'enrichissement du minerai



Vue hivernale, en 1942, de la station de traitement et d'enrichissement du minerai, sous le sentier s'élevant vers Cor, au pied de la mine, sur la rive gauche de la Printse. Au loin une perspective sur le village et les îles d'Aproz.
***Source* : © swisstopo, InfoGeol, Büro für Bergbau, Akte 7137, 02.1944.**

Cette image moderne de la mine de pyrite en 1945 ne doit cependant pas masquer une réalité plus mitigée. En effet, la gestion et l'exploitation ont connu bien des lacunes. L'économie de guerre a certes compliqué les choses, et les travaux d'installation avant le début de la production ont pris beaucoup de retard. Les analyses géologiques et prospectives visant à mieux connaître la direction et la puissance des filons, la qualité

des minerais et le volume des réserves estimées n'ont été effectuées que tardivement. En conséquence, l'approche s'est d'abord concentrée sur l'exploitation des filons connus, comme cela avait été fait dans le passé. Le manque chronique de main-d'œuvre et de compétence technique dans des phases cruciales du développement de la mine n'a évidemment rien arrangé. Enfin, l'exploitation n'a guère pris en compte l'impact de la mine sur l'environnement local. Econduits par la direction, 39 habitants écrivent ainsi en février 1944 au Département des travaux publics et aux communes de Nendaz et de Sion pour se plaindre que, depuis l'ouverture de la mine, tous les déblais sont versés dans le lit de la Printse, affectant la qualité de l'eau pour les prairies et les champs et accroissant dangereusement le risque d'inondation. En mars, la direction est sommée par les autorités de rectifier immédiatement la situation[202].

En résumé, il faut reconnaître que certaines installations mises en place étaient démesurées en regard du volume de production objectivement possible. Le choix de localiser le prétraitement du minerai à l'intérieur de la montagne s'est aussi avéré une décision onéreuse. Confrontée à des coûts de production élevés (minerai insuffisant et irrégulier, infrastructure surdimensionnée, usure rapide du matériel) et pénalisée par un produit final de qualité moyenne, la mine de pyrite n'a jamais pu atteindre le seuil de rentabilité. Même si la demande émanant de l'industrie chimique a été extrêmement forte dans ce contexte d'économie de guerre[203], l'espoir de voir cette activité se poursuivre après le conflit, s'est révélé, comme en 1918, totalement illusoire. La mine doit fermer en 1946, incapable de concurrencer le prix et la qualité de la pyrite italienne, mettant ainsi un point final à l'épopée minière d'Aproz.

Les mines d'Aproz : succès ou infortune ?

Beaucoup de choses ont été dites et écrites sur le Valais « *si riche en mines pauvres* »[204]. Le travail remarquable des géologues dans les Alpes valaisannes, dès les années 1850, avait mis en évidence la complexité tectonique, géologique et topographique limitant le potentiel minier du Valais. Une analyse plus systématique de la qualité des minerais dès le début du XX^{e} siècle avait également confirmé leur valeur moyenne à médiocre. Dans un langage acerbe et parfois arrogant, mais généralement empreint d'une grande acuité, Hildebrand Schiner a aussi porté son regard sur la gestion des mines : « *L'exploitation des mines ne réussit pas aux Valaisans, probablement parce qu'ils ne s'y connaissent pas. Ils étaient obligés d'en confier le succès aux étrangers qui ne cherchaient que leurs propres intérêts, et non ceux de la société. Un autre défaut dans ces entreprises était celui de commencer à bâtir à grands frais des édifices propres à ces sortes d'ouvrages, au lieu de marcher dans leurs dépenses d'un pas*

[202] CH AEV, Tr.P. RT.P.4 / 2 et 4.

[203] Le prix d'achat du minerai concentré (41 % de soufre) par l'industrie chimique atteint plus de 200 frs la tonne en 1945 soit un montant quatre fois supérieur au prix de la pyrite de qualité importée avant la guerre.

[204] J.-H. Papilloud (2004), p. 59.

à peu près égal à celui de leurs découvertes et de leurs opérations »[205]. Cette appréciation portée en 1812 reste prémonitoire de lacunes qui ont affecté nombre d'exploitations minières en Valais depuis lors.

Dans l'analyse de l'épopée minière d'Aproz, la question se pose de savoir si tous ces efforts ont été utiles ou vains. D'un point de vue économique, l'extraction d'anthracite jusqu'à la veille de la première guerre mondiale a été une affaire modeste mais rentable. Le mode d'exploitation préindustriel, sans mécanisation donc, et l'existence d'un marché régional bien ancré et en pleine expansion (fabriques de chaux et forges) ont créé les conditions d'une activité profitable et adaptée aux besoins de l'époque. A bien des égards, le mode d'extraction artisanal et l'utilisation locale du charbon d'Aproz peuvent être mis en parallèle avec ceux des carrières d'ardoises, de pierres à chaux et de tuf. Au cours des siècles, toutes ces ressources minérales ont en effet été exploitées dans les environs d'Aproz, de manière économique mais intermittente, selon les besoins des artisans et entrepreneurs locaux.

Le tuf d'Aproz : une réputation et une exploitation ancestrales

La carrière de tuf dans la forêt d'Aproz, au lieu-dit le Plan des Tsarbounires, au sud de la route Aproz-Fey, est exploitée dès la fin du Moyen-âge. Au début du XVI^{e} siècle, le grand architecte et maître d'œuvre valaisan Ulrich Ruffiner utilise ce matériau pour la construction de l'église Saint-Théodule à Sion. Nous le savons par la convention agréée en 1504 entre l'évêque Mathieu Schiner et un certain Barthélémy Chappotaz. Ce dernier reçoit la somme de 40 livres pour abandonner toute action judiciaire contre l'évêque suite au dommage causé à sa propriété d'Aproz lors de l'extraction de pierres destinées à la construction de l'église[206]. Une vingtaine de carriers travaillent alors à Aproz pour le chantier de Saint-Théodule[207].

Le même U. Ruffiner utilise aussi du tuf d'Aproz en 1505-1507 pour les encadrements de la majorie de Basse-Nendaz, qu'il reconstruit sur mandat du châtelain de Conthey, Gabriel de Nertherinis[208].

Au cours des XIX^{e} et XX^{e} siècles, plusieurs décisions du conseil communal portant sur l'octroi de concessions et de permis d'exploitation confirment que le tuf d'Aproz continue à être activement utilisé par les entrepreneurs du val de Nendaz. Ce tuf est encore utilisé en 1946 pour l'agrandissement de la cathédrale de Sion[209] et, quelques mois auparavant, il était transporté bénévolement par les villageois sur des luges à cornes et chars muletiers pour la construction de l'église d'Aproz.

[205] H. Schiner (1812), p. 50.
[206] Voir Archives municipales de Sion, inventaire de la Bourgeoisie de Sion, ABS 32-35.
[207] K. Aerni et autres, « Ulrich Ruffiner de Prismell et Rarogne », *Cahier Vallesia,* n^{o} 20, 2009, p. 115, et dans *Walliser Bote, Briger Anzeiger,* 23.07.1965.
[208] Y. Fournier (2021).
[209] Lettre de l'évêque de Sion du 11.08.1946 au conseil communal de Nendaz afin de le remercier de la décision prise de mettre à disposition gratuitement le tuf d'Aproz pour l'agrandissement de la cathédrale (CH AEV, AC Nendaz suppl. PS 80).

Localisation de la carrière de tuf



La carrière de tuf calcaire (en rouge) se situe dans la forêt d'Aproz, au sud de la route menant d'Aproz à Fey, à une altitude d'environ 750 mètres.
***Source* : © swisstopo + FGS**

Le mode de fonctionnement de la mine de pyrite durant la deuxième guerre mondiale est tout autre. L'extraction et le traitement du minerai sont effectués avec des moyens mécaniques et industriels. La qualité moyenne du minerai a imposé la mise en place d'une infrastructure sophistiquée sur le site, afin de l'enrichir par concassage, broyage, triage, calibrage, tamisage et lavage. Ces lourds investissements n'ont pas pu être amortis durant la seule année complète de production, en 1945, et, comme mentionné précédemment, la mine n'a jamais atteint le seuil de rentabilité. Est-ce à dire que l'entreprise ne se justifiait pas ? Alors qu'en 1941 la Suisse peut encore importer 11 000 tonnes de soufre pour ses industries chimiques et textiles, ce volume s'effondre de deux-tiers l'année suivante[210]. La constitution anticipée de stocks stratégiques de pyrite importée permet de faire face pour un temps, mais pour réduire la dépendance de l'extérieur, les alternatives indigènes sont activement encouragées. La mine de pyrite d'Aproz étant en Suisse la seule qui dispose de réserves significatives, c'est bien une logique d'économie de guerre qui doit prévaloir dans l'analyse de cet investissement. Et à cet égard, la production de plus de 1 500 tonnes de minerai enrichi en 1945 constitue un accomplissement remarquable. Cette pyrite sera d'ailleurs immédiatement et

[210] Procès-verbal de la séance du Conseil fédéral, 09.02.1943.

intégralement achetée par l'industrie. Cependant, la fin des hostilités change les conditions-cadre et conduit automatiquement à la reprise des importations de pyrite italienne avantageuse et de bonne qualité. Sans surprise, la mine d'Aproz, établie et exploitée dans une logique de substitution aux importations en temps de guerre, doit cesser ses activités, le manque de compétitivité étant impossible à ignorer.

L'investissement humain, financier et technique dans la pyrite à Aproz a-t-il été dispendieux et inconsidéré ? La réponse à cette question exige une appréciation humble et pondérée, qui tienne compte de la situation de pénurie de l'époque et des incertitudes quant à la durée et l'évolution des conflits. Les espoirs suscités ont peut-être fait barrage à une évaluation réaliste, mais la mine d'Aproz a bel et bien permis d'extraire plus de 2 000 tonnes de pyrite concentrée durant les deux guerres mondiales ; cela représente un témoignage fort de l'engagement solidaire et de l'action volontariste du Valais et de sa population face aux défis existentiels auxquels la Confédération a été confrontée durant ces sombres épisodes de l'histoire mondiale.

Une autre dimension mérite d'être mise en évidence. L'histoire des mines valaisannes est avant tout le fait de l'initiative privée. Il y a eu des spéculateurs et quelques investisseurs étrangers, mais pour l'essentiel, ce sont des entrepreneurs et des notables valaisans qui ont animé l'épopée minière, aussi à Aproz. Même durant les deux guerres mondiales, ce sont des acteurs privés qui ont mobilisé les ressources nécessaires et assumé les risques de l'exploitation minière. Les investissements ont été considérables : jusqu'en 1920, on estime que 15 millions de francs ont été investis dans les mines valaisannes, dont 3,5 millions de francs à perte, les forages ne donnant pas les résultats escomptés[211]. A la mine de pyrite d'Aproz, c'est plus d'un million de francs que l'entrepreneur Joseph Dionisotti investit[212], montant qu'il va pouvoir récupérer en partie à la fin des opérations, en transférant l'équipement à la mine de plomb de Goppenstein qu'il exploitera de 1948 à 1953.

De son côté, l'Etat a traditionnellement joué un rôle de régulateur, de superviseur et d'inspecteur, sans investir dans les mines. Le canton du Valais perçoit en revanche des redevances annuelles croissantes grâce aux concessions minières[213]. Durant la guerre, l'Etat a aussi été un incitateur et un facilitateur ; ainsi, par l'entremise de la Division de l'économie industrielle de guerre, la Confédération a activement encouragé la création d'APAVAL en 1917 et l'établissement de la Société Anonyme de Pyrite d'Aproz en 1918. Cela dit, la relation entre les entrepreneurs privés et l'Etat a souvent été marquée par de fortes tensions résultant des réalités de l'économie de guerre telles que le contrôle des prix, les restrictions au commerce, le rationnement ou encore la mobilisation au service armé des ouvriers et des techniciens. La forte personnalité de certains entrepreneurs s'est

[211] S. Kolarevitch, (1922).

[212] Büro für Bergbau, Abschliessender Bericht, A. Glauser (1946).

[213] En 1918, le prix pour la concession de la mine de pyrite à Aproz est de 600 frs, avec une redevance annuelle de 200 frs. Le montant total des redevances annuelles payées par les mines au Département cantonal des finances a passé de 5 000 frs en 1860, à 45 000 frs en 1918, puis 250 000 frs en 1946.

aussi difficilement accommodée des inspections régulières[214], les recommandations des spécialistes et scientifiques mandatés par la Berne fédérale étant souvent ignorées.

Les mines à Aproz et dans les environs (Salins, Bieudron, Nendaz) ont exercé un puissant effet sur le développement de toute la région. Par la mise en valeur de son sous-sol, le val de Nendaz, qui était longtemps resté à la périphérie du changement et des innovations, se voit progressivement exposé au travail salarié, à l'emploi rémunéré des femmes, à de nouvelles techniques de production et à la lutte sociale. Un bouleversement considérable pour une société traditionnelle et une économie de subsistance, autosuffisante et peu monétisée. *« A l'aventure des mines, les Nendards pasteurs et cultivateurs se muent en terrassiers, mineurs, boiseurs, trieurs, transporteurs »*[215]. La révolution industrielle pénètre lentement les campagnes et la montagne, par le travail dans les mines. Recrutés localement et formés sur place, les hommes-mineurs et les femmes-trieuses conservent leurs champs et lopins de terre. Le Vieux-pays voit l'avènement des ouvriers-paysans qui vont construire le Valais moderne. Dans les mines de charbon du canton, les mineurs qui étaient au nombre de 42 en 1895 sont un millier à la fin de la première guerre mondiale. Lorsque les mines ferment (temporairement ou définitivement), les « gueules noires » mettent à profit leur expérience et les compétences acquises en rejoignant d'autres entreprises minières encore en opération, ou l'un des grands chantiers lancés à l'aube du XX^{e} siècle (barrages, tunnels ferroviaires, infrastructure routière) voire la nouvelle grande industrie (aluminium, chimie). Le travail dans les mines a été précurseur d'une nouvelle mobilité des travailleurs du val de Nendaz ; ils joignent en nombre les usines d'Alusuisse à Chippis dès leur création à la veille de la première guerre mondiale. En parallèle, les conditions de vie s'améliorent dans la vallée.

Reste que les sacrifices ont été nombreux. Le travail dans les galeries souterraines est pénible, dangereux (accidents, explosifs, grisou) et risqué pour la santé (silicose)[216]. A l'instigation des autorités fédérales et des inspecteurs fédéraux du travail, des améliorations dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité se concrétisent peu à peu dans les mines, sur le modèle de ce qui a été réalisé dans les fabriques. Mais les accidents demeurent beaucoup trop fréquents. En 1895, l'horaire journalier de travail est de 10 à 11 heures par jour, six jours sur sept. Ce n'est que vers la fin de la seconde guerre mondiale que la journée de travail est fixée à 8 heures par jour, six jours sur sept[217]. En revanche, la paie est généralement bonne, dans le contexte local de l'époque. Au tout début du XX^{e} siècle, le mineur touche un salaire moyen de 3,50 francs par jour, soit environ 10 à 15 % au-dessus de la rémunération d'un domestique agricole dans la région de Nendaz. A l'époque, l'instituteur en poste dans le village reçoit environ 70 francs par mois. Par la suite, la rémunération des mineurs progresse avec celle des ouvriers dans les fabriques et sur les grands chantiers du canton ; le salaire horaire moyen d'un mineur à Aproz atteint un franc en 1939, puis 1,50 francs en 1943 et 1,72 francs en 1945. Cette évolution

[214] Ce fut le cas entre J. Dionisotti et le Bureau fédéral des mines : voir Association des mines suisses, (1944-1946).

[215] C. Michelet (1977), p. 175.

[216] Une réglementation du travail dans les mines n'est en place qu'à partir de 1942 !

[217] Le dimanche a aussi été travaillé, avec indemnité, durant une bonne partie de la guerre.

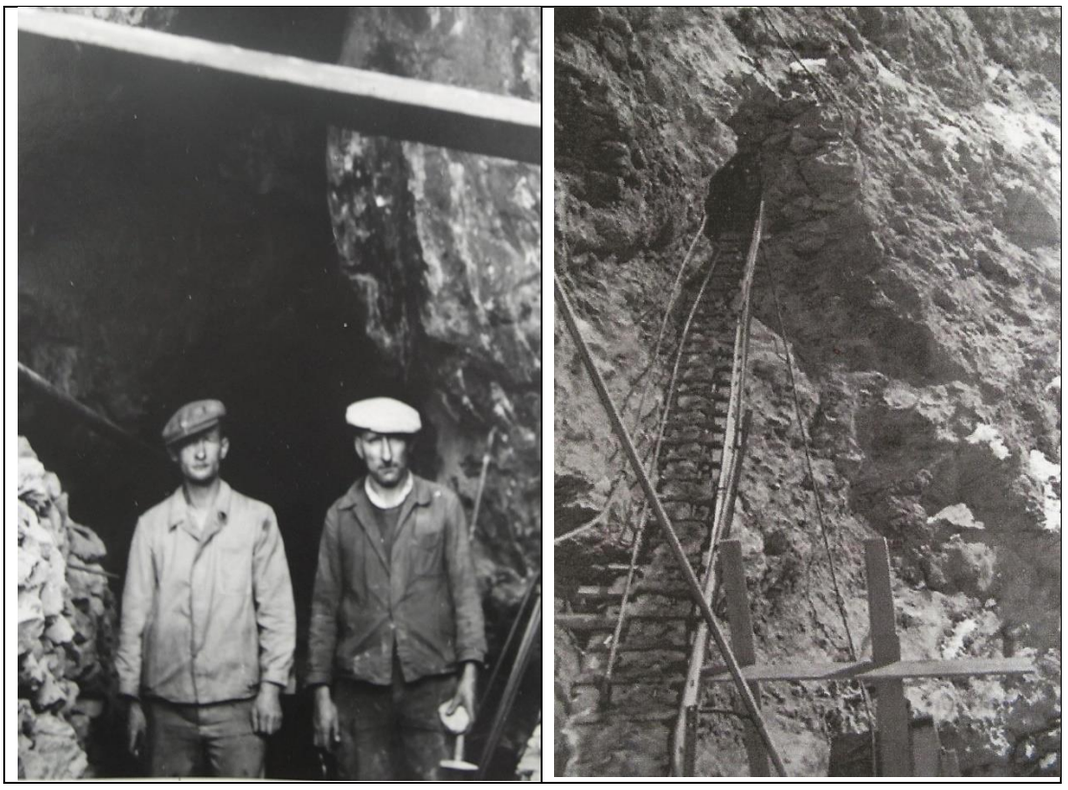
est loin d'avoir été automatique : l'amélioration des conditions de travail et des salaires n'est souvent acquise que par le combat social et les grèves, comme ce sera le cas à Aproz en octobre 1918 et en juin 1943[218]. L'histoire minière s'inscrit donc dans le cadre plus vaste de la révolution industrielle en Valais et de la transformation de l'économie rurale. La mise en valeur des ressources minérales dans le val de Nendaz a contribué à ces bouleversements par la fourniture de minerais indispensables à l'industrie, mais aussi par l'avènement de l'ouvrier-paysan et l'émancipation des travailleurs vis-à-vis d'un patronat traditionnaliste et souvent autoritaire.

70 ans après la fermeture définitive de la mine d'Aproz, le souvenir s'étiole et s'estompe peu à peu. Les trois systèmes séparés de galeries creusées – essentiellement à main d'homme – dans la roche sur plus de 1 200 mètres (aujourd'hui en partie effondrées) et les réserves restantes de minerais (estimées en 1946 à 2 000 tonnes d'anthracite et 4 500 tonnes de pyrite[219]) ne suscitent plus guère d'intérêt. Avec notre regard du XXI^{e} siècle, l'arrêt des activités minières – et notamment l'exploitation du charbon – a été un bienfait pour l'environnement et le développement durable du Valais. Mais le dur labeur accompli durant plus d'une centaine d'années dans les rochers dominant les gorges de la Printse, les conditions de travail longtemps déplorables et les nombreux dangers encourus sont autant d'éléments qui méritent un devoir – et donc un travail – de mémoire. Aux dizaines de mineurs et de femmes-trieuses qui ont donné leur force et souvent leur santé pour tirer leur gagne-pain des mines d'Aproz : reconnaissance et respect !

[218] *Journal et Feuille d'Avis du Valais* 23.10.1918 et Fournier Y. (2012).

[219] Büro für Bergbau, Befund-Bericht, Dr. R. Masson (Mai 1942) und Abschliessender Bericht, Dr. A. Glauser (Feb. 1946).

Deux rares instantanés sur la mine d'Aproz



A gauche, deux mineurs photographiés en 1942 à l'entrée de la galerie n° 4 de la mine de pyrite. A droite, l'échelle escarpée, ancrée dans la falaise, pour accéder à la galerie n° 3.
***Source* : © swisstopo, InfoGeol : (i) Büro für Bergbau, Akte 7137, Prof. J. Cadisch, 27.08.1942 ; et (ii) Büro für Bergbau, Akte 7137, J. Gay, 02.1944.**

Chapitre 5

La lutte pour la maîtrise de l'eau

La région d'Aproz est née entre deux cours d'eau. Elle est bordée au nord par le Rhône majestueux, longtemps maître incontesté d'une plaine assujettie à sa force et à ses frasques[220]. Mais Aproz, c'est avant tout un don de la Printse ! Alimentée par les glaciers d'altitude et plusieurs torrents, la rivière a taillé au cours des millénaires une faille impressionnante en érodant la montagne et en labourant le fond du val de Nendaz. Paisible par endroit, elle a une déclivité importante sur la plupart des quinze kilomètres de son cours, jusqu'à l'embouchure dans le Rhône. Sa force naturelle est décuplée lors de la fonte des neiges ou de fortes pluies sur le bassin versant. Dans ces moments, la rivière calme et familière peut tout à coup semer l'épouvante sur son parcours, charriant quantité de rochers, galets, arbres déracinés et terre arrachée aux prés et champs en amont. Ces amoncellements successifs ont créé, au débouché des gorges, un dépôt torrentiel, puis un cône alluvial surélevé où la végétation a repris progressivement ses droits et où de premiers habitants ont pu s'installer, protégés qu'ils étaient des inondations et des marais.

Au fil du temps, la cohabitation entre les cours d'eau et l'occupation humaine des terres se transforme. Dans la plaine du Rhône, une population croissante colonise et met en valeur des terrains autrefois marginaux, des hauts fonds et prés humides exposés aux inondations. L'acquisition de nouvelles terres à cultiver ou des pré-marais à pâturer exige un labeur considérable des paysans et de la communauté pour affronter et contenir les flots. Dès le Moyen-âge, on élève des barrières au Rhône pour limiter son emprise et se préserver des débordements. Mais ce qui est pris au fleuve peut aussi être réapproprié ou menacé par les eaux, à l'occasion de fortes crues. Peu à peu, la perception individuelle et collective du Rhône – telle que propagée aussi par les élites et les scientifiques – se modifie. Le fleuve, puissance naturelle respectée et maître ancestral de la plaine, devient pour beaucoup un tyran capricieux, un « éternel ravageur », voire un ennemi.

Comment les Aproziens ont-ils participé à cette lutte de plusieurs siècles pour maîtriser les cours d'eau, sécuriser les espaces habités et étendre leur domaine agricole et arboricole ? De nombreux ouvrages et articles ont relaté l'aventure extraordinaire des corrections et diguements du Rhône et de ses affluents ; dans les pages qui suivent, nous allons limiter notre regard aux seuls aspects de cette thématique ayant une relation avec la région d'Aproz.

[220] Mais le fleuve subit aussi les humeurs et la charge parfois endiablée d'une trentaine d'affluents principaux et doit sillonner parmi près de 300 cônes alluviaux depuis sa source jusqu'au Léman.

La correction du Rhône : une perspective locale

La domination du Rhône sur la plaine est longtemps une réalité bien tangible, marquant profondément le paysage de son empreinte et limitant considérablement l'extension des surfaces cultivables[221]. A la hauteur d'Aproz, jusqu'au XVII^e siècle, un grand bras du fleuve longe le pied de la colline des Maladaires (Châteauneuf), à un kilomètre au nord de son lit actuel. Au milieu du XIX^e siècle, les méandres du Rhône sont toujours d'une ampleur impressionnante, avec une étendue considérable de grèves constituées de sable, limon et galets, mais aussi des zones boisées et des marécages. Ce lit fluvial en tresses est instable : le fleuve crée fréquemment de nouveaux chenaux, des bras anciens disparaissent, alors que d'autres se creusent[222]. A cette réalité s'ajoutent les fréquentes inondations causant d'importants dégâts aux habitations, aux prés et aux cultures[223].

Dès le Moyen-âge, c'est une tâche herculéenne qui est engagée par les paysans dans la conquête de nouvelles terres cultivables et la protection de leurs champs et demeures, ainsi que des biens communs comme le pont. Des ouvrages de défense sont construits par les villageois dans le cadre de corvées organisées par la commune, avec le matériau trouvé sur place. Ils consistent généralement en digues défensives avec des levées de terre qui sont protégées contre l'action du courant par des troncs d'arbres et des couches de fascines traversées de piquets et chargées de graviers. Mais il y a aussi, comme le décrit Rodolphe Töpfer, *« des digues faites de pierres et de troncs d'arbres enchevêtrés qui s'avancent obliquement à la rencontre du courant. L'onde accourt, s'irrite contre cet insolent obstacle et s'en vient jusqu'au fond de cette baie artificielle battre la terre et jaillir sur les champs ; mais au bout de peu de jours elle ne bat, elle n'arrose déjà plus que le sable qu'elle y a elle-même apporté et, au bout d'une saison, l'angle enfermé entre le rivage et la digue est insensiblement transformé en une plage sablonneuse que recouvre déjà par places un duvet d'herbe »*[224].

Une des mentions écrites les plus anciennes sur l'entretien de barrières dans la région d'Aproz remonte à 1371[225]. Très tôt, les forêts et taillis proches des cours d'eau sont réglementés voire mis à ban, réservant l'utilisation du bois à la construction et l'entretien des ouvrages de protection contre le fleuve. En 1510, une décision relative à des droits de pâturage précise que la population locale peut retirer le bois de la forêt de Prabardy pour construire et entretenir les barrières contre les inondations du Rhône et de la Printse[226]. Cette approche va perdurer : 300 ans plus tard, on plante les plaines d'Aproz et de Bieudron d'aulnes, de bouleaux et d'épines blanches pour servir notamment au

---

[221] En 1832, les autorités valaisannes évaluent à plus de 6 000 ha les terres incultes et les marais de la plaine (CH AEV, 1003.6, Abscheids, recès de la Diète 11/1832).

[222] M. Borgeat-Theler (2008), p. 57.

[223] Entre 563 et 1922, les sources écrites relatent 504 épisodes de hautes eaux, dont 126 pour le Rhône et 378 pour ses affluents, dans Ch. De Torrenté et A. De Kalbermatten (1964).

[224] Rodolphe Töpfer, 1832, cité dans M. Borgeat-Theler (2008), p. 33.

[225] Acte entre Nendaz et Conthey : entretien du pont et des barrières (CH AEV, AC Conthey, Saint-Séverin, E1).

[226] Sentence arbitrale dans un différend entre Sion et Nendaz concernant les droits de pâturage à Prabardy (CH AEV, AC Nendaz, Pg 35).

renforcement des digues de protection. Mais tous ces ouvrages restent isolés et manquent d'un plan d'ensemble ; ils nécessitent aussi un entretien régulier.

Lorsqu'elles sont construites obliquement par rapport au fleuve, dirigeant l'eau contre la rive opposée, certaines barrières sont également causes de litiges. Ainsi, en 1497, les gens de Conthey se plaignent d'une telle barrière offensive que ceux de Nendaz ont construite en aval du pont d'Aproz et *« qui jettent les flots du Rhône sur les biens de la commune de Conthey »*[227]. Ce type de digue sera interdit dans la première loi sur le diguement des cours d'eau (1833) et remplacé par des traversières (longitudinales, parallèles ou perpendiculaires au courant) puis, vers 1850, par des épis (ou éperons) qui seront largement utilisés lors de la correction du Rhône[228].

De premiers efforts pour organiser de manière ordonnée la protection contre les crues du fleuve sont relatés au début du XVI[e] siècle à Sion ; dès 1508, des arrêtés sont édictés pour définir les travaux d'endiguement, et le Conseil de la ville visite régulièrement les barrières et les manœuvres. Mais cet exemple reste exceptionnel en Valais central, peu d'autres communes disposant des ressources et des compétences nécessaires pour faire face. En 1622, les propriétaires de champs et de prés au Petit Aproz se plaignent des inondations dues, selon eux, à la négligence de la commune de Nendaz dans la construction, la supervision et l'entretien des barrières[229] ; des plaintes similaires seront formulées au cours des trois siècles qui vont suivre ! La construction d'ouvrages de défense contre le fleuve – localement conséquente – reste néanmoins fragmentée, désordonnée et ponctuelle dans le temps comme dans l'espace. Vers le milieu du XVIII[e] siècle émerge l'idée d'une exécution plus méthodique de ces travaux et d'une pratique plus systématique de l'exhaussement des plaines basses par colmatage. En 1800, le commissaire du gouvernement fédéral pour le canton du Valais, M. Wild, formule une proposition pour le diguement du Rhône et son aménagement en voie navigable depuis son embouchure dans le Léman jusqu'en amont de Brigue ; la proposition ne sera pas retenue, mais elle a pour effet de stimuler le débat.

Une prise de conscience s'impose progressivement quant à la nécessité d'un engagement accru de l'Etat. *« L'habitant a fait plusieurs tentatives, mais malheureusement toujours frivoles et infructueuses, parce qu'il s'y prenait mal. […] La cause de son découragement était aussi son impuissance, et le défaut d'une ordonnance entendue de la part de ses supérieurs ou de son gouvernement, qui se bornait à ordonner aux communes riveraines de faire des barrières sans leur présenter le plan et les manières »*[230]. Le changement prend forme dès 1818[231] et va se développer durant les 120 années qui vont suivre, en réaction aux aléas et aux défis de la nature, oscillant souvent entre espoirs et échecs. La question du financement est bien entendu au cœur des préoccupations. Depuis toujours, les communes ont assumé l'entière responsabilité et les coûts de l'entretien des barrières sur les cours d'eau ; elles ont réalisé ces travaux en ayant principalement recours aux corvées imposées aux

[227] CH AEV, AC Nendaz, Pg 33.

[228] L'épis est une traversière inclinée sur toute sa longueur en direction du lit du fleuve.

[229] Y. Fournier (2021).

[230] H. Schiner (1812), p. 64.

[231] Décret de la Diète mettant à charge de l'Etat les travaux de construction et d'entretien visant à protéger la grande route (auparavant de la seule compétence des communes).

riverains. Avec des inondations de plus en plus fréquentes au XIXe siècle, dont huit crues extrêmes entre 1832 et 1875[232], la fragile situation financière des communes se péjore encore, ce qui réduit dramatiquement leur capacité d'action. C'est ainsi qu'un décalage croissant s'observe entre les prescriptions émises par les autorités cantonales pour le diguement du Rhône et leur mise en œuvre effective. Dans son rapport annuel de gestion, le Conseil d'Etat relève en 1859 et 1862 que Nendaz ne respecte pas les directives de la commission rhodanique[233].

L'inondation catastrophique de septembre 1860 dévaste le Valais et va faire bouger les fronts. En effet, le lancement du projet cantonal de correction du Rhône s'accompagne d'une nouvelle donne en matière de financement des travaux avec – pour la première fois – l'octroi de subventions fédérales et cantonales[234]. Mais les difficultés des communes sont loin d'être totalement résolues. Certes, à fin 1876, la Berne fédérale et le canton ont contribué à hauteur de respectivement 33 % et 12 % des coûts engagés, mais les dépenses totales sont largement supérieures à celles des décennies précédentes, et les communes assument encore plus de la moitié de cette charge. Nombre d'entre elles, dont Nendaz, doivent augmenter fortement le taux de l'impôt local, s'endetter (l'Etat lance un emprunt de 1,5 million de francs au nom des communes) et hypothéquer ou vendre une partie des terres et forêts communales et bourgeoisiales pour assumer leurs obligations financières[235]. Vu le prolongement des travaux et l'appauvrissement des communes, la participation cantonale va s'accroître avec le temps. La subvention pour l'endiguement des cours d'eau passe ainsi à 20 % en 1896, puis à 50 % en 1932 pour tous les projets décrétés par le Grand Conseil, ce qui allège considérablement le fardeau des communes.

Actes et décisions en relation avec la correction du Rhône

1818 : Décret de la Diète mettant à charge de l'Etat les travaux de construction et d'entretien visant à protéger la grande route.

1833 : Loi sur le diguement du Rhône, des rivières, des torrents et le dessèchement des marais, permettant au Conseil d'Etat et à la Diète de prescrire des travaux de défense. Une commission rhodanique est instituée, chargée d'inspecter le cours du Rhône chaque automne et de déterminer les travaux à exécuter. Les travaux sont toujours à la charge des communes, et les autorités cantonales n'ont pas la compétence nécessaire pour exiger leur réalisation.

[232] A. Metzger (2020), p. 3.

[233] Cette commission est établie en 1833 par la Diète valaisanne pour préaviser sur la participation des communes et de l'Etat aux travaux d'endiguement, de construction de canaux et de ponts, voir L. Delaloye (1937), p. 54.

[234] Approuvé par l'Assemblée fédérale en juillet 1863.

[235] En 1862, Nendaz contracte un emprunt de 16 000 francs en hypothéquant des forêts et terrains communaux pour solder les dettes communales (CH AEV, AC Nendaz, P 317). Une opération similaire se répète en 1870, puis, en 1888, Nendaz vend 13,5 ha de terrain communal à Aproz, pour mise en culture ; le revenu est dédié à la réduction de la dette (CH AEV, AC Nendaz, P 396).

1860 : Inondation en septembre, la plus désastreuse qu'ait connue le Valais jusqu'à cette date. Grand élan de solidarité nationale. Le Conseil d'Etat fait étudier la correction complète du Rhône et de ses affluents. Il décide de requérir l'aide fédérale.

1862 : Le Grand Conseil valaisan vote le décret historique sur la correction du Rhône et de ses affluents, et des mesures de reboisement.

1863 : Les Chambres fédérales accordent une subvention fédérale (1/3 du coût) pour la correction du Rhône et de ses affluents.

1873 : Le Département cantonal des travaux publics arrête un projet d'ensemble pour l'assainissement de la plaine du Rhône.

1878 : Les Chambres fédérales accordent une rallonge pour la correction du Rhône.

1884 : Les Chambres fédérales octroient une rallonge supplémentaire pour les travaux.

1896 : Loi cantonale sur la correction des rivières et de leurs affluents. Tous les travaux décrétés par le Grand Conseil bénéficient désormais d'un subside cantonal de 20 % et la correction des torrents dans les hauteurs est encouragée.

1898 : Rapport d'experts suite aux préoccupations relatives à l'exhaussement du lit du Rhône.

1906 : Les Chambres fédérales octroient une subvention pour corriger les torrents et reboiser.

1936 : Les Chambres fédérales approuvent le financement de la seconde correction du Rhône avec une subvention de 40 %.

1987 : Rapport de l'EPFL prônant un nouvel aménagement pour sécuriser la plaine du Rhône.

2015 : Le peuple valaisan approuve en votation une troisième correction du Rhône.

2018 : Le Grand Conseil approuve la loi de financement de Rhône-3.

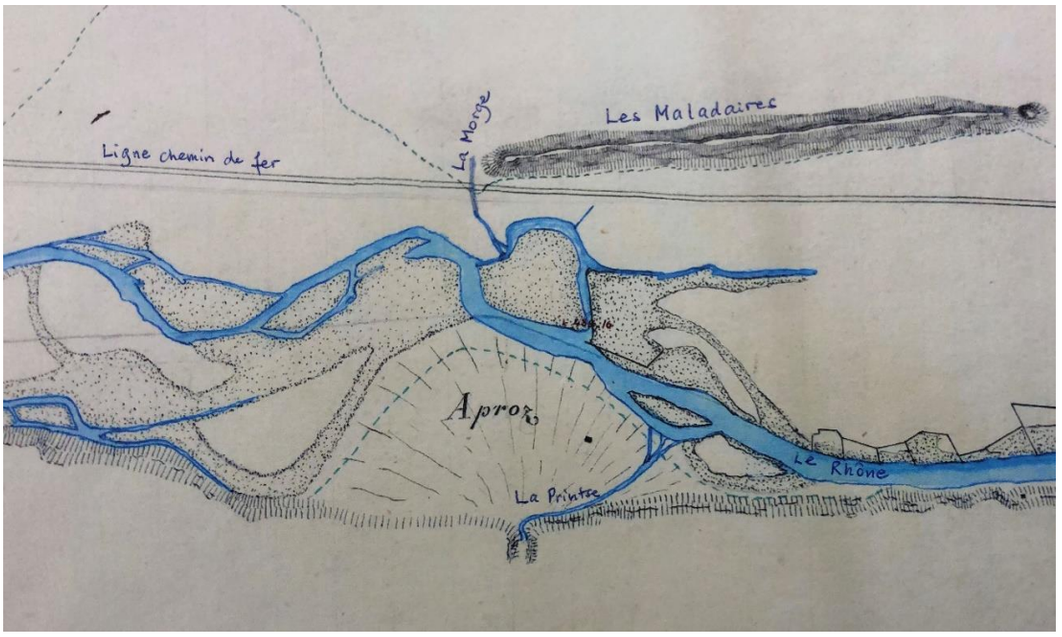
2019 : Les Chambres fédérales approuvent une participation de 2/3 au financement Rhône-3.

Les travaux de correction du Rhône commencent sur une large échelle en 1864 ; il est prévu qu'ils durent une douzaine d'années, avec un budget de 7,9 millions de francs. Dans les faits, ils vont se poursuivre jusqu'au terme de la deuxième correction en 1961, soit près de 100 ans plus tard ; le coût cumulatif du chantier se chiffre à 83 millions de francs[236], un montant colossal pour l'époque. Que s'est-il passé ? Des études exhaustives ont été menées sur la question : nous nous contentons ici d'un survol des quatre

[236] Soit 34 millions de frs pour la correction du Rhône, 19 millions pour les canaux d'assainissement de la plaine, et 30 millions pour la correction des affluents du Rhône, dans Ch. De Torrenté et A. De Kalbermatten (1964), p. 129.

principales phases de cette extraordinaire aventure technique, humaine et financière, principalement dans le contexte de la région d'Aproz.

L'ampleur du chantier dans la région d'Aproz



Impression saisissante des méandres du Rhône et de la zone humide près d'Aproz vers 1865, avant les travaux de correction. De nombreuses « îles » sont visibles, dont « l'île Ronde » au centre du croquis et un îlot à l'embouchure de la Printse. La ligne de chemin de fer passe au pied de la colline des Maladaires.
***Source* : Section de carte 1 :2000 de Sion à Follatère vers 1865 (CH AEV DTP Plans Rhône, 42/2).**

Première phase (1864-1884) : certitudes, espoirs et déconvenue

Dans la région d'Aproz, le chantier démarre deux ans après le lancement du programme à l'échelle du canton, et il va se poursuivre jusqu'en 1877. Le travail s'articule autour de solutions techniques et scientifiques clairement définies, pour renforcer le diguement existant et réaliser un redressement du fleuve. Des digues longitudinales (ou douves) délimitent le lit majeur du fleuve et sont conçues de manière à pouvoir recueillir les hautes eaux et sont donc considérées comme insubmersibles. Des épis, longs d'une vingtaine de mètres environ, partent du sommet des douves et descendent en pente douce vers le niveau des basses eaux, perpendiculairement au courant ; ils sont distants de trente mètres les uns des autres. L'espace entre les têtes des épis, qui se font face, délimite le lit mineur. Grâce à leur pente, les épis dirigent les hautes eaux et concentrent leur force vers le centre du fleuve, ce qui doit protéger les douves et empêcher la

formation de bancs de sable. L'autre composante du chantier consiste à redresser le lit du fleuve pour rendre son tracé plus rectiligne et plus régulier. Il s'agit notamment de réduire la courbure du fleuve à la hauteur du cône de la Printse ; par ailleurs, aux endroits où le cours est particulièrement sinueux, il faut couper les méandres afin d'augmenter la vitesse et la puissance de charriage du Rhône. L'ampleur du chantier est impressionnante, et son coût est conséquent pour la commune de Nendaz. En 1877, au terme d'une douzaine d'années de travaux, la facture totale à charge de Nendaz s'élève à 100 200 francs, soit une dépense annuelle moyenne de 8 000 francs. Ce montant est considérable en regard des faibles rentrées fiscales[237]. La commune se voit contrainte d'hypothéquer et de vendre des terres communales et bourgeoisiales, et l'endettement s'accroît encore.

Malgré plusieurs débordements (1866, 1868, 1871, 1877), les travaux progressent et, vers 1880, donnent de bons résultats initiaux. La fixation définitive du cours du Rhône améliore sensiblement la sécurité de la plaine et permet la construction des premiers canaux de drainage. Une surface considérable est progressivement gagnée sur le marais et mise en culture. Les inspections conduites en 1877 et 1878 tirent un bilan unanimement positif : les ingénieurs ne tarissent pas d'éloge sur l'efficacité des épis[238]. La satisfaction est néanmoins de courte durée. En 1883 se produit en effet une crue qui atteint le niveau le plus élevé depuis le début des travaux de correction du fleuve, ouvrant quatre brèches en Valais central. La déconvenue est réelle, mais à ce stade, elle ne remet pas fondamentalement en cause le concept technique. La hauteur des digues est jugée encore insuffisante et le lit du fleuve est perçu comme trop large par endroits.

Deuxième phase (1885-1935) : persistance, questionnement puis découragement

Dès fin 1884, les Chambres fédérales réagissent en soutien au canton, en octroyant une rallonge financière pour renforcer les digues et élever les arrières-bords de 0,8 m au-dessus du niveau atteint par la crue en 1883. Mis en chantier dès 1885, ce programme est réalisé sur une douzaine d'années. A Aproz, le renforcement et l'élévation des digues se font entre 1888 et 1889 ; en parallèle, des travaux sont entrepris afin de rétrécir le lit du fleuve et se poursuivent jusqu'en 1894. Ce chantier fait disparaître les bancs de graviers et améliore le profil en travers du lit, en concentrant mieux le courant.

Mais voilà qu'en 1896 et 1897, deux nouvelles inondations majeures se produisent. Durant la première, le Rhône atteint un niveau inédit jusqu'ici à Sion et provoque une brèche aussi à Aproz. L'année suivante, le fleuve se maintient pendant 18 jours à une hauteur extraordinaire, anéantissant ainsi les récoltes. Malgré les millions de francs investis pour l'endiguement, les riverains sont toujours vulnérables aux inondations et une grande partie de la plaine du Rhône reste marécageuse. Localement, la situation s'est même aggravée : les digues empêchent le reflux des eaux d'inondation et l'écoulement dans le fleuve de rivières secondaires. Une commission est chargée par le

[237] A titre d'exemple, les recettes fiscales communales se montent à 11 800 frs en 1881.

[238] Voir Etat du Valais (1877), Ch. Lenthéric (1883) et Ch. De Torrenté et A. De Kalbermatten (1964).

Conseil d'Etat d'étudier à nouveau le régime hydraulique du Rhône et de trouver les moyens de remédier à la situation. Le rapport de 1898 constate, particulièrement en Valais central, une hausse lente mais inexorable du lit du fleuve, avec la formation de bancs de sable et de graviers charriés par les affluents. Face à ce constat, les ingénieurs peinent à trouver la solution. De 1898 à 1935, on poursuit donc selon les approches techniques appliquées jusqu'alors. Deux innovations apparaissent néanmoins. D'une part, des travaux de correction des torrents et le reboisement en montagne – prévus dès la phase initiale de la correction du Rhône – prennent enfin leur essor[239]. D'autre part, l'Etat du Valais acquiert deux dragues pour extraire du lit du fleuve les matériaux nécessaires à l'élévation des digues et à la fermeture des brèches. Une drague est en opération à Aproz dès mars 1898 ; elle extrait 20 000 m^3 en trois ans, et contribue notamment à la fermeture de la brèche survenue en 1902. Mais la machine est mise à rude épreuve et les coûts d'entretien sont élevés[240]. Par ailleurs, les inspections montrent que le matériau prélevé du lit du fleuve est entièrement remblayé dès la prochaine crue.

La hausse et le renforcement des digues accroissent utilement la capacité d'écoulement du fleuve et, pendant quelques années, aucune brèche ne se produit le long du Rhône. En 1914, le Rhône se met à grossir dangereusement et finit même par submerger le pont d'Aproz, qui résiste néanmoins. Le fleuve fait une brèche à cinq endroits sur la rive gauche à proximité et en amont du pont. Le village est ainsi rendu inaccessible et la plaine d'Aproz se mue en un vaste lac allant jusqu'au pied de la montagne vers l'usine électrique Stächelin[241]. En 1920, c'est une inondation catastrophique qui survient, suivie en 1922 d'une crue brève mais d'une hauteur exceptionnelle, provoquant quelques brèches y compris à Aproz. Les travaux de réparation et de hausse des digues se poursuivent, mais l'anxiété grandit face au lit du fleuve qui continue de s'élever alors que les cultures en plaine s'intensifient. Entre 1892 et 1935, le lit du Rhône s'élève de 1,80 m en aval du pont de Sion ! Confrontées aux forces de la nature, les solutions techniques appliquées atteignent leurs limites ; l'exhaussement du lit reste inexorable et semble insoluble. L'inondation de 1935 lance aux autorités un puissant avertissement sur la nécessité et l'urgence de changer rapidement de stratégie.

[239] Un arrêté fédéral est adopté en 1906 pour ces travaux complémentaires à hauteur de 1,6 million de frs, sur une période de 16 ans, avec une subvention fédérale de 50 %.
[240] Le prix de la drague (construite à Aarau) est de 13 000 frs, à quoi s'ajoutent 4 000 frs pour les pontons et barques. Le coût d'opération est de 4 500 frs par an, du fait des réparations courantes qui sont dues à l'usure au contact des énormes galets du Rhône, dans *Gazette du Valais*, 13.09.1902.
[241] *Journal et Feuille d'Avis du Valais*, 25.07.1914.

Inondation de 1935 : brèche sur la rive droite en aval du pont



Le niveau du Rhône est très élevé. Le jardin fruitier de Châteauneuf est inondé et la digue cède en aval du pont d'Aproz, sur la rive droite.

***Source* : © Ponts et chaussées, Médiathèque Valais – Martigny**

Travaux sur la brèche en aval du pont, après l'inondation de 1935

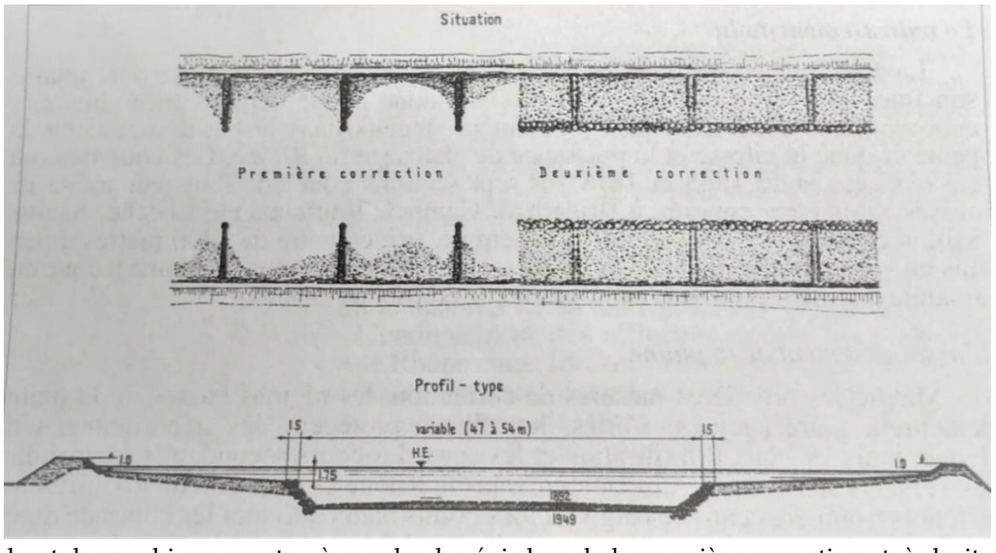


***Source* : © Raymond Schmid, Bourgeoisie de Sion, Médiathèque Valais – Martigny.**

Troisième phase (1936-1961) : approche revue avec succès et mise en valeur des terres

Lancée en 1936, la deuxième correction du Rhône marque un tournant décisif dans l'approche technique mise en œuvre, au terme de longues recherches[242]. L'objectif est désormais de resserrer le lit du fleuve pour augmenter la vitesse d'écoulement et la puissance de charriage, afin de réduire la quantité de matériaux qui se dépose dans son lit[243]. La solution choisie est de relier les têtes des épis par des cordons d'enrochement ; les espaces entre les épis sont comblés par du matériel dragué de façon à former un glacis incliné en direction du fleuve et protégeant les douves. Le lit mineur est ainsi contenu dans des digues parallèles submersibles.

La nouvelle technique d'endiguement



En haut, le graphique montre, à gauche, les épis lors de la première correction et, à droite, la nouvelle approche qui relie les têtes des épis avec un cordon d'enrochement et un comblement formant le glacis incliné vers le lit mineur du fleuve. En bas, une coupe de profil.
***Source* : Ch. De Torrenté et A. De Kalbermatten (1964), p. 91.**

Les travaux sont réalisés par tronçons successifs entre 1936 et 1961. Le chantier sur la section de la Printse à la Morge est lancé au début des basses eaux en septembre 1937 et sera en voie d'achèvement avant les hautes eaux de 1938. La digue de la rive gauche à Aproz est aussi renforcée sur près de 2 km en aval du pont. Au total, 194 000 m^3 de matériaux dragués et 27 000 tonnes d'enrochement sont utilisés pour renforcer la défense de la région d'Aproz[244].

[242] Le problème du Rhône, dans la *Patrie valaisanne*, 16.11.1935.
[243] Ch. De Torrenté (1938-39).
[244] Travaux exécutés par Losinger & Schnyder, coût total de 395 000 frs, dans Ch. De Torrenté et A. De Kalbermatten (1964), p. 102.

1937 : le travail de la drague pour renforcer les digues vers Aproz



***Source* : © Raymond Schmid, Bourgeoisie de Sion, Médiathèque Valais – Martigny**

D'excellents résultats sont obtenus, avec un approfondissement constant du lit. Même la crue de septembre 1948, qui arrache notamment le pont d'Aproz, ne remet pas en question le concept technique. Si des brèches sérieuses ont lieu à Fully et entraînent un déversement des eaux dans la plaine de Charrat à Martigny, du côté d'Aproz, les digues résistent[245].

Avec l'achèvement de la deuxième correction du Rhône en 1961, le resserrement du profil du fleuve entre Sierre et Martigny amène l'amélioration souhaitée et attendue, à savoir stopper l'exhaussement du lit du fleuve. A Aproz, le lit du Rhône est abaissé de 1,42 m en 1954 et retrouve ainsi son niveau de 1892. Par ailleurs, à partir des années 1960, grâce à l'exploitation des premières gravières aux abords du fleuve, le problème du charriage est atténué par l'extraction du surplus provenant des affluents. Ces améliorations stimulent les projets d'assainissement et de mise en valeur des nouvelles terres cultivables, transformant la plaine du Rhône en un immense jardin et verger.

Quatrième phase (dès 1961) : stabilisation puis définition de nouveaux aménagements

Après la deuxième correction, la plaine du Rhône connaît une période de forte expansion de la production agricole, contribuant du même coup à la croissance économique et démographique du canton. Le Rhône est stabilisé dans son nouveau lit. Cela dit, dès

[245] Le niveau maximum des eaux a néanmoins atteint 25 à 35 cm de la crête des digues !

1987, des experts de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) estiment que l'entretien régulier du fleuve ne suffit plus pour assurer la sécurité à long terme de la plaine. Cette appréciation est confirmée lors de la forte crue de 1993 : entre Aproz et Riddes, le fleuve et la route de la digue se trouvent au même niveau à plusieurs endroits, et la catastrophe est évitée de peu. Mais c'est surtout en 2000 que le fleuve s'avère incapable d'évacuer les eaux de la crue la plus importante du siècle. Aproz échappe au pire ; par contre, à Bieudron, la station d'épuration est submergée et mise hors service, alors que l'usine électrique doit interrompre la production. En aval, les dégâts sont encore plus importants après la rupture de digues à Chamoson et Saillon.

Ces événements encouragent la poursuite des réflexions sur un nouvel aménagement du fleuve. Désormais, l'accent est mis non seulement sur la protection des populations et des infrastructures de la plaine contre les crues extrêmes, mais aussi sur le besoin de restaurer autant que possible la dynamique naturelle du fleuve. Le concept pour une troisième correction du Rhône vise à lui redonner de l'espace et à assurer, outre l'efficacité et la durabilité des ouvrages de protection contre l'inondation, un meilleur équilibre entre le fleuve et son environnement.

Après l'acceptation du projet en votation populaire en 2015, le Grand Conseil approuve la loi de financement de Rhône-3 en 2018, pour un coût estimé à 3,5 milliards de francs sur 30 ans, avec une contribution de 2 % par les communes concernées. Le subventionnement fédéral, à hauteur de deux-tiers des coûts, est accepté par les Chambres fédérales en 2019. Dans les environs d'Aproz, le chantier de Rhône-3 a commencé de manière anticipée en 2014, l'état des digues vieilles de 150 ans (bien que renforcées il y a 60 ans) faisant courir un sérieux risque de rupture de la berge. Les travaux ont renforcé la digue en rive gauche sur 1,6 km entre la Printse et l'usine d'Aproz Sources Minérales S.A., avec une paroi de poutrelles métalliques de 10 m de profondeur pour consolider la butte[246].

L'aventure de la correction du Rhône et de ses affluents est donc loin d'être terminée.

[246] Coût total de 7 millions de frs, dans *Le Nouvelliste* du 26.01.2013.

La crue du Rhône à Aproz, en 2000





Tout près de la catastrophe. Les hautes eaux à quelques décimètres du sommet des douves, à la hauteur du pont et à l'embouchure de la Printse.
***Source** : Emmanuel Darioly, Aproz (coll. privée).*

Les efforts pour contenir les humeurs de la Printse

La première référence écrite à la Printse remonte à 1268 ; elle est alors dénommée « aqua de Brignon »[247]. Par la suite, son nom est paré de diverses formulations écrites, toutes flamboyantes, qui témoignent de la richesse du parler et des accents locaux[248]. Elle inspire les poètes qui réussissent à traduire le sentiment profond qui lie la population du val à sa rivière[249]. Car la Printse, c'est une artère vitale et nourricière[250]. Aujourd'hui encore, elle alimente non seulement deux prises d'eau potable pour des hameaux près de Siviez, mais aussi les canaux construits à mains d'homme pour irriguer prairies, prés, champs et vergers, et ce depuis plus de 600 ans. Tout au long des 15 km de son cours, elle partage généreusement son eau avec dix bisses qui s'étirent sur une centaine de kilomètres[251]. La Printse a aussi offert pendant des siècles une source d'énergie pour faire tourner les moulins à eau du val ; même à l'étiage, elle a fourni assez d'eau pour faire fonctionner jusqu'à vingt moulins, six foulons, onze scieries, une tannerie, une teinturerie et une menuiserie[252]. A Aproz, un projet de moulin et foulon est mentionné dans un acte notarié de 1554[253]. Plus proche de nous, Jean-Jacques Fournier est meunier au village en 1869 : son moulin-battoir et le droit d'eau à la Printse furent vendus aux enchères en 1904[254].

Avec le début du XX^{e} siècle s'ouvre un nouvel âge, celui de la transformation de la puissance hydraulique en électricité. La mise en valeur du potentiel énergétique de la Printse va alors croître de manière exponentielle, au bénéfice du développement du val. Mais d'aucuns, tout en appréciant les bienfaits de la lumière et de l'énergie électrique, soulignent le prix élevé imposé à la rivière, avec l'asservissement et le détournement de près de la moitié de son débit naturel dans des kilomètres de canalisations et conduites forcées[255].

---

[247] Y. Fournier (2021).

[248] Formulations tirées de documents officiels, littéraires ou de presse : Preincye, Expreincye, Eprîntse, Exprenchia, Esprentia, Exprenchy, Esprintchy, Eprenzes, Prenze, Prenzy, Esprintze, Printze, Prinze.

[249] Voir par exemple, *La Voix de la Printse* de J.-P. Michelet (1957), *Ode à la Printze* de S. Germanier dans *Nendaz Panorama* 1992/54, *La Printse, jeu du caprice* de P. Michellod dans Valais de cœur, 1964, *Les caprices de la Printze* de J.-M. Theytaz dans *Le Nouvelliste* 01.09.1997, ainsi que l'*Ode à la Printse, la fiancée du Rhône* de N. Praz dans *L'Echo de la Printse,* n^{o} 467 mars 2022.

[250] Plus d'informations sur le régime et la qualité de l'eau de la Printse dans le rapport du Service cantonal de l'environnement (2017).

[251] Bisses du Plan Désert, de Chervé, de Saxon, de Vex, Vieux, du Milieu, d'en-Bas, de Salins, de Baar, d'Aproz.

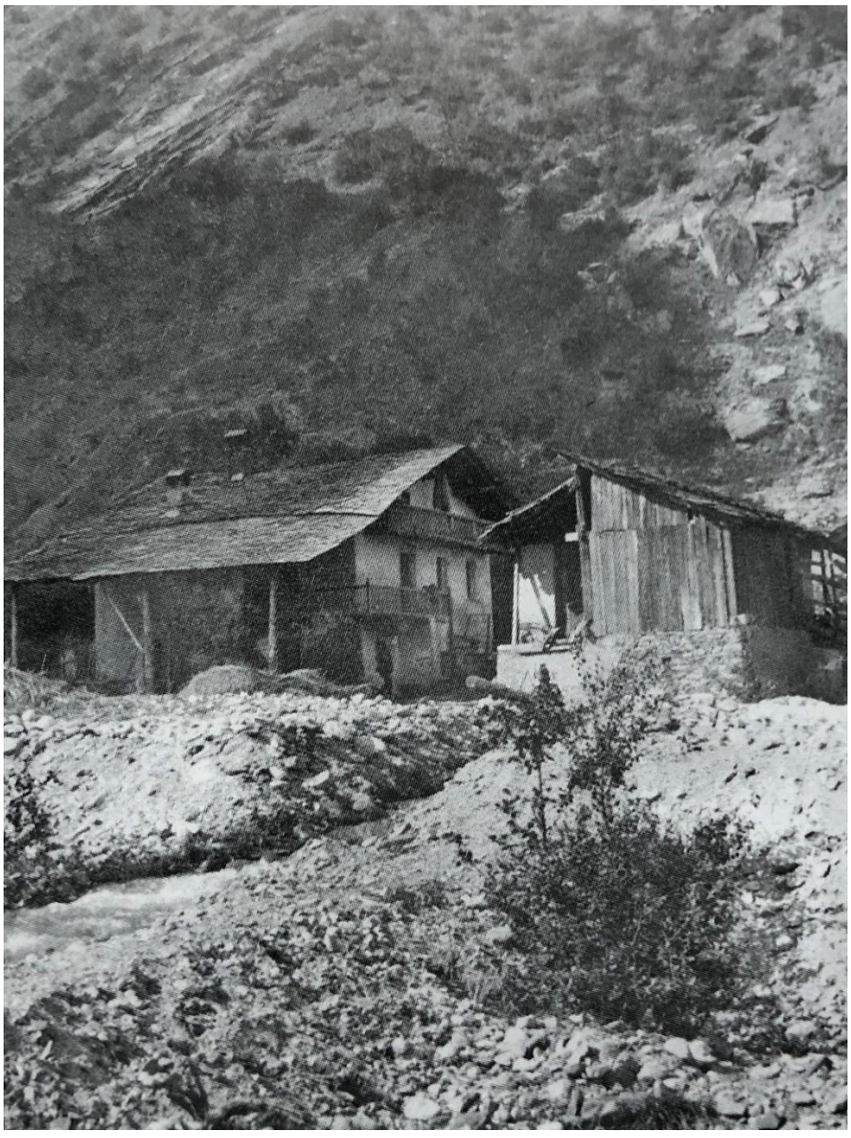
[252] S. Germanier (2010), p. 73.

[253] CH AEV, AC Grimisuat, J 72.

[254] *Journal et Feuille d'Avis du Valais,* 01.03.1904.

[255] Voir le magnifique poème engagé et nostalgique de J.-P. Michelet (1957).

Le moulin d'Aproz vers 1905



***Source** : photo tirée de J.-J. De Dardel (2011), p. 137.*

Aujourd'hui, la Printse pénètre dans la vallée du Rhône avec retenue et sérénité, même si le bourdonnement qui l'accompagne peut parfois, selon le temps et la saison, se transformer et rappeler les rugissements d'antan. Elle débouche d'entre deux parois rocheuses verticales, dans un écrin de végétation. Ces gorges sont aujourd'hui un

biotope protégé par le canton[256], décision bienvenue qui préserve localement une petite empreinte naturelle et authentique d'une rivière et d'un milieu qui ont été fortement impactés par la main et les activités de l'homme au cours des cent dernières années.

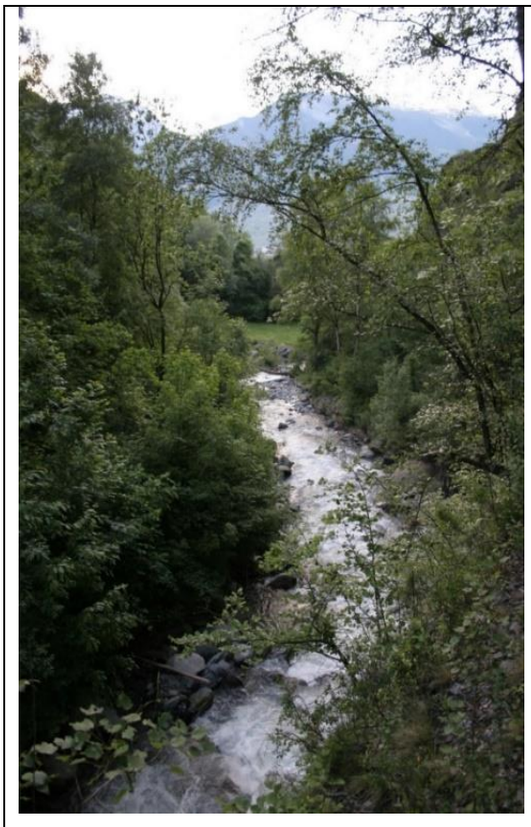
Les gorges de la Printse



La Printse au sortir des gorges, avec l'imposante falaise sur sa rive droite, où s'est écrite l'histoire minière d'Aproz.
***Source* : photo par drône, printemps 2022, © lindaphoto.ch**

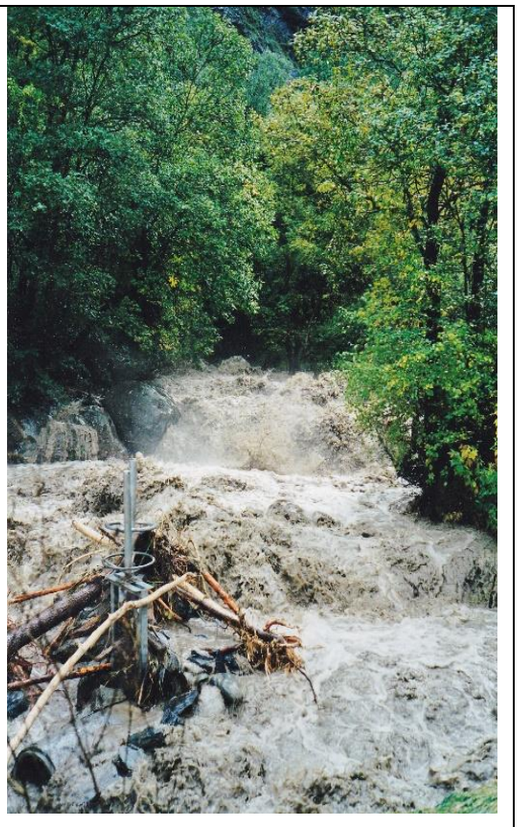
[256] Décision prise en 2005 dans le cadre des mesures écologiques compensatoires pour le chantier hydroélectrique de Cleuson-Dixence. La surface protégée est de 47 000 m², avec deux objectifs spécifiques : protéger une plante rare nouvellement apparue en Suisse (géranium de Sibérie) et préserver un site d'importance nationale d'hibernation des chauves-souris, dans les anciennes mines.

La Printse sort des gorges et débouche dans la plaine d'Aproz



Les eaux calmes de la Printse …

***Source** : Roger Widmer, coll. privée, photo du 05.06.2006.*



… et les eaux en furie, comme en 2000.

***Source** : Emmanuel Darioly, Aproz (coll. privée).*

Depuis les hauts glaciers du Grand Désert, de la Pointe du Mont-Fort et du Mont-Fort, le cours de la Printse reçoit l'eau de plusieurs torrents, dont les trois principaux sont, sur sa rive gauche, la Printse de Torin et, sur sa rive droite, la Tsâche et l'Ogeintse. Avec un bassin versant de 126 km^2 et une pente moyenne de 15 %, la rivière a un potentiel hydraulique considérable. Mais elle fait preuve également d'une impressionnante force de charriage de sédiments ; le cône de déjection à Aproz donne d'ailleurs une idée des forces en jeu et de la quantité de matériaux charriés.

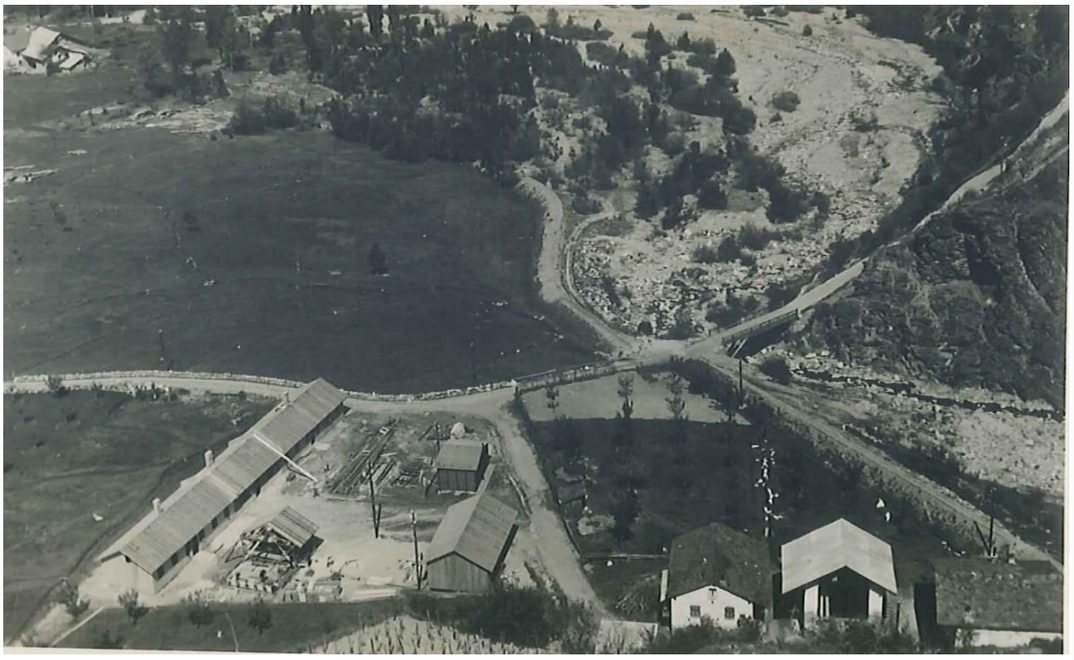
L'impressionnant dépotoir de la Printse, avant l'endiguement



Cette photo aérienne prise quelques semaines avant la grande crue de 1935 donne une idée de l'étendue du cône de déjection de la Printse, y inclus son emprise jusque dans le lit du fleuve. En l'absence d'endiguement, la rivière erre dans un vaste territoire, limitant la mise en culture des terres au Carolet et à Prabardy, avec un risque persistant de débordements pouvant menacer le village.

***Source* : © swisstopo**

En 1942, le cône de déjection de la Printse, toujours menaçant !



Après 1935, le dépotoir de la Printse continue de prendre de l'ampleur, en l'absence de travaux de protection. Cette photo prise en 1942 permet de découvrir, au premier plan, les baraquements en construction pour les ouvriers de la mine de pyrite. On identifie au centre de la photo, sur la droite, la passerelle sur la rivière du chemin menant à Baar. Au-delà, apparaît le cône de déjection, vaste et encombré, qui s'étire jusqu'à l'embouchure du Rhône.
***Source* : © swisstopo, InfoGeol, Akte 7137, R. Masson, 13.05.1942.**

La préoccupation des habitants envers la rivière tumultueuse est fort ancienne. La construction et l'entretien de barrières pour contenir les hautes eaux et prévenir les débordements de la Printse sont déjà relatés dans un acte de 1510. Dès le début du XVII[e] siècle, les propriétaires terriens interpellent régulièrement la commune de Nendaz quant à l'entretien de ces ouvrages. La première mention de la Printse dans le « Dictionnaire géographique-statistique de la Suisse » parle d'ailleurs d'un « *petit torrent, fréquemment dangereux* »[257]. A partir du XIX[ème] siècle, nous disposons de plus d'informations sur les caprices de la rivière et les inondations dans la région d'Aproz, dont certaines ont durablement marqué les esprits et la mémoire collective, comme la débâcle de 1895.

[257] M. Lutz (1837).

Souvenir des débordements de la Printse

Août 1802 : Aproz est dévasté *« par un lac d'eau qui est tombé par les hauteurs de Clèbes de Verrey »*. La plaine d'Aproz est couverte de gravats et pierres (A.J. De Rivaz, p. 733).

Août 1803 : Après une forte averse de pluie et grêle, le torrent de l'Ogeintse *« a crassé jusqu'à 9 ou 10 toises de pré-fond »*, emportant granges et foulons, et inondant le Grand Aproz (CH AEV, AC Nendaz, P119).

Juin 1877 : Une commission nommée par le Conseil d'Etat s'est rendue sur le littoral de la Printse à son embouchure dans le Rhône pour constater les dégâts occasionnés par les eaux et des éboulements considérables au début juin (*Le Confédéré*, 22.06.1877). Il n'y a plus trace du lit dans la partie inférieure de la Printse. Sur la rive gauche, il n'y a plus d'obstacles et donc le risque persiste pour de bons terrains ; sur la rive droite, l'inondation est très étendue sur des jardins, champs et prés qui sont maintenant recouverts de gravier, galets et limon (lettre du Département des ponts et chaussées au Conseil d'Etat le 16 juin 1877 – CH AEV, 3 DTP, 122.2).

Juin 1888 : Suite à une forte averse sur la montagne de Combire, le bisse grossit démesurément, déborde et entraîne dans le ravin une large bande de terrain avec ses arbres ; cet éboulement arrive au torrent de l'Ogeintse. Ces eaux forment une débâcle à leur arrivée dans la Printse qui menace des moulins et cause des pertes importantes (*Nouvelle Gazette du Valais*, 07.07.1888).

Novembre 1895 : Jamais de mémoire d'homme, la pluie n'est tombée aussi abondante et persistante dans le Valais comme à la mi-novembre. Un vrai déluge. Partout les torrents descendent furieux des montagnes, chargés de limon et de graviers, emportant ponts et passerelles. La Printse, grossie par les mille petits ruisseaux qui descendent en cascade des hauteurs, détruit trois moulins à Beuson. Les populations riveraines sont témoins d'un cataclysme que les octogénaires n'ont jamais vu. A Aproz, les digues ont fait brèche, malgré de prompts secours arrivés de Basse-Nendaz et d'ailleurs. Malgré les sapins et arbres fruitiers coupés et utilisés pour lui opposer résistance, la Printse poursuit sa course furibonde et menace d'emporter plusieurs habitations à Aproz. L'eau envahit des maisons ; vase et graviers recouvrent de vastes étendues (*L'Ami du Peuple*, 16.11.1895).

Mars 1896 : La Printse a fait des ravages épouvantables à Aproz. Une grande partie du territoire est couverte d'une épaisse couche de débris arrivant par place jusqu'aux premières branches des arbres ; çà et là, des fragments de raccards et de moulins. La population s'est mise courageusement à l'œuvre pour déblayer les pierres et les blocs, et les transporter dans les terrains incultes. Mais que de travail ! (*Journal de Genève,* 30.04.1896).

Juillet 1898 : une habitante du Carolet écrit au conseil municipal de Sion pour obtenir une réduction de ses impôts suite à la grande inondation de 1895 et aux dégâts causés par un nouveau débordement de la Printse en juillet 1898 qui a couvert de limon tous les alentours de son habitation et détruit toutes les récoltes en champs et jardin, et une grande partie des regains (CH AEV, Tr.P. RT. P.1/20).

Juillet 1902 : La brèche de 130 mètres à la digue du Rhône sur la rive droite, 400 mètres en amont du pont d'Aproz, a probablement été causée par les hautes eaux de la Printse qui ont charrié une telle quantité de matière que le lit du Rhône s'est exhaussé en cet endroit ; toute la

plaine de Châteauneuf est inondée. A Aproz, vis-à-vis de la brèche, sur l'autre rive, la nuit de jeudi à vendredi est terrible. Les habitants doivent s'enfuir à une heure du matin, sous les menaces de la Printse qui déborde pour la seconde fois en un mois et pour la quatrième fois depuis 1896, recouvrant le cône d'une masse épaisse de boue noire, graviers et débris de tout genre (*La Suisse libérale*, 17.07.1902).

Juin 1906 : La Printse a rompu ses digues et s'est répandue dans la plaine d'Aproz, inondant une grande partie des prairies. C'était curieux spectacle le lendemain de voir les paysans de Nendaz traverser avec leur bétail la plaine submergée pour gagner le pont d'Aproz et se rendre à la foire de Sion. Les hommes avaient retroussé leurs pantalons jusqu'au genou, les femmes leurs jupes jusqu'à mi-jambe ; le bétail chassé par les jeunes gens, marchait de fort mauvaise grâce, affolé par le glissement dans la vase. D'autres, ne voulant pas tenter l'épreuve, avaient pris le chemin des rochers et contourné le torrent (*Le Confédéré*, 13.06.1906).

Juillet 1914 : Grossi par les chaleurs et la pluie, le Rhône déborde. Il fait brèche en cinq endroits sur la rive gauche à proximité et en amont du pont d'Aproz ; celui-ci résiste même s'il est submergé. Le village est inaccessible ; la plaine est transformée en un vaste lac allant jusqu'au pied de la montagne vers l'usine électrique Stächelin ; prés et jardins de la partie sud et ouest du village sont sous les eaux. Pour comble de malheur, la Printse cause une alerte encore plus vive aux habitants qui réussissent néanmoins à protéger les habitations grâce à l'établissement d'un fort barrage à l'entrée des gorges (*Journal et Feuille d'Avis du Valais*, 25.07.1914).

Juillet 1932 : A Aproz, la Printse sort brusquement de son lit et envahit les champs et prairies environnants. Elle recouvre la campagne d'une couche de limon et de graviers. Les dommages sont assez importants. Dans le village, il faut protéger certaines habitations et évacuer les sous-sols et les caves (*La Patrie valaisanne*, 19.07.1932).

Juin 1937 : La Printse gonfle dangereusement ; elle érode ses rives le long de son parcours et arrache quelques ponts en bois. Certains bisses débordent et obstruent des routes. Malgré les hautes eaux, pas de débordement à Aproz (*Journal et Feuille d'Avis du Valais*, 23.06.1937).

Mai 1945 : Suite à un orage, les eaux de la Printse se sont répandues sur les propriétés sises sur la rive gauche, mais n'ont pas causé de dégâts importants. Nous avons établi des barrages de fortune pour que ces faits ne se reproduisent plus dans le courant de cette année (lettre du 23.05.1945 de la ville de Sion au Département cantonal des travaux publics).

Juillet et août 1963 : Suite à de violents orages, et deux fois consécutivement, la Printse quitte son lit près de l'embouchure au Rhône et envahit plusieurs champs, prés et vergers, les recouvrant de graviers. Les pompiers de Sion interviennent. La situation est rétablie le lendemain (*Feuille d'Avis du Valais*, 24.07.1963, et *Journal de Sierre et du Valais Central*, 12.08.1963).

Août 1995 : Après un important orage, une poche d'eau saute dans la vallée de la Printze dans le secteur de Planchouet. L'eau descend vers la plaine avec un important débit. La population d'Aproz doit être évacuée à titre préventif. Deux heures plus tard, la rivière charrie encore une importante quantité de gravats et de matériaux, mais elle regagne son lit. L'alerte est levée (*Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 01.08.1995).

Au milieu du XIXe siècle, avec la forte croissance démographique et le besoin d'accroître les surfaces cultivables, la question de l'endiguement de la Printse prend de l'ampleur. Dans les années 1860 déjà, les experts en charge de la première correction du Rhône avaient relevé un point de manière claire et non ambigüe : l'importance primordiale, pour le succès de l'entreprise, de travailler également à la protection des riverains contre les affluents du Rhône, via la construction de barrages en amont destinés à retenir les gros galets et des mesures de reboisement en montagne[258]. Dans les faits, ce message est ignoré pendant des décennies en raison surtout des fortes contraintes financières sur les communes et le canton, mais aussi des interventions jugées prioritaires en plaine, notamment pour permettre l'achèvement de la voie du chemin de fer.

Ainsi, ce ne sont que quelques travaux peu importants qui sont exécutés à la Printse entre 1867 et 1869. La commune de Sion endigue environ 180 m à la confluence du Rhône. De son côté, la commune de Nendaz construit en amont un barrage pour retenir les gros matériaux, mais les ressources manquent pour poursuivre le chantier et travailler à l'endiguement de la rivière. Comme les barrières d'antan, ces quelques aménagements s'avèrent insuffisants, et la région subit une succession désastreuse de débordements de la Printse entre 1877 et 1932.

Durant cette période, la population cherche à faire entendre sa voix et obtenir l'assistance des autorités : en vain ! A cheval sur deux communes, le village ne réussit pas à trouver, dans ni l'une ni l'autre, les appuis dont elle a besoin. La commune de Nendaz est régulièrement signalée dans les rapports de gestion du Conseil d'Etat pour le peu d'empressement qu'elle montre à réaliser les travaux d'endiguement ordonnés par la commission rhodanique[259]. Après l'inondation de 1877, la ville de Sion relève que *« Nendaz n'a pas mis un seul ouvrier sur les bords de la rivière et nous avons dû, pour sauver le hameau d'Aproz, travailler nous-mêmes sur le territoire de nos voisins ; il va sans dire que ces frais ne nous ont pas été remboursés. Nous avons donc fait notre possible pour Aproz ; mais quant à entreprendre un diguement régulier et complet […] nous n'y consentons pas, les terrains à protéger ne valant pas le quart de ce que coûterait le diguement »*[260]. Une situation donc guère encourageante aussi du côté de Sion ! En 1881, des propriétaires terriens demandent d'ailleurs au Département cantonal des ponts et chaussées de mettre en demeure la commune de Sion de faire des travaux sérieux d'endiguement ; pour sa part, Sion estime *« avoir fait les travaux prescripts pour parer aux dangers autant que faire se peut, un diguement systématique paraissant inefficace »*[261]. Alors que les autorités cantonales insistent, le conseil municipal de Sion mandate une inspection en janvier 1885 et décide, deux ans plus tard, que les travaux prescrits par l'Etat seront entrepris *« dès que la ville de Sion verra la commune de Nendaz commencer ceux qui lui ont été ordonnés »*[262]. Est ainsi posé, pour les soixante prochaines années, un cadre de non-coopération, de blocage, de chicanerie et

[258] *Journal de Genève,* 16.10.1864.
[259] Voir par exemple les rapports de gestion de 1859 et 1862.
[260] Lettre de Sion au Département des Ponts et Chaussées, 17.06.1878, (CH AEV, 3DTP, 122.2).
[261] Décision du Conseil municipal de Sion, 01.09.1881.
[262] Décision du Conseil municipal de Sion, 12.01.1887.

d'absence de coordination entre les deux communes sur la question pourtant vitale de la protection de la population mais aussi des terres et des propriétés de la région d'Aproz contre les menaces de la Printse. Les facteurs objectifs, comme les différences de capacité financière ou de densité de peuplement sur les territoires respectifs, ne suffisent pas à expliquer cette situation ; une véritable animosité politique semble exister à cette époque entre les deux autorités, résultant possiblement d'autres contentieux tels que la délimitation des juridictions, le financement de la route de Sion à Nendaz ou l'entretien du pont.

Dans cet environnement politique, la population est abandonnée à elle-même. La région semble disparaître des priorités d'investissement des deux communes durant les premières décennies du XXe siècle. Cet état de fait est illustré par la douzaine de pétitions citoyennes réclamant le diguement de la Printse, qui sont adressées à l'une ou l'autre des autorités durant la période de 1906 à 1945. Les démarches les plus significatives sont celles entreprises directement auprès du Conseil d'Etat pour demander une étude d'ensemble et une coordination des efforts entre Sion et Nendaz, avec un recours aux subsides cantonaux et fédéraux[263]. Mais toutes ces requêtes urgentes, à commencer par celle des 133 pétitionnaires de 1906[264], ne suscitent – pendant près de trois décennies – qu'un dialogue creux et improductif entre les deux communes, souvent même sans échange direct mais par l'intermédiaire des autorités cantonales ; vis-à-vis de la population concernée, le silence est assourdissant. Rien ne se passe si ce ne sont, au lendemain des inondations, quelques aides et aménagements à moindre coût, inefficaces à moyen terme. En 1913, les propriétaires terriens à Prabardy dressent un constat amer : *« depuis l'inondation de 1902, les eaux se répandent sur les terres qui sont devenues impropres à tout genre de culture. En hiver, le terrain est couvert de glace et, durant la bonne saison, d'une couche toujours plus épaisse de graviers amenés par les eaux »*[265].

Cette situation va perdurer jusqu'à ce que l'inspection fédérale des travaux publics procède à une analyse de la situation sur le terrain en juillet 1932, dans le cadre des mesures soutenues par la Confédération et le canton pour lutter contre la crise et le chômage. Son rapport identifie des interventions indispensables dans la plaine d'Aproz et sur le torrent de l'Ogeintze aux abords immédiats de Beuson. Si d'autres mesures pour la régulation des affluents en montagne sont aussi examinées, elles sont toutefois jugées trop coûteuses. En mai 1933, le Grand Conseil adopte en procédure d'urgence les deux corrections proposées ; ces ouvrages bénéficient d'une subvention fédérale et cantonale[266], le solde étant à la charge des deux communes. Malheureusement, le partage des coûts (2/3 pour Sion, 1/3 pour Nendaz) est immédiatement sujet à litige. La ville de Sion fait recours : *« nous préférons renoncer à ce travail et laisser l'état des choses naturel plutôt que de payer la participation exagérée proposée par la commission rhodanique »*[267]. L'affaire remonte jusqu'au Conseil d'Etat qui arbitre en août 1935, soit deux ans après la décision urgente du Grand Conseil, que les coûts doivent être répartis à 60 % pour Sion et 40 %

[263] En 1906, 1922 et 1938.
[264] CH AEV, Tr.P. RT. P.1/25.
[265] Pétition de 12 citoyens, février 1913 (CH AEV, Tr.P. RT. P1/37).
[266] De respectivement 33 % et 20 %, sur un budget total de 75 000 frs.
[267] Lettre de la ville de Sion au Conseil d'Etat, 09.08.1934.

pour Nendaz. Des travaux sont alors entrepris par la commune de Nendaz, notamment la construction de la digue au sortir des gorges et la destruction d'un gigantesque bloc de 120 m^3 en pierre de fer qui se trouvait dans le lit de la rivière, faisait dévier les eaux et menaçait le village[268]. Ces interventions s'avèrent efficaces pour prévenir une inondation potentiellement désastreuse du village en 1937. Sauf que l'absence de coordination et de bonne volonté entre Sion et Nendaz cause un nouveau problème : la digue rejette les hautes eaux de la Printse sur la plaine de Prabardy, puisque le cours inférieur de la rivière n'a fait l'objet d'aucun diguement par la commune de Sion. Dans leur pétition de décembre 1944 aux autorités sédunoises, 60 résidents d'Aproz relèvent une nouvelle fois que la commune n'a entrepris aucun ouvrage de protection plus de dix ans après la décision « urgente » du Grand Conseil et que la Printse demeure l'une des seules rivières à ne pas être encore endiguée dans la plaine du Rhône[269].

En 1945, la quantité de sédiments charriés par la Printse et accumulés dans un vaste dépotoir, inquiète jusqu'au Conseil d'Etat ; les eaux s'échappent et risquent de submerger les cultures avoisinantes. Une correction avec une digue de 950 m est alors réalisée de 1945 à 1947, en utilisant les matériaux prélevés du dépôt alluvial, l'objectif étant de ceinturer le dépotoir et de ramener les eaux dans leur lit naturel[270]. Des travaux de même nature sont entrepris en 1953-1954, pour renforcer les ouvrages de protection, par endiguement et enrochement[271]. A la même époque, de nombreux villageois observent avec inquiétude une nouvelle accumulation de sédiments dans le lit de la Printse et demandent aux autorités d'ouvrir une carrière au Carolet pour réduire le risque de comblement de la rivière. Estimant que le risque est nul, la ville de Sion refuse[272]. L'inondation survient pourtant en 1963 ! Décision sera prise d'exploiter une carrière (à l'endroit aujourd'hui connu comme la « gouille » du Carolet) dans les années 1970, réduisant d'autant les risques de débordement à l'embouchure de la rivière dans le Rhône.

En parallèle à ces développements, des changements majeurs interviennent sur le cours supérieur de la Printse, avec un impact direct sur son débit. En effet, dès 1943, une partie des eaux est dérivée pour alimenter le lac de la Dixence par une galerie de 6,5 km. Par ailleurs, la construction du barrage de Cleuson est réalisée entre 1947 et 1951. Avec sa mise en eau, c'est près de la moitié du débit moyen de la rivière qui est désormais détournée de son lit naturel. Le risque d'inondation à Aproz est dès lors sensiblement réduit, surtout en été lorsque le lac d'accumulation n'est pas encore rempli ; les retenues sont en revanche potentiellement moindres en automne. Cela dit, le barrage ne capte qu'une partie des affluents de la Printse. Des phénomènes climatiques soudains peuvent

---

[268] « Un bel exploit » : deux maîtres mineurs d'Aproz, Jacques Bourban et Célestin Baeriswyl utilisent 117 cartouches de dynamite pour réduire cet obstacle qui avait résisté jusqu'alors à la puissance des perforatrices, dans *Le Confédéré,* 18.11.1935.

[269] CH AEV, Tr.P. RT. P.2/70 et 73.

[270] CH AEV, AC Nendaz Suppl. PS81.

[271] En amont de l'embouchure de la Printse dans le Rhône, travaux effectués par Fardel & Rapillard de Sion, à savoir 40 000 m^3 pour digues et glacis, et 18 000 t d'enrochement sur 1 200 m en rive droite, et 600 m en rive gauche, pour un coût total de 210 000 frs.

[272] CH AEV, Tr.P. RT. P. 4/31.

donc toujours affecter quelques torrents en aval du captage de Cleuson, avec un impact immédiat sur le volume d'eau dans le cours inférieur de la rivière, comme ce fut le cas en 1963 et 1995. L'analyse de tels risques s'est donc poursuivie.

Dès 2000, des actions coordonnées entre la ville de Sion et la commune de Nendaz ont permis de réaliser des investissements considérables à la Printse, y inclus de nouvelles hautes digues de protection pour la zone habitée et habitable d'Aproz. En août 2008, Nendaz établit une carte des dangers liés à l'eau et un concept de protection contre les crues de la rivière et des torrents latéraux. Des lacunes importantes sont identifiées en cas de crue centennale. Dans une telle situation, divers risques peuvent survenir sous l'effet d'une forte érosion des berges des torrents latéraux, d'un amas de bois flottants vers la passerelle sur la Printse à Aproz, ou d'un éboulement de la falaise en aval de Brignon créant un encombrement avec risque de débâcle. En outre, l'érosion de la berge au coude de la Printse, à la sortie des gorges, mais aussi le dépôt de matériaux de charriage à Prabardy ou le refoulement du Rhône à l'embouchure de la rivière constituent des facteurs de vulnérabilité persistants[273]. De nouveaux aménagements sont dès lors proposés, à savoir le renforcement de l'arrière-digue sur toute sa longueur pour faire face à une crue centennale avec transport de 50 000 m^3 de matériaux solides[274], une amélioration de la route d'accès et une surélévation de la passerelle sur la rivière. Avec une unanimité remarquable – en comparaison aux divisions du siècle précédent – les communes de Sion et de Nendaz décident une mise à l'enquête publique immédiate de ces travaux, et le chantier de sécurisation de la Printse à Aproz est terminé en juin 2010[275].

La mise en valeur des terres

En parallèle aux énormes efforts engagés pour la correction du Rhône et la protection contre les débordements de ses affluents, de gros investissements complémentaires sont consentis pour assainir et mettre en culture les terres humides de la plaine. Un concept général est formulé en 1873 par le Département cantonal des travaux publics et sa réalisation s'étendra sur les vingt années suivantes, notamment avec la construction d'un canal principal parallèle au Rhône qui recueille les eaux de canaux secondaires avant de les rejeter au fleuve près de Saillon. A fin 1880, les surfaces assainies et gagnées pour la culture en Valais central sont estimées à 1 200 ha[276]. On se rend toutefois vite compte que cette estimation pêche par excès d'optimisme. Les collecteurs ne sont pas assez profonds pour assurer un drainage efficace en toute saison. Par ailleurs, le phénomène inexorable d'aggradation du lit du Rhône et une succession rapide

[273] *Nendaz Panorama,* n° 99, 2008, pp. 18-23.
[274] Un volume double de celui anticipé jusqu'alors.
[275] Ce qui permet à la ville de Sion de délivrer les permis de construire dans la zone de Carolet, où les travaux de remaniement parcellaire touchent à leur fin.
[276] M. Salamin (1978), p. 218.

d'inondations compromettent les progrès réalisés[277]. Au début du XX^e siècle, on considère même que la situation générale se détériore dans la plaine du Rhône, avec des zones marécageuses et humides qui ont tendance à s'étendre, occupant près du tiers du territoire. Entre 1905 et 1929, la surface cultivée en céréales, tubercules, jardins et vigne dans la plaine du Rhône recule de 10 %[278].

Les problèmes d'approvisionnement durant la première guerre mondiale et, plus tard, la crise internationale et le chômage, donnent une impulsion nouvelle à l'extension des terres cultivables. Assèchement et drainage retrouvent alors une nouvelle prééminence dans les programmes gouvernementaux. En Valais central, l'attention porte avant tout sur les grandes zones humides de la rive droite du Rhône en aval de Sion et dans la dépression des Praz-Pourris au sud-ouest de Conthey. Des chantiers sont lancés en 1915-1916 pour améliorer l'écoulement des eaux de la plaine, mais l'essentiel du travail se déroule entre 1920 et 1954. Au terme de tous ces investissements, pas moins de 10 000 ha sont asséchés et assainis entre Brigue et le lac Léman, grâce à un réseau de 215 km de canaux principaux construit pour un coût total de 25 millions de francs[279]. Une part importante du défrichement, du drainage et des terrassements est réalisée durant la deuxième guerre mondiale, dans le cadre du plan Wahlen. De nombreux internés vont être appelés à travailler sur ces chantiers[280].

Quelle est la situation dans la région d'Aproz ? En 1905, la population demande la construction d'un canal d'assèchement des îles et pré-marais pour mettre en valeur ces terres[281]. Le conseil communal relaie cette requête au Département cantonal de l'intérieur, mais il faudra attendre trente ans pour qu'un projet concret n'émerge. En 1912, 16 propriétaires terriens à Prabardy sollicitent du conseil municipal de Sion une aide pour l'assèchement de leurs terres[282]. Cette requête intervient alors que la ville de Sion prépare un projet d'amélioration d'une partie de la plaine sédunoise (région de Bramois, et rive droite en aval de Sion), qui souffre d'une sécheresse récurrente jusqu'en juin et d'un excès d'humidité dans les mois qui suivent. Par ailleurs, le sol marécageux refoule d'année en année les cultures. L'objectif est donc double, à savoir assécher et irriguer environ 400 ha, dont la moitié est encore inculte et improductive. L'option choisie est la construction sur la rive gauche du Rhône d'un canal de drainage qui doit être raccordé à celui de Sion-Riddes sur l'autre rive, à l'aide d'une buse traversant le fleuve aux environs de la Pierre d'Odet. L'option alternative, qui prévoit la prolongation en rive gauche du canal d'assainissement jusqu'à Aproz, est écartée par les autorités car jugée trop onéreuse[283]. La demande des propriétaires de Prabardy est donc refusée.

---

[277] Même le lit de la Morge, qui se jetait dans le Rhône à la hauteur d'Aproz avant 1860, emprunte à cette époque un ancien bras secondaire du Rhône sur près de deux kilomètres avant de rejoindre le fleuve près de l'embouchure de la Lizerne ; c'est en 1899, que la Morge retrouve son embouchure près d'Aproz.

[278] Metzger (2020), p. 9.

[279] Ch. De Torrenté et A. De Kalbermatten (1964), p. 125.

[280] D. Michielan (2005), p. 75.

[281] Rapport de gestion du Conseil d'Etat, 1905.

[282] CH AEV, Tr.P. RT. P 1/35.

[283] *Gazette du Valais*, 16.06.1913.

La question d'une mise en valeur et d'une extension des terres arables dans la région d'Aproz ne sera pas à l'ordre du jour pendant près de trois décennies. Pour la population, la lutte et les défis restent encore centrés en priorité sur la protection contre les hautes eaux du Rhône et de la Printse. C'est une initiative citoyenne qui va relancer et élargir le débat. En effet, en septembre 1938, les propriétaires terriens, regroupés en un comité provisoire pour le remaniement parcellaire, demandent à la commune de Nendaz d'intervenir auprès du Département cantonal des travaux publics afin que soit étudiée l'option d'un canal d'assèchement dans la plaine (les îles d'Aproz) et d'indiquer *« quels sont les sacrifices que la commune consentirait eu égard à notre projet »*[284]. Les autorités communales réagissent positivement en déposant en juillet 1939 une demande au Service cantonal des améliorations foncières, avec pour objectif l'assainissement et le remaniement parcellaire de la plaine d'Aproz. La surface concernée par cette double opération est d'environ 45 ha en mains privées et bourgeoisiale, et est délimitée au nord par le Rhône, au sud par le pied du mont, à l'est par le territoire de la commune de Sion et le pourtour des immeubles bâtis et des places du village, et, enfin, à l'ouest par d'autres terrains appartenant à la Bourgeoisie. Près de la moitié de cette surface consiste en marais, pré-marais ou terrains vagues peu productifs ; le reste est formé de champs et des jardins. Par ailleurs, la propriété de ces terres est très fragmentée : la surface est en effet divisée en 530 parcelles appartenant à près de 135 propriétaires[285]. Ce morcellement excessif (onze parcelles à l'hectare), l'enchevêtrement et l'irrégularité des terrains, ainsi que l'absence de tout chemin public de dévestiture créent des désagréments et des préjudices considérables pour les travaux de labour, le transport des fumures et des engrais, ainsi que lors de la rentrée des récoltes. C'est dire qu'un remembrement parcellaire s'impose pour améliorer la productivité.

Le projet de mise en valeur des îles d'Aproz reçoit rapidement un fort soutien, en raison des soudaines difficultés d'approvisionnement que connaît le pays après le déclenchement de la deuxième guerre mondiale. Dès 1939, les autorités fédérales donnent en effet instruction aux cantons d'accroître rapidement et substantiellement les terres arables et la production agricole ; ainsi, la commune de Nendaz est appelée en 1939 et en 1941 à augmenter sa surface cultivée de respectivement 21 et 16 ha[286]. C'est dans ce contexte que le conseil communal envisage, à titre de contribution à l'effort national et de soutien au remembrement parcellaire, la mise en valeur et la vente d'une douzaine d'hectares de terrains bourgeoisiaux non cultivés dans la plaine d'Aproz. En novembre 1940, l'assemblée bourgeoisiale approuve cette opération[287].

---

[284] Lettre au conseil municipal de Nendaz, 25.09.1938 (CH AEV, AC Nendaz suppl., PS 50/2).

[285] Commune de Nendaz (février 1942) (CH AEV, Nendaz suppl. PS 50/17).

[286] CH AEV, AC Nendaz suppl. PS 42.

[287] Elle prévoit une mise aux enchères de 50 à 60 parcelles de 2 000 à 5 000 m². Elle est prévue entre bourgeois, puis entre domiciliés et enfin, en dernier lieu, accessibles aux personnes non domiciliées sur la commune.

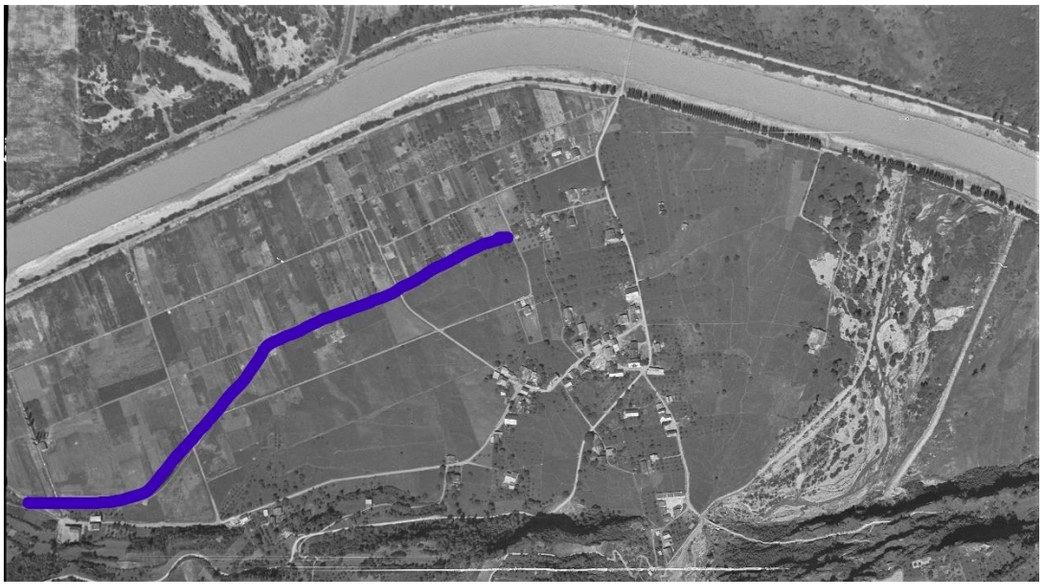
Le projet et le devis sont prêts et approuvés en 1942[288]. La commune de Nendaz engage rapidement la construction du canal de drainage de 1 500 m qui doit déverser ses eaux dans le Rhône au moyen d'une élévation mécanique. S'ensuit le gros œuvre, à savoir le défrichement et le défoncement des terres pour enlever les anciennes souches et joncs et, enfin, le nivellement. Une pelle mécanique est utilisée notamment sur les terres bourgeoisiales, mais une grande partie de ce dur labeur est effectué à bras par les propriétaires eux-mêmes. Des travaux complémentaires sont aussi réalisés pour quadriller la zone par des chemins publics[289]. En 1947, le Service cantonal des améliorations foncières et la société de consortage pour le remaniement parcellaire d'Aproz dressent le bilan suivant : les terres cultivables dans les îles, à l'ouest du village, ont augmenté de 21,5 ha[290], représentant un doublement des terres arables. De plus, le remaniement parcellaire de la surface totale (environ 45 ha) a permis de consolider les propriétés, de réduire de moitié le nombres de parcelles et de faciliter l'accès aux champs. Ces développements sont les prémices d'une forte et rapide expansion de la production agricole et fruitière.

[288] Coût total de 75 000 frs. Approbation du remaniement par une majorité de propriétaires en mars 1942 (CH AEV, AC Nendaz suppl. PS 50/19).

[289] Travaux qui incluent la construction de 5 km de chemins, pour un coût total de 35 000 frs (CH AEV, AC Nendaz suppl. PS 50/29).

[290] Pour un investissement total de 83 500 frs, avec subventionnement fédéral de 50 % et cantonal de 10 % (CH AEV, AC Nendaz suppl. PS50).

Le canal d'assèchement de la plaine d'Aproz



Vue aérienne de la plaine d'Aproz en 1946, au terme des travaux d'assainissement et du remembrement parcellaire. En bleu, le canal d'assèchement.
***Source* : © swisstopo**



Aproz en 2022, depuis le couchant. On distingue clairement le tracé de la section en écoulement libre du canal d'assèchement et d'évacuation, en diagonal et herborisé.
***Source* : photo par drône, printemps 2022, © lindaphoto.ch**

Par ailleurs, la sécurisation de la Printse vers la fin des années 1940 crée aussi une nouvelle dynamique de valorisation du terroir agricole sous juridiction de Sion, à l'est du village ; une trentaine d'hectares de terre alluviale au Carolet et à Prabardy peuvent être assainis et mis en culture. Deux photographies aériennes permettent d'observer les changements considérables intervenus, en moins de deux décennies, dans l'utilisation des terres sur les deux rives de la Printse :

Valorisation des terres à Prabardy et au Carolet



En 1935, avant l'endiguement de la Printse, les surfaces cultivées sont marginales. Les prairies, pré-marais et terrains vagues dominent.
***Source* : © swisstopo**



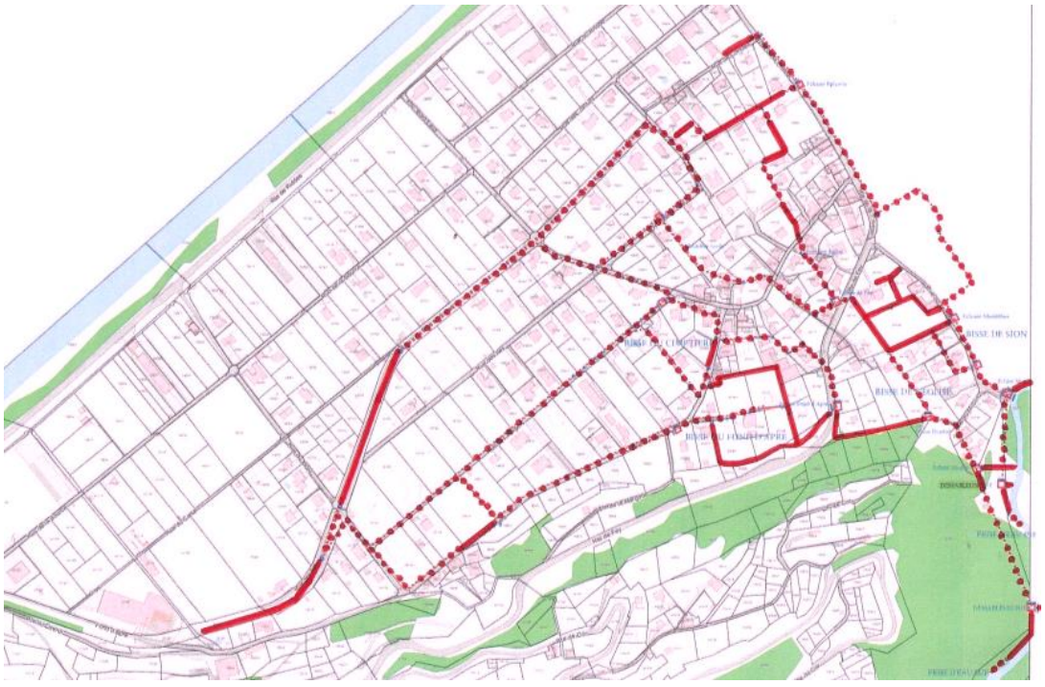
Transformation profonde de Prabardy et du Carolet. En 1958, la maîtrise de la Printse et les travaux d'assainissement se traduisent par une forte expansion de la surface cultivée.
***Source* : © swisstopo**

Cette nouvelle réalité encourage les initiatives et projets d'investissements agricoles dans toute la région, notamment en ce qui concerne l'arrosage. L'usage de meunières captant l'eau à la Printse est une pratique ancienne à Aproz ; la première référence écrite que nous ayons pu identifier remonte à un peu plus de cent ans[291]. L'extension considérable des terres cultivables impose une nouvelle approche. C'est ainsi qu'un consortage pour l'irrigation d'Aproz est fondé en 1943[292], avec comme objectif d'utiliser les eaux de la Printse pour arroser par les bisses le secteur compris entre le Rhône et le mont, tant sur le territoire de la commune de Nendaz que sur celui de la commune de

[291] *Bulletin Officiel*, nº 16, 17.04.1921, p. 627.
[292] Les statuts sont homologués par le Conseil d'Etat en octobre 1944.

Sion. Le consortage est alors constitué de 59 membres disposant de huit hectares de terre irrigable. Avec le temps, il va compter jusqu'à une centaine de consorts en 1998. En 2014, sur un total de 87 membres, la moitié sont des utilisateurs des bisses ; les autres sont des sympathisants-cotisants[293]. L'utilisation des bisses a sensiblement diminué depuis les années 2010, en raison de la réduction des surfaces cultivées dans la plaine et du remembrement urbain au Carolet décidé par la ville de Sion[294]. Une partie importante du réseau des bisses est aujourd'hui canalisée. Le travail d'entretien et de gestion assuré par le consortage reste vital pour préserver un héritage ancestral permettant aux propriétaires terriens de continuer à bénéficier des eaux fertilisantes de la Printse pour leurs champs, jardins et vergers. Le réseau s'étire sur 4 kilomètres ; la mise en eau a lieu de mi-avril à fin septembre, conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 17.10.1924 sur l'utilisation des bisses.

Le dense réseau des bisses aux îles, en 2018

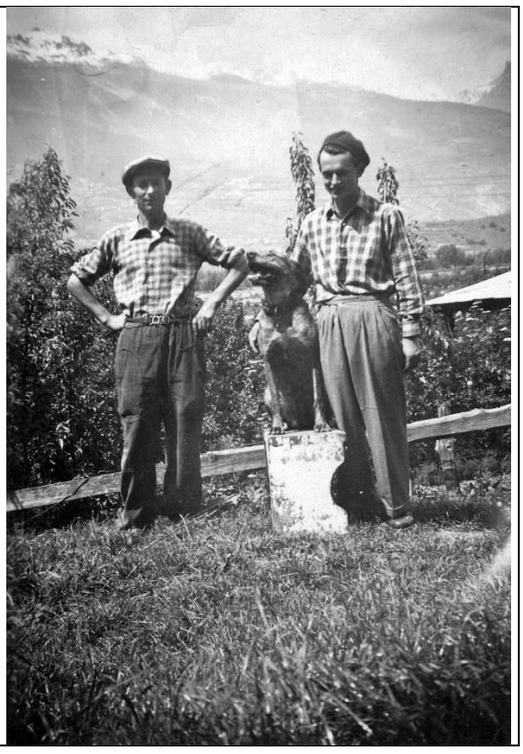


Les bisses de surface ainsi que les sections en écoulement libre du canal d'évacuation (anciennement d'assèchement) sont tracés en trait plein (rouge) ; une partie importante du réseau est canalisé, enterré (rouge pointillé), suite à l'extension du domaine bâti.
***Source** : carte établie par Gérard Huthler pour le consortage pour l'irrigation d'Aproz*

[293] Informations mises à disposition par le président du consortage, Gérard Huthler.
[294] Le maintien du réseau d'irrigation pour l'exploitation agricole n'est pas prévu dans le projet du remembrement urbain ; les options pour l'arrosage des terres sont désormais le pompage ou le réseau d'eau potable. Néanmoins, quelques propriétaires terriens obtiennent finalement une dérogation pour l'utilisation du bisse pour arroser leurs terres au sud du Carolet.

Les bisses d'Aproz





A gauche, l'écluse près du captage à la Printse pour le bisse alimentant la plaine d'Aproz. A droite, dans les années 1950, en route pour la manœuvre du bisse et l'irrigation des champs.
***Source** : (1) Michel Mordasini 2022 et (2) Roger et Marie-Angèle Neuwerth, Aproz (coll. privée).*

Dans les gorges de la Printse, un double captage des eaux sur la rive gauche permet d'alimenter d'une part le petit bisse qui dessert quelques vergers et champs au sud du Carolet, et d'autre part, un peu en amont, la branche principale qui irrigue les jardins et terres agricoles dans les îles, avant de rejoindre le canal d'évacuation qui se déverse dans le Rhône. Afin d'assurer un débit suffisant pour les besoins d'irrigation, le consortage s'est activement engagé pour contenir les demandes souvent maximalistes de captage de l'eau de la Printse par les sociétés hydroélectriques. Cette lutte a permis de garantir, en période d'arrosage, une quantité minimale de 400 litres par seconde au pont de Beuson (décision du Département cantonal de l'intérieur du 08.05.1950), droit qui a dû être à nouveau défendu en 1986-1987, à l'occasion de l'extension de l'aménagement hydroélectrique de Cleuson-Dixence.

Comme les consorts qui utilisent l'eau des bisses sont de moins en moins nombreux, le système de rigueur des tours a été abandonné ; selon les besoins et les droits d'eau[295], le propriétaire-consort ouvre et ferme lui-même l'écluse principale à la Printse, avec une attention particulière et une présence constante sur le terrain afin d'éviter tout dégât aux propriétés avoisinantes. Le droit d'eau est inscrit dans le registre du consortage.

[295] En 2022, le prix d'acquisition du droit d'eau est de deux francs, alors que la charge pour l'utilisation de l'eau est de 3,5 centimes par m². Les consorts-sympathisants s'acquittent eux d'une cotisation annuelle de 25 frs.

A proximité du bisse et au pied du coteau arborisé on découvre, dissimulée par un bosquet, l'entrée de la caverne mythique d'Aproz, la Grotte à Camou. Creusée dans la roche par l'homme et profonde d'une dizaine de mètres, son origine est incertaine mais elle est peut-être liée aux diverses excavations faites lors des premières prospections minières dans la région

Près du bisse, la Grotte à Camou



Le nom de ce lieu est semble-t-il associé à celui d'un enfant du pays, Camille Germanier. L'endroit a une aura quelque peu mystérieuse, entre un possible ermitage temporaire et un lieu secret et isolé, effrayant parfois pour les enfants « pas sages », mais devenant avec le temps un lieu de jeu et de découverte, aujourd'hui oublié et abandonné.
***Source* : Michel Mordasini, été 2022.**

Dès la fin de la guerre et pendant plus de quarante ans, la région connaît une croissance extraordinaire de son agriculture. La presse relate cette nouvelle réalité : « *Aproz se développe à un rythme très accentué depuis quelques années. La surface cultivable s'est étendue d'une façon inespérée par l'assainissement de la plaine et le récent remaniement parcellaire* »[296]. Un résultat lent à se dessiner, mais un effet direct des efforts engagés pour maîtriser les cours d'eau, assécher et assainir les terres humides. Ce succès est d'autant plus remarquable que les paysans doivent consentir de gros investissements pour se lancer dans de nouvelles cultures, changer les modes traditionnels de gestion des terres. Une illustration : ayant acquis deux hectares de terres à Aproz en 1942 dans le cadre du plan Wahlen, un habitant de Nendaz relate ainsi son expérience : « *Après le défrichement, la première tentative fut de planter du blé. C'était la guerre, il fallait remplir les greniers. Là, ce sont les chardons qui ont gagné la guerre. L'année suivante, la moitié du terrain fut planté en blé, et l'autre avec de la vigne. Le terrain était maigre, les récoltes aussi. Une troisième tentative vit la plantation des abricotiers* »[297]. Un autre changement important est en marche : l'élevage familial de bovins va progressivement disparaître, pour laisser place aux cultures maraîchères et fruitières.

Un paysage transformé, puis bouleversé

Quel bilan peut-on tirer de cette entreprise hors norme, de cette lutte opiniâtre et vaillante pour la maîtrise des cours d'eau, l'assainissement et l'extension des terres agricoles dans la plaine du Rhône ? A bien des égards, ces efforts semblent être l'expression contemporaine du travail de Sisyphe, une tâche interminable et ardue qu'il faut toujours recommencer pour un résultat incertain. De prime abord, les échecs semblent avoir été aussi nombreux que les succès, alors que les investissements humains et financiers se sont avérés colossaux. L'assurance et les certitudes des ingénieurs ont souvent été mises à rude épreuve. Quant à la coopération entre les diverses autorités et les communautés locales, elle n'a pas été optimale, tant s'en faut ! L'assèchement, puis la mise en culture de la plaine ont entraîné une perte considérable de biodiversité. Les forces de la nature ont constamment rappelé l'être humain à plus d'humilité dans sa volonté de gérer, de planifier et d'influencer les éléments. Cela dit, la résilience d'une population confrontée, souvent et durement, aux aléas de la nature, témoigne d'une extraordinaire force de caractère individuelle et collective !

Même si cela a pris énormément de temps, tous ces efforts ont aussi et surtout contribué à transformer la plaine du Rhône en un immense nouveau domaine agricole et arboricole, source de prospérité et de croissance démographique pour tout le canton. L'engagement des autorités fédérales a aussi été décisif. « *Le paysage humide chanté par quelques-uns mais décrié par presque tous, a fait place peu à peu à un vaste polder agricole* »[298]. L'analyse des coûts et des bénéfices de ces énormes investissements et travaux a été

[296] *Terre valaisanne*, 06.08.1949.
[297] A. Lathion (2012), p. 12.
[298] G. Bender (1996), p. 14.

abondamment traitée dans la littérature et les ouvrages spécialisés. Limitons-nous à constater qu'il y a 200 ans « *les trois-quarts au moins de la population valaisanne vivent sur les montagnes, où tout est en mouvement, tandis que la plaine paraît presque déserte* »[299]. Aujourd'hui, le Valais compte près de 350 000 habitants, soit cinq fois plus qu'en 1810, et 73 % de la population vit dans la plaine du Rhône, d'où provient l'essentiel de la production agricole, industrielle et des services du canton. Au fil du temps, le paysage de la plaine a connu une transformation radicale ; autrefois dominé par les forces fluviales, l'espace est devenu poldérisé avec une agriculture intensive et rationnelle, une ordonnance géométrique des voies de communication et des canaux, une industrialisation et urbanisation en forte croissance[300].

La physionomie de la région d'Aproz a également été fortement marquée par la lutte pour la maîtrise des eaux et la valorisation des terres. Mais tout s'est déroulé à un autre rythme, la Printse étant l'un des derniers torrents de la plaine du Rhône à être endigué. En 1860, un rare témoignage présente le village comme « *quelques maisons dans le delta de la Printse, dispersées entre de belles prairies, entourées de pêchers parés de centaines de gros fruits mûrs* »[301]. Les méandres du Rhône, la forêt alluviale sur la rive droite du fleuve et les zones humides au-delà, restent des marqueurs importants de l'environnement de la population d'Aproz à l'époque.

En 1902, le village reste « coquettement entouré de riches prairies » mais, après l'inondation de la Printse en juillet, « *prés et jardins sont […] recouverts d'une forte couche de galets qui les rendent impropres à la culture : le spectacle vous attriste et excite votre pitié* »[302]. Après avoir été inondés à moitié en 1895 et aux trois-quarts en 1902, les prés et jardins du village sont à nouveau sous les eaux en 1906[303]. C'est un sentiment de découragement et de pessimisme quant au devenir du village qui semble prévaloir en ce début du XX^{e} siècle. Le scientifique Maurice Lugeon constate que le cône alluvial de la Printse à Aproz « *est encore livré sans protection aux actions torrentielles ; il n'est pas étonnant qu'il soit en voie d'abandon, car le torrent détruit la culture et enfouit petit à petit, avec les débris qu'il amène, les quelques maisons situées sur le cône* »[304].

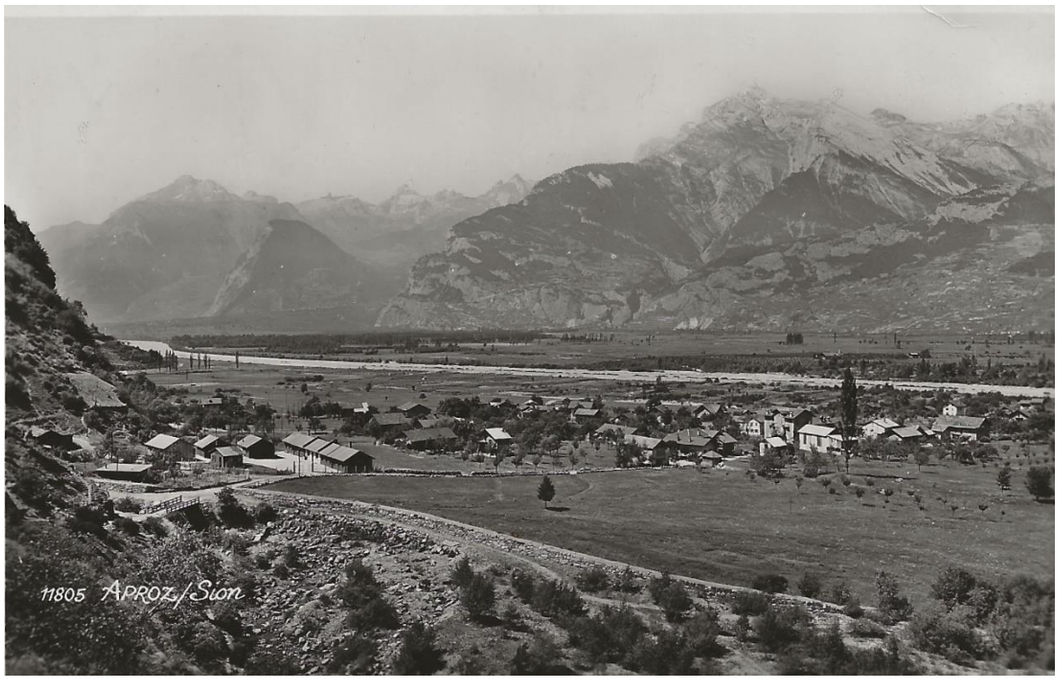
De ce fait, et jusqu'à la fin des années 1930, le paysage de la région est dominé par une plaine ouverte avec de larges étendues de glariers, de prés, de terrains vagues et de marais ; ces terres sont souvent des prairies et des champs qui ont été submergés par les sédiments, du gravier et du limon lors des inondations. La forêt alluviale encore abondante au nord du Rhône, a disparu de la plaine. Seules quelques zones boisées – arbres et taillis plantés et entretenus pour le fascinage nécessaire aux barrières – se trouvent sur les berges des cours d'eau et vers les coteaux, notamment à Prabardy, au

[299] H. Schiner (1812), p. 189.
[300] J. Loup (1965), S. Stäuble/E. Reynard (2005) et D. Baud/J. Bussard/E. Renard (2015).
[301] H. Girard (1861), p. 106.
[302] *L'Ami du peuple*, 08.10.1902.
[303] *Le Nouvelliste valaisan*, 21.06.1906.
[304] Maurice Lugeon, Quelques mots sur le groupement de la population du Valais, dans *Etrennes helvétiques*, 1902, pp. 8-11.

Dzerdi et à Bieudron. Les terres cultivées et les jardins, avec quelques arbres fruitiers, occupent moins du tiers de la surface totale et se concentrent en bordure du fleuve.

La productivité de ces terres souffre encore d'une propriété très morcelée, et des menaces récurrentes d'inondation qui découragent les investissements. Malgré tout, la persévérance des gens d'Aproz dans le dur labeur de revitalisation des terres après les inondations, même si la menace persiste, force l'admiration !

La plaine d'Aproz <u>avant</u> l'assainissement et le remaniement parcellaire



La plaine d'Aproz en 1943 avec les baraquements pour les ouvriers de la mine au pied du mont et un paysage ouvert de prairies et prés humides du Carolet au Dzerdi. Les terres cultivées et les arbres fruitiers sont principalement regroupés autour du village et près du fleuve ; moins d'un tiers de la superficie totale de la région est mise en culture.
<u>Source</u> : carte postale, Ed. Perrochet & Phototypie S.A., Lausanne,* nº *940.

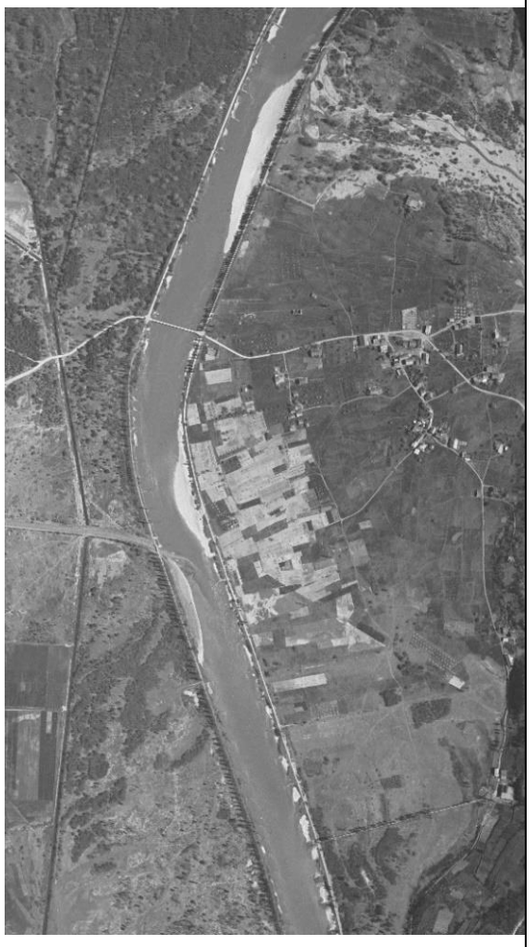
… et une autre vue sur le Carolet, à la même époque



Cette photo date de 1942 et donne sur les bâtiments de la mine et, au-delà du chemin, sur les champs, les prés et les terrains vagues du Carolet avec au loin une seule construction, la ferme de la famille Baeriswyl.
***Source* : © swisstopo, InfoGeol, Büro für Bergbau, Akte 7137, R. Masson, 27.08.1942.**

C'est à la fin des années 1940 que le paysage de la région d'Aproz connaît une profonde transformation, après la sécurisation de la Printse, l'assainissement et le remaniement parcellaire des îles, et le développement de l'arrosage par les bisses. La surface cultivée double en quelques années et représente plus de 70 ha. Soudainement, les conditions sont réunies pour investir à moyen terme, avec profit, dans la culture agricole et arboricole. L'agriculture intensive et la plantation de nombreux arbres fruitiers vont modifier fortement le paysage de la région, comme le montrent les deux photos aériennes suivantes.

Vues aériennes de la transformation d'Aproz

1935	1958
	
Photo prise en mars 1935 avant l'inondation catastrophique de juillet. Une bonne partie des terres de la région d'Aproz sont incultes, avec un fort morcellement des propriétés et l'absence de chemins d'accès. Les cultures sont principalement groupées au nord et nord-ouest du village, le long du fleuve.	En 1958, le paysage de la région (aussi bien dans les îles, au Carolet et à Prabardy) a été profondément transformé. La mise en culture des nouvelles terres n'a pas tardé. On note un réseau dense de chemins pour accéder aux champs.
***Source* : © swisstopo**	***Source* : © swisstopo**

Ainsi, le paysage dominé par des prairies ouvertes avec terrains vagues, du début du XXe siècle aux années trente, se métamorphose – par des investissements publics et le labeur des villageois – en un écrin de verdure avec vergers et jardins, qui devient pour un demi-siècle un important centre de production maraîchère et fruitière.

Cette transformation marque les observateurs : « *Bien des passants ou promeneurs ont dû se dire en voyant ce pauvre village, resté longtemps ignoré, que bien des choses y avaient été accomplies au cours de ces dernières années. En effet, son aspect, sa campagne, l'esprit de son petit monde, tout a changé grâce aux œuvres sociales et économique qui s'y sont réalisées* »[305]. En 1949, un souffle de renouveau imprègne toute la région : « *Sans souci de symétrie, les maisons s'essaiment à la façon d'un groupe voulant disposer pleinement de l'espace, du grand air, de la liberté. Elles s'abritent à l'entrée de la gorge, se nichent à flanc de coteau, dans les parcelles assainies respirant avec plaisir une sécurité inconnue jusqu'ici.* »[306]. Ces changements frappent les esprits : « *Il n'y a guère plus d'un demi-siècle, Aproz n'était qu'un misérable hameau. […] La plaine a été asséchée et les marais ont cédé la place à de plantureux vergers où la fraise et l'asperge dominent. Aussi le village s'est-il développé avec une extrême rapidité ; des dizaines de bâtiments neufs et confortables se sont édifiés et son essor n'est pas près de s'arrêter* » [307]. L'évêque du diocèse relève aussi, lors de la consécration de l'église d'Aproz en 1953, « *le développement surprenant de ce lieu depuis une décennie* »[308].

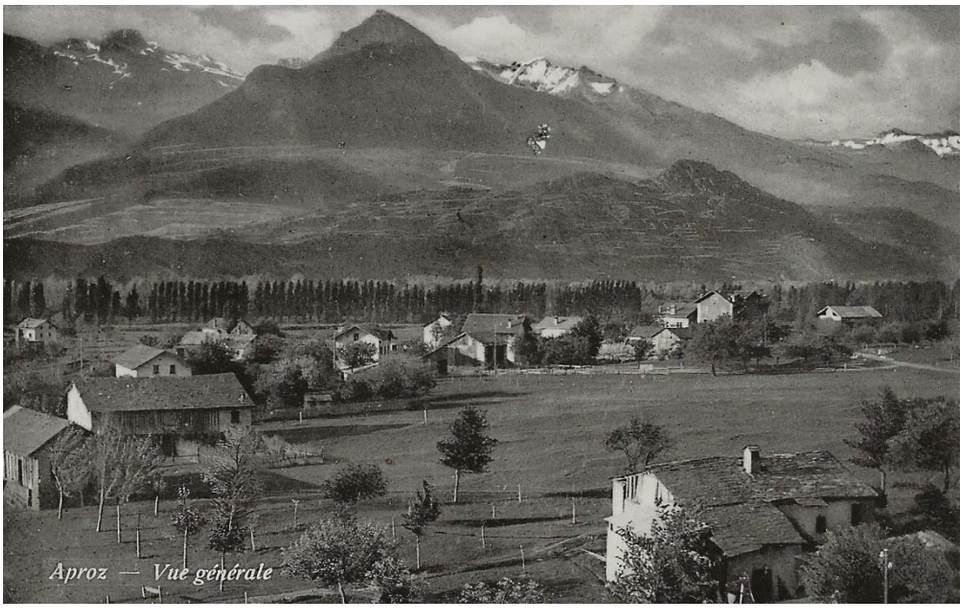
Dix ans plus tard, d'aucuns saluent « *Aproz la verdoyante* »[309], d'autres donnent une image bucolique de cette région revitalisée depuis la fin de la guerre : « *Quel charmant village de plaine au milieu des fraiseraies. Les gens apprécient les largesses d'une campagne généreuse. Aussi voit-on de belles villas pousser un peu partout et empiéter sur les vergers* »[310]. En 1970, l'appréciation sur le village et son environnement, par des observateurs extérieurs, reste positive et flatteuse : « *coquet village au fond du vallon de la Printse, véritable nid dissimulé au milieu d'un immense verger de pommiers, poiriers et abricotiers* »[311].

Néanmoins, cette phase d'extension et de valorisation du potentiel agricole de la région d'Aproz va être ralentie dès le milieu des années 1970, par une série de décisions politiques qui vont modifier durablement l'affectation des terres et la physionomie de la région.

---

[305] *Nouvelliste valaisan,* 07.09.1946.
[306] *Terre valaisanne*, 08.08.1949.
[307] Extrait de la *Feuille d'Avis du Valais,* 21.08.1953.
[308] *Feuille d'Avis du Valais*, 24.08.1953.
[309] *Le Confédéré,* 01.01.1961.
[310] *Le Confédéré*, 29.11.1963.
[311] *Le Peuple valaisan,* 04.09.1970.

Le village et ses alentours sont transformés





Environ 20 ans séparent ces deux prises de vues (respectivement au début des années 1940 et vers 1965). Elles illustrent le changement majeur intervenu, non seulement dans la taille du village, mais surtout dans l'extension des terres mises en cultures et plantées d'arbres fruitiers. ***Source** : (1) vue aérienne, carte postale Ed. Emile Mory & fils, Lausanne ; et (2) carte postale Ed. E. Mory, Genève,* **n° 32063.**

Ainsi, la ville de Sion formalise en septembre 1962 une présence de l'armée sur des terrains qu'elle possède à Prabardy[312], et favorise l'acquisition progressive de terres additionnelles et de droits de superficie par les militaires. Le débat est vif sur « l'appétit immobilier de l'armée »[313]. Certains propriétaires refusent de vendre leur terre. S'ensuit un long processus qui aboutit en janvier 1976 à une expropriation prononcée par le Tribunal fédéral[314]. Au terme de ces acquisitions par l'armée ce sont, au total, une douzaine d'hectares de bonnes terres alluviales qui sont perdus à jamais pour l'agriculture. Par la suite, la ville de Sion utilise d'autres terrains alentours, au Carolet et à Prabardy, comme décharges municipales et place de compostage[315]. A la fin des années 1970, ce sont près de 60 % des terres agricoles de la plaine d'Aproz sous juridiction sédunoise qui disparaissent et deviennent avec le temps, en raison de l'utilisation qui en est faite, des zones classées dans les registres fédéraux et cantonaux comme étant des sites pollués.

Cette tendance est encore accentuée par le phénomène d'industrialisation et d'urbanisation accélérées qui touche alors toute la plaine du Rhône. Cela conduit à une emprise croissante du bâti sur le domaine agricole. En 1960, la Bourgeoisie de Nendaz cède 63 000 m² de terres, à l'extrémité ouest du territoire d'Aproz, pour la construction des installations qui vont devenir Aproz Sources Minérales S.A. Le village historique s'étend et se densifie lui aussi, et la surface de vergers se réduit peu à peu. Les plans de zones décidés par la commune de Nendaz étendent progressivement la zone constructible, qui couvre aujourd'hui toute la plaine à l'ouest du village. La croissance démographique dans ce secteur traduit cette nouvelle réalité, avec une population qui est passée de 181 et 362 habitants respectivement en 1910 et en 1960, à plus de mille en 2021. Il en va de même sur le territoire sous juridiction sédunoise, au Carolet, après le remembrement urbain décidé par la ville de Sion en 2005 malgré l'opposition de quelques propriétaires terriens. Les recours jusqu'au Tribunal fédéral seront sans effet[316] ; après l'approbation formelle en 2011 par le Conseil d'Etat, toutes les terres agricoles du Carolet deviennent un nouveau quartier de l'agglomération de Sion, destiné à l'habitation et quelques activités économiques. Alors que ce territoire comptait seulement deux bâtisses en 1910 et 19 en 2012, on y dénombre aujourd'hui près de 80 maisons et bâtiments construits avec une population de plus de 500 habitants[317].

---

[312] La ville de Sion vend à l'armée, en septembre 1962, sept parcelles (16 000 m²) pour un prix de 112 500 frs.

[313] Procès-verbal du conseil général, ville de Sion, 21.10.1964.

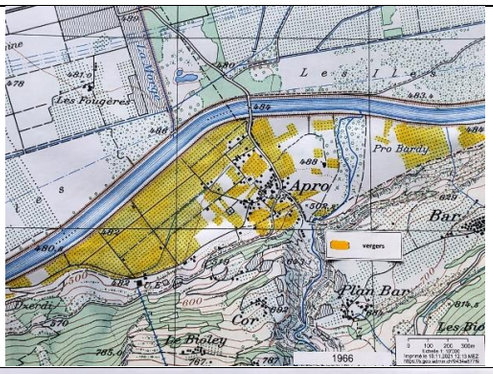
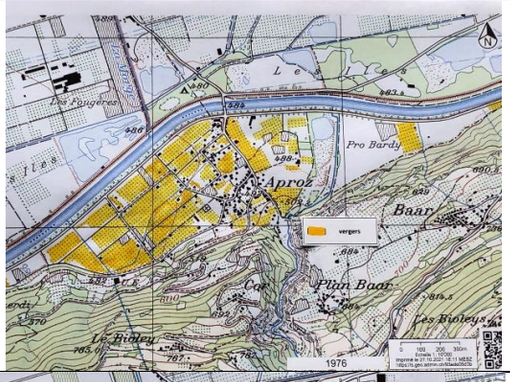
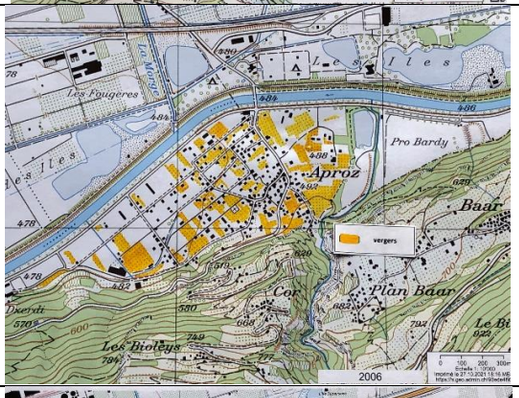
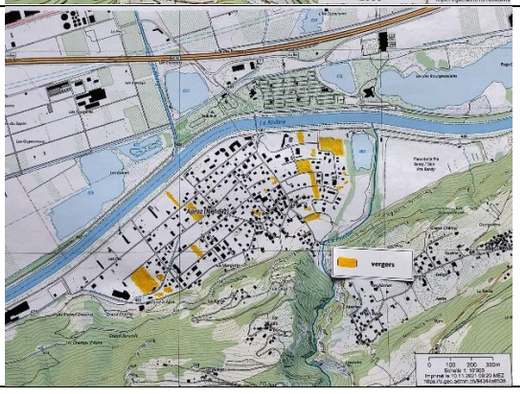
[314] Expropriation de dix-sept parcelles (39 500 m²), Tribunal fédéral, Lausanne, 21.01.1976.

[315] Un *« Avis à la population »* publié dans le *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais* du 29.10.1969 annonce que le dépôt des ordures ménagères est transféré d'Uvrier à Prabardy. Des dépôts de gadoue, déchets de construction et compostage suivront.

[316] Arrêt du Tribunal fédéral, Lausanne, du 03.06.2015.

[317] La surface totale d'environ 13 ha est constituée de 132 parcelles ; en 2020, seules 60 d'entre elles ne sont pas encore bâties.

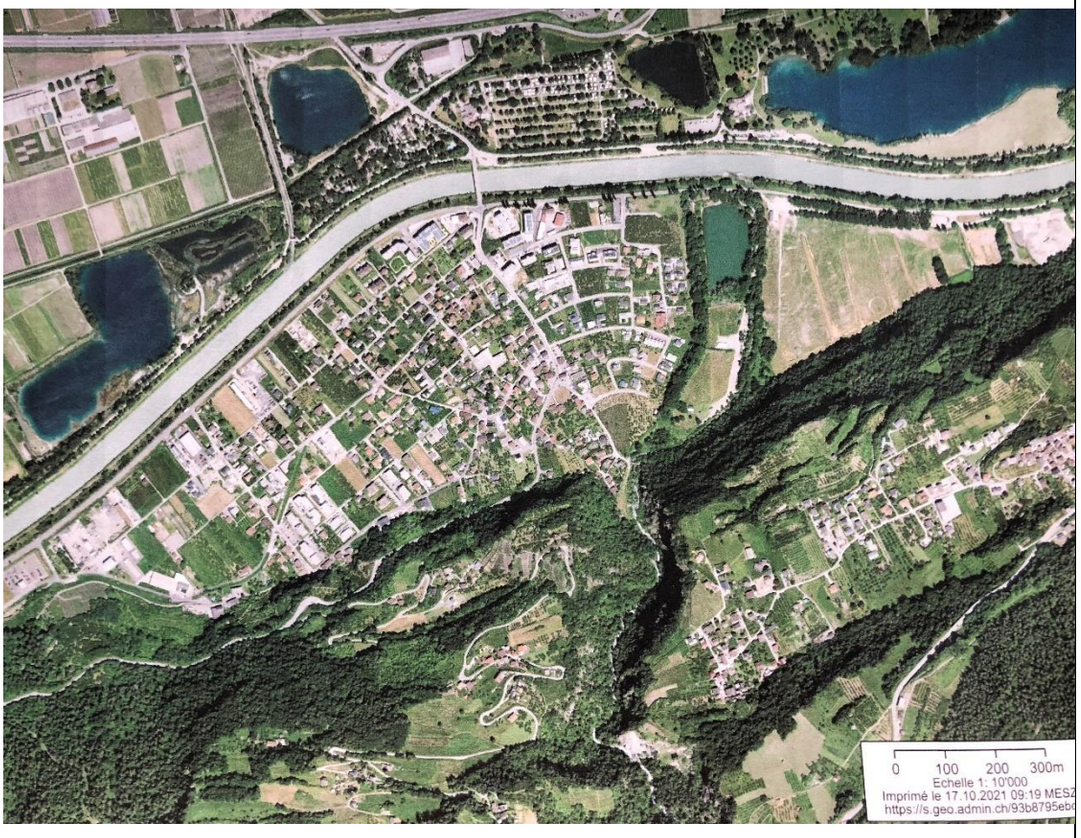
Evolution des vergers dans la région d'Aproz (1966 – 2018)

1966 Apogée.	
1976 Densité toujours forte, mais décroissance marquée à l'est (Prabardy) suite aux achats de terres par l'armée.	
2006 Le village se densifie, le bâti s'étend à l'ouest et les vergers se réduisent, sauf au Carolet. Il n'y a plus de vergers à Prabardy.	
2018 Hors Prabardy (armée), le bâti domine maintenant toute la région : les vergers n'occupent plus que quelques ares.	

***Source** : diverses cartes historiques sous www.swisstopo.ch.*

Aujourd'hui l'empreinte agricole et arboricole s'est presque complètement estompée. Les surfaces qui accueillent encore des vergers, des jardins et des prés à faucher ou pâturer ne se calculent plus en hectares mais en ares. Quelques lieux boisés subsistent le long du Rhône et de la Printse, ainsi que sur le coteau au sud du village. C'est donc une transformation radicale du paysage qui a eu lieu au cours des dernières décennies. Etonnamment, toute cette évolution n'a jamais fait l'objet d'une réflexion, consultation ou discussion citoyenne d'ensemble à l'échelle de la région ; les décisions ont été formulées et prises au travers des intérêts bien compris des chefs-lieux des deux juridictions dont dépend Aproz. Nous y reviendrons.

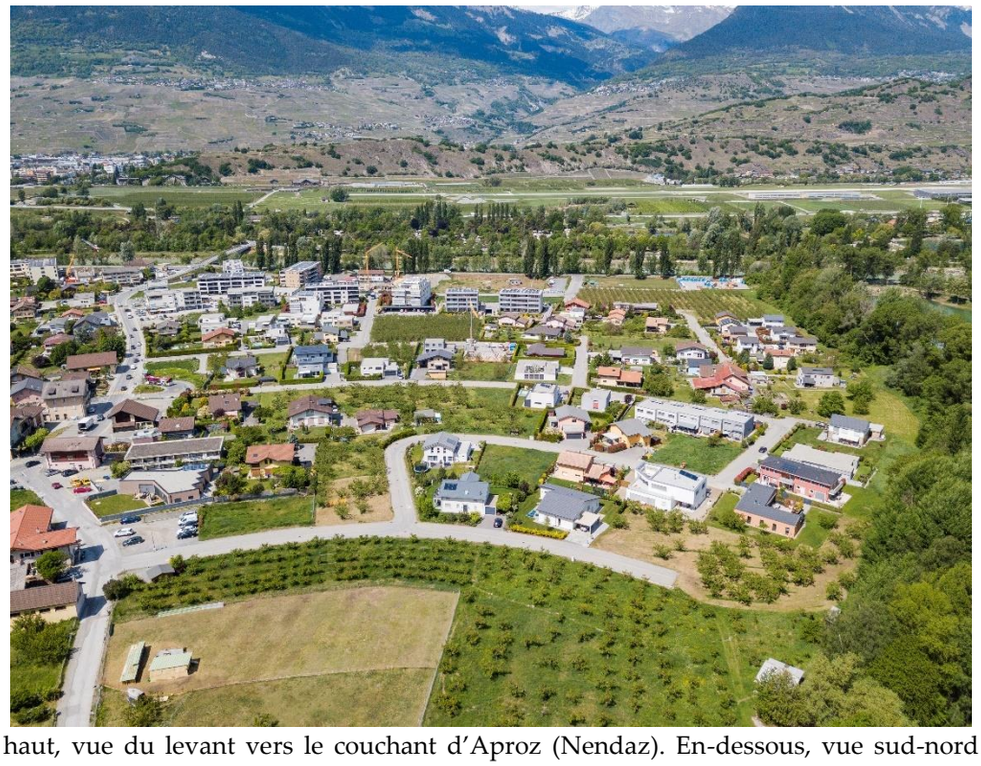
Vision aérienne actuelle de la région d'Aproz



***Source* : © swisstopo**

La région d'Aproz en 2022





En haut, vue du levant vers le couchant d'Aproz (Nendaz). En-dessous, vue sud-nord du quartier du Carolet à Aproz (Sion).

***Source** : photos par drône, printemps 2022, © lindaphoto.ch*

Chapitre 6

En marche vers la modernité

Et la lumière fut !

Au-delà de l'arrivée du chemin de fer, du lancement de grands chantiers d'infrastructure et de l'implantation de diverses fabriques, le grand tourbillon de la révolution industrielle du XIX[e] siècle va bientôt exposer le canton et sa population à une innovation appelée à transformer fortement et durablement le paysage, l'économie et la vie quotidienne de chacun : la production hydroélectrique. Comme nous allons le voir, la Printse et Aproz sont étroitement associés à la phase pionnière du développement de cette nouvelle énergie.

La première concession hydroélectrique en Valais remonte à 1891 et a trait à l'utilisation des eaux du Rhône au Bois Noir, près de Saint-Maurice. La première usine électrique (capacité de 400 CV[318]) est mise en service à Zermatt en 1893[319]. A partir de là, les demandes de concession vont se succéder à un rythme frénétique : de six en 1895, elles vont s'élever à plus de 120 en 1918, mais toutes n'aboutiront pas, tant s'en faut !

Dans ce contexte, le potentiel de la Printse inférieure attire également l'attention des investisseurs ; trois demandes de concession seront soumises au vote de l'assemblée primaire de Nendaz, respectivement en 1897, 1900 et 1902. Approuvées par les citoyens qui perçoivent bien les nouvelles ressources financières dont pourrait ainsi bénéficier la commune, toutes ces concessions échouent néanmoins à l'étape décisive de la concrétisation par une convention[320]. En janvier 1906, la quatrième tentative sera toutefois la bonne ! L'entrepreneur et député bâlois Gregor Stächelin, qui avait présenté la demande en 1902, revient à la charge avec une proposition plus aboutie. Celle-ci précise en effet la portée de la chute d'eau souhaitée (*« depuis la scierie Favre sous Beuson jusqu'au moulin Fournier à Aproz »*) et fait une offre financière beaucoup plus attractive, à savoir une somme de base de 42 000 francs (suffisante pour effacer toute la dette accumulée jusqu'alors par la commune), à laquelle s'ajouteront les impôts et une redevance annuelle confortable. Gregor Stächelin est aussi connu comme un entrepreneur avisé qui possède déjà l'usine hydroélectrique de Vernayaz. La concession est approuvée par les citoyens de Nendaz à la quasi-unanimité, le 28 janvier 1906.

Les choses vont néanmoins se compliquer rapidement, et, bien des années plus tard, cet épisode de l'histoire hydroélectrique valaisanne sera brillamment conté par Simon Germanier[321]. Que faut-il en retenir ? Lors des études détaillées devant mener à la réalisation du projet, les ingénieurs parviennent à la conclusion que la chute d'eau idéale

---

[318] CV = cheval vapeur équivalent à 0,736 kW.

[319] Deux petites unités de 20 CV avaient été installées auparavant, en 1889, à Loèche et à Martigny.

[320] En raison des investisseurs eux-mêmes (moyens financiers insuffisants, manque de clarté sur le projet) ou de la politique locale (opposition liée à l'aliénation de l'eau, élection communale).

[321] S. Germanier (2006), pp. 82-84.

pour le succès de l'entreprise se trouve plus à l'ouest que l'axe identifié dans l'avant-projet. Conséquences : le captage à la Printse doit se faire en amont du point identifié dans la concession, et il faut un canal en écoulement libre pour amener l'eau à un château d'eau vers la chapelle Saint-Sébastien, à Basse-Nendaz, avant que celle-ci ne soit mise sous pression dans une conduite forcée en direction de la plaine. Malgré ces déviations considérables par rapport aux orientations définies dans la concession, l'entrepreneur engage sans attendre les travaux en été 1906, selon le tracé corrigé. Cette hardiesse lui cause rapidement de gros ennuis avec les autorités communales et la population. Malgré tout, les négociations se poursuivent et, d'une situation ubuesque, émerge une solution finalement bénéfique pour tous :

« Le Conseil communal a une idée lumineuse, c'est le cas de le dire. Le gain de chute par le report de la prise d'eau en amont (de la scierie Favre) correspond à un surplus calculable de production d'énergie. La commune revendique la disposition de ce surplus, non compris dans la concession accordée. Moyennant une indemnité de pénalisation et la cession gratuite du supplément produit par la différence de hauteur de chute, un accord pourrait trouver l'approbation de l'assemblée primaire. La commune a une position de force. Examinant les possibilités d'utilisation du courant dont il disposera, le Conseil propose qu'il soit appliqué à l'éclairage des places et bâtiments publics, de l'église paroissiale, et à l'octroi d'une lampe de 10 bougies, non payante, et d'une seconde lampe à demi-tarif à chacun des 600 ménages de la commune, seule l'installation intérieure étant supportée par les bénéficiaires. Non sans rechigner, l'industriel bâlois doit se soumettre » [322].

L'avenant à la concession est signé en été 1907. Par rapport aux engagements initiaux, Gregor Stächelin doit débourser 7 500 francs de plus. En outre, il doit dédommager la scierie Favre à Beuson, dont le fonctionnement du moulin est affecté par le captage d'eau déplacé en amont, en mettant à sa disposition le premier moteur électrique au service de l'artisanat dans le val de Nendaz[323]. Finalement, même si cela ne faisait clairement pas partie de ses plans initiaux, Gregor Stächelin participe à l'écriture d'une belle page de l'histoire humaine et sociale du Valais : en quelques mois, toute une commune de montagne passe de la lumière produite par les lampes à pétrole ou les lumignons traditionnels à huile de noix ou suif[324], à l'éclairage électrique. Un privilège réservé jusqu'alors à de rares nantis dans quelques villes ou hauts lieux touristiques. Dès septembre 1909, Aproz est éclairé en soirée par deux lampadaires publics, tandis que les 34 ménages du village disposent d'une ampoule gratuite et peuvent en acquérir une seconde à un prix préférentiel. Quelle transformation pour toute la communauté !

---

[322] C. Michelet (1977), p. 66.

[323] Notons néanmoins que cette transaction, agréée en juin 1906, a fait l'objet d'un litige (en cause : la puissance du moteur) réglé par un arrêt de la IIème section civile du Tribunal fédéral, le 27.05.1914 : document disponible sous https://www.servat.unibe.ch (DFR-BGE 40 11 332).

[324] L'éclairage à l'acétylène (gaz) existe aussi mais à très petite échelle, par ex. à la pinte d'Aproz, ainsi qu'à la maison de commune, la laiterie et l'école de Nendaz, dans *Gazette du Valais*, 27.01.1900.

Au bout de deux ans de travaux, l'usine hydroélectrique basée à Aproz, au pied du mont et au sud-ouest du village, est inaugurée en août 1908. La construction par une centaine d'ouvriers et la mise en exploitation n'ont pas été exemptes de difficultés, avec notamment une rupture de la canalisation de la prise d'eau à la Printse[325], des interférences sur les lignes de transmission[326], et deux conflits sociaux en relation avec le niveau des salaires et l'exigence faite aux ouvriers de travailler le dimanche. Un attentat à la dynamite sera même perpétré sur les installations[327] ! Voilà quelques exemples des tensions parfois extrêmes qui ont prévalu à l'époque entre un capitalisme souvent sans grand état d'âme et une lutte ouvrière et syndicale émergente.

Au terme des travaux, l'infrastructure est impressionnante. Un canal en béton de deux kilomètres, empruntant aussi un tunnel, relie la Printse au château d'eau situé au lieu-dit Les Crêtes. De là, les eaux sont précipitées - via une conduite forcée longue de deux kilomètres - dans une chute de 475 m qui fait tourner quatre turbines à Aproz. L'usine est alors l'une des plus importantes du canton ; la capacité installée est de 6 600 CV[328], ce qui la place au troisième rang des treize centrales en fonction en Valais en 1908. Avec le temps, nombre d'installations plus puissantes vont être construites[329]. En quelques décennies, la houille blanche devient une source majeure d'énergie pour le pays[330].

L'usine d'Aproz est rachetée par les Usines électriques de la Lonza à fin 1924[331]. Le turbinage se poursuit sans interruption jusqu'au début des années soixante. A relever que des travaux importants ont été réalisés en 1944-1945. En effet, le canal d'amenée des eaux de la rivière jusqu'au château d'eau doit être réhabilité sur près d'un kilomètre ; le béton a été rongé par le gypse présent dans le sol, et les mouvements de terrains ont provoqué des fissures. La Lonza choisit alors le bois comme matériau de construction, celui-ci étant à la fois insensible au gypse et suffisamment souple pour s'adapter aux poussées du terrain. Vu les dimensions de la canalisation (960 m de long et un mètre de diamètre), ce chantier fait figure de première en Suisse !

---

[325] L'accident est attribué à la mauvaise facture de l'ouvrage ou à un affaissement de terrain. Il en résulte un éboulement de 1 500 m^3, projeté dans le lit de la rivière et causant une inondation momentanée de prés et jardins à Aproz, *L'Ami du Peuple*, 09.09.1908.

[326] Gregor Stächelin offre dans la presse une récompense de 500 frs *« à celui qui dénoncera les personnes mal intentionnées qui font des courts-circuits sur la ligne aérienne »*, *Le Confédéré*, 18.03.1908.

[327] *L'Impartial*, 30.05.1909.

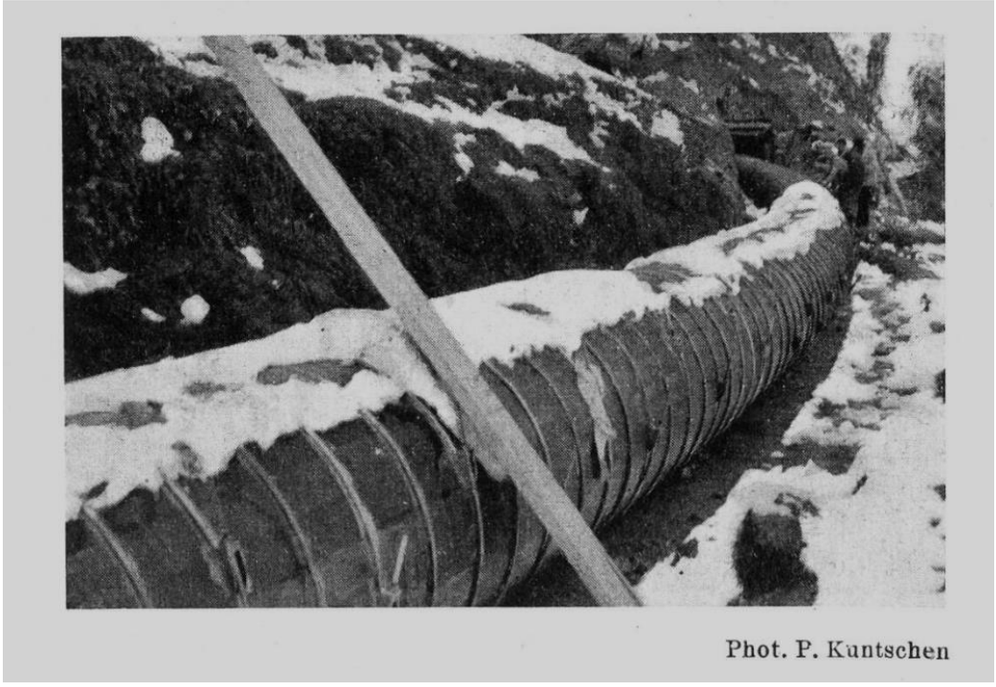
[328] Soit 4,85 MW.

[329] Néanmoins, en termes de capacité, l'usine d'Aproz est encore au 16e rang sur 23 unités en opération en 1927, et au 22e rang sur 31 en 1940, dans M. Zurbriggen (1952).

[330] La capacité installée en Valais en 1943 atteint 890 000 CV, soit dix fois plus qu'en 1908 ; la production effective représente un cinquième de toute l'hydroélectricité produite en Suisse.

[331] Gregor Stächelin devient un des principaux actionnaires de la Lonza, jusqu'à sa mort en 1929.

Le nouveau canal d'amenée d'eau depuis la Printse, 1945



La canalisation a l'apparence d'un tonneau sans fin, formé de planches s'emboîtant latéralement par une rainure ; chaque 25 cm, la conduite est cerclée d'un anneau de fer, et le tout est enfoui.

***Source** : P. Kuntschen, Journal forestier suisse, n° 96, 1945, pp. 99-101.*

En 1962, la vétusté des installations et la diminution du débit de la Printse due à l'exploitation du barrage de Cleuson conduisent la Lonza à mettre fin au fonctionnement de l'usine[332]. La concession de 1906 sur le cours inférieur de la rivière n'étant plus utilisée, elle est alors résiliée et la commune de Nendaz retrouve la pleine possession des eaux. En 1966, après soixante années de loyaux services, l'usine hydroélectrique d'Aproz est modifiée en station de transformation du courant ; la conduite forcée est démontée.

Entretemps, le développement de l'hydroélectricité s'est accéléré en Valais central, avec la construction des barrages de la Dixence (1930-1936), de Cleuson (1947-1951) et de la Grande-Dixence (1951-1965). Plusieurs centrales ont été mises en service, dont celle située près de Bieudron qui, à l'époque, s'impose comme la plus importante de Suisse avec une capacité de 390 MW, soit 80 fois plus que l'ancienne usine Stächelin.

Pour Aproz, les jeux ne sont pourtant pas encore totalement faits ! En effet, les crises pétrolières mondiales de 1973 et 1979 vont replacer le débat sur l'indépendance et la souveraineté énergétiques au premier plan et, durant l'été 1979, la commune de Nendaz met en route une étude pour analyser une possible réactivation de la production électrique à Aproz. Les consultants concluent qu'une remise en service est réaliste et

[332] *La Feuille d'Avis du Valais*, 24.02.1966, et *Le Nouvelliste*, 25-26.08.1979.

rentable[333]. Mais à la fin de l'année, un second projet est soumis à la commune de Nendaz ; il consiste en options de captage et de pompage des eaux de la Printse et de divers torrents pour alimenter le lac de Dix[334]. En définitive, la relance de la production électrique à Aproz n'aura pas lieu ; en 1986, les autorités communales et l'assemblée primaire de Nendaz approuvent la concession et la convention avec Energie Ouest Suisse (EOS) S.A. et la Grande-Dixence S.A. pour un projet pharaonique d'un milliard de francs visant à produire 1 200 MW[335]. La mise à l'enquête en 1988 fait face à de nombreuses oppositions sur les nouveaux captages envisagés et leur impact sur les cours d'eau. Cette lutte difficile, à laquelle le consortage pour l'irrigation d'Aproz est pleinement associé, permet de contenir quelque peu les ambitions des promoteurs et de sauvegarder un débit minimum à la Printse, nécessaire pour les bisses et l'arrosage. Les travaux débutent cinq ans plus tard. Le chantier est colossal. *« Une galerie est creusée sur plus de 15 km entre le barrage de la Grande-Dixence et Tracouet. L'eau plonge ensuite en plaine dans un puit blindé de 4,3 km de long pour 1883 mètres de dénivelé, soit le record mondial en 1999 de la plus haute chute. L'usine est construite presque entièrement dans la montagne ; il y a 23 km de galeries, de tunnels et de puits »*[336].

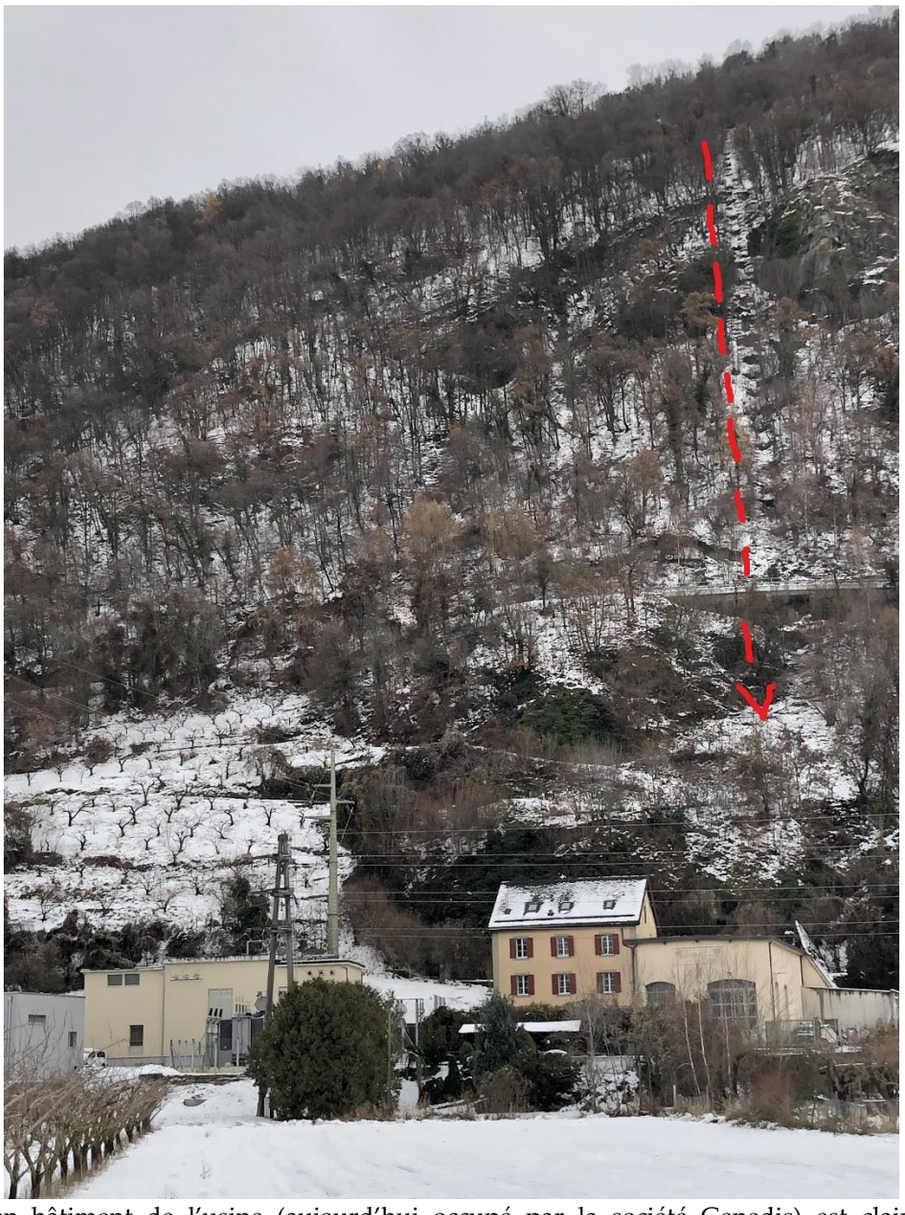
L'inauguration officielle de la nouvelle usine hydroélectrique de Bieudron a lieu en juin 1999. Survient alors, le 12 décembre 2000, « la catastrophe absolue » avec la rupture du puits blindé, 700 mètres en amont de l'usine ; outre d'importants dégâts au nord du village de Fey, une énorme coulée de 50 000 m^3 de boue coupe la route d'Aproz à Riddes et obstrue une partie du Rhône. Le bilan est tragique : trois victimes, des destructions extraordinaires et un traumatisme pour toute la région[337]. La réparation des installations est mise en route dès 2005 avec un chemisage intérieur (introduction d'un nouveau tube d'acier dans la conduite) et un contournement en profondeur dans la zone de l'accident, pour un coût total de 365 millions de francs. En 2009, une condamnation pour homicide par négligence est prononcée à l'encontre de la société propriétaire et de l'entreprise de construction. Le redémarrage de l'usine de Bieudron n'interviendra qu'en janvier 2010.

Aujourd'hui, le bâtiment historique de l'usine Stächelin témoigne encore de la période pionnière de l'électricité et du rôle d'Aproz comme centre de production pendant près de soixante ans. Il abrite – à côté de la sous-station électrique des Forces motrices valaisannes (transformation de l'électricité de 65 kV à 16 kV) – le centre opérationnel régional du Service électrique intercommunal (SEIC)-Télédis S.A.[338] qui emploie une trentaine d'agents et assure notamment la distribution du courant dans plusieurs communes du Valais central. Cette activité stratégique perpétue en quelque sorte la

[333] L'investissement nécessaire est évalué à 12,5 millions de frs, les frais d'exploitation annuels à 1,1 million de frs et le prix de revient au kWh à 4,95 centimes, dans *Le Nouvelliste,* 25-26.08.1979.
[334] *Le Nouvelliste,* 01.05.1980.
[335] *Le Nouvelliste,* 25.06.1986 et 24/25/26.12.1986.
[336] *Le Nouvelliste,* 04.06.1999.
[337] *Le Temps,* 14.12.2000.
[338] Le Groupe change de nom en automne 2022 et devient Genedis.

longue tradition d'Aproz au service de l'approvisionnement en électricité de la commune de Nendaz et au-delà[339].

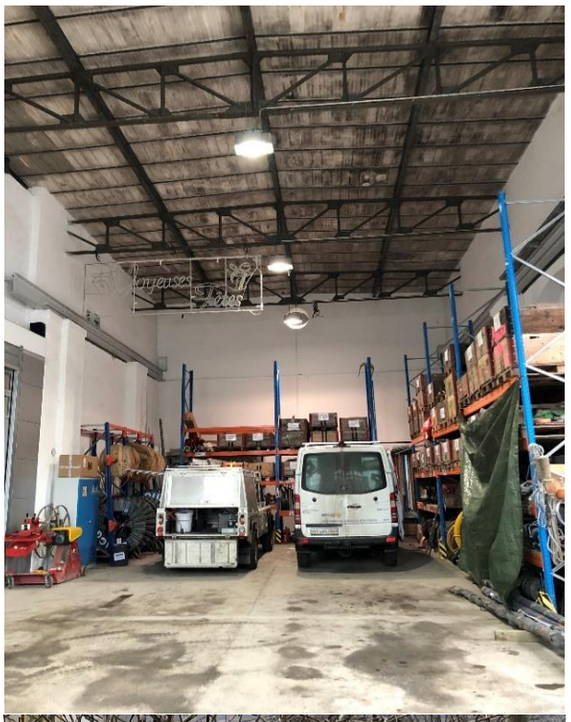
L'usine électrique d'Aproz



L'ancien bâtiment de l'usine (aujourd'hui occupé par la société Genedis) est clairement identifiable dans un environnement hivernal. Les autres bâtisses sont parties à la station de transformation actuelle. La flèche rouge localise la conduite forcée (démantelée en 1966) depuis la crête du mont.
***Source** : Michel Mordasini (janvier 2022).*

[339] Dans le territoire d'Aproz sous juridiction sédunoise, c'est la compagnie OIKEN S.A. qui assure la distribution de l'électricité.

Quelques vestiges de l'usine électrique





En haut, l'ancienne salle des turbines, aujourd'hui un garage/atelier/entrepôt de Genedis.
En bas, au pied du bâtiment de l'ancienne usine, la conduite d'évacuation des eaux (maintenant obstruée) vers le Rhône.
***Source** : Michel Mordasini, lors de la visite des installations en février 2022 avec le contremaître du réseau Genedis.*

Des fontaines à l'adduction d'eau potable

Aussi paradoxal que cela puisse paraître pour une région généreusement pourvue en ressources hydriques et réputée aujourd'hui pour son eau minérale, Aproz a souvent dû faire face à un approvisionnement en eau potable à la fois précaire et de piètre qualité. Dans son rapport de gestion de 1913, le Conseil d'Etat note que la commune de Nendaz a des sources d'eau mal captées. Lorsque la fièvre typhoïde sévit en Valais en 1922, près d'un tiers des 42 cas signalés sont constatés à Aproz[340]. Le Conseil d'Etat estime alors que *« la fièvre typhoïde est une maladie qui deviendra plus rare dans notre canton dès le jour où les communes posséderont des systèmes hydrologiques en rapport avec les règles d'une hygiène bien comprise* »[341]. C'est dans cet esprit que le chef du Département de l'intérieur déconseille en 1925 aux Aproziens de prendre l'eau à la Printse et leur demande de capter des eaux de source pour ne pas tomber malade[342].

Nous ne disposons que de quelques indices et documents pour comprendre comment a évolué la gestion des ressources en eau potable dans le val de Nendaz. A la fin du XIX[e] siècle, on se soucie de rapprocher l'eau des villages. Pour ce faire, on utilise des tuyaux en bois évidés, emboîtés les uns dans les autres, alimentant des bassins faits de troncs de mélèzes creusés[343]. En 1893, la commune compte dix fontaines pour 2 215 habitants ; l'eau est considérée comme bonne et saine, mais les canalisations en bois sont malpropres et, en hiver, il y a parfois un manque d'eau[344]. Une innovation majeure intervient en avril 1900, lorsque le village de Baar demande l'autorisation d'acheter des tuyaux en fer galvanisé pour les amenées d'eau à trois nouvelles fontaines publiques. Le conseil communal accepte et accorde un financement assuré par une coupe de bois, si les habitants prennent en charge le travail. Tous les villages et hameaux qui manifestent leur intérêt à construire des fontaines et utiliser les nouveaux tuyaux vont obtenir le soutien financier de la commune[345]. *« L'initiative de procurer une bonne eau potable à nos populations »* prise par l'administration communale est alors dûment saluée[346].

Le caractère novateur des tuyaux de fer galvanisé est loin d'être anodin. Ces nouvelles conduites rendent possible un véritable système modernisé d'adduction d'eau, avec une accumulation d'eau à la source dans un réservoir qui permet une mise sous pression, préalable indispensable à l'installation de bornes hydrantes et, ultérieurement, une amenée d'eau dans les maisons. La plupart des fontaines vont désormais être équipées d'un « raccord-baïonnette » compatible avec les tuyaux de toile enroulables des pompiers, une étape majeure pour la protection des villages contre les incendies.

---

340 Y. Fournier (2017), p. 42.
341 Rapport de gestion 1922 du Conseil d'Etat.
342 Y. Fournier (2017), p. 43.
343 S. Germanier (2010), p. 84.
344 Rapport de gestion 1893 du Conseil d'Etat.
345 Ce soutien financier est élargi en avril 1905 pour l'achat de tuyaux supplémentaires afin d'assurer un écoulement jusqu'au sortir des villages du débit continu des fontaines, cité dans *Nendaz Panorama,* n° 86, juin 2004.
346 *L'Ami du Peuple valaisan,* 30.10.1901.

Aproz saisit rapidement l'opportunité et obtient en 1905 les tuyaux pour rénover ses fontaines publiques. Une commission des fontaines est instaurée l'année suivante dans le village, et les résidents deviennent consorts de cette nouvelle infrastructure[347]. Quelques maisons individuelles se connectent progressivement au réseau, ce qui marque un progrès incontestable. Mais la capacité limitée et la qualité médiocre des sources et du captage de l'eau demeurent des points critiques. A cette époque, l'eau des ménages semble provenir principalement d'une source située sur la rive droite de la Printse. Comme l'indique l'épidémie de fièvre typhoïde de 1922, les risques de pollution de l'eau sont loin d'avoir été tous écartés. En 1925, la commune accorde une nouvelle fourniture de tuyaux de fer galvanisé ainsi que d'autres fournitures au village, après une analyse de l'eau par un chimiste[348]. Il semble qu'alors l'eau soit captée à une autre source, sur la rive gauche de la Printse, au pied du coteau de Cor.

Au début de la deuxième guerre mondiale, un géologue de l'armée est chargé de se pencher sur l'approvisionnement en eau potable dans la commune de Nendaz[349]. La situation à Aproz apparaît comme préoccupante. Le village dispose alors de trois fontaines, tandis que 20 maisons sont connectées au système public de distribution d'eau. Le réservoir d'eau potable est ancien et se trouve dans un bosquet au-dessus de la route de Fey, sous le sentier conduisant à Cor ; son ouverture est à peine recouverte par une grosse pierre. La source se situe un peu à l'est du réservoir, dans une prairie : la prise d'eau au fond d'un petit puit en ciment est récente mais mal exécutée, laissant pénétrer les eaux de surface. Une deuxième source existe à l'ouest de Cor, mais elle est très primitive. Globalement, le géologue de l'armée estime la qualité de l'eau comme « mauvaise ». A la même époque, la population se plaint aux autorités communales d'un volume d'eau potable insuffisant ; certaines familles doivent s'approvisionner directement à la Printse[350]. En fait, la situation laisse à désirer dans tous les villages de la commune, comme le reconnaissent les autorités : *« les installations que nous possédons sont excessivement sommaires, ne présentent aucune assurance contre la pollution des eaux et sont totalement insuffisantes en regard des exigences actuelles »*[351]. Une étude d'ensemble sur l'approvisionnement en eau potable des villages ne sera lancée qu'en mai 1947 ; elle débouche sur un programme substantiel d'investissement avec une innovation importante, à savoir une forte augmentation de capacité des réservoirs. Pour Aproz, dès la fin 1948, le captage d'eau potable s'effectue désormais à la source située vers Les Bioleys, sur la rive droite de la Printse, où un réservoir en béton de 250 m^3 est construit

[347] Un résident paie 5,45 frs pour devenir consort. Les statuts du consortage sont approuvés par le Conseil d'Etat en 1927.

[348] Protocole du conseil communal, 08.11.1925.

[349] Wasserversorgungsanlagen – Gemeinde Nendaz, Militärgeologe A. Vischer, Armeekommando, Abteilung für Sanität, März 1941, 7 Seite (CH AEV, AC Nendaz Suppl. PS 92/70).

[350] En l'absence de réaction des autorités communales, quelques citoyens prennent l'initiative en 1943 de réactiver l'ancien captage sur la rive droite de la Printse. Mais les travaux sont plus importants que prévu et peinent à être terminés. Entretemps, le Service de l'hygiène ne reconnaît pas cette eau comme potable. La commune refuse de contribuer à un chantier qu'elle n'a ni mandaté ni autorisé (CH AEV, AC Nendaz Suppl. PS 92/75).

[351] CH AEV, AC Nendaz Suppl. PS 92/90.

pour desservir également les villages de Baar et Plan-Baar ; près de deux kilomètres de canalisations de distribution sont installées à Aproz[352].

Une des fontaines « historiques » d'Aproz



La fontaine est gravée « 1905 » ; une borne hydrante moderne est installée à proximité.
***Source* : Michel Mordasini, juin 2022.**

Petite parenthèse. Dans cette situation de pénurie d'eau potable, pourquoi ne pas faire usage de l'eau minérale embouteillée à Aproz ? La commercialisation de cette eau a débuté peu après la fin de la deuxième guerre mondiale, essentiellement destinée à l'exportation. Connue jusqu'à Genève, cette eau n'est en fait guère appréciée par la population locale. Les ménagères la trouvent revêche à la cuisson, dure à la lessive et les hommes se plaignent qu'on ne peut même pas s'en servir pour se raser ! Les habitants d'Aproz préfèrent aller quérir l'eau dont ils ont besoin dans la forêt[353].

Une situation de stress hydrique affecte à nouveau la population, quinze ans plus tard. Suite à de nombreuses plaintes et pétitions[354], une nouvelle étude en relation avec l'eau

[352] CH AEV, AC Nendaz Suppl. PS 92/165.
[353] « Des Alpes a jailli la santé », SEBA S.A., 1961, p. 4.
[354] Voir par exemple l'article « Scandale de l'eau à Aproz » paru dans *Le Peuple valaisan*, 26.02.1965.

potable et les égouts dans l'ensemble des villages et hameaux de la commune est mise sur pied. Une fois de plus, le tableau s'avère préoccupant ; le président de Nendaz reconnaît notamment les « *lacunes certaines d'adduction d'eau potable pour le village d'Aproz. Ce village souffre de pénurie d'eau et a dû utiliser une eau pas toujours garantie* ». Pénurie oblige, il a en effet fallu opter pour des solutions provisoires telles que le pompage dans un puits (qui suppose que l'eau soit chlorée et cuite avant usage[355]) ou l'accès à de l'eau de source provenant de Cor. Cette situation précaire est décrite comme « *actuellement pas désespérée mais demandant à être améliorée rapidement* »[356]. L'urgence est reconnue par le conseil communal, et les travaux sont lancés sans délai. Aproz devient en 1966 le premier village de la commune à disposer d'un réseau moderne d'adduction d'eau et d'un système d'évacuation des eaux usées par égouts[357]. A cet égard, deux aspects remarquables méritent d'être relevés.

Tout d'abord, en raison du nombre limité de sources en altitude, la commune de Nendaz envisage une solution spécifique pour régler la pénurie d'eau potable à Aproz, grâce à la mise en place d'un partenariat privé-public avec la société Aproz Sources Minérales S.A. (SEBA S.A.). En raison du développement rapide de ses activités, cette dernière doit en effet construire une station de pompage dans la nappe phréatique du Rhône, sur la rive droite du fleuve et près de l'embouchure de la Lizerne, pour ses propres besoins en eau douce (lavage des bouteilles notamment). Une convention est dès lors signée en 1964 entre la commune et la SEBA S.A. pour utiliser cette installation afin d'alimenter aussi un réservoir de 1000 m^3 sur le coteau, au-dessous de la route de Fey, pour desservir en eau potable l'ensemble du village et établir une réserve en cas d'incendie. Cet arrangement, et le bénéfice d'un contrôle régulier de qualité par l'entreprise, améliorent durablement la fourniture d'eau potable à la population. Le village est aussi le premier du val de Nendaz à être équipé de compteurs enregistrant la consommation d'eau[358].

Le second élément concerne la construction d'un système moderne d'égouts dans le village et de la première station d'épuration des eaux usées du Valais. C'est en 1963 que Nendaz a lancé une réflexion visant au collectage des égouts de la commune pour en prévoir une évacuation vers un lieu où procéder à leur traitement. La première phase de mise en œuvre du plan directeur pour la commune se concrétise à Aproz en 1966, avec la construction de la station d'épuration (STEP) le long de la berge du Rhône, qui sert aussi à l'assainissement des eaux usées de Baar. Avec cette nouvelle installation, Aproz devient en quelque sorte un « village-pilote » dans la commune de Nendaz, tant en ce qui concerne l'adduction d'eau potable que l'évacuation des eaux usées. Dix ans plus tard, il est décidé que les eaux usées du reste de la commune seront évacuées vers une deuxième STEP de plaine, à Bieudron. Le projet est gigantesque, puisqu'il vise le traitement des eaux usées d'une population de 27 000 « équivalents-habitants » (y inclus

[355] *Le Nouvelliste du Rhône,* 05.03.1965.
[356] *Feuille d'Avis du Valais,* 05.03.1965.
[357] Investissement total de 1,1 million de frs, *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais,* 22.03.1972.
[358] Le système est généralisé dans la commune quinze ans plus tard, *Nendaz Panorama*, mai 2009.

les résidents temporaires)[359]. Un dernier développement significatif intervient en 1994, lorsque les eaux usées d'Aproz et de Baar sont détournées vers Bieudron ; déjà vieillissante, la STEP du village est alors reconvertie en station de pompage destinée à rehausser les flux d'eaux usées pour permettre leur écoulement libre vers l'aval.

L'an 2000 : coups durs à la station d'épuration de Bieudron

Lors de la crue dévastatrice du Rhône en octobre 2000, une digue cède à Bieudron. La STEP subit d'énormes dégâts, notamment dans les locaux souterrains où se trouve la machinerie ; l'installation est hors service. Des travaux de nettoyage et remplacement du matériel détruit sont engagés sans tarder. Le dernier bon de travail pour ces réparations (sur un budget total d'environ 255 000 francs) est signé le 12 décembre 2000[360].

Ce même jour, peu après 20h00, le nouveau puits blindé (Nendaz-Condémines) du complexe hydroélectrique de Cleuson-Dixence se rompt ; un jeyser de 50 mètres et 50 000 m^3 d'eau et de boue jaillissent de deux failles et dévalent la pente. Cette tragédie cause la mort de trois personnes. Les dégâts sont immenses ; la STEP de Bieudron est totalement hors d'usage. Les eaux usées de la commune de Nendaz doivent alors être rejetées au Rhône. En avril 2002, la station d'épuration est partiellement remise en fonction, mais la réhabilitation de la station ne sera achevée qu'en 2010, pour un coût total de 11,3 millions de francs[361].

En rétrospective, il est frappant de constater que les trois années-clé dans le développement de l'adduction de l'eau potable à Aproz – 1905, 1948 et 1966 – ont chacune été précédées d'une période de crise prolongée durant laquelle l'approvisionnement en eau était insuffisant tant au plan quantitatif que qualitatif pour répondre aux besoins d'une population en forte croissance[362]. Les contraintes du budget communal expliquent en partie l'incapacité des autorités à assurer l'entretien et l'amélioration régulière des installations. Cela dit, le manque d'anticipation et de priorisation de l'eau potable dans l'agenda des discussions au conseil communal – par rapport aux nombreuses autres attentes et demandes – apparaît clairement lors de la revue des protocoles de séance. Cette situation se traduit par une détérioration et un délabrement des infrastructures et des équipements au fil des années, ce qui aboutit à des crises aiguës imposant alors de très lourds investissements pour reconstruire l'entier du réseau d'adduction et d'écoulement des eaux. Depuis les travaux entrepris au milieu des années 1960, la situation a fondamentalement changé : les dépenses de la commune dans le domaine de l'eau potable et des eaux usées sont importantes et bien planifiées,

[359] Les budgets pour la STEP et les collecteurs de transport sont de respectivement 5 et 6,6 millions de frs. La Confédération octroie une subvention de 47,5 %, et le canton de 36 %. Le chantier s'ouvre en 1977, et l'installation est mise en service en juillet 1982, *Nendaz Panorama,* n° 105, septembre 2010.

[360] *Le Nouvelliste,* 15.10.2000.

[361] Extraits de *Nendaz Panorama,* n° 105, septembre 2010.

[362] La population d'Aproz s'accroît d'environ 1,5x entre 1870 et 1905, et de 2x entre 1910 et 1945.

assurant un entretien régulier du réseau et l'assainissement des collecteurs, ainsi que l'extension des installations au gré des besoins.

Relevons enfin qu'avec l'émergence en 2005 du nouveau quartier du Carolet, à l'est du village historique, des travaux d'aménagement ont été entrepris par la ville de Sion. Ils sont terminés en 2010. L'eau potable de ce nouveau quartier est fournie par le réseau municipal, alors que les égouts sont connectés à celui de Nendaz et traités à la STEP de Bieudron[363]. Une particularité additionnelle de cette région, mais cette fois constructive et pragmatique.

L'école au village

Pendant des siècles, l'église catholique a joué un rôle dominant dans l'enseignement en Valais, au travers notamment du catéchisme dans les paroisses, de l'écolage privé pour les enfants de classes aisées et de quelques collèges fort réputés. Jusqu'au début du XIX^{e} siècle, les populations résidant en montagne et dans les campagnes paraissent délaissées et peu concernées par l'éducation. D'aucuns estimeront d'ailleurs que cette situation a longtemps maintenu l'exploitation des plus démunis. Alors qu'à cette époque les divisions et disputes entre « conservateurs » et « libéraux » sont extrêmement vives, la population rurale ne semble pas immédiatement acquise à la cause d'un Etat voulant instruire le peuple. Elle apparaît comme réticente : « *du temps perdu, de l'argent gaspillé* », observant aussi que « *les régents ne conduisent pas mieux leur train rural que des voisins qui ne savent pas lire* »[364]. Avec la première loi scolaire de 1828, un nouvel équilibre est âprement discuté et contesté entre les pouvoirs ecclésiastique et civil pour le contrôle de la direction des écoles, qui comptent alors 7 500 écoliers et 210 maîtres, dont 73 prêtres et 13 régentes[365]. Les divergences sont telles que cette tentative législative aboutit à un échec, qui ne sera d'ailleurs pas le dernier ! Conséquence : le niveau d'éducation reste longtemps très médiocre. En 1836, une commission de la Diète « *gémit sur la situation pitoyable de l'enseignement primaire* »[366] et, vers la fin des années 1860, un tiers des recrues militaires valaisannes ne savent pas lire et deux-tiers ne savent pas écrire. Ce n'est qu'après des décennies d'avancées et de reculs qu'émerge enfin en Valais, vers la fin du siècle, une école moderne fondée sur quatre principes fondamentaux : instruction publique placée sous la surveillance et la direction de l'Etat, liberté de l'enseignement, scolarité obligatoire et gratuité de l'enseignement[367].

En mai 1849, la loi pour l'éducation approuvée en votation populaire avait réaffirmé la responsabilité des communes concernant l'ouverture des écoles nécessaires à l'instruction de tous les enfants domiciliés sur leur territoire et la nomination des

[363] Une convention a été signée par les deux communes en 2004.
[364] P. M. Farquet (1949).
[365] L. Delaloye (1937), p. 151.
[366] Cité par P. M. Farquet (1949).
[367] Pour plus d'information sur l'histoire de l'école valaisanne, voir notamment : Ch.-L. de Bons (1856), P. M. Farquet (1949) et J. Guntern (2006).

enseignants. Elle insistait aussi sur la fréquentation obligatoire pour chaque enfant de sept à quinze ans, et une inspection cantonale régulière de toutes les écoles du canton. Dans les années qui suivent, les progrès sont notables mais lents, et l'absentéisme des élèves reste endémique. Ce n'est qu'avec la refonte de la loi d'instruction publique en juin 1873 que l'enseignement obligatoire finit par s'imposer dans les campagnes. Des sanctions financières sont notamment prévues en cas d'infraction : une amende de 0,20 franc est due pour chaque absence non justifiée, et les parents qui entravent ou négligent gravement l'éducation de leurs enfants encourent une lourde pénalité[368]. Par ailleurs, vu le manque d'empressement de certaines administrations communales à réclamer les montants dus, les amendes scolaires sont annoncées lors des criées publiques, avec obligation pour les parents de payer dans la huitaine ; le Conseil d'Etat se réserve aussi l'option de prendre des mesures sévères à l'encontre des communes récalcitrantes[369].

Que pouvons-nous dire de l'évolution de l'enseignement primaire pour les enfants de la région d'Aproz ? En 1857, on dénombre sept écoles primaires dans la commune de Nendaz, dont une classe mixte à Baar. Celle-ci accueille les premiers élèves d'Aproz ; selon le recensement de 1870, le village compte dix-neuf enfants en âge de scolarité. Les écoliers empruntent alors le chemin muletier escarpé qui gravit le coteau pour atteindre en vingt minutes le plateau de Baar. Les rapports annuels de l'inspecteur cantonal disent le défi de ces premières années de l'enseignement primaire ; la classe de Baar/Aproz, avec une cinquantaine d'élèves, est ainsi évaluée de « médiocre à mauvaise » (1880, 1882), « classe faible sous tout rapport » (1883), « triste résultat » (1884)[370]. A l'échelle de la commune de Nendaz, l'inspecteur porte un regard très critique : « *l'administration de cette commune ne s'occupe nullement des écoles, sauf la nomination du personnel enseignant* » (1885). Mais il convient de relever que le mandat confié aux communes dans le domaine de l'éducation n'est pas accompagné de ressources nouvelles ; charge est laissée aux communes elles-mêmes de mobiliser le financement nécessaire, soit par un fonds d'école alimenté par des contributions volontaires ou des ventes de bois par exemple, soit par une augmentation de l'impôt. Cela crée une nouvelle réalité budgétaire pour Nendaz : le salaire des onze enseignants et la location des maisons d'école coûtent 3 080 francs en 1881, soit plus d'un quart des dépenses totales de la commune[371]. C'est dire que la marge de manœuvre pour les équipements, le matériel et l'entretien des écoles est quasi inexistante. Du reste, chaque élève est appelé, à l'époque, à apporter quotidiennement une bûche pour chauffer la classe.

A l'évidence, la qualité de l'éducation est aussi fonction du zèle et de la formation des enseignants. Pour ces derniers, les défis sont considérables, avec la gestion d'une classe d'une quarantaine d'élèves, tous niveaux confondus, dans une salle souvent sombre et faiblement éclairée. Durant les premières années de l'instruction publique, la

[368] Pouvant aller de 10 à 30 frs, dans P. M. Farquet (1949), p. 172.

[369] Ainsi, le 21 juin 1878, la commune de Nendaz est mise en recouvrement par le Conseil d'Etat pour la somme de 158 frs pour des amendes encourues pour 794 absences non justifiées des enfants, amendes dont la commune a négligé la perception, dans *La Nouvelle Gazette du Valais*, 29.09.1878.

[370] Rapports annuels de gestion du Conseil d'Etat.

[371] Comptes de la commune de Nendaz pour 1881, information mise à disposition par Y. Fournier.

rémunération semble avoir été insuffisante pour attirer et fidéliser un personnel motivé et qualifié : « *l'instruction était trop souvent confiée au premier venu. Seules se présentaient des personnes qui n'avaient pas d'emploi pendant l'hiver et qui étaient désireuses de s'assurer par ce moyen, une modeste subsistance. La fonction de régent n'avait rien d'enviable* »[372]. La situation change progressivement à partir de 1850 avec, d'une part, l'établissement d'un Département cantonal de l'instruction publique et, d'autre part, l'ouverture de l'Ecole Normale pour la formation des aspirants régents. Le profil et le statut de l'enseignant se transforment alors, et la rémunération va suivre. Le salaire moyen d'un régent passe de 125 francs pour six mois d'école en 1856 à 160 francs en 1870, pour atteindre 275 francs en 1875[373], un montant substantiel et parfois envié, en regard de ce que gagnait à l'époque un travailleur agricole.

L'ouverture d'une classe primaire dans le village d'Aproz remonte à 1885. Depuis lors, et pendant une vingtaine d'années, l'école est tenue par un régent ou une régente et accueille une moyenne annuelle de quarante à cinquante élèves répartis à part quasi égale entre filles et garçons[374]. La durée de l'enseignement est de six mois, du début novembre à la fin avril[375]. Dans les rapports annuels de l'inspecteur cantonal, on constate que l'école peine, dans un premier temps, à remplir son mandat. De 1885 à 1891, les appréciations portées sur (1) la tenue et la discipline, (2) l'ordre et la propreté, et (3) les résultats obtenus, ne dépassent pas le niveau « moyen à médiocre ». L'absentéisme des élèves est marqué avec plus de 300 absences notées pour chaque année scolaire, dont une part importante de « non justifiées » et donc a priori sujettes à amende. L'arrivée d'une institutrice chevronnée en 1892 va toutefois insuffler une nouvelle dynamique : les évaluations externes portées sur le zèle de ladite enseignante et les progrès réalisés par les élèves vont rapidement s'établir et se maintenir à un niveau qualifié de « bon à très bon ». La performance globale de l'école continue cependant d'être péjorée par une tension persistante entre la présence régulière attendue des élèves et la contribution des enfants à l'économie de subsistance des familles, en aidant aux champs et sur les digues ou en s'occupant des bêtes. Il est frappant de constater dès 1907 une très forte résurgence de l'absentéisme en classe[376]. Si les données nous manquent pour pouvoir proposer une analyse plus fine de cette situation particulièrement aiguë à Aproz en comparaison avec les autres écoles primaires du val de Nendaz, il est néanmoins vraisemblable que l'explication tient en partie à la mauvaise conjoncture économique que le village connaît à cette époque.

La maison d'école « historique » à Aproz était située à quelques pas du lieu où sera construite l'église après la deuxième guerre mondiale. Ayant fait l'objet d'une

---

[372] P. M. Farquet (1949), p. 85.

[373] *La Nouvelle Gazette du Valais*, 19.10.1876.

[374] Le salaire des enseignants à Aproz (pour 6 mois d'école) a été régulièrement ajusté, passant de 270 frs en 1885, à 300 frs en 1888, puis 540 frs en 1903, 700 frs en 1910 et 800 frs en 1915. A noter que la rémunération d'une régente est inférieure d'au moins 10 % à celle d'un régent.

[375] La durée de la scolarité obligatoire dans la commune passe à 7 mois en 1962 et 9 mois en 1963.

[376] Dans les rapports de gestion du Conseil d'Etat, on relève en effet 700 absences notées en 1907 et 830 en 1909, puis un record de 1 540 absences en 1910, avant une stabilisation à près de 700 absences les six années suivantes.

rénovation en 1924 et d'une transformation en 1934[377], cette bâtisse va continuer d'accueillir des générations d'élèves jusqu'au début des années 1950. Les anciens se souviennent encore de ce bâtiment qui hébergeait, dans les années trente, à la fois la laiterie du village – au rez-de-chaussée – et les deux classes primaires, les garçons au premier étage et les filles au deuxième étage accessible par un escalier extérieur. Chaque étage disposait d'une salle de classe d'environ 30 m² et d'une « chambrette » destinée à l'instituteur ou l'institutrice. L'ameublement de la classe était rudimentaire, constitué principalement de sept bancs à quatre places, et un calorifère dont le tuyau de cheminée traversait tout le local, diffusant ainsi la chaleur. Les élèves devaient assumer la conciergerie, notamment le balayage et le ramonage, ainsi que l'allumage et l'alimentation en bois du fourneau[378]. Chaque classe était divisée en quatre divisions selon l'âge des élèves ; les plus âgés d'entre eux assistaient souvent le régent dans la formation des plus jeunes. L'examen d'émancipation, au terme de la scolarité à 15 ans, portait sur quatre domaines : lecture et compte-rendu, calcul, histoire et géographie, et le français.

Dernier regard sur l'école primaire « historique »



Proche de l'église, la bâtisse « historique » de l'école primaire reste en fonction jusqu'au début des années 1950. Le bâtiment abrite ensuite le local de répétition de la fanfare et un appartement. Il est finalement désaffecté et démoli en 1980[379].
***Source* : Emmanuel Darioly, Aproz (coll. privée).**

[377] Dans le cadre des travaux de chômage soutenus par la Confédération et le canton.
[378] A cette époque, le bois était fourni par la commune et stocké au galetas.
[379] *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais,* 16.05.1980

Face à la croissance démographique toujours soutenue dans la région d'Aproz et compte tenu du relèvement des exigences de l'instruction publique, la commune décide au milieu des années cinquante la construction d'un établissement scolaire moderne et plus spacieux. La nouvelle école primaire comprend quatre salles de classe, un espace prévu pour le bricolage, une salle des maîtres, ainsi qu'une salle de gymnastique[380]. Elle va marquer la vie scolaire de centaines d'enfants pendant plus de cinquante ans.

Maison d'école primaire d'Aproz



L'école est inaugurée en octobre 1956.
Source* : *Le Nouvelliste, 31.08.2010.

En 2007, l'installation d'un pavillon sur le site permet d'ouvrir une classe supplémentaire, mais cet arrangement est transitoire, car la population du village continue de croître rapidement[381]. La maison d'école doit donc être réaménagée, rénovée et agrandie. L'ancien bâtiment est intégré dans le plan du nouveau centre scolaire, qui inclut aussi de nouvelles constructions[382] ; un complexe scolaire tout neuf est ainsi

[380] *Le Rhône,* 23.10.1956.
[381] Croissance de 40 % de la population en dix ans.
[382] Pendant deux ans, les élèves des classes primaires sont accueillis à l'ancienne école de Fey, un transport scolaire étant assuré entre les deux villages.

inauguré en 2016[383]. Désormais, le village dispose de six classes primaires, deux classes enfantines, un local pour les travaux manuels et une salle des maîtres ; les nouveaux locaux peuvent accueillir entre quatre-vingt et cent élèves. Le complexe comprend également une salle de gymnastique spacieuse et moderne, qui fait également office de salle polyvalente avec une capacité de près de trois cents places, permettant ainsi l'organisation d'événements festifs et de manifestations sociales et culturelles. Ces infrastructures vont accompagner la scolarité enfantine et primaire des enfants de la localité durant la prochaine décennie.

Ecole enfantine et primaire d'Aproz, aujourd'hui



***Source** : photo par drône, printemps 2022, © lindaphoto.ch*

Un développement additionnel intervient en 2017, avec l'ouverture de la crèche/garderie « Les Grenouilles » pour les tout petits et une unité d'accueil pour écoliers[384], ce qui complète l'infrastructure scolaire et parascolaire pour l'accueil et l'éducation de la jeunesse. Les formations secondaires, supérieures et professionnelles sont offertes hors du village, principalement à Basse-Nendaz ou Sion.

---

[383] L'établissement a coûté 11 millions de frs. Il est ouvert aux élèves en août 2015 et officiellement inauguré le 21 avril 2016, dans *Nendaz Panorama,* n° 120, août 2016, p. 14.
[384] *Nendaz Panorama,* n° 123, décembre 2017.

Vie communautaire et sociale

Une caractéristique remarquable de la vie rurale dans le val de Nendaz est la valeur et l'importance accordées à l'entraide et aux travaux partagés et effectués en collectif, pour le bien commun. Pour reprendre les mots de Cyrille Michelet : « *trop faible isolément pour résoudre beaucoup de problèmes de la vie rurale, l'individu recherche l'association* »[385]. Cette tradition est ancestrale. Elle s'appuie tout d'abord sur le rôle central assumé de tous temps par la famille, souvent élargie. Mais cette approche a aussi reçu une impulsion forte dès la fin du XV^e^ siècle, lorsque les communes valaisannes revendiquent et acquièrent de leurs seigneurs une autonomie accrue dans la gestion des affaires locales et des ressources naturelles, notamment l'eau, la forêt, les pâturages et les alpages. A l'aube des grands changements sociétaux et économiques qui s'annoncent vers la fin du XIX^e^ siècle, la population va démontrer sa capacité à relever les nouveaux défis et à contribuer à la marche du progrès, en s'appuyant sur les valeurs traditionnelles de solidarité et de coopération.

Certes, différents aspects du travail « communier » à Nendaz ont longtemps été liés à des obligations imposées à titre de fiscalité indirecte ou de participation au bénéfice de ressources partagées, comme le bois de chauffe par exemple. Mais les corvées villageoises sont souvent le seul moyen disponible au sein d'une communauté financièrement démunie et peu monétisée pour entreprendre des travaux d'envergure visant à développer les infrastructures et protéger le patrimoine commun. Il s'agit notamment d'assurer l'exploitation et l'entretien des forêts communales et bourgeoisiales, la construction et l'amélioration des chemins, ou le développement de l'irrigation. Dans la région d'Aproz, c'est avant tout la défense contre les crues du Rhône et de la Printse qui a mobilisé l'énergie collective et la solidarité de la population. Les corvées sur les digues, l'engagement solidaire pour faire face aux travaux de réhabilitation après les inondations, ainsi que le travail collectif pour protéger et entretenir le pont sont autant de tâches pénibles et récurrentes qui ont accompagné la vie de plusieurs générations d'habitants de cette région.

D'autres facettes de la vie communautaire et associative ont joué un rôle important dans le processus de développement de la région. C'est notamment le cas de la pratique traditionnelle du consortage, qui établit statutairement une propriété partagée – avec droits, obligations et responsabilité – pour accéder collectivement à des ressources et infrastructures autrement inaccessibles comme l'adduction d'eau potable, l'irrigation ou l'organisation de l'alpage. Dans le village, des consortages sont ainsi mis sur pied pour la construction et la gestion des fontaines[386], l'organisation de la laiterie, la gestion et l'entretien des bisses et le remembrement parcellaire des îles[387]. Dans ce même esprit, l'approvisionnement en denrées alimentaires et intrants agricoles est dominé dans le village, dès 1905 et pour près de septante ans, par un ou deux magasins organisés souvent sous forme coopérative. Reposant sur une assise juridique plus informelle, d'autres groupements d'habitants voient également le jour pour assurer des fonctions

[385] C. Michelet (1977), p. 93.

[386] Le statut du consortage pour les fontaines a été homologué par le Conseil d'Etat en 1927.

[387] Homologation par le Conseil d'Etat en 1942 du consortage pour le remembrement.

précises ; ainsi, la gestion collective du four banal du village permet à chaque ménage, à tour de rôle, de faire cuire le pain préparé au foyer[388].

Une autre dimension importante a trait à la religion. Pendant des siècles, le catholicisme a profondément influé sur la vie quotidienne, personnelle et communautaire, de toute la région. L'histoire d'Aproz est intimement liée à celle de la paroisse de Nendaz. Le centre religieux du val se situe à l'église de Basse-Nendaz. La messe dominicale[389] et toutes les fêtes et cérémonies religieuses signifient de longs et fréquents déplacements pour les habitants de la plaine ; près de deux heures sur un chemin muletier caillouteux et escarpé. L'inauguration de la chapelle de l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf dans les années 1920 donnera la possibilité à certains Aproziens de s'y rendre pour la messe dominicale. Vers la fin de la deuxième guerre mondiale, ce service religieux est transféré dans l'un des baraquements désaffectés de la mine de pyrite près des gorges de la Printse, avec l'espoir de la construction prochaine d'une chapelle au village. Durant toute cette période, les fêtes et cérémonies importantes, des baptêmes aux ensevelissements, continuent de se dérouler à Basse-Nendaz. Par ailleurs, le village ne disposant pas de son propre cimetière, les défunts doivent être transportés à Basse-Nendaz, généralement à dos d'hommes, pour y être inhumés. L'image de ces cortèges funèbres va toutefois bientôt appartenir au passé : grâce à la générosité de quelques familles, un terrain est gracieusement mis à disposition pour la construction de la nouvelle chapelle, et le financement des cloches est assuré[390].

Dans un élan communautaire spectaculaire, le village se mobilise dès 1945 pour prélever des pierres dans le lit de la Printse et les transporter jusque sur le site. Le tuf, taillé au Plan des Tsarbounires, fournit un matériau indispensable, transporté par des luges à cornes jusqu'à la route de Fey puis sur des chars tirés par des mulets. La mobilisation des fidèles se poursuit pour permettre le financement des travaux. La pose de la première pierre a lieu en avril 1946, et le chantier dirigé par l'entreprise Rossini d'Aproz peut commencer[391] ; les hommes du village vont y travailler bénévolement tous les samedis et dimanches. Dédiée à Saint-Nicolas de Flüe, la chapelle est bénie et inaugurée en mai 1948, et sera consacrée comme église cinq ans plus tard par l'évêque du diocèse[392]. Le cimetière, situé plus à l'ouest, est ouvert en 1949. Les cloches de la nouvelle église rythment alors la vie du village, avec un sonneur attitré qui va remplir cette fonction pendant plus de quarante-cinq ans[393]. Les rénovations de l'édifice entreprises par la suite seront autant d'occasions pour la population de réaffirmer l'attachement et le soutien qu'elle voue à son église. Avec le temps toutefois, le nombre des services religieux se

---

388 C. Michelet (1977), p. 23.

389 Jusqu'en 1959, la criée publique hebdomadaire se tient à la sortie de la messe dominicale.

390 Familles Michelet, Délèze et Gillioz. Sur la construction de l'église d'Aproz, voir l'article de Louis Darioly, *Bulletin paroissial de Nendaz*, n° 5, mai 1995 (CH AEV, AP Nendaz, 2017/49).

391 D'après les plans de Lucien Praz, originaire de Haute-Nendaz, le principal constructeur d'églises en Valais entre 1910 et 1950.

392 *« Constatant l'importance du nouveau sanctuaire dans ce lieu … S.E. Mgr Adam voulut que ce ne soit pas simplement une chapelle, mais une église »*, dans *Nouvelliste valaisan*, 26.08.1953.

393 Henri Mariéthoz a été le premier sonneur des cloches de l'église. Dès 1994, celles-ci sont électrifiées, dans L. Darioly (1995).

réduit et, progressivement, plusieurs célébrations cessent d'être tenues dans le village et sont à nouveau centralisées à Basse-Nendaz.

L'église Saint Nicholas de Flüe, Aproz



Le bâtiment est simple et sobre. Un retable de style néogothique, datant de 1896 et provenant de l'église d'Erde, orne le fond du chœur. En 1992, un porche est construit à l'entrée de l'édifice.
***Source** : Michel Mordasini (2021).*



Vue sur l'église et le centre du village avec une perspective sur le nouveau quartier du Carolet.
***Source** : photo par drône, printemps 2022, © lindaphoto.ch*

Favorisant les interactions sociales et l'intégration, les activités culturelles et sportives ont, elles aussi, joué un rôle majeur dans le développement de la région. Une fanfare ouvrière, « La Massacrante », est ainsi fondée en 1936. Dans le contexte hautement politisé de l'époque (crise économique, guerre d'Espagne, front populaire en France), cette formation est engagée dans la lutte ouvrière et est partisane[394]. Elle sera réorganisée au sortir de la guerre, sous le nom de « L'Echo du Mont ». Cette société musicale et instrumentale désormais apolitique, ainsi que le chœur mixte « Le Muguet » qui est constitué en août 1944, deviennent rapidement des acteurs incontournables de la vie villageoise, mission qu'ils assument encore aujourd'hui. C'est en juin 1945 que les deux formations organisent ensemble une première fête champêtre du village, évènement chaleureusement salué dans la presse[395]. Par la suite, conjointement ou à tour de rôle, elles animent avec un succès jamais démenti de multiples fêtes patronales, concerts, kermesses et autres événements au sein de la communauté, tout en étant des ambassadeurs reconnus et réputés d'Aproz en Valais et au-delà[396]. Le chœur mixte chante également la messe à l'église du village.

Inauguration de la bannière de l'Echo du Mont, mai 1946



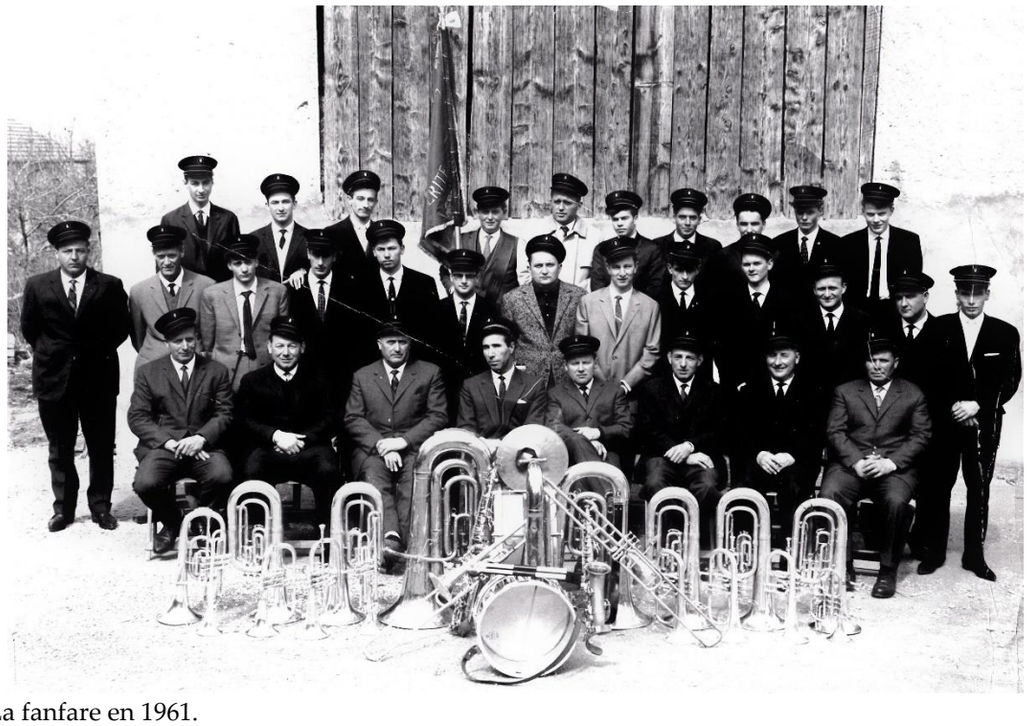
***Source* : coll. L'Echo du Mont, Aproz.**

[394] Voir le compte-rendu animé (avec drapeaux rouges et l'Internationale) de l'excursion pédestre organisée jusqu'à Isérables en 1936, dans *Le Valaisan, hebdomadaire ouvrier et paysan,* 28.08.1936.
[395] *Journal et Feuille d'Avis du Valais,* 28.6.1945.
[396] Pour plus d'information, voir notamment « sociétés locales » sous www.aproz.org.

Quelques souvenirs

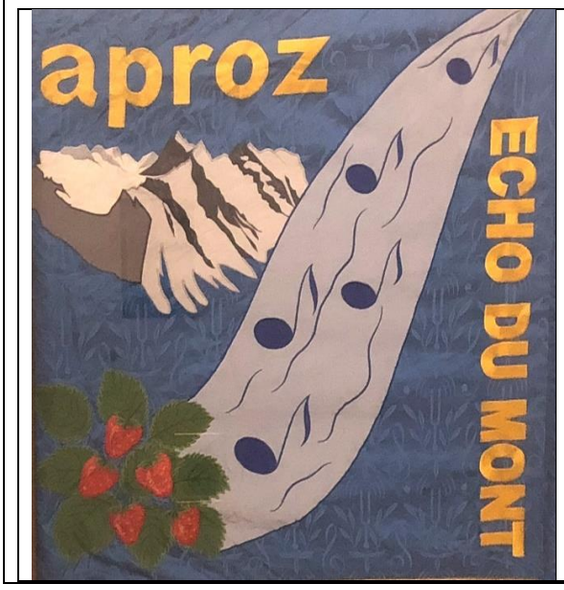


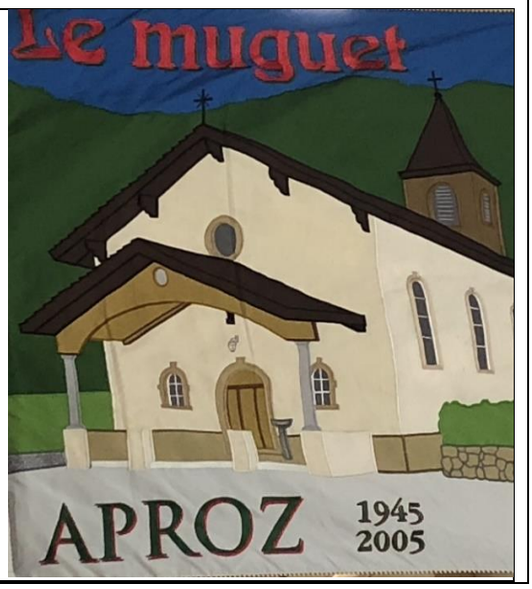
Défilé dans le village à l'occasion du Festival des fanfares du Valais central en 1957.
Source : Emmanuel Darioly, Aproz (coll. privée).



La fanfare en 1961.
Source : coll. L'Echo du Mont, Aproz.

Bannières de l'Echo du Mont et du chœur mixte Le Muguet





Le village a aussi une longue tradition d'animation théâtrale et humoristique. Ainsi en 1946, en deuxième partie du premier concert annuel du chœur mixte, *« quelques amateurs jouèrent avec bonheur, une tordante petite revue locale intitulée « Aproz … chez vous ! ». Il en a été de même aux deux comédies ainsi qu'au monologue où la salle entière riait aux éclats »*[397]. Pendant de nombreuses années, le *« quart d'heure Aprozien »* devient un moment de bonne humeur traditionnel et incontournable des fêtes locales. C'est donc sur un riche terreau qu'est fondé en 1963 le groupe théâtral « La Prinzerette »[398], dont l'activité débordante, le répertoire et les performances de qualité dans le val et en Valais central font l'objet de critiques élogieuses en 1964 et 1965[399].

De plus, le village connaît aussi la notoriété au travers d'autres activités artistiques appréciées et reconnues au niveau national voire international, comme celle du fakir Myrna-Bey, dont les représentations et les exploits ravissent les spectateurs et la presse dès la fin des années soixante et pour plus de quarante ans. En 1981 et 1991, la station de Saas-Fee obtient une couverture médiatique internationale sans précédent lors de la descente de deux glaciers par Myrna-Bey couché, presque nu et sans protection, sur une planche à clous, respectivement une luge avec lames de faux, sur plus d'un kilomètre avec un dénivelé de 800 mètres !

[397] *Journal et Feuille d'Avis du Valais,* 16.01.1946.
[398] Fondé en 1963, sous la direction d'Erwin Clausen, dans *Feuille d'Avis du Valais,* 25.06.1963.
[399] Voir par ex. « Le théâtre d'Aproz » dans *Le Peuple valaisan »* 07.02.1964, et « Avec la Printzerette » dans le *Nouvelliste du Rhône,* 01.02.1965.

Myrna-Bey, le fakir d'Aproz



Augustin et Marie-Hélène Fournier célèbrent en 1972 à Paris une deuxième place au championnat mondial du fakirisme, dans *Le Confédéré,* 04.08.1972.
***Source* : Augustin Fournier, Aproz (coll. privée).**

Sur le plan sportif, l'évènement le plus marquant est la création du club de football en 1969[400]. Depuis lors, le FC Aproz permet aux footballeurs de pratiquer leur sport favori tout en renforçant les liens et l'identité au sein de la région, au lieu d'être dispersés, comme auparavant, auprès de diverses structures dans le val de Nendaz ou le Valais central[401]. Dès la troisième saison, l'équipe s'est retrouvée championne du groupe 4 de la quatrième ligue[402] ! Le terrain officiel de l'équipe est inauguré à Châteauneuf, près de l'Ecole de l'agriculture en 1975, alors que la cure met à disposition une parcelle à Aproz pour établir un terrain d'entraînement, qui sera très apprécié des juniors du club[403].

[400] Le premier comité est formé de Marcel Rossini (président), Jean Mariéthoz (vice-président) et Michel Devènes (secrétaire), dans *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais,* 29.01.1969.
[401] Pour plus d'informations sur le FC Aproz, voir sous « sociétés locales », www.aproz.org.
[402] *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais,* 25.04.1973. Aujourd'hui, la première équipe est dans cette même ligue, après avoir joué un temps dans la catégorie supérieure.
[403] *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais,* 12.08.1975.

Finalement, il est impossible de clore cette brève revue sans mentionner l'événement annuel qui, avec la fête patronale en septembre, est un moment incontournable de la vie villageoise : la finale nationale du combat des reines a lieu au printemps dans l'arène érigée à Prabardy, depuis plus de trente ans. Prisé et festif, ce rendez-vous empreint de tradition, de partage et de rencontre attire chaque année tous les éleveurs et les amis de la race d'Hérens, ainsi que plusieurs milliers de visiteurs, popularisant ainsi le nom d'Aproz bien au-delà des frontières du canton.

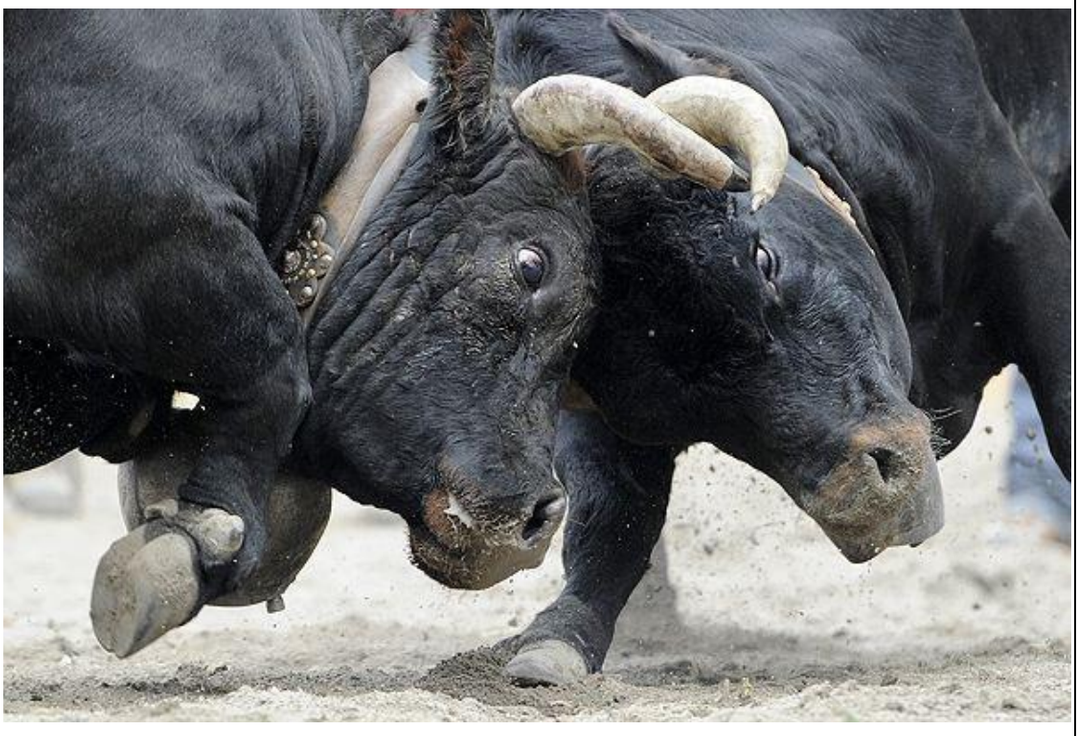
Ces quelques exemples suffisent à montrer la place primordiale jouée par l'entraide villageoise, l'organisation collective et la vie associative dans le cheminement d'Aproz vers la croissance et la modernité. Cette approche a pris parfois la forme d'une mobilisation politique, notamment au travers de pétitions, pour promouvoir et défendre les intérêts de la communauté auprès des autorités communales ou cantonales ; nous reviendrons sur cette dimension politique.

Mais ce précieux héritage de l'engagement citoyen et communautaire, de l'entraide et de la solidarité peut-il survivre à l'urbanisation accélérée et à l'explosion démographique que connait aujourd'hui la localité d'Aproz ? Certains signaux interpellent : le terrain d'entraînement de l'équipe de football a fait place à de nouvelles constructions[404], la place de jeu pour les enfants est en projet depuis des années, et les moments festifs et de convivialité villageois se sont considérablement réduits en regard de ce qui était la norme il y a quarante ou cinquante ans. Pour les anciens, la vie sociale au village est devenue aujourd'hui quelque peu amorphe, un peu trop individualiste. Mais en ces moments de profonde transformation voire de bouleversement sociétal, il est réconfortant de constater que les familles bourgeoisiales, même si elles ne représentent aujourd'hui qu'une fraction de la population totale, continuent de porter activement et de partager généreusement les traditions, les valeurs et l'identité du village : le succès jamais démenti des lotos organisés chaque année pour soutenir les sociétés locales en est un signe concret ! L'arrivée de nombreux nouveaux habitants est un défi en soi, pour la localité. Mais c'est également le potentiel et la chance d'un nouveau dynamisme et d'une diversité enrichissante pour relancer et réinventer une vie villageoise conviviale et engagée. Il est certain que cet esprit de bon voisinage et de solidarité va être indispensable pour affronter les défis collectifs, notamment en matière de développement durable, auxquels la communauté va être confrontée dans la prochaine décennie.

[404] Depuis lors, le FC Aproz s'entraîne à Châteauneuf, où il joue également ses matchs.

Finale nationale annuelle du combat des reines, arène de Prabardy





***Source** : www.aproz.org (galerie : combat des reines)*

Chapitre 7

Moments forts du développement économique

Au cours des 150 dernières années, Aproz a vécu de profondes transformations socio-économiques. L'évolution démographique en est un reflet partiel : entre 1870 et 2021, la population a passé de 92 habitants à plus de 1 500 ! L'économie locale a connu différentes phases de développement reflétant l'ampleur des défis auxquels la communauté a été confrontée, mais aussi le dynamisme, la persévérance et l'esprit d'initiative des habitants. Afin de bien cerner et comprendre cet essor, nous nous concentrerons sur quatre dimensions qui ont grandement influencé et accéléré le changement des comportements et des conditions de vie de la population. Il s'agit en premier lieu de l'apparition d'une agriculture intensive et commerciale, suivie de l'émergence du travail salarié, du rôle joué par l'exploitation de l'eau minérale, et enfin, en ce début du XXIe siècle, du développement progressif de nouveaux secteurs d'activités et métiers.

L'agriculture : un héritage ancestral, une pratique réinventée

Pendant des siècles, la préoccupation première des habitants a été de tirer du sol leur subsistance et de pourvoir à l'essentiel de leurs besoins. Les cultures vivrières, les jardins, les chènevières et l'élevage de quelques têtes de bétail sont à la fois le destin et le salut de la population. Les villageois travaillent quelques arpents de terre et font usage des terrains communaux incluant forêts, îles, prés-marais et prairies à proximité du village. Certes, quelques fermes plus importantes sont aussi exploitées dans les environs par des métayers[405], mais pour l'essentiel, l'agriculture à Aproz est une affaire familiale aux mains de petits propriétaires terriens. La population vit presque exclusivement en autosubsistance. C'est dire la dépendance ancestrale et fortement enracinée qui lie les villageois à leur terre.

Le recensement de 1870 illustre cette prééminence de l'activité agricole :

[405] Ainsi, la ferme à Aproz de Martin (IV) Kuntschen en 1667 exploite deux chènevières, une vigne, un verger, un jardin, des champs et les ressources nécessaires (pré-marais, partie d'îles, droits d'alpage) pour un abondant cheptel. Deux siècles et demi plus tard, soit en 1923, la ferme à Aproz de l'Hôpital bourgeoisial de Sion s'étend sur 6,2 ha et produit pommes de terre et choux, pommes et poires, vin et surtout lait et viande avec un élevage de 9 bovins, 2 chevaux et 2 porcs ; elle dispose de deux droits d'alpage.

Aproz en 1870 : l'activité agricole est dominante

La population du village est constituée de 19 ménages regroupant 92 habitants dont 41 enfants de moins de 15 ans. Trois ménages sont des familles élargies (avec le frère ou la mère du chef de famille), et deux autres incluent un domestique ou une servante. L'activité professionnelle principale est rapportée comme suit :

-	Agriculteurs/cultivateurs	:	14 ménages
-	Laboureurs	:	2 ménages
-	Meunier	:	1 ménage
-	Cordonnier	:	1 ménage
-	Charbonnier	:	1 ménage

A noter que comme dans tous les autres ménages - à l'exception de celui du charbonnier - les épouses du meunier et du cordonnier se présentent comme « cultivatrices ».
***Source** : recensement de la population sous https://recensements.vallesiana.ch/1870*

C'est à cette époque que survient un bouleversement historique dans la propriété des terres à Aproz. Longtemps, ce sont principalement des seigneurs, notables ou agriculteurs « de l'extérieur » qui ont la main mise sur ce territoire, hors les biens communaux. Vers la fin du XIX[e] siècle, un tournant majeur intervient avec un accès croissant des résidents au foncier. En raison des difficultés budgétaires et de l'endettement, la commune et la Bourgeoisie de Nendaz procèdent à la vente de plusieurs terrains communaux dans la plaine d'Aproz. Les progrès réalisés sur le front de l'endiguement du Rhône font aussi naître l'espoir d'une valorisation de ces taillis, prairies et pré-marais par une mise en culture. En 1874, 1887 et 1888[406], plus d'une trentaine d'hectares à l'ouest du village sont mis en lots et vendus aux enchères, en priorité à la population d'Aproz, ainsi qu'à quelques bourgeois de Nendaz. Par ailleurs, d'autres parcelles communales dans les îles sont aussi offertes en location annuelle par les autorités[407]. L'enchère est généralement remportée par un groupe de consorts au nom du village, ce qui est une condition posée par la commune pour passer outre l'interdiction autrement faite à tout acquéreur individuel de pratiquer le pâturage et droit de parcours sur ces terres[408].

La privatisation accélérée du foncier ouvre de nouvelles perspectives économiques dans la région, où la population va doubler entre 1870 et 1910. Mais ce potentiel peine à se

[406] Bulletins Officiels n° 16 (1874), n° 43 (1887) et n° 8 (1888).
[407] En 1876, les îles d'Aproz sont louées pour une année au prix de 20 frs ; en 1900, le prix est de 75 frs, et il atteint 365 frs en 1920. Ces terres seront finalement vendues aux enchères aux bourgeois et résidents en 1941 lors de l'assainissement et du remembrement de la plaine d'Aproz.
[408] Protocole du conseil communal de Nendaz, 05.05.1918.

réaliser dans l'agriculture. En effet, au tournant du siècle, les terres cultivables à Aproz sont toujours menacées par les eaux, malgré les lourds investissements consentis pour endiguer le fleuve. A l'est du village, après la succession rapprochée d'inondations catastrophiques causées par la Printse durant près d'une décennie, on estime en 1906 que tout au plus un tiers des terrains peuvent être cultivés[409], le reste étant recouvert par d'épais dépôts de graviers, sables et limons. En 1922, ce constat est confirmé : « *de chaque côté de la Printse, au moins vingt hectares de terrains incultes attendent leur remise en valeur mais tout effort de ce côté-là serait vain aussi longtemps que cette zone de terre reste à la merci du moindre caprice de la rivière* »[410]. A l'ouest, en l'absence d'un canal d'assèchement, plus de la moitié des terres est encore inculte et marécageuse[411]. En ce début de siècle, l'agriculture peine à faire vivre toutes les familles, raison pour laquelle des activités annexes comme voiturier, muletier, porteur, mineur, artisan ou tâcheron agricole viennent apporter un complément indispensable au revenu familial.

La réalisation de la deuxième correction du Rhône[412] et la sécurisation progressive de la Printse dans les années 1940 apportent une nouvelle vitalité au secteur agricole. Cet élan est favorisé par le Plan Wahlen lancé au début de la seconde guerre mondiale. Outre la participation à l'intensification des cultures vivrières[413], la région contribue à l'extension des terres cultivables durant la guerre, grâce à la mise en culture d'une vingtaine d'hectares supplémentaires. Les investissements publics soutenus par la Confédération dans l'endiguement, l'assainissement et le remembrement parcellaire portent leurs fruits. En parallèle, les agriculteurs eux-mêmes ne ménagent pas leurs efforts avec le défrichement et le défoncement manuels des nouvelles terres asséchées, la préparation des sols et l'acquisition de nouvelles compétences et pratiques de culture. Aproz entame alors la période la plus dynamique de son histoire agricole. Retraçons quelques aspects de la « renaissance de l'agriculture » dans une région qui, à l'aube du XX^{e} siècle, semblait vouée au déclin.

Tout d'abord, la maîtrise des cours d'eau apporte - enfin ! serait-on tenté de dire[414] - la perspective d'une valorisation longtemps attendue des terres alluviales de la région. En quelques années, la superficie cultivable a plus que doublé et atteint désormais plus de 70 hectares. Le territoire est quadrillé de bons chemins de dévestiture, et l'eau de la Printse permet l'irrigation. Autre facteur marquant : les terres sont désormais essentiellement privées, en mains des résidents. En 1943-1944, on dénombre ainsi environ 80 propriétaires terriens. Le morcellement excessif des propriétés d'avant-guerre a été drastiquement réduit par le remembrement, et la taille moyenne des

[409] Pétition du 02.07.1906 au Conseil d'Etat des habitants d'Aproz sollicitant l'endiguement de la Printse (CH AEV, Tr.P.RT.P.1/25).

[410] Pétition du 06.08.1922 au Conseil d'Etat des habitants d'Aproz réitérant leur demande pour l'endiguement de la Printse (CH AEV, Tr.P.RT.P.1/45).

[411] Rapport et devis : assainissement et remembrement parcellaire, 1942 (CH AEV, AC Nendaz Suppl. P S 50/17).

[412] Le chantier pour la section entre la Printse et la Morge se termine en 1938.

[413] 16 agriculteurs d'Aproz se procurent 2,6 t de semenceaux certifiés de pommes de terre en 1941 (CH AEV, AC Nendaz Suppl. PS42).

[414] L'endiguement de la Printse est l'une des dernières réalisations entreprises sur une rivière latérale dans la vallée du Rhône (les premiers aménagements remontent aux années 1875).

domaines s'est sensiblement accrue. Néanmoins, tous ces développements ne changent pas fondamentalement la nature familiale des exploitations qui restent malgré tout modestes, avec une surface moyenne de moins d'un hectare. Au lendemain de la guerre, la nouveauté tient à la transition rapide d'une agriculture de subsistance vers une agriculture commerciale, avec un accent mis sur l'intensification des cultures. Ce virage s'inscrit parfaitement dans la politique agricole du canton à l'époque, bénéficiant aussi des progrès considérables enregistrés par la recherche agronomique et la formation agricole[415].

Les trois cultures de rente qui vont devenir l'emblème et la fierté de la communauté agricole d'Aproz durant les cinquante prochaines années émergent progressivement. *« La fraise, l'asperge et les jeunes plantations fruitières ouvrent de nouveaux horizons à sa laborieuse population qui comptait avant tout sur sa main-d'œuvre artisanale jusqu'ici »*[416]. Ces cultures ne sont pas nouvelles en Valais. Dès le début du XX^{e} siècle, la fabrique de conserves de Saxon avait joué un rôle moteur dans l'introduction et la production de ces fruits et de ce légume. Dans le val de Nendaz, on rapporte que c'est un instituteur de Fey qui, en 1914, mit en culture les premiers fraisiers, la récolte étant à l'époque descendue dans des hottes jusqu'au village d'Aproz, avant d'être acheminée à Saxon. En 1926, pommiers et poiriers dominent encore les vergers à Nendaz, mais l'abricot est déjà connu : on recense 2 408 arbres[417]. Entre 1934 et 1938, le Valais produit annuellement plus de quatre cent tonnes d'asperges blanches. La culture intensive de la fraise, de l'asperge et de l'abricot se développe véritablement à Aproz à l'aube des années cinquante, les sols et les conditions climatiques s'y prêtant particulièrement bien. Certes, à l'époque, les aléas de la nature frappent le Valais central : l'inondation du Rhône en 1948, la sécheresse en 1949 et le gel printanier de 1950 ne facilitent pas le labeur des agriculteurs de plaine, mais cela n'entame en rien leur volonté et leur courage. Le travail sur les nouvelles terres ouvertes à la culture s'intensifie partout !

Nous manquons de données précises pour retracer en détail les étapes du développement de la production agricole durant cette période et reconnaître les accomplissements de toute la communauté à leur juste valeur. Les archives sont étonnamment maigres voire muettes, les rapports officiels privilégiant un monitorage agricole à l'échelle des districts et des communes plutôt qu'au niveau local. Néanmoins, quelques informations ponctuelles, articles de presse et divers témoignages permettent d'esquisser les grandes lignes de cet important chapitre de l'histoire économique locale.

Soulignons tout d'abord que le développement de l'agriculture commerciale et intensive dans la région est principalement le fait d'ouvriers-paysans[418]. La taille moyenne des

---

[415] Relevons ici le rôle-clé de l'Ecole cantonale d'agriculture, à Ecône (dès 1891) puis à Châteauneuf (dès 1923), ainsi que du Centre fédéral de recherche agronomique (aujourd'hui Agroscope) aux Fougères/Conthey.

[416] *La Terre valaisanne*, 06.08.1949.

[417] Nendaz recense 61 000 abricotiers en 1971, cité dans S. Fournier (1978).

[418] Dans la commune de Nendaz, le nombre d'exploitations agricoles dont le chef est principalement un agriculteur est passé de 458 en 1929 à 300 en 1955 et 36 en 1975 (S. Fournier et M. Porchet, 1978, p. 25). Cette évolution est encore plus rapide dans la région d'Aproz, en raison de la petite taille des exploitations.

exploitations au lendemain de la guerre (moins d'un hectare) est insuffisante pour assurer un revenu suffisant aux familles[419]. Les producteurs sont donc avant tout des ouvriers salariés, qui consacrent du temps à leur terre en soirée et durant les jours de congé. Mais cette vision de la réalité est incomplète si elle ne reconnaît pas explicitement la lourde charge alors dévolue aux femmes dans ce type d'exploitation. Ce sont elles en effet qui, au quotidien, assument un rôle crucial pour valoriser ces cultures, notamment au moment des récoltes. Le succès de l'agriculture intensive à Aproz atteste du formidable engagement et de l'inlassable labeur des femmes durant près de cinq décennies. En se lançant dans la culture de fraises, d'asperges et d'abricots, les producteurs s'engagent pour plusieurs années. A l'époque, les fraisières et les aspergières se plantent en pleine terre pour une durée de dix à quinze ans. Par ailleurs, si une première récolte de fraises se fait dans l'année, il y a un délai de trois à quatre ans pour l'asperge ou l'abricot. L'autre caractéristique de ces cultures est leur forte intensité en travail à des moments précis du cycle de production, et particulièrement au moment des récoltes, d'où la mobilisation de tous les membres de la famille, éventuellement des voisins, voire un recrutement saisonnier de main-d'œuvre. La pénibilité de la cueillette des fraises et la récolte des asperges doit également être mentionnée. Relevons enfin que la transition vers la fraise, l'asperge et l'abricot ne signifie pas l'abandon de toute production agricole vivrière ; les gens d'Aproz restent fidèles à la culture de leurs jardins familiaux voire, pour certains, à l'élevage de quelques têtes de bétail jusque vers le milieu des années 1970[420].

L'asperge est la première à conquérir une partie des nouvelles terres cultivables de la plaine d'Aproz. En raison d'un sol sablonneux favorable, ce sont surtout les terres au nord-ouest du village, longeant le Rhône, qui accueillent les aspergières ; plus au sud, les alluvions caillouteuses de la Printse sont moins favorables. Comme indiqué précédemment, la production de l'asperge en Valais était déjà bien établie dans les années trente et dominait même la production légumière du canton. Elle atteint un record historique de 609 tonnes en 1953, ce qui représente alors près de 40 % de la consommation suisse[421] !

A Aproz, la production de ce légume primeur en pleine terre connaît une belle impulsion dès la seconde moitié des années 1940[422] ; la surface cultivée s'étend alors sur 1,2 hectare[423]. La variété dominante est la « hâtive d'Argenteuil », qui est bien adaptée aux conditions locales et plutôt résistante au gel printanier. La première récolte a lieu trois ans après la plantation. Elle débute dans la deuxième moitié d'avril, atteint son point culminant dans le courant mai, et prend fin vers la mi-juin. L'asperge est une culture familiale exigeant passablement de main-d'œuvre, mais elle bénéficie d'une production

[419] En 1960, on estime qu'une surface de 1,7 ha est nécessaire pour assurer l'essentiel d'un revenu familial en plaine, dans *Le Nouvelliste valaisan,* 05.10.1960.
[420] Il y a 9 producteurs laitiers en 1965-1966, 4 en 1969-1970, dans S. Fournier (1978) p. 19.
[421] En 1977, la production valaisanne d'asperges représente moins de 5 % de la consommation suisse ; ce pourcentage est de 3,7 % en 2018 (asperge blanche).
[422] Mention de l'asperge d'Aproz comme offrant un revenu appréciable, *Le Confédéré,* 10.12.1954.
[423] Cité dans Michel et Victor Favre, « Isérables. Etude du milieu », 2004, pp. 79-80.

assez régulière sur plusieurs années, d'un prix de vente généralement satisfaisant et d'un écoulement facile sur un marché fortement demandeur. Même si le rendement est plutôt faible[424], la rentabilité reste positive sans être exceptionnelle. Pour les paysans modestes, l'asperge constitue surtout un premier revenu au sortir de l'hiver.

Les asperges sont calibrées pour la vente



***Source** : Interprofession des fruits et légumes du Valais, Châteauneuf.*

Néanmoins, après avoir profité d'une forte croissance initiale, l'asperge blanche valaisanne, dont la renommée est pourtant établie et reconnue dans toute la Suisse, amorce un net déclin et la surface cultivée dans le canton décroît rapidement[425]. Cette tendance s'observe également à Aproz en 1964 : *« dans cette région qui était il y a quelques années encore l'un des endroits les plus florissants, les exploitations d'asperges ont disparu pour la plupart afin de laisser la place à l'arboriculture. Ainsi, cette année, on s'attend tout au plus à une récolte de 2 000 kilos environ, alors qu'autrefois on ramassait jusqu'à 1 500 kilos par jour »*[426]. La culture est aussi affectée par diverses maladies, l'usage de produits phytosanitaires se répand et devient source de préoccupations[427].

[424] Entre 2 et 3 tonnes par ha, soit environ la moitié des rendements en France à l'époque.
[425] La surface cultivée passe de 120 ha en 1959 à 40 ha en 1966, et 30 ha en 1989.
[426] *Feuille d'Avis du Valais*, 01.05.1964.
[427] L'usage du DDT qui était recommandé sur les aspergières dès les années 1950, est totalement interdit en Suisse à partir d'avril 1972.

Toutefois, la production reprendra quelque peu par la suite, ce qui permettra à l'asperge et aux autres légumes d'occuper encore une surface de trois hectares en 1975[428]. La presse romande évoque d'ailleurs la récolte de l'asperge d'Aproz en 1981[429] et, deux ans plus tard, la région est mentionnée comme faisant encore partie des principaux centres de production de l'asperge avec Saillon, Saxon, Charrat, Fully et Granges[430]. De nouveaux types variétaux ont été sélectionnés et introduits grâce au travail des stations fédérales de recherche avec, à la clé, des rendements deux à trois fois supérieurs à ceux des variétés traditionnelles[431]. La situation va cependant se péjorer sérieusement dès la fin des années 1980 : la culture dans la plaine du Rhône est en effet décimée par la fusariose, un champignon du sol qui conduit au dépérissement des griffes. Par ailleurs, l'absence de protection suffisante à la frontière, la pression sur les prix et la persistance de coûts de production élevés entraînent l'essoufflement inexorable de cette culture familiale. Les rendements n'ont pas progressé suffisamment pour rentabiliser l'entretien et l'exploitation des aspergières. Depuis lors, la production commerciale d'asperges a été abandonnée dans la région d'Aproz, supplantée par la fraise, d'autres légumes et les arbres fruitiers. La culture de l'asperge va connaître un second souffle dans la plaine du Rhône, avec l'introduction de variétés hollandaises, la production sous tunnel et l'essor de l'asperge verte, mais Aproz restera à l'écart de cette renaissance. En 2018, la surface cultivée avec les asperges blanche et verte en Valais est de respectivement 43 et 19 hectares, pour une production totale de 310 tonnes.

Après la guerre, c'est la fraise qui devient la culture emblématique de la région d'Aproz. La robuste et savoureuse variété baptisée « Madame Moutôt » domine la production pendant près de vingt ans. A l'échelle du canton, la culture s'accroît sans cesse jusqu'au record historique de 6 000 tonnes franchi en 1950, niveau qui ne sera plus jamais atteint par la suite[432]. Si les fluctuations annuelles sont considérables en raison des facteurs météorologiques, ce sont aussi les défis de la commercialisation d'un fruit très périssable, la stagnation des rendements et l'évolution du goût des consommateurs qui affectent lourdement le secteur. A quoi s'ajoutent les importations massives depuis l'étranger et leur incidence négative sur les prix payés aux producteurs à la fin des années soixante et au début des années septante. Autant d'éléments qui vont générer de sévères problèmes d'écoulement pour la fraise valaisanne et conduire à un effondrement des ventes et de la production[433]. Cet environnement impose des ajustements du mode de production pour améliorer les rendements et répondre aux attentes des consommateurs.

---

[428] S. Fournier (1978), p. 14.

[429] *L'Express*, 14.04.1981.

[430] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 12.05.1983.

[431] *Terre valaisanne*, 15.03.1985.

[432] La production valaisanne moyenne s'élève à quelque 4 000 t entre 1951-1960, diminue progressivement jusqu'à 2 000 t en 1970, subit une forte régression à la fin des années 1970 et au début des années 1980, avant de se rétablir aux environs de 1 500 t durant la période 1988-2000. En 2018, le Valais a produit 670 t de fraises.

[433] Alors que le Valais produit la moitié de la consommation suisse de fraises en 1959, cette proportion tombe à moins de 5 % vers le milieu des années septante.

Dès le début des années 1970, la soixantaine de producteurs de la région d'Aproz adoptent de nouvelles variétés : les plants anciens que l'on renouvelait rarement cèdent le pas à d'autres variétés nécessitant une mise en terre bisannuelle, voire un repiquage annuel. Avec cette reconversion variétale, les producteurs d'Aproz *« donnent l'exemple et apportent la preuve que le Valais peut très bien, s'il le veut, concurrencer les autres régions de Suisse »* [434]. Le village s'impose alors comme l'un des importants centres valaisans de production de la fraise, avec Ardon et Arbaz-Ayent[435]. En 1983, les producteurs locaux adoptent à grande échelle la pratique d'une couverture des fraisières à l'aide de feuilles de plastique perforé pour activer la croissance pré-florale, ce qui *« redonne vie aux plantations de la plaine d'Aproz »*[436]. Cette maturation accélérée est cruciale pour les producteurs de plaine dans la recherche d'une précocité garante de rentabilité. En effet, les prix à la production de la fraise suivent une courbe marquée en « U » selon l'avancement de la saison : les premières livraisons (en deuxième quinzaine de juin) comme les dernières (en août) sont payées à un prix généralement rémunérateur au kilo alors que, entre deux, le prix peut s'effondrer de moitié.

Les fraisières : utilisation des plastiques pour hâter la floraison



***Source* : Olga Zimecki, Aproz (coll. privée), photo de juin 1985.**

[434] *La Terre valaisanne,* 30.05.1971.
[435] *La Terre valaisanne,* 15.05.1983.
[436] *Le Confédéré,* 13.04.1984.

D'autres ajustements de la pratique de culture sont introduits peu à peu, à l'instar de l'irrigation au goutte-à-goutte, de l'apport fractionné des engrais et du renforcement des normes écologiques exigées par les grandes maisons de commerce. Dans ce contexte compliqué, exigeant et souvent tendu, il est remarquable de constater la résilience de la production dans la région. En 1972, la surface cultivée en fraises couvre une douzaine d'hectares[437] et se maintiendra à ce niveau tout au long de la prochaine décennie[438]. A partir de 1980, la production annuelle de fraises à Aproz progresse régulièrement et se situe entre 150 et 200 tonnes[439]. En 1988, la récolte représente 18 % de l'ensemble de la production du canton[440]. Alors que le reste du val de Nendaz s'est tourné vers la framboise, le village est resté fidèle à la fraise et en est devenu, pendant plusieurs années, la « capitale valaisanne »[441].

Aproz 1989 : capitale valaisanne de la fraise



Les fraisières avec les bâches plastiques pour accélérer la maturation.
De l'ouest de la plaine d'Aproz …

[437] *Terre valaisanne,* 15.06.1972.
[438] S. Germanier (1988), p. 19.
[439] *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais,* 14.03.1986.
[440] Soit 250 t pour une production valaisanne totale de 1 400 t, cité dans S. Germanier (1988), p. 19.
[441] Voir « L'agriculture à Nendaz » dans *Terre valaisanne,* 30.09.1983.



… au centre de la plaine …



… et jusqu'au Carolet.
***Source :* Emmanuel Darioly, Aproz (coll. privée).**

De manière surprenante, il n'est plus guère fait mention de cette renommée ancienne d'Aproz. Et pourtant, la fraise a été la culture phare dans la valorisation des terres et l'amélioration du revenu et des conditions de vie dans le village. La place importante occupée pendant de nombreuses années par la fraise dans la vie économique et sociale de la communauté était source de fierté, reconnue et célébrée dans la presse notamment, mais aussi par la fanfare du village, l'Echo du Mont ! Celle-ci a ainsi arboré la fraise sur son uniforme dans les années 1980 ainsi que sur l'affiche de quelques festivals. Notons avec plaisir que la fanfare se produit aujourd'hui encore sous une bannière montrant fièrement le fruit emblématique de toute une région !

La fraise, célébrée par l'Echo du Mont



A gauche, la fraise sur l'écusson de l'uniforme des membres de la fanfare dans les années 1980, et à droite la fraise sur l'affiche éditée pour le 54e Festival de la Fédération des musiques du Valais central qui a été organisé à Aproz en mai 2001.
Source : Emmanuel Darioly, Aproz (coll. privée).

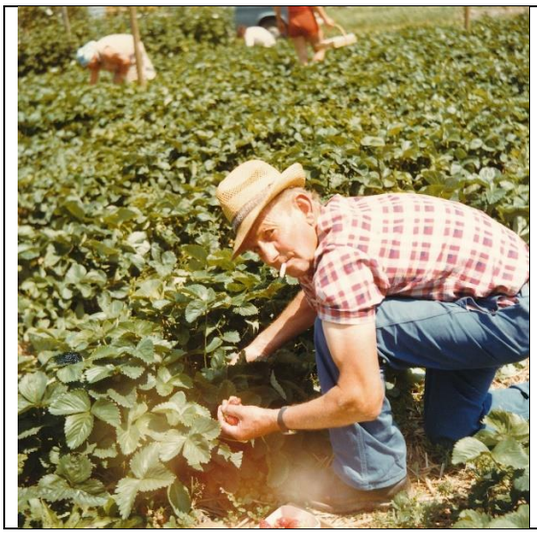
Avec le temps, la difficulté de recruter la main-d'œuvre, la pénibilité du travail, les aléas du marché et du climat finissent par décourager les petits producteurs. Alors qu'ils étaient encore une trentaine vers le milieu des années 1980, ils ne sont plus que cinq en 1995[442]. Une grosse rationalisation des cultures a eu lieu ; nombre de propriétaires louent leur terre et fraisière à de grands producteurs ou commerçants. Cela dit, l'intensité en travail et la cherté des coûts de production demeurent[443].

[442] *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 3-4.06.1995.
[443] En juin 1995, la cueillette de fraises sur deux ha requiert une vingtaine d'ouvriers agricoles.

La cueillette des fraises



Récolte en cours dans les belles fraisières au Carolet.
***Source** : Olga Zimecki, Aproz (coll. privée), photo de juillet 1984.*





Production abondante et travail intense aussi dans la plaine d'Aproz !
***Source** : Roger et Marie-Angèle Neuwerth, Aproz (coll. privée).*

Vers la fin des années 1990, la production commerciale de fraises à Aproz a quasiment disparu, remplacée par divers légumes. Le village ne participe donc pas, au tournant du

millénaire, au renouveau de la production de fraises en Valais, avec la culture sur substrat : ce nouveau chapitre de l'histoire de la fraise valaisanne s'écrit ailleurs, plus en aval[444]. Aujourd'hui, il est difficile de trouver trace de la fraise à Aproz, hormis les plants cultivés dans les jardins familiaux. Seules quelques anciennes photographies de famille témoignent encore de la période des cultures intensives et du village entouré d'un bel écrin verdoyant de fraisières.

Que savons-nous et que peut-on dire de l'abricot ? A la fin du XIX[e] siècle, l'arboriculture joue un rôle insignifiant dans le val de Nendaz : pommiers et poiriers sont prédominants, tandis que l'abricotier n'est introduit que vers 1910. Quelque 15 ans plus tard, il détrônera pourtant son cousin le pêcher, qui régnait jusqu'alors sur les bas coteaux[445]. La culture intensive de l'abricot se développe dans la commune essentiellement après la seconde guerre mondiale. L'ubac de la plaine du Rhône est particulièrement propice au développement de l'abricotier, dont la précocité est telle qu'il faut de l'ombre pour éloigner le plus possible la floraison des périodes de gel printanier. C'est la variété « Luizet » qui domine les vergers de Nendaz pendant des décennies[446]. L'arbre porte ses premiers fruits dès la quatrième année après la plantation, pour atteindre son plein rendement quatre ans plus tard, avec une durée de vie productive de vingt-cinq à quarante ans. La récolte a lieu généralement dès la seconde moitié de juillet et s'étend sur environ trois semaines[447].

La culture de l'abricot représente une véritable révolution pour toute l'agriculture du val de Nendaz, aussi à Aproz. Les coûts d'entretien et de production sont relativement faibles. Dans les années cinquante, les vergers sont parfois des « jardins fruitiers » où l'asperge et la fraise sont cultivées de manière intercalaire, entre les rangées d'abricotiers, pratique qui sera déconseillée par la suite, pour des questions de rendement. Les vergers ne sont pas trop gourmands en main-d'œuvre, si ce n'est au moment de la cueillette et de l'éclaircissage. En revanche, ils exigent une veille attentive et perspicace contre les maladies et les parasites et, en avril et mai, le gel de printemps. Cette culture favorise un type d'exploitation familiale qui correspond bien à la réalité socio-économique de la région. Le rapide succès de l'abricot auprès des cultivateurs se traduit par une forte extension des surfaces cultivées : en 1950, les vergers d'abricotiers occupent 530 hectares dans le val de Nendaz et 650 hectares vingt ans plus tard. A la fin des années septante, Aproz figure avec Fey, Saxon et Charat, parmi les plus importants centres de production en Valais[448]. L'abricot joue alors un rôle important dans le revenu agricole.

---

[444] En 2012, la production valaisanne de fraises atteint 815 t ce qui représente 12 % de la production suisse et 3,8 % de la consommation du pays.

[445] S. Germanier (1988), p. 29.

[446] On rapporte qu'en 1838, un émigré Français - Gabriel Luizet – a planté en Valais le premier abricotier. La part du Luizet est encore de 95 % de la production d'abricots à Nendaz en 1997 ; cette proportion se réduit ensuite à 24 % en 2016 avec l'introduction de nouvelles variétés.

[447] Aujourd'hui les nouvelles variétés donnent une récolte entre mi-juin et mi-septembre, 80 % dès le 1[er] juillet jusqu'au 15 août.

[448] *Journal du Valais*, 09.02.1978.

L'abricot d'Aproz : en 1980, le triage, et un dépôt au village





***Source** : Emmanuel Darioly, Aproz (coll. privée).*

Cependant, des facteurs économiques ne vont pas tarder à compromettre ce succès. Des importations massives déclenchent une bataille des prix avec la grande distribution et entraînent une mévente de l'abricot valaisan. Lors des années de récolte surabondante en particulier, les importations excessives provoquent un véritable marasme qui suscite des protestations voire des révoltes paysannes[449]. Malgré la mise en place progressive de mécanismes de régulation du marché pour protéger la production indigène, le prix moyen d'achat aux producteurs en 1969 reste à peu près équivalent à celui payé vingt-cinq ans auparavant, alors qu'entretemps le coût de la main-d'œuvre a été multiplié par sept[450]. Le gel de printemps occasionne de grosses variations de la production et ruine souvent bien des espérances[451]. D'autant que les facteurs météorologiques peuvent également affecter la qualité des fruits, contraignant souvent les producteurs à écouler leurs fruits de deuxième choix auprès des distilleries ou de l'industrie alimentaire. La lutte contre le gel est possible (chauffage, brassage d'air, aspersion), mais elle est aussi coûteuse et d'une efficacité aléatoire !

Lutte contre le gel à Aproz



Au printemps 1977, la lutte est engagée dans la plaine d'Aproz avec les chaufferettes et par aspersion, pour protéger les abricotiers.
Source : Emmanuel Darioly, Aproz (coll. privée).

[449] Voir par exemple la révolte en 1953 à Saxon, relatée dans *Terre valaisanne,* 30.07.1993.
[450] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais,* 09.07.1969.
[451] A titre d'illustration la production valaisanne moyenne 1981-1985 est de 6 500 t, mais avec des écarts énormes : 535 t au plus bas en 1982, et 10 500 t au plus haut en 1983 !

La surface des vergers (pommiers, poiriers et abricotiers) à Aproz a atteint son apogée dans les années 1960-1980. La plaine d'Aproz et les bas coteaux de Nendaz (Baar, Cor et Fey) produisent en moyenne près de 18 % de la production valaisanne d'abricots dans les années 1980[452].

Le Carolet à la fin des années 1980, terre d'abondance fruitière



Les vergers et fraiseraies dominent le paysage pour encore quelques années …
***Source* : Augustin Fournier, Aproz (coll. privée).**

Mais la surface des vergers va se réduire considérablement au cours de la décennie suivante[453]. A Nendaz, les abricotiers n'occupent plus que 150 hectares à la fin des années 1990 et 120 hectares en 2016[454], évolution à laquelle la région d'Aproz n'échappe pas. Aujourd'hui, on n'y compte pas plus de 2 000 abricotiers sur moins de quatre hectares, dispersés sur de nombreuses petites parcelles[455]. La production annuelle moyenne est estimée aujourd'hui à moins de 50 tonnes d'abricots[456]. Cette culture se poursuit grâce à l'engagement et à la persévérance de quelques petits producteurs, dans le cadre d'une gestion familiale. Cela dit, la location de parcelles à de grands producteurs ou marchands de fruits du Valais central tend à s'accroître.

[452] « L'agriculture à Nendaz » dans *Terre valaisanne*, 30.09.1983.
[453] Illustration par les cartes de la surface des vergers, dans le chapitre 5.
[454] Soit 17 % de la surface consacrée à l'abricot en Valais, cité dans S. Germanier (2016).
[455] Recensement informel conduit en février 2022 ; il y a encore environ 1 000 abricotiers au Carolet (Aproz-Sion) et un nombre équivalent sur les terres d'Aproz-Nendaz.
[456] Soit moins de 1 % de la production annuelle du Valais.

Outre les causes économiques déjà mentionnées, la réduction du verger d'abricotiers dans la plaine d'Aproz résulte aussi du fait que les terres agricoles sont mises sous forte pression. N'étant pas délimitées et protégées en tant que telles, elles subissent peu à peu l'extension du bâti et une utilisation accrue au service de « l'intérêt public » (infrastructure, armée, décharges), malgré les mises en garde de la profession[457]. L'augmentation de la demande et du prix du foncier incite les cultivateurs à vendre tout ou partie de leurs biens, alors que les jeunes paysans peinent quant à eux à acheter ou agrandir leur domaine[458]. Notons enfin que cette évolution est aussi accentuée par la disparition progressive de l'ouvrier-paysan ; profitant d'un statut socioprofessionnel plus élevé et mieux rémunéré, les villageois sont moins enclins à sacrifier leur temps libre aux cultures fruitières et maraîchères.

Quelques indices sur l'évolution du prix de la terre agricole à Aproz

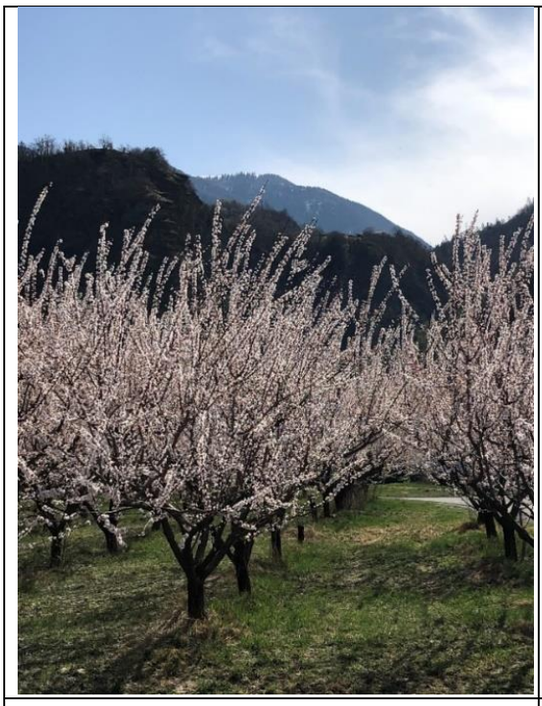
Jusqu'à la fin des années 1950, le prix de la terre agricole dans la région est resté relativement stable, comme reflété au travers de quelques ventes de terrains effectuées par la commune, la Bourgeoisie ou des privés. L'acquisition par l'armée de terrains à Prabardy dès 1963 va entraîner une spirale à la hausse du prix du foncier dans toute la région.
Par la suite, en l'absence d'une zone agricole clairement délimitée et protégée, et sous l'effet d'une demande croissante pour des constructions, la valeur des terres continue de s'élever pour atteindre des niveaux empêchant toute acquisition aux fins du développement de la production agricole.

	Prix au m²	Remarques
• 1907	**0,60 fr**	vente d'un pré de 3 000 m² ;
• 1918	**0,40 fr**	enchère de l'îlot Bourquet à Aproz ;
• 1923	**0,75 fr**	pré-marais de 1 930 m² au Fond d'Apre ;
• 1936	**0,80 fr**	vente d'un terrain privé de 940 m² ;
• 1940	**1,30 frs**	terre bourgeoisiale à l'îlot d'Aproz ;
• 1960	**1,00 frs**	vente de 10 000 m² à la SEBA S.A. par la Bourgeoisie ;
• 1963	**7,00 frs**	vente de terres (Prabardy) à l'armée par la Ville de Sion ;
• 1966	**14,00 frs**	vente de terres (Prabardy) à l'armée par des privés ;
• 1971	**20,00 frs**	vente de terres (Prabardy) à l'armée par des privés ;
• 1976	**23,00 frs**	prix moyen payé pour expropriation (Prabardy) ;
• 2002	**100,00 frs**	prix parcelle équipée en eau et égout, Aproz/Sion ;
• 2003	**100,00 frs**	vente d'un terrain constructible aux îles ;
• 2016	**270,00 frs**	vente d'un terrain constructible au Carolet.

En 2013, le prix d'achat du terrain pour la construction de l'EMS Les Vergers à Aproz (Nendaz), soit 400 frs le m², soulève de vives critiques au Grand Conseil, dans *Le Nouvelliste*, 12.12.2013.

[457] Le secrétaire général de la Fédération valaisanne des producteurs de fruits et légumes met en garde *« les responsables économiques et politiques sur la nécessité de conserver à Nendaz des zones agricoles clairement définies »*, dans *Le Nouvelliste et la Feuille d'Avis du Valais*, 14.06.1986.
[458] *Le Nouvelliste valaisan*, 28.12.1955.

Les couleurs de l'abricot à Aproz, aujourd'hui









***Source** : Michel Mordasini.*

Durant près de cinq décennies, c'est donc une agriculture réinventée, intensive et commerciale qui a prévalu dans la plaine d'Aproz, prenant définitivement le pas sur l'agriculture vivrière. Globalement, les rendements ont été jugés satisfaisants[459] ; les asperges, les fraises, les abricots, sans oublier les pommes et les tomates, ont fourni aux ouvriers-paysans et à leurs familles, un complément de revenu substantiel, malgré les multiples aléas naturels et commerciaux qui ont marqué ces années. Tout cela n'a pu être réalisé qu'au prix de gros efforts et sacrifices ! Il a fallu lutter avec pugnacité contre les éléments, les parasites et les maladies, mais aussi adapter régulièrement les modes d'exploitation aux exigences du marché. A cet égard, les producteurs d'Aproz ont su s'orienter vers de nouvelles variétés et méthodes de culture lorsque cela s'est avéré nécessaire, démontrant ainsi une capacité d'adaptation remarquable. La présence au Carolet, pendant plusieurs années, d'un terrain d'essai pour étudier diverses variétés d'abricots par la Station fédérale de recherche des Fougères/Conthey témoigne de cette proximité positive avec la recherche agronomique et fruitière[460].

Par ailleurs une filière locale de commercialisation s'est développée et a joué un rôle crucial de soutien aux producteurs. Trois dépôts de fruits et légumes ont été en opération dans le village dès les années 1960, l'un organisé sous forme de coopérative et les deux autres en mains privées. Aujourd'hui une seule entreprise familiale est encore active dans le commerce des fruits et légumes. Ces acteurs locaux ont offert non seulement un débouché de proximité pour la commercialisation et la vente des fruits et légumes produits localement, mais aussi de nombreux postes saisonniers de travail dans le triage.

Au-delà du regard positif que nous portons sur cette extraordinaire période de renouveau agricole à Aproz, on ne peut ignorer le labeur qui a été celui des petits producteurs valaisans de fruits et légumes durant ce demi-siècle et leur combat face à la toute-puissance du « marché » et la pression permanente sur le revenu agricole. Des importations souvent massives et une concurrence croissante avec d'autres producteurs suisses ont régulièrement fait chuter les prix ce qui, couplé à la persistance des aléas météorologiques, a fini par dissuader même les plus courageux. Par ailleurs, la pénibilité et les exigences du travail dans les champs ont progressivement affaibli l'adhésion des femmes et de la jeunesse à cette agriculture intensive de type familial. Avec le temps, le nombre de ménages-cultivateurs s'est fortement réduit. Les ouvriers-paysans sont désormais avant tout des ouvriers, des employés ou des entrepreneurs travaillant hors du secteur agricole. Que de chemin parcouru depuis 1870, où le village était presque exclusivement composé de cultivateurs orientés en priorité vers une agriculture vivrière !

La période de 1945 à 1995 met clairement en évidence la vitalité, la compétence et la détermination de la population à valoriser et faire fructifier ses terres. Alors que l'existence même de cette communauté était sérieusement menacée par les eaux à l'aube du XX^{e} siècle, la transformation de cette région - quarante ans plus tard - en un grand jardin fruitier et maraîcher est tout simplement extraordinaire.

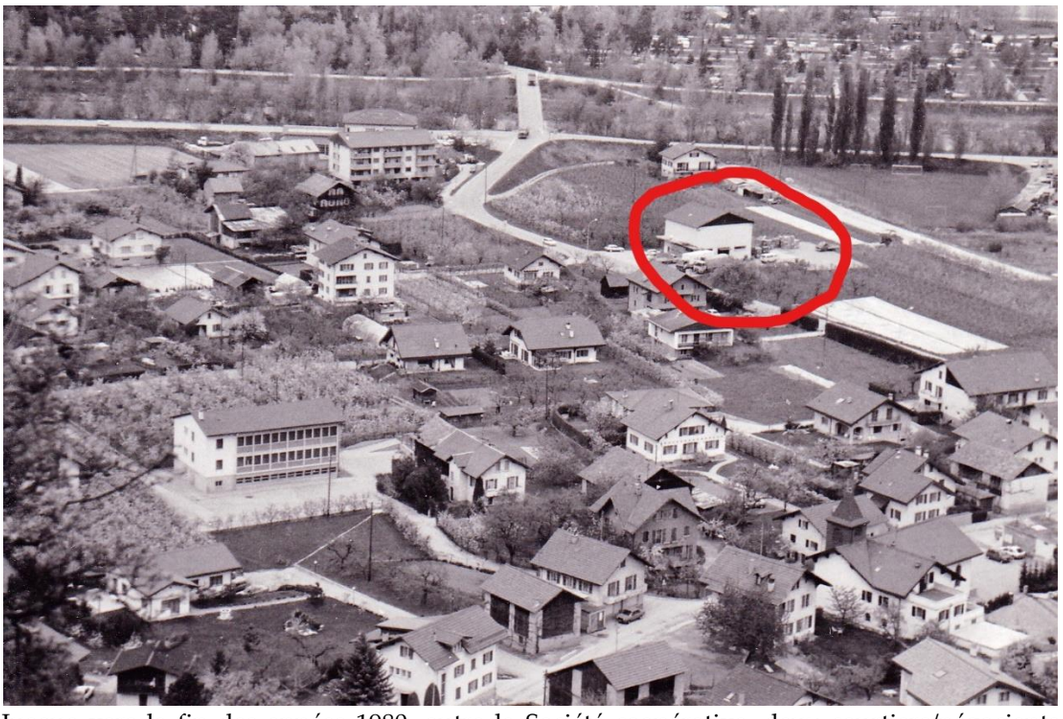
---

[459] S. Fournier (1978), p. 15.

[460] « A la découverte des caprices de l'abricot », *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 31.07.1986.

Le rôle important des négociants locaux de fruits et légumes





Jusque vers la fin des années 1980, outre la Société coopérative, deux courtiers/négociants privés sont des acteurs importants pour commercialiser les fruits et légumes produits à Aproz et dans la région. Sur la photo du haut, nous distinguons le camion et l'entrepôt (façade blanche) d'Alfonse Bornet à l'entrée du village ; en bas, nous apercevons le dépôt de Louis Clerc sur la route menant au pont. Aujourd'hui, Jean-Marc Quennoz tient encore un commerce local de fruit et légumes.

***Source** : Emmanuel Darioly, Aproz (coll. privée).*

Les quelques pages que nous venons de consacrer à ce demi-siècle de développement agricole sont certainement insuffisantes pour rendre justice à tout le labeur, aux sacrifices et aux accomplissements des cultivateurs locaux. Mais le point est fait. Aproz, la localité dynamique et en mutation que nous connaissons et apprécions aujourd'hui, est redevable aux familles paysannes d'antan qui n'ont ménagé ni leur énergie ni leur peine pour faire fructifier cette terre. Au tournant du XXIe siècle, l'agriculture commerciale et intensive à Aproz a quasiment disparu et n'est plus qu'un souvenir. Sans nostalgie aucune, sachons néanmoins reconnaître, apprécier et respecter ce qui a été accompli dans les champs et les vergers par les générations précédentes. Rares sont les photos et récits qui nous permettent d'imaginer le paysage de verdoyance et d'abondance d'alors, pays de Cocagne qui a marqué l'esprit de nombreux contemporains. Quelques traces subsistent néanmoins de ce passé qui n'est pas si lointain, à découvrir dans les beaux jardins familiaux encore tenus par nombre d'habitants et les parcelles restantes d'abricotiers en fleurs ou porteurs de magnifiques fruits. Ce témoignage du patrimoine de la région est précieux, mais va-t-il subsister encore longtemps ?

La région d'Aproz à l'apogée de son développement agricole



Vue aérienne spectaculaire de la magnifique campagne d'Aproz dans les années 1980.
***Source** : carte postale : Photomacolor AG, 1217 Meyrin, no I733 133-006.*

L'émergence de l'ouvrier-paysan

Au cours du XIXe siècle, le hameau d'Aproz devient un véritable village, passant de dix ménages en 1840 à dix-neuf en 1870 et trente-quatre en 1910. Cette croissance démographique intervient alors que la terre arable ne s'accroît guère ; jusqu'à la deuxième correction du Rhône et la sécurisation de la Printse, seul un tiers de la superficie totale entre le fleuve et le coteau peut être mis en culture. En conséquence, l'aire productive par habitant se réduit. Par ailleurs, les partages lors de successions et les saisies judiciaires liées à l'endettement[461] contribuent également à fractionner les propriétés. C'est dire que l'agriculture de subsistance peine progressivement à générer un revenu suffisant à toutes les familles. Pour éviter un exil incertain[462], les petits paysans d'Aproz doivent se procurer des gains complémentaires. La commune repourvoit annuellement quelques emplois à temps partiel, par exemple comme garde-forestier ou garde-champêtre, qui offrent une modique rétribution. Le chantier de la correction du Rhône permet aussi une embauche ponctuelle de journaliers. Mais la population saisit surtout les opportunités résultant de la position du village comme carrefour et porte d'entrée du val de Nendaz. Ainsi, à l'époque du flottage du bois par la Printse, quelques travailleurs locaux ont certainement été recrutés pour aider à la gestion du râtelier à la sortie des gorges de la rivière, à l'entreposage, au transport ou encore à la remise à l'eau dans le Rhône des bûches et rondins. Il en est de même pour l'exploitation du four à chaux et de la charbonnière au pied du dévaloir d'Aproz. Dès 1840, l'exploitation artisanale - souvent intermittente - de la mine d'anthracite et des carrières d'ardoises et de tuf crée également une demande de main-d'œuvre. Mais les emplois en relation avec le trafic commercial entre le haut de Nendaz et la plaine sont certainement les plus importants, offrant aux villageois l'occasion de complémenter leur revenu agricole avec des activités saisonnières, ponctuelles et à temps partiel en tant que voiturier, porteur ou muletier, voire en offrant entreposage ou logis éventuel. Par la force des choses, le paysan se transforme donc progressivement en paysan-artisan/ouvrier. Avec beaucoup d'initiative et de détermination, la population laborieuse d'Aproz rejette le fatalisme de la pauvreté et retrousse ses manches pour gagner dans le voisinage du village, les quelques francs supplémentaires nécessaires pour subvenir aux besoins des familles.

Dans les premières décennies du XXe siècle, une autre réalité s'impose. Alors que des dizaines d'hectares restent incultes et que la pression démographique s'accroit, la nouvelle route carrossable de Sion à Nendaz marginalise peu à peu le rôle économique du village dans les relations et le trafic avec le haut du val. Dans ce contexte de marasme, une révolution est pourtant en marche : la demande croissante d'ouvriers par des entrepreneurs et industriels privés. La construction en 1906-1907 de l'usine électrique par le bâlois Gregor Stächelin, les travaux sur la route Sion-Nendaz, la fabrique de

[461] Une brève revue des Bulletins Officiels permet de mettre en évidence l'ampleur du problème de la dette des paysans de la région de Nendaz à cette époque, au travers des actes de défaut de biens, de saisie et de séquestre ordonnés par la justice.

[462] Au cours du XIXe et au début du XXe siècle, plus de 500 habitants de Nendaz ont émigré à l'étranger, notamment en Amérique, cité dans C. Michelet (1977). Ainsi, Rosalie Darioli (1888-1930) d'Aproz et François-Florentin Lattion (1878-1953) de Nendaz, se marient et émigrent au Nouveau-Mexique/USA en 1912, cité dans *L'Echo de la Printse*, no 194, juin 1999.

conserves de Saxon, les forges d'Ardon ainsi que l'exploitation accrue de la mine d'anthracite et de pyrite durant la première guerre mondiale, créent des emplois rémunérés à plein-temps, y compris pour les femmes. Le travail salarié constitue pour les villageois un facteur de transformation sociétale : le paysan devient ouvrier tout en conservant, sur son domaine, une activité de cultivateur, avec le soutien actif de son épouse et des autres membres de la famille. C'est l'émergence de l'ouvrier-paysan, dont le rôle dans le développement économique du Valais va être déterminant tout au long des décennies à venir.

1954 : hommage à l'ouvrier-paysan et son épouse

Bon nombre de petits paysans sont devenus ouvriers industriels. Le travail en usine est un appoint précieux pour les campagnards. C'est, chaque quinzaine, un argent frais qui tombe dans l'escarcelle familiale et permet de payer l'épicier et le boulanger en même temps que de remplacer les vêtements et chaussures usés et d'élargir, peut-être, le bout de vigne, de pré ou de jardin, sinon de rendre son chez soi plus confortable. Il n'est plus besoin de compter uniquement sur la vente d'une pièce de bétail, de quelques brantées de vendange, des produits du verger ou du plantage pour faire face aux dépenses ménagères et, souvent aussi, aux exigences de la banque. La présence des grandes industries en Valais a apporté plus d'aisance et de bien-être dans une multitude de familles.

Mais ces ouvriers n'ont pas pour autant abandonné leur modeste exploitation agricole. La journée de huit heures par équipe leur permet de consacrer une partie du temps disponible à leur vocation première, aidés qu'ils sont par leurs compagnes et les aînés de leurs familles. La Valaisanne, on le sait, est laborieuse et débrouillarde. Elle met la main à tout. On la voit dès le début du printemps s'affairer au nettoyage des prés, aux labours et autres façons culturales des champs et des vignes. Elle fauche, elle s'occupe du troupeau et des soins aux récoltes en devenir et de leur rentrée. A côté de ces besognes souvent pénibles, elle doit encore remplir ses devoirs de mère de famille, vouer son attention aux travaux ménagers. Sans une compagne de cette trempe, l'ouvrier d'usine ne serait pas à même de mener parallèlement sa tâche industrielle et l'exploitation de son petit domaine.

Extrait adapté de « L'ouvrier-paysan » dans la revue Treize Etoiles, nº 4, avril 1954.

Cette nouvelle donne économique et sociale prend rapidement de l'ampleur avec des effets immédiats. Si la construction des tunnels ferroviaires du Lötschberg et du Simplon (entre 1898 et 1921) avait déjà créé des opportunités d'emploi, ce sont surtout les grandes usines d'aluminium (à Chippis) et chimiques (à Viège et Monthey), ainsi que les barrages et les usines hydroélectriques (la Dixence en 1930-1936 et Cleuson en 1947-1951) qui drainent la main-d'œuvre et établissent et consolident le statut de l'ouvrier industriel valaisan. Nombre d'habitants d'Aproz vont rejoindre ces cohortes de travailleurs employés hors de la commune. Dès la fin des années 1920, des autocars sont mis en service à Nendaz pour faciliter le transport quotidien des ouvriers vers leurs lieux de

travail ; à l'époque, près de 150 Nendards sont employés à Chippis[463]. En 1954, au moins 40 % des hommes de la commune travaillent aux barrages et à l'usine d'aluminium de Chippis[464]. Celle-ci fonctionne 24 heures sur 24, avec une rotation de trois équipes[465]. A Aproz, dans le courant des années cinquante et soixante, nombreuses sont les familles dont au moins un membre est employé à Chippis, à l'usine locale des eaux minérales (créée en 1947) ou sur le gigantesque chantier du barrage de la Grande-Dixence (1951-1965). Une transformation considérable de la société s'opère en un siècle et demi : alors que quasiment tous les hommes de Nendaz étaient paysans en 1800, 90 % sont paysans-artisans en 1900, et 80 % ont le statut d'ouvriers-paysans en 1950[466] ! Le salariat amène aussi une monétisation accélérée de l'économie locale. Le revenu des familles s'accroît, le niveau de vie s'améliore. Si les conditions de travail sont souvent pénibles et dangereuses, notamment sur les chantiers, un salaire plus rémunérateur et un horaire fixe et régulier constituent des éléments-clé de l'attractivité de l'emploi industriel dans les campagnes. *« Il n'est personne qui voudrait maintenant se contenter de ce qui, autrefois, paraissait suffisant »*[467].

Quelques indices sur l'évolution des salaires jusque vers 1965

Des informations ponctuelles (notamment dans les protocoles du conseil communal) permettent de tracer une évolution indicative de la rémunération locale des domestiques agricoles, manœuvres et employés communaux (pour l'endiguement, les chemins et les bisses) comme suit :

	(salaire nominal par heure en francs)
1800	0,10
1860	0,15
1870	0,20
1905	0,25
1913	0,35
1921	0,70
1935	0,80
1938	0,65
1945	1,30

A noter que la journée travaillée était généralement de 11 heures avant 1900, puis de 10 heures avant de s'établir à 8 heures vers la fin de la deuxième guerre mondiale. Un ouvrier agricole devait travailler plus de trois heures pour acheter un kilo de pain en 1860, une heure et quart en 1905, et vingt minutes en 1945.

[463] *Le Peuple valaisan*, 13.01.1928.
[464] P. Claivaz (1954).
[465] Pour permettre le début du travail à 06h00, le « car de Chippis » quitte Haute-Nendaz à 04h15 et collecte les ouvriers dans les villages en descendant vers Sion. Ceux qui habitent Aproz doivent se rendre en vélo jusqu'à Sion pour joindre le car. Les vélos sont déposés chez un marchand de vélos à Sion, pour un loyer de 1,50 fr par mois.
[466] C. Michelet (1977), p. 184.
[467] *Journal de Sierre et du Valais central*, 23.06.1959.

La révolution industrielle dans la plaine du Rhône a créé une forte demande de main-d'œuvre. Le salaire de l'ouvrier industriel, dans les usines, les mines ou les chantiers d'infrastructure, est généralement supérieur de 20 à 30 % à la rémunération du travailleur agricole. Ainsi, en 1917, un ouvrier employé à l'usine d'aluminium de Chippis est payé entre 0,60 et 0,90 fr par heure ; en 1938, durant la grande crise économique, il touche 1,03 fr, soit 60 % de plus que le salaire horaire payé aux travailleurs nécessiteux employés par la commune de Nendaz. Plus tard, dans la mine locale de pyrite, un mineur touchera 1,72 frs par heure dès 1943. Un employé de l'usine d'eau minérale à Aproz est rémunéré 3 frs par heure en 1959.

En 1951, le produit du travail journalier du paysan suisse est évalué entre 13 et 14 frs[468] ; un manœuvre de l'industrie en Valais est mieux payé que cela[469]. Avec le temps cette tendance va s'accentuer ; par rapport à un indice de base de 100 en 1948, le niveau du salaire horaire nominal dans l'industrie et la construction en Suisse passe à 146 en 1960 et 179 en 1963, alors que la rémunération du travail agricole stagne à 119 en 1960 et 134 en 1963[470].

L'histoire ouvrière, intimement liée au développement économique de la région, ne se résume pas à un « long fleuve tranquille ». La crise financière et la grande dépression des années 1925 à 1938, puis la seconde guerre mondiale, n'ont épargné personne. Le chômage et le recours à l'assistance publique ont marqué la vie de nombreuses familles de la commune de Nendaz et du village d'Aproz pendant plusieurs années, notamment après la fermeture du chantier de la Dixence en 1936. Par ailleurs, l'amélioration des conditions de travail et de la rémunération dans l'industrie et sur les chantiers ont souvent été le résultat de vives luttes sociales, avec occasionnellement des grèves. Cet esprit de combat va marquer et influencer le contexte politique d'un village qui sera considéré pour un temps comme « Aproz, le village rouge ».

Une autre dimension doit également être soulignée : la perte rapide de forces vives dans les campagnes au profit de l'industrie a créé un besoin grandissant de main-d'œuvre étrangère dans l'agriculture. Les saisonniers étrangers sont ainsi devenus des acteurs essentiels de la production agricole valaisanne.

Aproz Sources Minérales S.A.

Si l'eau minérale est connue à Aproz de longue date, elle n'était initialement guère utilisée et appréciée par la population locale, étant considérée comme revêche à la cuisson et trop dure pour la lessive et les usages courants du ménage. Comment cette eau, au débit régulier et à température constante, provenant de l'extrême profondeur

[468] Ce montant est d'environ 50 frs en 1970.
[469] Cité dans *La Terre valaisanne,* 31.12.1951.
[470] *Le Peuple valaisan,* 26.02.1965.

sous le massif alpin de Nendaz, sans infiltration des eaux de surface, a-t-elle fini par devenir la ressource emblématique de la région d'Aproz ?

L'histoire a été racontée par plusieurs auteurs[471]. Limitons-nous donc à quelques grands traits. C'est un Haut-valaisan commerçant dans la région de Sierre[472] qui comprit avant tout le monde le potentiel commercial de cette eau. Il achète ainsi la source située à Fond d'Apre et un terrain attenant pour 1 000 francs[473]. Les premières bouteilles sont remplies en mai 1947 dans un baraquement de chantier en bois ; elles sont écoulées principalement auprès de clients genevois. Rapidement on recrute du personnel, on fait l'acquisition d'un camion pour assurer les livraisons : la production annuelle atteint bientôt 10 000 bouteilles. Un journaliste dépeint en 1951 le cadre champêtre de l'exploitation au temps des pionniers[474] :

« D'Aproz village, nous suivons la berge du Rhône en direction de Riddes pendant un quart d'heure et nous trouvons, en contre-bas de cette berge, à deux ou trois mètres en-dessous du niveau du fleuve, deux petits bâtiments entourés de nombreuses harasses et dominés par un joli chalet dont le bois non patiné indique qu'il est de construction récente. Nous sommes à la source de l'eau d'Aproz exploitée, dans le cadre familial, par M. Otto Bumann, sa femme et leurs enfants. Aimablement, Madame Bumann nous conduit à la source même qui sort de terre à une cinquantaine de mètres au-dessus de la petite usine de mise en bouteille. Là au milieu d'une végétation vive, sous un grand noyer et dans les buissons en fleurs, nous trouvons les ruines d'une habitation abandonnée après incendie il y a si longtemps que personne dans la région ne se rappelle l'avoir connue habitée. Une chose arrête le regard dans cette ruine, c'est une curieuse image de la Vierge et l'Enfant peinte à même le mur et qui semble défier les ans et tous les temps. Cela pourrait être Notre-Dame de la Source, car c'est à ses pieds que l'eau minérale d'Aproz sort de terre ».

En 1953, il s'agit déjà d'augmenter la production et d'investir pour faire face à la demande, alors que l'exploitation n'a pas encore atteint son seuil de rentabilité. Les associés décident de vendre leur entreprise à des clients genevois qui fondent alors la SEBA S.A. (Société d'extension de boissons alimentaires) avec siège à Genève et un capital-actions de 50 000 francs. Le baraquement fait place à une petite usine construite en bois, qui abrite une machine capable de remplir 1 000 bouteilles à l'heure. Le terrain est cédé gratuitement par la Bourgeoisie de Nendaz à la condition que « *la main-d'œuvre locale ait la préférence dans votre installation nouvelle* »[475].

[471] Voir notamment Lucien Lathion (1961), Yvan Fournier (2017).

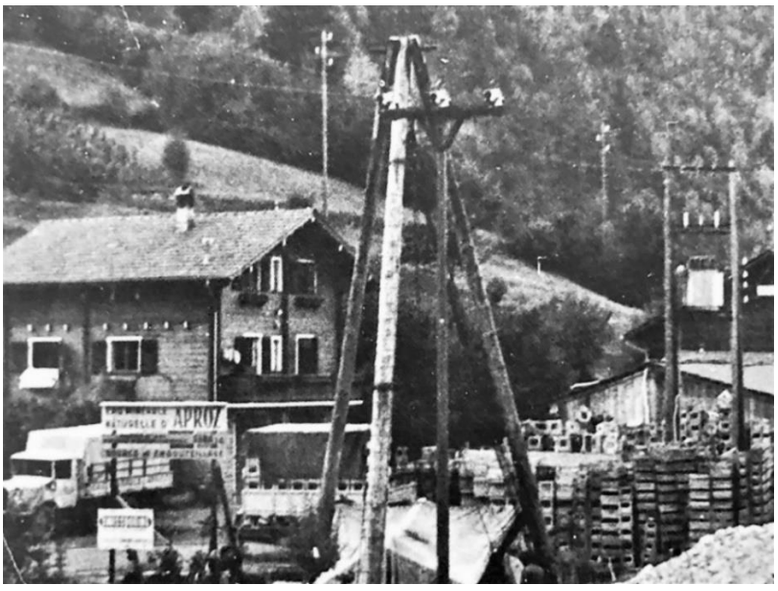
[472] Otto Bumann est associé financièrement à un hôtelier de Loèche, Otto Matter.

[473] Les anciens propriétaires de la source étaient Jules Mariéthoz, Marius Mariéthoz et Innocent Rossini, cité dans Y. Fournier (2017), p. 12.

[474] *Construire,* 28.07.1951.

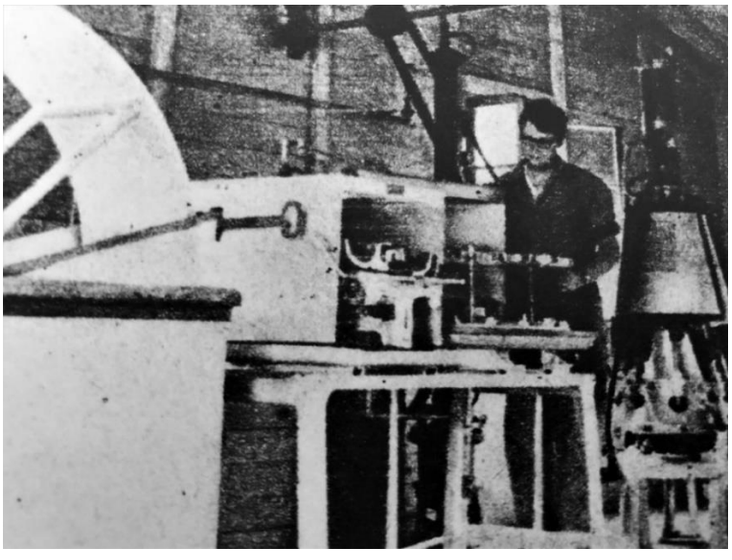
[475] Cité dans Y. Fournier (2017), p. 142.

1949 : l'installation initiale à Fond d'Apre



***Source** : collection de Aproz Sources Minérales S.A.*

Mise en bouteille artisanale de l'eau minérale et des sirops



***Source** : collection de Aproz Sources Minérales S.A.*

A partir de 1955, la SEBA voit le Groupe Migros devenir son principal client, auprès duquel elle écoule près de 1,5 million de bouteilles par an. Un nouveau bâtiment en dur est construit, avec un doublement de la capacité de production et l'emploi d'une trentaine d'ouvriers. Ces investissements nécessitent une augmentation de capital réalisée grâce à des fonds levés en Valais ; la SEBA passe alors en mains valaisannes. La croissance extrêmement forte de la demande ne tarde pas à exiger de nouveaux investissements massifs qui dépassent la capacité financière des propriétaires. Ceux-ci cèdent en 1958 la majorité des actions à la Migros qui, de cliente principale, devient ainsi productrice. Le développement des affaires va dès lors être fulgurant : en trois ans, la production est multipliée par six. En 1960, la construction d'un pont sur le Rhône a pour but de créer une liaison ferroviaire directe entre l'usine et la gare d'Ardon[476], un investissement visionnaire qui, aujourd'hui encore, permet le transport par rail de 90 % de la production. A noter que c'est au grand architecte valaisan Jean Suter que l'on doit la conception de la nouvelle gare de chargement de l'usine. Depuis, celle-ci est devenue un exemple reconnu et célébré de l'architecture industrielle moderne[477].

La « maison bleue » de la SEBA en 1970



***Source* : collection de Aproz Sources Minérales S.A.**

[476] *Le Nouvelliste,* 04.07.1961.

[477] « Jean Suter, un pionnier de l'architecture moderne en Valais », Etat du Valais, 2018, pp. 68-71.

En 1961, *« 90 % des ouvriers qui travaillent dans la grande usine bleue d'Aproz sont de vrais terriens qui, la journée terminée, rentrent chez eux vaquer quelques instants encore à leurs cultures d'asperges, de fraises et d'abricots. Un véritable exemple de l'aide que l'industrie est en mesure d'apporter à la population agricole »* [478]. Jusque vers le milieu des années 1980, la direction de la SEBA aménage les horaires de l'usine afin de permettre à ses ouvriers-paysans de travailler aux champs. Le vendredi, le travail prend ainsi fin à midi. L'entreprise a toujours été et reste le premier employeur de la région ; de deux ouvriers en 1947 à une trentaine en 1955, l'augmentation de l'effectif s'est poursuivie pour atteindre 127 employés en 1972 et 157 en 2002, avant de se stabiliser aujourd'hui à 125[479].

Croissance, innovation et avant-gardisme : ces trois mots résument en quelque sorte l'histoire de l'exploitation industrielle des eaux minérales à Aproz. Des investissements considérables ont été régulièrement consacrés à l'introduction des dernières technologies afin d'accroître la performance des lignes de production, à la promotion de l'hygiène et la qualité au rang de priorité absolue, ainsi qu'à la défense – en précurseur – de valeurs environnementales telles que le transport par rail, le recyclage des déchets ou l'emploi du PET. Tout n'a pas toujours été serein [480], certes, mais les faits sont là : la capacité de production et d'embouteillage atteint en 2016 le niveau impressionnant de 100 000 bouteilles par heure, ce qui fait alors de l'entreprise le plus grand centre d'embouteillage d'eaux minérales et de sirops de Suisse ! La production a connu une progression remarquable, passant de 50 millions de litres en 1980, à 60 millions en 1987 et récemment à plus de 190 millions, pour un chiffre d'affaires actuel d'environ 90 millions de francs[481]. Aproz Sources Minérales S.A. est l'un des principaux contribuables de la commune de Nendaz. Un succès remarquable qui se poursuit évidemment aujourd'hui.

L'entreprise, qui était installée sur un terrain de 400 m² près de la source primaire à Fond d'Apre en 1947, couvre aujourd'hui une surface construite de 2,4 hectares à l'ouest du village, et exploite près d'une dizaine de sources captées dans la montagne ! Elle tient aussi une place très spéciale dans la mémoire collective de presque toutes les familles de la région qui, à un titre ou un autre, ont eu un membre employé ou associé à l'entreprise, souvent durant de nombreuses années[482]. Du fait de la globalisation et du déplacement physique de la direction vers Zurich, cette proximité s'estompe avec le temps. Il n'en demeure pas moins que dans l'histoire du développement économique du village, l'exploitation commerciale de l'eau minérale a occupé - et continue d'occuper - une place de première importance, qu'il convient de saluer !

---

[478] « Des Alpes a jailli la santé », SEBA S.A., 1961, p. 30.

[479] Le salaire horaire moyen a passé de 3 frs en 1959 à 47,50 frs en 2015 (Y. Fournier (2017), p. 216).

[480] En 1982, un incendie criminel au dépôt de la SEBA S.A. cause des dégâts pour 2 millions de frs. L'attentat est signé par des paysans en colère qui reprochent aux grands distributeurs leur politique de prix et d'importation de tomates et de pommes, *Le Confédéré,* 24.08.1982.

[481] *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais,* 20-21.06.1981 et 14.12.1987, et Y. Fournier (2017), p. 10.

[482] « Employés de SEBA Aproz : une fidélité rare », *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais,* 14.12.1987.

Aproz Sources Minérales S.A., aujourd'hui



***Source** : collection de Aproz Sources Minérales S.A. (www.aproz.ch).*

Tendances récentes

La disparition progressive des terres agricoles et l'extension rapide du bâti peuvent aujourd'hui donner l'impression que la région d'Aproz se transforme peu à peu en une banlieue résidentielle. S'il est vrai que nombre d'habitants commutent chaque jour vers les pôles économiques de la plaine du Rhône, la réalité locale mérite d'être analysée plus attentivement. En 2019, la région d'Aproz (Nendaz et Sion) comptait pas moins de trente-cinq sociétés, établissements et commerces qui totalisaient 419 employés[483], des chiffres considérables pour une localité de 1 500 habitants. Les cinq plus grands employeurs, dont Aproz Sources Minérales S.A., donnent du travail à 296 personnes, soit 70 % du total des personnes actives dans les secteurs secondaire et tertiaire. En quinze ans, le nombre d'entreprises a doublé, et l'emploi s'est accru de 67 %. Ces chiffres expriment bien la longue tradition entrepreneuriale à Aproz. En dépit des informations plutôt lacunaires sur la question, nous pouvons esquisser à grands traits – en dehors de l'exploitation des eaux minérales évoquée ci-dessus – l'évolution des principales activités industrielles, commerciales et de service.

Constatons tout d'abord que vers le milieu des années 1960, le village dispose déjà d'une infrastructure bien développée de services à la population, et d'un tissu économique non-négligeable. L'image ci-dessous permet d'identifier quelques lieux principaux, à

[483] Office fédéral de la statistique, sous https://map.geo.admin.ch (ARE/emploi).

quoi s'ajoutent quelques autres facilités non visibles, notamment l'usine de la SEBA à l'ouest du village, le café de la Coopérative, un petit bureau postal ouvert une heure en matinée, un deuxième magasin d'alimentation, un salon de coiffure et trois dépôts de fruits et légumes.

Quelques repères dans le village (vers 1965)



Vers le milieu des années soixante, le centre historique du village dispose d'une infrastructure étoffée de services à la population, et notamment : (1) l'église ; (2) l'école primaire ; (3) le four banal et la boulangerie ; (4) la coopérative alimentaire et agricole ; (5) la laiterie ; (6) le café d'Aproz ; (7) le cimetière.
***Source** : vue aérienne, carte postale Ed. Emile Mory & fils, Lausanne.*

S'agissant du secteur d'activité directement associé à l'agriculture et à l'élevage, tout d'abord, nous constatons un déclin progressif lié à la réduction des terres exploitées en pâturage ou mises en culture vivrière. Le moulin d'Aproz, dont le fonctionnement est avéré dès 1869[484], s'est arrêté de tourner au début du XX^{e} siècle. En revanche, le four banal du village, aujourd'hui plus que centenaire, a été activement employé par toute la communauté pendant des décennies, jusqu'à sa mise en vente aux enchères par le consortage en 1940. Dès lors, c'est un boulanger qui l'a fait fonctionner et a ainsi assuré la production locale du pain. Avec la concurrence croissante des pains industriels vendus dans les épiceries du village, la boulangerie artisanale devra toutefois fermer ses portes au courant des années 1960.

[484] Protocole du conseil communal de Nendaz, avril 1869.

La boulangerie au village







En haut, le four banal - adjacent à l'église et toujours en excellent état - qui a été activement utilisé par le boulanger Damien Clerc dès les années 1940. Le four prenait jusqu'à deux jours pour être allumé/chauffé au bois ; c'est dire qu'il était rarement éteint, ce qui a permis à D. Clerc d'installer ce qui a peut-être été la première conduite d'eau chaude dans une maison à Aproz ! La boulangerie se situe en face du four banal, au rez-de-chaussée du bâtiment ci-dessus, jusqu'à sa fermeture dans les années soixante.

***Source** : photos du haut de Michel Mordasini en 2021 et 2022, et en bas, photo d'avril 2000 par Emmanuel Darioly, Aproz (coll. privée).*

La laiterie a longtemps occupé le rez-de-chaussée du bâtiment de l'école primaire ; son local est vendu au rectorat par le consortage en mars 1954. Elle est alors déplacée dans une autre bâtisse à l'entrée du village, à la rue de l'Eglise, lieu dont la mémoire est encore associée pour plusieurs contemporains à l'installation du premier frigo à Aproz, dans les années 1960, ainsi qu'au conditionnement local du lait dans les fameux berlingots de forme pyramidale ! Ce point de collecte et de vente de lait frais et autres produits laitiers va rester en activité jusqu'au milieu des années septante.

Dans le village, la viande consommée par les familles provenait traditionnellement du bétail tenu par chaque ménage. « Faire boucherie » était alors une pratique courante, effectuée directement par les éleveurs eux-mêmes à la ferme, dans leur grange ; un boucher itinérant offrait parfois ses services. Cette activité artisanale prend fin au début des années septante, même si certains dans le village maintiennent occasionnellement la tradition.

L'élevage de volailles est pratiqué activement à Aproz depuis bientôt près de 75 ans. Le parc avicole Au Cocorico a été créé en 1953 par René Michelet. A l'origine, le poulailler producteur d'œufs fonctionnait avec à peine plus de 200 poules. En 1976, l'entreprise est reprise par Jean Ulmann qui en est toujours propriétaire, avec ses fils ; spécialiste formé en aviculture, il développe considérablement le site (12 000 poules), déplace en 2003 le parc sur son site actuel, et transforme l'entreprise en une société anonyme. En 2006, l'entreprise s'équipe d'une machine à cuire et teindre les œufs, unique en Suisse romande. Dix ans plus tard, « Au Cocorico » commercialise environ 20 millions d'œufs par an, dont 4 millions produits au sein même de l'entreprise qui occupe une dizaine d'employés[485].

Dans les grandes années de la culture fruitière, Aproz ne compte pas moins de trois dépôts qui sont exploités dans le village. Le premier est géré pendant près de vingt ans par la coopérative fruitière établie en 1961. Alfonse Bornet et Louis Clerc sont deux courtiers collectant fruits et légumes de la région pour des grossistes qui viennent ensuite s'approvisionner sur place ; ils travaillent d'abord ensemble puis développent séparément leurs activités. Louis Clerc devient alors négociant et construit vers 1970 un dépôt avec chambre réfrigérée ; il achemine par camion les fruits et légumes jusqu'à des centres logistiques, comme celui de Charrat, desservant la grande distribution. Il met un terme à ses activités en 1990. Coopérative, courtier et négociant en fruits et légumes ont joué un rôle important pour faciliter la commercialisation de la production agricole locale et créer nombre d'emplois saisonniers, notamment lors du triage des fruits. Cela dit, ils ont aussi été directement exposés à la colère paysanne lors des années de marasme résultant d'une surproduction et/ou d'importations massives affectant les prix. Aujourd'hui, seule une petite entreprise de production et vente de fruits et légumes est encore en opération dans le village, à laquelle s'ajoutent quelques comptoirs de vente saisonnière destinés à la production locale d'abricots.

En réponse aux besoins et aux attentes de la population, le petit commerce de détail, quant à lui, s'est développé et structuré dès le début des années 1900. Le Conseil d'Etat

[485] S. Germanier (2016), p. 32.

crée un débit de sel à Aproz en 1903 ; le négociant Jean Fournier en est le tenancier[486]. La Société de Consommation de Nendaz ouvre en 1905 une épicerie dans le village ; deux ans plus tard, elle se met également à fournir des engrais aux paysans. Si l'année 1924 voit la dissolution de la société-mère, le magasin d'Aproz ne cesse pas pour autant son activité[487]. En 1939, le cafetier Théodomir Gillioz et Rosine Pitteloud tiennent chacun une épicerie ; d'autres commerçants prendront leur succession. La coopérative alimentaire et agricole est fondée en 1961 ; elle a pour objectif de réaliser des achats collectifs afin de garantir des meilleurs prix à ses membres[488]. En 1972, le Comptoir alimentaire S.A. est tenu par Louise Praz[489]. En rétrospective, nous constatons que le village a constamment été desservi et approvisionné par au moins un magasin d'alimentation, jusqu'en 1998. Après une interruption de près de 15 ans, une nouvelle épicerie privée – « Le Villageois » – est inaugurée en janvier 2012 (à l'emplacement de l'ancien dépôt de fruits de Louis Clerc), assurant depuis lors un important service de proximité à la population[490].

La coopérative alimentaire d'Aproz



Vue sur le dépôt de la coopérative alimentaire en 1980, à la rue de l'Eglise ; le magasin est au rez-de-chaussée du bâtiment.
***Source* : Emmanuel Darioly, Aproz (coll. privée).**

[486] *Journal et Feuille d'Avis du Valais,* 25.12.1903.
[487] En 1947, la coopérative d'Aproz met au concours le poste de « vendeuse responsable », *Le Confédéré,* 13.06.1947.
[488] *Bulletin Officiel*, nº 22, 26.05.1961, p. 1082. La coopérative est dissoute, par suite de faillite, à la fin des années septante, dans *Le Nouvelliste, 07.07.1978.*
[489] *Terre valaisanne,* 15.11.1972.
[490] *Le Nouvelliste,* 21.01.2012.

Il faut remonter à 1900 pour trouver mention d'une « pinte » dans le village, tenue par M. Bäryswyl[491]. Cela dit, la première concession pour un débit de boisson et liqueurs à Aproz est accordée en 1904 par le conseil communal de Nendaz[492]. « Les Gorges de la Printse », premier café à enseigne du village ouvre quant à lui ses portes en 1915 : il est tenu par Théodomir Gillioz[493]. Un deuxième établissement est ouvert dix ans plus tard par Gédéon Michelet[494]. Depuis lors, le village a toujours été animé par ces deux cafés accueillants, centres de convivialité et de rencontre, et parfois lieux de rassemblement politique partisan. Un troisième établissement existe aujourd'hui, le tea-room/café du Villageois. Dans le domaine des services, relevons qu'un salon de coiffure s'installe dans le village en mars 1956[495], alors qu'on en démontre désormais quatre.

Vue ancienne des deux cafés historiques d'Aproz



Le café de la Coopérative, une vue artistique en juin 1945 par Walter Höhener de Thal/SG. Au dos de la peinture, une dédicace originale : « où est ce site, savez-vous deviner ? Eh ! dites vite, il est au cœur du beau Valais ! Ici l'on sert toujours du meilleur vin chez grand-père Gillioz, bon comme le pain. Café Gillioz au fond des gorges de la Printse, beau lieu d'Aproz, depuis 1915. Trent'ans pour sûr Théodomir est là, comme son vin pur, son cœur ! Nous aimons ça ! »
***Source* : tableau au café de la Coopérative, photographié par Emmanuel Darioly.**

[491] Publicité par Dumont & Cie, Sion, concernant l'installation d'un éclairage à l'acétylène, dans la *Gazette du Valais*, 08.12.1900.
[492] Protocole du conseil communal de Nendaz, 21.12.1904.
[493] Cet établissement deviendra le café de la Coopérative.
[494] Aujourd'hui connu comme le café d'Aproz.
[495] *Journal et Feuille d'Avis du Valais*, 26.03.1956.



Le café d'Aproz en 1972.
***Source** : Emmanuel Darioly, Aproz (coll. privée).*

La construction et le transport ont traditionnellement été d'importantes activités économiques à Aproz. Les travaux d'endiguement du Rhône et de la Printse, l'entretien du pont et des routes, l'exploitation des mines et des carrières d'ardoises et de tuf, ainsi que la construction de maisons et bâtiments dans un village en forte expansion et dans les stations du haut du val, ont été autant d'occasions pour les entrepreneurs locaux de développer leurs affaires. Aujourd'hui, mentionnons deux grandes entreprises de construction, du génie civil et du bâtiment domiciliées à Sion mais disposant d'ateliers et de dépôts pour leur équipement lourd et leur matériel, au nord-ouest du village, à savoir Liebhauser & Délèze S.A. et Bornet Frères S.A.[496]. De plus, une dizaine de petites entreprises sont actives dans des créneaux spécialisés du bâtiment comme la charpente et la menuiserie, la peinture-gypserie, le carrelage, le chauffage-sanitaire, et l'entretien-nettoyage. En 2013, la société Spassion S.A., spécialisée dans les spas et jakuzzis, s'est établie à Aproz où elle emploie une demi-douzaine d'employés.

En ce qui concerne le transport, comme nous l'avons vu, muletiers et voituriers tiennent longtemps un rôle-clé dans les relations et le commerce de la population d'Aproz avec la plaine du Rhône et le val de Nendaz[497]. Ce type d'activité s'est éteint progressivement vers la fin des années quarante. Depuis lors, c'est le camion et la fourgonnette qui se sont

[496] Bornet Frères S.A. est une entreprise spécialisée dans les domaines ferblanterie, couverture, sanitaire et chauffage. Elle a été fondée il y a une trentaine d'année à Aproz. Aujourd'hui son siège est à Sion, mais elle reste présente dans le village avec une succursale établie en 2006.
[497] Dans les archives nous avons pu identifier le nom de deux des voituriers du village : Camille Fournier en 1912, et Louis Fournier en 1945.

imposés. L'entreprise familiale André Bornet Fils Transport & Terrassement S.A., établie en 1962 à Basse-Nendaz, est installée à Aproz depuis 2006 avec un dépôt pour ses camions et le matériel lourd, un centre d'entretien et des capacités de stockage ; elle compte une dizaine d'employés. A l'entrée du village, une colonne à essence a été installée en 1965 ; ce service est toujours à disposition. Le garage près du pont existe depuis la fin des années soixante ; deux autres ateliers de réparation et carrosserie ont depuis lors été ouverts dans la partie occidentale du village.

Dans le secteur industriel, deux développements retiennent notre attention. Tout d'abord, comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent, l'usine électrique d'Aproz a stoppé le turbinage des eaux de la Printse au début des années soixante. Si la conduite forcée a été démantelée, la plupart des autres installations ont été réaffectées et ont servi dans un premier temps de station de transformation du courant électrique. Aujourd'hui, cette activité (en mains des Forces Motrices Valaisannes FMV) est complétée par le positionnement, dans l'ancien bâtiment de l'usine, d'un groupe d'une trentaine de spécialistes de Genedis[498] qui assume une responsabilité régionale pour la gestion et l'entretien du réseau de distribution électrique de nombreuses communes, dont Nendaz. Ce panorama de l'histoire industrielle d'Aproz serait incomplet si l'on ne mentionnait pas un autre chapitre, celui de la fabrication et de l'entretien d'ascenseurs et monte-charges.

Aproz : 50 ans d'innovation et de compétence dans la fabrication et l'entretien d'ascenseurs et de monte-charges

Dans les années 1960, une fabrique d'ascenseurs (sous le nom AMCA, fondée par Charly Monnet et Charly Clerc) est inaugurée dans un grand bâtiment construit près du pont sur le Rhône. L'administration et les services techniques sont à l'étage, l'atelier au rez-de-chaussée, où l'on termine les usinages et procède au prémontage de monte-charges de tout espèce que l'on va installer dans un premier temps dans la Romandie. Le succès est fulgurant, la demande au rendez-vous, même à l'international. En 1973, l'entreprise occupe une cinquantaine d'ouvriers. Un partenariat est établi avec la compagnie Schindler S.A. Mais ce beau succès va tourner court, subitement, et la société est liquidée et radiée en 1980[499]. Cela dit, le savoir-faire et les compétences ne quittent pas Aproz. Charly Clerc poursuit l'aventure industrielle sous une nouvelle raison sociale : Val-Lift SA, puis Val-Lift Otis. Par la suite, Otis S.A. reprend l'affaire et fait de l'atelier d'Aproz une de ses succursales, qui occupe alors une vingtaine de personnes. Cette succursale est transférée à Martigny en 2015, mettant ainsi un terme à un chapitre d'un demi-siècle d'expertise et de spécialisation industrielles.
***Source** : extrait adapté de S. Germanier (2010), p. 141, et divers articles de la presse valaisanne.*

[498] Cette société est basée à Vernayaz. C'est un acteur important du secteur énergétique du canton et un leader valaisan pour la fourniture des produits multimédias.
[499] Le patron de l'entreprise est arrêté et condamné pour meurtre, dans *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 29-30.12.1979, et « L'enchaînement. Charly Monnet. De la réussite à la prison à vie », par Y. Balet, Genève, 2012, 182p.

Dans le secteur financier, la situation à Aproz est alignée sur celle de la commune de Nendaz. Au début du XX^{e} siècle, l'argent liquide n'a qu'un rôle très secondaire dans tout le val, le troc régissant la plupart des échanges économiques. Pendant des siècles, l'octroi de crédit a été l'affaire de prêteurs privés ou des confréries religieuses. C'est la Caisse rurale de crédit mutuel et d'épargne de la paroisse de Nendaz, fonctionnant selon le système Raiffeisen, qui est la première institution bancaire à prendre domicile juridique dans la commune, en 1909[500]. En juin 2005, la banque Raiffeisen de Nendaz ouvre une succursale à Aproz. Un peu plus de dix ans plus tard, cette agence est fermée, dans un contexte de rationalisation. Aujourd'hui, seul un bancomat permet la réalisation d'opérations bancaires dans le village.

Au cours des vingt dernières années, l'entrepreneuriat et l'emploi à Aproz ont pris une direction nouvelle, avec l'émergence et le développement de nouveaux métiers. Après l'inauguration de la nouvelle école enfantine et primaire en 2015, c'est un établissement médico-social pour les aînés - Les Vergers - qui ouvre ses portes en 2017, suivi peu après par la crèche des Grenouilles et une unité d'accueil pour les écoliers (UAPE). Ces différentes structures créent de nouvelles opportunités de travail dans la localité. En 2019, l'EMS Les Vergers emploie environ 80 personnes et des travaux d'extension de l'institution sont entrepris dès 2021. Dans le contexte du réchauffement climatique et des risques naturels en Valais, il convient de mentionner qu'Aproz accueille depuis 2006 le siège d'une entreprise de pointe dans ce domaine, le bureau d'étude BEG S.A. Géologie & Environnement, fondé en 1970 et comptant 3 filiales en Suisse.

L'évolution des métiers et des spécialisations professionnelles représentés dans la région se reflète aussi dans les récentes orientations choisies par les apprentis résidant à Aproz.

Nombre d'apprentis résidant à Aproz et ayant réussi leurs examens

Secteurs	1987-1990	1997-2000	2017-2020
Bâtiment	4	8	5
Automobile	2	2	3
Commercial	4	3	5
Alimentation	0	3	3
Industriel spécialisé	0	2	8
Informatique	0	1	4
Santé-social	0	1	6
Autre	0	1	2
Total	10	21	36

***Source** : données tirées de Y. Fournier (2021).*

[500] S. Germanier (2010), p. 35.
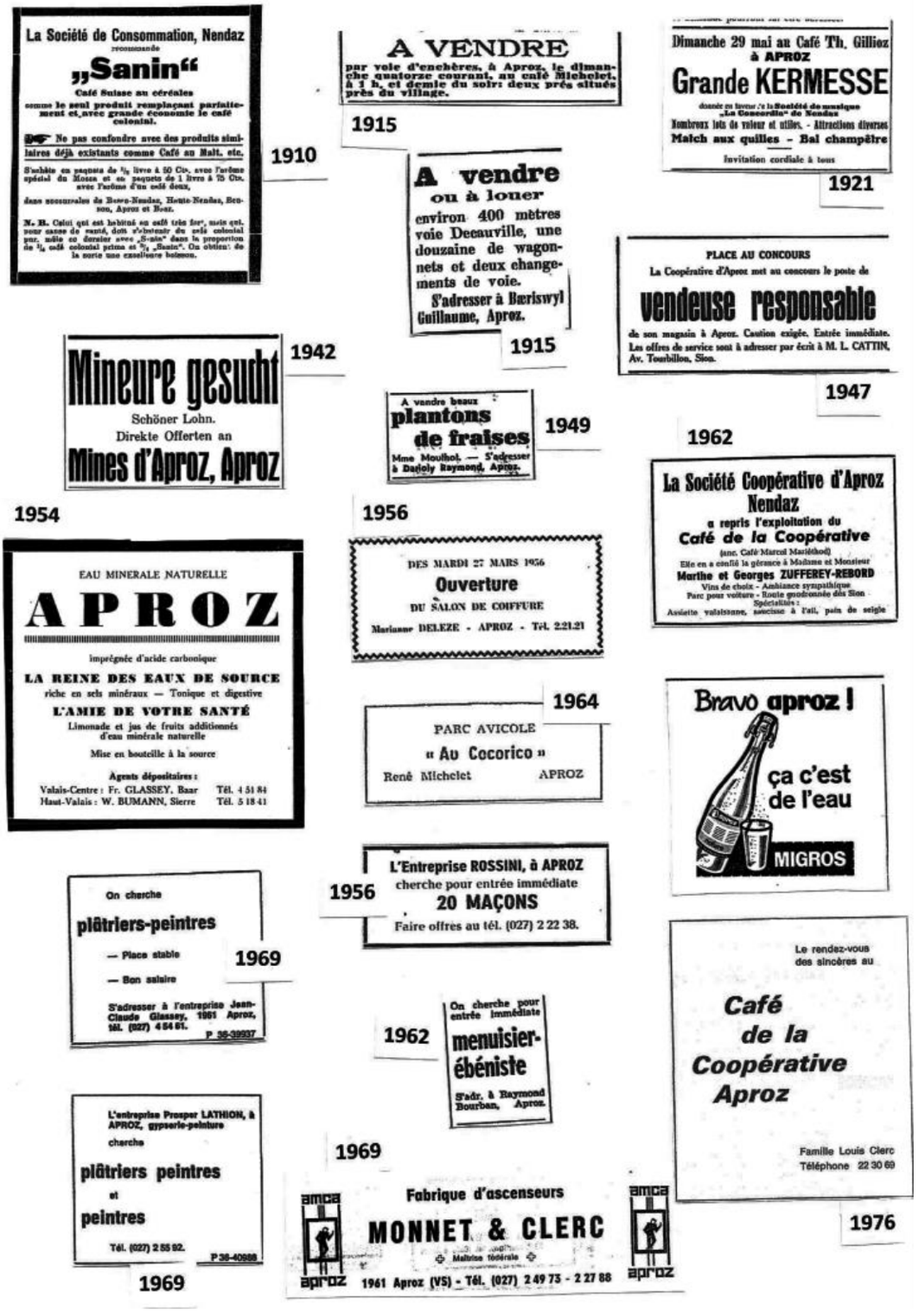
La lecture de ce tableau conduit à deux remarques. D'une part, l'apprentissage progresse à Aproz ; en moyenne deux apprentis par année terminent avec succès leur apprentissage durant la période 1987-1990, alors qu'ils sont cinq dix ans plus tard, et neuf en 2017-2020, atteignant même le nombre de treize en 2020. D'autre part, les secteurs d'activités principaux pour l'apprentissage ont évolué sensiblement : alors que le bâtiment, l'automobile et le commercial prédominent jusqu'au tournant du troisième millénaire, ce sont les professions spécialisées de l'industrie, l'informatique et la santé-social qui s'inscrivent depuis lors en forte croissance. Bien sûr, nombre de jeunes Aproziens poursuivent une formation supérieure ou universitaire. Cela dit, l'apprentissage reste une filière importante au terme de la scolarité obligatoire dans le val de Nendaz[501], et nous donne en conséquence un indice fort intéressant de l'évolution des besoins et du goût des jeunes pour les métiers.

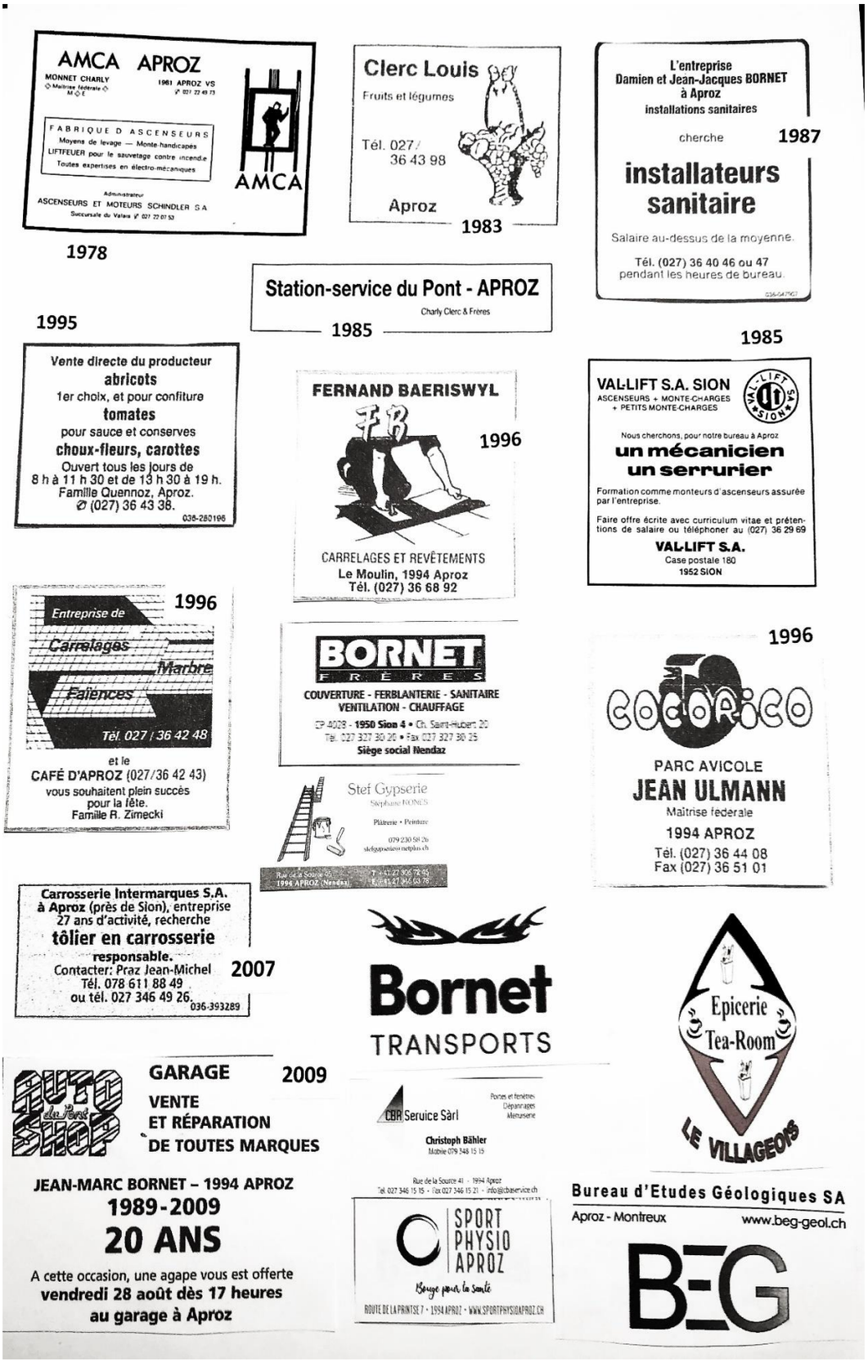
Au terme de ce chapitre, relevons également l'apparition et le développement à Aproz de nouvelles activités professionnelles, souvent sous la forme de petites et micro-entreprises, dans les domaines du conseil de gestion et de la finance, de la gestion des systèmes et réseaux informatiques, de la traduction, de la formation ou du coaching. Ces créneaux professionnels possèdent un potentiel considérable, également dans une optique de travail à domicile ou « home office », format qui, à Aproz comme partout ailleurs, connaît un formidable essor depuis la pandémie de coronavirus de 2020-2021.

Autant d'exemples et de facettes de la vie économique qui confirment qu'Aproz et sa région continuent de démontrer une dynamique, une vitalité et, comme nous l'avons constaté autrefois dans les secteurs agricole et industriel notamment, une formidable capacité à se renouveler, à se réinventer, et à attirer innovation et compétences. La société autosuffisante et autarcique qui a prévalu jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle est définitivement entrée, de pied ferme, dans le XXI^{e} siècle !

[501] En 2021, sur les 54 élèves en fin de scolarité obligatoire dans le val de Nendaz, 27 choisissent d'entrer en apprentissage, 19 de poursuivre une filière scolaire post-obligatoire, et 5 d'entrer dans une école de métier, dans *Nendaz Panorama,* n^{o} 132, août 2021.

Souvenir de quelques acteurs économiques d'Aproz
au travers des « petites annonces » dans la presse locale



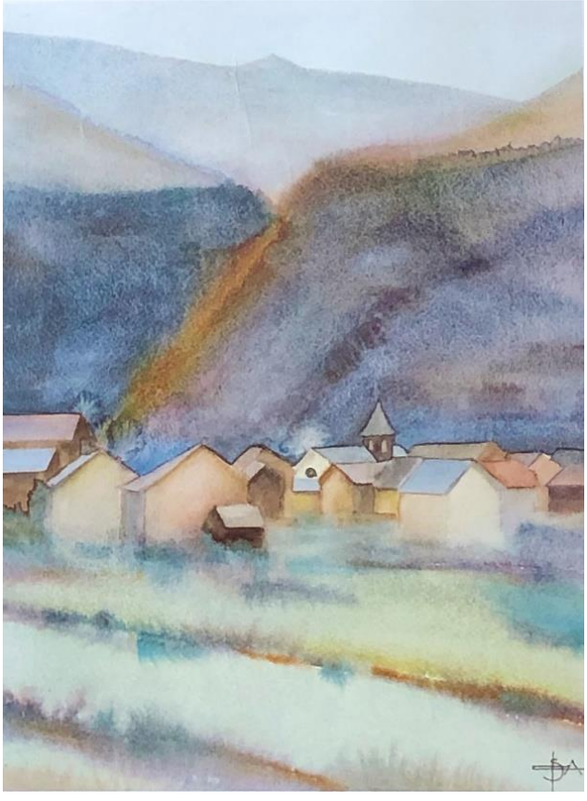

AMCA APROZ
MONNET CHARLY
Maîtrise fédérale
1961 APROZ VS
FABRIQUE D ASCENSEURS
Moyens de levage — Monte-handicapés
LIFTFEUER pour le sauvetage contre incendie
Toutes expertises en électro-mécaniques
Administrateur
ASCENSEURS ET MOTEURS SCHINDLER S.A.
AMCA
1978
Clerc Louis
Fruits et légumes
Tél. 027 / 36 43 98
Aproz
1983
L'entreprise
Damien et Jean-Jacques BORNET
à Aproz
installations sanitaires
cherche
1987
installateurs sanitaire
Salaire au-dessus de la moyenne.
Tél. (027) 36 40 46 ou 47
pendant les heures de bureau.
Station-service du Pont - APROZ
Charly Clerc & Frères
1985
1995
Vente directe du producteur
abricots
1er choix, et pour confiture
tomates
pour sauce et conserves
choux-fleurs, carottes
Ouvert tous les jours de
8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 19 h.
Famille Quennoz, Aproz.
(027) 36 43 38.
036-280196
FERNAND BAERISWYL
1996
CARRELAGES ET REVÊTEMENTS
Le Moulin, 1994 Aproz
Tél. (027) 36 68 92
1985
VAL-LIFT S.A. SION
ASCENSEURS + MONTE-CHARGES
+ PETITS MONTE-CHARGES
Nous cherchons, pour notre bureau à Aproz
un mécanicien
un serrurier
Formation comme monteurs d'ascenseurs assurée par l'entreprise.
Faire offre écrite avec curriculum vitae et prétentions de salaire ou téléphoner au (027) 36 29 69
VAL-LIFT S.A.
Case postale 180
1952 SION
1996
Entreprise de
Carrelages
Marbre
Faïences
Tél. 027 / 36 42 48
et le
CAFÉ D'APROZ (027/36 42 43)
vous souhaitent plein succès
pour la fête.
Famille R. Zimecki
BORNET
FRÈRES
COUVERTURE - FERBLANTERIE - SANITAIRE
VENTILATION - CHAUFFAGE
CP 4028 - 1950 Sion 4 • Ch. Saint-Hubert 20
Tél. 027 327 30 20 • Fax 027 327 30 29
Siège social Nendaz
1996
COCORICO
PARC AVICOLE
JEAN ULMANN
Maîtrise fédérale
1994 APROZ
Tél. (027) 36 44 08
Fax (027) 36 51 01
Stef Gypserie
Stéphane FONES
Plâtrerie • Peinture
079 230 58 26
stefgypserie@netplus.ch
Rue de la Source 40
1994 APROZ (Nendaz)
T +41 27 306 78 45
F +41 27 306 00 78
Carrosserie Intermarques S.A.
à Aproz (près de Sion), entreprise
27 ans d'activité, recherche
tôlier en carrosserie
responsable.
Contacter: Praz Jean-Michel
Tél. 078 611 88 49
ou tél. 027 346 49 26.
036-393289
2007
Bornet
TRANSPORTS
Epicerie
Tea-Room
LE VILLAGEOIS
GARAGE
2009
VENTE
ET RÉPARATION
DE TOUTES MARQUES
JEAN-MARC BORNET – 1994 APROZ
1989-2009
20 ANS
A cette occasion, une agape vous est offerte
vendredi 28 août dès 17 heures
au garage à Aproz
CBR Service Sàrl
Portes et fenêtres
Dépannages
Menuiserie
Christoph Bähler
Mobile 079 348 15 15
Rue de la Source 41 - 1994 Aproz
Tél. 027 346 15 15 - Fax 027 346 15 21 - info@cbaservice.ch
SPORT
PHYSIO
APROZ
Bouge pour ta santé
ROUTE DE LA PRINTSE 7 - 1994 APROZ - WWW.SPORTPHYSIOAPROZ.CH
Bureau d'Etudes Géologiques SA
Aproz - Montreux
www.beg-geol.ch
BEG

Chapitre 8

Les défis à venir

Le déroulé de l'histoire socio-économique de la région d'Aproz témoigne de la volonté, de la ténacité et de l'optimisme d'une population laborieuse, exposée aux forces et aux aléas de la nature. Au cours des siècles, les risques et les dommages subis ont été incommensurables et ont parfois remis en question l'existence même du village. Mais la communauté a tenu bon et s'est battue malgré tout, construisant et reconstruisant les infrastructures et les habitations. Si les conditions de vie ont longtemps été modestes, voire précaires, la pauvreté et l'indigence ont toujours été vigoureusement combattues au prix de grands sacrifices. Il est assez extraordinaire d'observer la capacité et l'énergie déployées par les gens d'Aproz pour s'adapter et se réinventer devant des circonstances difficiles et un environnement souvent bouleversé. En clair, les réussites et succès de cette communauté forcent l'admiration !

Vue artistique du village, à l'aube du XXIème siècle



***Source** : affiche « Aproz au cœur de la musique », de l'Echo du Mont et du cœur mixte Le Muguet pour la célébration de leur 50e anniversaire, 28-30 avril 1995, à Aproz (aquarelle de Guy Saillen, Impression Pillet S.A.)*

Quelles sont les perspectives pour l'avenir ? Sans prétendre à une analyse exhaustive qui irait bien au-delà des ambitions de ce livre, concentrons-nous sur deux dimensions qui, sur la base des expériences du passé, vont certainement peser sur la destinée et la qualité de vie des habitants d'Aproz dans les décennies à venir. Il y a tout d'abord la relation complexe, et l'éloignement ressenti, entre la population et les autorités politiques locales de Nendaz et de Sion. A cela s'ajoutent les incertitudes et les inefficiences dues à la double juridiction sur le territoire. Dans ce contexte, et face au défi du développement durable, quelques dossiers spécifiques méritent d'être mis en évidence, car ils vont influer fortement sur le cadre et la vie quotidienne des gens d'Aproz, ainsi que sur le futur de leurs enfants. Avec une interrogation centrale : comment la population sera-t-elle associée et consultée lors de la formulation et la mise en œuvre de la vision et des mesures pour faire face aux enjeux à venir ?

Une représentation politique en question ?

Au cours des 150 dernières années, la population d'Aproz a souvent dû mener ses combats sans un appui notable ou suffisant des autorités locales. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, plusieurs questions cruciales relevant de la survie même de la communauté, comme la protection contre les inondations récurrentes du Rhône et de la Printse, l'assèchement de la plaine marécageuse, la construction et l'entretien du pont, la route carrossable vers le chef-lieu de la commune ou l'adduction d'eau potable n'ont guère reçu l'attention nécessaire, voire le soutien des autorités communales. Certes, la solidarité du val s'est exprimée généreusement lors de chaque désastre qui a frappé la communauté mais, pendant longtemps, pas grand-chose n'a été entrepris sérieusement pour anticiper, prévenir ou investir pour l'avenir. Plusieurs infrastructures essentielles dans la région d'Aproz n'ont d'ailleurs vu le jour que grâce à l'intervention, aux directives et aux subventions des autorités cantonale et fédérale. Comment expliquer ce décalage entre la réalité et l'urgence des besoins, d'une part, et le peu d'empressement voire l'inaction des autorités locales, d'autre part, sur des périodes prolongées, et tout particulièrement entre 1850 et 1945 ?

La commune de Nendaz s'étire sur une vaste superficie confinée au bassin naturel de la Printse, depuis les hauts glaciers jusqu'à l'embouchure au Rhône. C'est évidemment une lourde charge et une grande responsabilité que d'assurer le développement et l'entretien des infrastructures et des services publics sur un tel territoire. La plupart des hameaux et villages se situent sur le coteau ou en montagne ; seules les communautés d'Aproz et de Bieudron se trouvent en plaine. Longtemps a prédominé l'image idéalisée d'un val dont la vie collective entre la plaine et le mont est apaisée et rythmée par la transhumance annuelle du bétail, les déplacements saisonniers de ceux possédant quelques parchets de vigne outre-Rhône, les corvées du lot dans les forêts ou le long des cours d'eau, les services religieux hebdomadaires et les criées publiques à Basse-Nendaz. Certes, dans un régime d'autarcie familiale et d'autonomie régionale tel qu'il a existé pendant des siècles dans la commune, « *les habitants de la partie inférieure* (du val) *ont besoin de la pâture*

en altitude, et ceux du haut, de compléments alimentaires que seules produisent les régions du bas, les fruits en particulier »[502]. Mais entre la plaine et la montagne existe aussi une diversité marquée d'intérêts, de besoins et de points de vue. Au milieu du XIXe siècle, les préoccupations principales des gens de la plaine, confrontés aux crues du fleuve et exposés aux débâcles de la Printse, ne sont guère comparables à celles, importantes mais différentes, des paysans et éleveurs en altitude, devant gérer les risques et les défis liés aux forêts, aux mayens et aux alpages. Avec une cinquantaine d'habitants vers 1850, la région d'Aproz peine à faire entendre sa voix vis-à-vis de la population majoritaire « du haut ». Cette situation est occasionnellement source de tensions.

Ainsi le Conseil d'Etat note en 1859, concernant l'endiguement du Rhône[503], que *« Nendaz ne s'est pas montré docile aux ordonnances de la commission rhodanique. Les difficultés pendantes entre la commune et les administrés d'Aproz ont été le prétexte de cette inaction »*[504]. D'ailleurs, quelques mois plus tard, les propriétaires terriens riverains du Rhône à Aproz (Nendaz) écrivent au chef du Département cantonal des ponts et chaussées pour se plaindre que *« malgré vos ordres et ceux de la commission rhodanique, la commune de Nendaz se refuse à procéder au diguement »* [505]. Cette situation va perdurer, comme le Conseil d'Etat le relèvera dans des jugements extraordinairement directs et incisifs[506]:

- *« Nendaz, sous prétexte que Conthey a trop avancé quelques épis, ne veut absolument pas travailler. On a fait faire des travaux en régie qu'elle refuse de payer » (1860).*
- *« Depuis plusieurs années, Nendaz n'a exécuté aucune des ordonnances de la commission rhodanique. Si elle continue à négliger le diguement de la rive gauche dès le pont d'Aproz en aval, les propriétés de ce village et les digues de Conthey seront infailliblement submergées » (1861).*
- *Dès Riddes jusqu'en amont d'Aproz, il reste encore à exécuter des travaux très nécessaires. La négligence de la commune de Nendaz […] a beaucoup contribué au retard que les autres communes ont mis à s'exécuter rière leur territoire respectif, car il est évident que la rive gauche étant abandonnée aux caprices du fleuve, il n'y avait pas d'espoir de pouvoir établir des travaux durables sur l'autre rive » (1862).*
- *« Dans la commune de Nendaz, le conseil manque d'énergie et de dévouement ; des rivalités de section paralysent en partie son action » (1863).*
- Concernant la possible construction du pont d'Aproz, le Conseil d'Etat, dépité, note que *« les communes du district de Conthey ne sont pas parvenues à s'entendre pour la construction de ce pont. La commune de Nendaz surtout, qui y est principalement intéressée, a montré peu d'empressement. L'intérêt général se rattachant à cette entreprise ne nous a pas semblé assez important pour imposer au district une création dont il paraissait peu se soucier » (1864).*

Certes, à l'époque, la commune de Nendaz – à l'instar de nombreuses autres communes valaisannes – connaît une situation financière précaire, due à une base fiscale restreinte.

---

[502] C. Michelet (1977), p. 22.

[503] Donc avant l'inondation de 1860 et le début des travaux de correction du fleuve en 1862-1863.

[504] Rapport de gestion 1859 du Conseil d'Etat.

[505] Lettre du 1er mai 1860 (CH AEV, 3 DTP, 122.2).

[506] Rapports de gestion 1860, 1861, 1862, 1863 et 1864 du Conseil d'Etat.

Mais il y a aussi des manquements notoires dans la gestion du ménage communal, qui conduisent d'ailleurs le Conseil d'Etat à placer la commune sous régie en 1865. Laissons encore une fois le Conseil d'Etat s'exprimer[507]:

- *« Les anciennes administrations de Nendaz ont laissé les comptes de cette commune dans un tel désordre […]. Des dettes assez considérables ont été contractées sans nécessité, uniquement parce que les registres de l'impôt n'étaient pas achevés ; la perception de l'impôt ne se faisait pas ; l'on payait les frais de l'administration et l'impôt cantonal avec les capitaux de la bourgeoisie » (1864).*
- *« En raison du désordre dans les finances de la commune, le Conseil d'Etat a nommé un Commissaire chargé d'en obtenir le règlement. […] La négligence et l'ineptie des fonctionnaires chargés de la tenue des registres et du recouvrement de l'impôt ont été la principale cause du désordre qui a régné dans l'administration de cette commune. Le Conseil d'Etat a pris des mesures pour faire cesser ces abus en provoquant un changement dans ce personnel de l'administration » (1865).*

La situation s'améliore par la suite. La commune de Nendaz assume progressivement sa part au programme cantonal de correction du Rhône et à la réalisation des chantiers sur la rive gauche du fleuve dont elle a la juridiction et la responsabilité. Des ressources significatives sont ainsi investies pour l'endiguement du Rhône. Pour le ménage communal, la charge annuelle moyenne est substantielle[508]. Cela impose à Nendaz d'hypothéquer voire de vendre des terres communales et bourgeoisiales ; malgré tout, l'endettement s'accroit et atteint plus de 30 000 francs en 1905. Notons cependant que l'année suivante, grâce à l'intérêt porté par un investisseur privé à l'exploitation des eaux de la Printse inférieure pour produire de l'hydroélectricité, l'octroi de la concession permet d'effacer totalement cette dette.

Mais alors qu'en ce début du XX^{e} siècle d'autres communes du Valais central s'engagent, avec leur bourgeoisie et les propriétaires terriens, pour mettre en valeur l'endiguement du Rhône par l'assèchement de la plaine et des travaux additionnels de protection sur les torrents latéraux, rien ne change vraiment à Aproz, dont les environs restent marécageux et sujets aux caprices de la Printse. Malgré des demandes réitérées de la population, les autorités communales - aussi bien à Nendaz qu'à Sion - restent généralement sourdes et indifférentes. La discussion entre les deux communes concernant leur responsabilité respective et le partage des coûts pour de tels travaux sont le prétexte à ne rien faire ! Comme nous l'avons vu, l'assainissement de la plaine et l'endiguement de la Printse ne seront finalement réalisés que dans les années 1940.

A la lecture de la correspondance officielle de l'époque, c'est un sentiment de désintérêt pour le devenir de cette région qui prédomine souvent. Ainsi, en 1915, alors que la commune de Nendaz estime que le pont d'Aproz *« est tout-à-fait défectueux »*, son président écrit aux autorités cantonales pour rejeter toute responsabilité financière sur Sion, arguant notamment que *« le pont a perdu de son importance pour la commune depuis*

[507] Rapport de gestion 1864 et 1865 du Conseil d'Etat.

[508] Les dépenses pour l'endiguement du Rhône se montent en moyenne annuelle à 8 000 frs entre 1865 et 1877, et 2 200 frs durant la période 1881 à 1886. Par comparaison, les recettes fiscales annuelles de la commune s'élèvent en moyenne à 13 900 frs durant la période 1881-1885.

l'ouverture de la route carrossable de Sion à Nendaz »[509]. Or à l'époque, pas moins de deux cents Aproziens vivent sur la rive gauche du Rhône[510] ! La situation n'est guère plus favorable du côté de la ville de Sion, dont les prises de position sur l'endiguement de la Printse reflètent pendant longtemps l'impression que le coût de tels travaux excède de loin la valeur des terres à protéger et que l'on préfère donc ne rien faire[511]. Ces deux illustrations reflètent assez bien la nature de la relation qui prévaut pendant des décennies entre la région d'Aproz et les deux autorités qui ont juridiction sur ses terres.

De toute évidence, le village ne dispose pas, à cette époque, des relais nécessaires pour faire entendre sa voix. Un premier développement politique notable était pourtant intervenu vers 1870. Les habitants des villages de Baar (le bas coteau) et d'Aproz (la plaine) revendiquent alors conjointement, avec l'appui du conseiller de Brignon, une représentation à l'exécutif de Nendaz[512]. Cette requête fait débat mais finit néanmoins par aboutir : le 1er janvier 1871, le conseil communal de Nendaz est élargi de neuf à onze membres, afin d'améliorer la représentation de tous les villages à l'exécutif[513]. La section politique Baar-Aproz est ainsi constituée. Il faut cependant attendre 1909 pour voir un premier résident d'Aproz siéger au conseil communal.

Entre 1869 et 1945, soit sur une période de septante-cinq ans, le village n'est directement représenté à l'exécutif de la commune que durant une douzaine d'années ! La compétence et l'engagement de ces élus ne semblent pas avoir suffi pour mieux faire valoir les intérêts du village, quand bien même leur présence au conseil ne coïncide pas avec les phases et décisions critiques relatives à la lutte contre les inondations et aux grands travaux successivement mis en œuvre dans la plaine d'Aproz[514]. En outre, dans la partie du village sous juridiction sédunoise, le peuplement est marginal, sans poids politique réel vis-à-vis des autorités de la municipalité[515]. Sans surprise, la population doit recourir de manière fréquente et réitérée, durant la première moitié du XXe siècle, à des pétitions citoyennes pour exposer ses besoins et exprimer ses préoccupations aux autorités, recourant occasionnellement - en l'absence d'un porte-parole politique - à un avocat pour formuler et soumettre leur requête.

---

[509] Lettre du 10.06.1916 de la commune de Nendaz au Département cantonal des travaux publics (CH AEV, Tr.P, P3/39.1).

[510] Les travaux « urgents » sont exécutés cinq ans plus tard, après un arbitrage du Conseil d'Etat qui attribue 2/3 des coût à Nendaz et 1/3 à la ville de Sion.

[511] Lettre du 17.06.1878 du président de la ville de Sion au chef du Département cantonal des ponts et chaussées (CH AEV, 3 DTP, 122.2). On ne peut s'empêcher de penser que ce sentiment perdure jusque dans les années 1960 et 1970, lorsque la ville favorise l'implantation de l'armée et de décharges municipales sur de bonnes terres alluviales à Prabardy et au Carolet !

[512] Protocole de la séance du conseil communal du 20.10.1870.

[513] Ce niveau de représentation est maintenu jusqu'en 2020, lorsque décision est prise de réduire le conseil communal à 9 membres.

[514] Guillaume Baeriswyl est membre du conseil communal de 1909 à 1912, et Lucien Lathion de 1925 à 1932 ; durant ces périodes, les ressources de la commune – et l'endettement supplémentaire – étaient essentiellement dédiés à la construction et à l'entretien de la route carrossable de Sion à Haute-Nendaz.

[515] Le quartier actuel du Carolet connaît une forte croissance démographique depuis 2010.

Pétitions citoyennes à Aproz, unique moyen de se faire entendre

1906 : 133 citoyens signent une pétition pour demander au Conseil d'Etat et aux communes de Sion et de Nendaz des travaux d'ensemble, coordonnés, pour le diguement de la Printse et pour avoir recours aux subsides cantonaux et fédéraux.

1912 : 16 propriétaires fonciers signent une pétition pour demander à la ville de Sion des travaux d'endiguement de la Printse pour protéger le Carolet et la plaine d'Aproz. Rejet des autorités.

1913 : 12 consorts pétitionnent la ville de Sion afin que la Printse soit ramenée dans son lit primitif, protégeant ainsi Prabardy.

1919 : pétition adressée à la ville de Sion demandant la protection des champs à Prabardy. Rejet des autorités.

1922 : 43 pétitionnaires demandent à la ville de Sion l'endiguement de la Printse pour sauvegarder leurs propriétés à Prabardy.

1922 : 28 résidents soumettent une pétition au Conseil d'Etat pour demander une étude d'ensemble relative à l'endiguement de la Printse.

1932 : demande collective à la ville de Sion pour la protection du Carolet par le creusage du lit de la Printse et la construction d'une digue sur la rive gauche de la rivière.

1935 : 9 propriétaires terriens à Prabardy demandent à la ville de Sion la construction d'une digue pour protéger leurs terres exposées aux eaux rejetées par la digue construite par Nendaz.

1937 : 41 propriétaires demandent à la ville de Sion l'endiguement du cours inférieur de la Printse pour protéger les terres agricoles de Prabardy et du Carolet.

1938 : demande collective aux autorités de Nendaz et de Sion de coordonner leurs efforts pour l'endiguement de la Printse.

1944 : 60 propriétaires terriens demandent à la ville de Sion d'effectuer le diguement à la suite des travaux réalisés par Nendaz. Ils soulignent que la Printse est la seule rivière dans la plaine du Rhône à ne pas avoir été endiguée.

1944 : 39 habitants d'Aproz demandent aux autorités cantonales d'intervenir pour faire cesser la pratique des déblais jetés dans le lit de la Printse par la mine de pyrite d'Aproz.

1945 : 8 propriétaires terriens demandent l'endiguement de la Printse.

1955 : 47 habitants d'Aproz s'inquiètent de voir le lit de la Printse se combler au Carolet, et demandent que l'exploitation d'une gravière soit considérée pour réduire le danger.

La plupart du temps, ces interventions citoyennes restent sans grand effet ni résultat à court terme. A l'évidence, la lutte des gens d'Aproz pour accroître, sécuriser et mieux valoriser les terres cultivables de la région n'intéressent guère les autorités communales de Nendaz et de Sion, dont les priorités sont ailleurs. La construction et l'entretien de la route carrossable de Sion à Haute-Nendaz vont notamment capter toute l'énergie et une grande partie des ressources de la commune de Nendaz de 1908 à 1925 ; en parallèle, l'endettement communal augmente rapidement[516]. Malgré tout, comme nous l'avons vu, l'opiniâtreté des Aproziens va finalement porter des fruits, avec un doublement des surfaces cultivées au cours de la deuxième guerre mondiale, grâce principalement à l'engagement et aux financements de la Confédération et du canton.

Comment la situation évolue-t-elle par la suite ? Etonnamment, rien ne change vraiment. En effet, au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'émergence du potentiel touristique du haut du val de Nendaz va monopoliser pendant des décennies l'attention du conseil communal et drainer les investissements, au détriment des autres villages. Cette situation s'accompagne occasionnellement de fortes tensions partisanes dans le val, dès les années soixante. Comme le note Cyrille Michelet, parlant de l'unité politique de Nendaz, « *pour la chose publique, le problème épineux est de maintenir l'équilibre […] dans la distribution des travaux et les réalisations de la commune* » [517]. Pendant des décennies, ce point d'équilibre n'a semble-t-il pas été atteint. Ainsi, certains observateurs politiques notent que durant deux législatures (1973 à 1979), la région d'Aproz et de Cor qui représentait alors 11,4 % de la population de la commune, ne se voit attribuer qu'une fraction marginale (1,65 %) de tous les investissements communaux[518]. Sans remettre substantiellement en question cette appréciation, notons néanmoins que la réalité est un peu plus nuancée, si nous tenons compte des travaux considérables engagés par la commune à Aproz durant la décennie précédente, notamment pour résoudre les défaillances du réseau d'adduction et d'épuration de l'eau. Cela dit, en 1981 une pétition est adressée aux autorités de Nendaz par 548 habitants d'Aproz et de Fey, après la mise à l'enquête publique de la construction d'une nouvelle route touristique dans le haut du val alors que la correction et l'élargissement indispensables de la route entre les deux villages restent à l'état de promesse renouvelée depuis plus de dix ans[519] ! Le sentiment de traitement inégal au sein de la commune perdure donc, comme rapporté en 1988 : *« Nendaz, commune à la gestion ambigüe car tiraillée entre le développement d'une station au nom reconnu – et pour qui les dépenses n'ont pas compté – et des villages qu'on tend à oublier, si ce n'est bien sûr pour alimenter les caisses communales et ceci avec peu de réciprocité et sans pour autant diminuer la dette communale »*[520].

Dans son livre écrit en 1992, Stéphane Rossini porte un regard affûté sur le contexte politique de la commune de Nendaz, dans laquelle une majorité conservatrice écrasante et sans partage a dominé pendant des décennies[521]. Il constate notamment que sur les

[516] La dette de la commune en 1926 s'élève à 318 000 frs.
[517] C. Michelet (1977), p. 22.
[518] *Le Confédéré*, 24.07.1981.
[519] Idem.
[520] *Le peuple valaisan*, 21.,10.1988
[521] « Aproz. Petit village au pied du mur », Sion, 1992.

167 personnes élues au conseil communal de 1869 à 1991, seules huit résidaient à Aproz[522]. Par ailleurs, après une revue des autres instances communales et notamment les commissions administratives, l'auteur conclut que « *les intérêts du village d'Aproz ne sont pas défendus en tant que tels au sein des organes communaux. […] A l'écart, les habitants du village d'Aproz, peut-être plus que d'autres, ont à subir les lacunes de l'administration communale et les inégalités de traitement qu'elle entretient* »[523]. Pour sortir de l'impasse, l'auteur lance l'idée et le défi provocateurs de faire du village d'Aproz une nouvelle commune ; cette proposition suscite débat et controverse[524].

Aproz : le « village rouge »

Aproz est un des berceaux du parti socialiste dans le Valais central, *« le village le plus « rouge » du canton »*. Son premier représentant élu au conseil communal de Nendaz en 1909, Guillaume Baeriswyl, en était un éminent porte-drapeau. Par la suite, le village va garder un fort ancrage « à gauche ». Ainsi, au lendemain de la seconde guerre mondiale, les urnes expriment clairement la force socialiste dans le village : sur 120 votants, ce ne sont pas moins de cent listes socialistes qui sortent des urnes (à cette époque, le dépouillement se faisait au niveau des villages). Lors des élections cantonales de 1965, ce sont encore 82 électeurs sur 122 qui choisissent la liste du parti socialiste[525]. En 1999, le premier conseiller national d'Aproz (Stéphane Rossini) est une importante figure du parti socialiste suisse.

La structure socio-économique du village est composée, dans l'après-guerre, à plus de 85 % d'ouvriers-paysans travaillant pour la plupart dans les mines, les barrages, la grande industrie et le bâtiment. Dans les années soixante, Aproz est clairement identifié, aussi en dehors du canton, comme « *le village socialiste de la commune de Nendaz* ». Dès cette époque, le café de la Coopérative est, outre ses nombreuses activités communautaires (assemblées, enchères publiques, fêtes), le « stamm » des socialistes de la région[526]. Aproz est alors le village rouge, dans une commune où la majorité conservatrice (parti démocrate-chrétien, aujourd'hui le Centre) dispose d'une majorité écrasante pendant des décennies. Les socialistes, tout comme les radicaux, demeurent minoritaires à Nendaz, à l'exception d'une brève période dans les années 1960 durant laquelle ils sont parvenus ensemble à renverser la majorité conservatrice.

Les temps ont quelque peu changé. La diversité des visions et des choix politiques s'installe aussi à Aproz. Cela dit, le dépouillement des urnes est désormais centralisé au niveau de la commune, ce qui empêche tout cloisonnement politique, mais réduit également la lisibilité

[522] S. Rossini (1992), p. 43. Pour être complet notons cependant qu'un Aprozien de souche, Pierre-André Bornet, mais domicilié à Sion, a été membre puis président de la commune de Nendaz de 1973 à 1984.

[523] S. Rossini (1992), p. 45 et 49.

[524] Voir par exemple « Aproz : das Diktat des Berges », dans *Rote Anneliese,* 02.09.1993. Certains critiquent aussi la notion de créer une nouvelle entité alors qu'un consensus émerge pour promouvoir la fusion des communes !

[525] *Le Peuple valaisan,* 19.03.1965.

[526] Les publicités du café dans *Le Peuple valaisan* vantent à l'époque « *le rendez-vous des socialistes et des partisans* », « *le rendez-vous des sincères* ».

des sensibilités politiques « locales », le résultat étant déclaré pour l'ensemble de la commune. Notons cependant que, d'une manière générale, la lutte politique semble en déclin, avec un sentiment de désintérêt et une abstention croissante de la population du val de Nendaz.

Source : Articles dans Le Peuple valaisan du 02.03.1961 et La Sentinelle (Neuchâtel) du 03.09.1964, et S. Rossini (2007).

Trente ans plus tard, la situation ne s'est guère modifiée. Ainsi, la représentation d'Aproz au conseil communal de Nendaz reste totalement marginale, bien que le village soit aujourd'hui le troisième en importance de la commune avec près de 15 % de la population totale. Pour les six législatures de 2000 à 2024, seul un résident d'Aproz a été élu (en 2016) sur un total de 64 mandats de quatre ans[527] !

Certes, quelques Aproziens occupent ou ont occupé des fonctions éminentes comme préfet du district de Conthey, député au Grand Conseil, juge de la commune ou membre de commissions administratives spécialisées. Mais on est loin d'une représentation adéquate dans l'instance exécutive de la commune. En regard de ces faits, il convient d'observer avec Stéphane Rossini que les habitants d'Aproz *« sont en partie responsables, ne manifestant que peu d'enthousiasme pour une participation active et engagée au ménage communal. On remarquera au passage que régulièrement, lors de joutes électorales, le taux d'abstention le plus élevé est celui du village d'Aproz. Un régime d'indifférence s'installe »* [528]. Cela dit, entre cause et conséquence, il y a surtout l'importance de comprendre les raisons de ce désintérêt. Dans ce contexte, un travail de mémoire publié en 2000, enrichi par de nombreux interviews, apporte un regard intéressant. Il conclut notamment que *« tous les villages* (du val de Nendaz), *sans exception, désirent à une importante majorité, prendre en main l'aménagement du territoire communal au-travers d'assemblées villageoises [...] une part non-négligeable des citoyens pense que la commune n'agit pas dans l'intérêt général »*[529].

C'est dire l'intérêt d'examiner la proposition, formulée quelques années plus tard, de modifier la supervision de l'administration communale en établissant - comme dans plusieurs grandes communes et municipalités valaisannes - un Conseil général (composé de représentants élus) pour se substituer à la structure ancestrale de l'Assemblée primaire (réunion ouverte à tous les électeurs de la commune). Cet organe ne semble plus guère être en phase avec les exigences démocratiques et de gestion d'une commune étendue, composée d'une quinzaine de villages et hameaux et comptant près

[527] Le nombre de conseillers communaux est ramené de onze à neuf dès la législature de 2021, lors d'une votation communale en juin 2020 (*Nendaz Panorama,* n° 130, août 2020, p.25).
[528] S. Rossini (1992), p. 45.
[529] J. Michelet (2000), p. 82.

de 7 000 habitants[530]. En 2008, une initiative en ce sens, signée par 497 citoyens (dont de nombreux Aproziens), est soumise en votation communale : le projet est finalement rejeté par 13 voix de différence (1 097 non, 1 084 oui)[531]. Ce résultat maintient donc le statu quo, les arguments des vainqueurs ayant été centrés sur le coût anticipé et la difficulté de mobiliser les citoyens pour joindre un tel conseil. Mais pour certains, le vote semble confirmer une nouvelle fois la prépondérance du parti majoritaire « historique »[532] et le clivage persistant entre le haut et le bas du val, avec une prévalence presque automatique du premier. Le statut « minoritaire » immuable des villages « hors zone touristique » du bas du val, comme la communauté d'Aproz, semble nourrir inexorablement le désintérêt ou l'indifférence des électeurs pour la chose publique et politique. Cette évolution est inquiétante pour l'avenir, vu l'importance et l'ampleur des défis et difficultés auxquels la communauté d'Aproz va être confrontée dans les prochaines années, notamment en ce qui concerne l'urbanisation, le développement durable, la qualité de la vie et la mobilité.

La situation actuelle n'est pas satisfaisante ; au cours des dix dernières années, le conseil communal n'a engagé aucun dialogue de substance avec la population d'Aproz sur la vision et les orientations du développement économique, social, environnemental et culturel du village. L'harmonie communale impose que la réalité des villages et hameaux « hors zone touristique » soit mieux prise en compte et explicitée dans la priorisation des investissements et la gestion du ménage de la commune. La responsabilité première incombe clairement au conseil communal. Mais une amélioration passe également par un engagement plus prononcé des citoyens d'Aproz eux-mêmes dans le fonctionnement des structures institutionnelles existantes, comme une participation plus nombreuse et active aux réunions de l'Assemblée primaire, une réduction de l'abstention aux votations et élections, ainsi que la soumission accrue de candidatures au conseil communal. De tels efforts permettraient peut-être à la communauté d'Aproz de retrouver une voix audible et une capacité d'action concrète pour avancer et défendre ses préoccupations, ses propositions et ses besoins au sein de la commune de Nendaz.

Dans ce contexte, la situation au Carolet, sous juridiction sédunoise, semble être porteuse d'un nouvel espoir, avec un engagement politique remarquable. Depuis les années 2010, ce quartier connaît une croissance démographique extrêmement forte ; aujourd'hui plus de 500 personnes résident sur ces terres autrefois agricoles et peu peuplées. Depuis les élections au Conseil général de la ville de Sion en 2020, ce ne sont pas moins de deux

---

[530] Nombres de séances de l'Assemblée primaire au cours des vingt dernières années ne mobilisent que quelques dizaines de citoyens ; ceux-ci donnent décharge au Conseil communal et entérinent le budget et le programme d'investissements de l'année à venir ! Avec plus de 800 participants, l'Assemblée primaire de mars 2015 est une exception : 80 % adoptent le Plan de zone de la commune, sans débat et malgré des oppositions pendantes. Les chiffres paraissent importants, mais ils ne représentent qu'une participation populaire de seulement 17,5 % des votants pour un dossier d'importance stratégique pour tout habitant de la commune !

[531] *Le Nouvelliste*, 07.05.2008.

[532] On rapporte des « rumeurs de rabattage des foules par le parti majoritaire » (*Le Nouvelliste*, 28.03.2015).

résidents (une femme et un homme) du quartier qui siègent désormais dans cette instance législative composée de 60 membres, pour un mandat de quatre ans. Ce relais politique entre la population et les instances exécutives de la ville de Sion représente une opportunité sans précédent pour la communauté d'Aproz.

Au-delà de la représentation dans les instances politiques de Nendaz et de Sion, une question centrale demeure toutefois. Comment la région peut-elle efficacement promouvoir et défendre ses intérêts collectifs, divisée qu'elle est entre ces deux juridictions qui, dans le passé, n'ont guère démontré une réelle volonté de coopération et de coordination entre elles ? Certes, des arrangements intercommunaux ponctuels ont été négociés il y a quelques années, comme pour le traitement des eaux usées ou l'accès des enfants à l'école primaire et au cycle d'orientation. Mais la capacité des deux communes à travailler main dans la main au bénéfice de toute la région d'Aproz reste une interrogation ouverte. Si cette question dépasse le cadre de ce livre, elle exige néanmoins une réponse sans tarder, tenant compte des enjeux considérables à venir[533].

L'agenda du développement durable

En ce début du XXIe siècle, la région et la communauté d'Aproz sont confrontées à plusieurs défis d'importance qui nécessitent, à n'en pas douter, des approches et des solutions rapides, collectives et coordonnées. Nous en retenons quatre à titre d'illustrations.

Il y a, tout d'abord, la grande question de l'urbanisation. En effet, les deux communes conduisent à Aproz, depuis plusieurs années, une politique déterminée de densification de l'habitat et d'optimisation de la valeur fiscale des terres. Cette position est explicitement formulée dans les plans directeurs communaux[534]. A Nendaz, l'ancien président de la commune précise en 2015 que « *le fort développement (démographique) attendu à Aproz va préserver le nouveau plan de zone de la commune* »[535] ; en d'autres termes, la multiplication des résidences principales à Aproz sert les intérêts immobiliers ailleurs dans la commune, tant en ce qui concerne les zones à bâtir que les résidences secondaires. De même à Sion, à la même époque, le chef du service des travaux publics de la ville, remarque que le remaniement parcellaire urbain au Carolet permet d'accueillir de nouvelles constructions, de valoriser les parcelles et de « *contrecarrer le dézonage que va entraîner la Loi sur l'aménagement du territoire* »[536]. Cette approche a un impact déjà très concret et mesurable : entre 2015 et 2020, la population totale s'est accrue

[533] Le projet conjoint entre les deux communes de créer une petite place de jeux pour les enfants du village, en discussion depuis maintenant plus de quatre ans, est malheureusement encore loin d'être réalisé. Est-ce prémonitoire pour l'avenir ?

[534] Voir par exemple la section C10 dans le Plan directeur communal de la ville de Sion approuvé par le conseil communal et le conseil général en 2019.

[535] *Le Nouvelliste,* 28.03.2015.

[536] *Magazine Sion21,* no 4, septembre 2015, p. 27.

de 42 %, soit un taux de croissance annuel moyen de 7 %. Cette évolution traduit certes l'attractivité de la région, mais au prix d'une disparition de toutes les terres agricoles. Elle suscite aussi de nombreuses interrogations quant à l'adéquation des infrastructures, des équipements et des services publics à disposition, ainsi qu'à l'impact environnemental. Se pose également la question de savoir quelles sont les conséquences de cette urbanisation accélérée sur le développement économique de la région. La localité d'Aproz va-t-elle devenir une cité-dortoir pour les pôles économiques du Valais central ? Il faut espérer au contraire que le projet mis en œuvre par les communes de Nendaz et de Sion maintienne et renforce le tissu économique local qui a fait la spécificité d'Aproz, sa force et la richesse de son histoire au cours des siècles passés.

Mais à l'heure actuelle, aucune orientation dans ce sens n'a été clairement formulée et communiquée par les autorités communales, ni publiquement discutée avec la population. Dans les faits, les zones « mixtes » de la localité, où peuvent cohabiter logements et activités économiques, se transforment rapidement en surfaces utilisées quasi exclusivement pour l'habitat, laissant peu d'espace à d'éventuelles entreprises ou ateliers artisanaux. Cela dit, comme nous l'avons vu, l'emploi local reste encore substantiel à Aproz, non seulement grâce aux entreprises historiques de la place et aux établissements scolaires et médico-sociaux, mais aussi en raison de l'émergence de petites et micro-entreprises, ainsi que de l'essor récent du télétravail. Toujours est-il que l'avenir demeure incertain. Les autorités communales, à Nendaz comme à Sion, ne dévoilent rien de leur vision et des mesures qu'elles envisagent de prendre pour garantir un cadre et des conditions de vie équilibrées et soutenables dans toute la région, tant au plan socio-économique, environnemental que culturel. C'est un fait que la commune de Nendaz a multiplié les exercices stratégiques portant sur l'essor et le devenir des équipements et installations touristiques du haut du val ; de son côté, la ville de Sion a entrepris des efforts substantiels d'analyse et de programmation pour le développement du centre-ville et de quelques nouveaux quartiers[537], avec des réflexions touchant aux domaines de l'habitat, des activités économiques, de l'éducation, du social, de la mobilité ou des loisirs. Pour l'instant, aucun exercice de la sorte n'a eu lieu en dialogue et en concertation avec la population de la région d'Aproz. Plusieurs chantiers importants sont pourtant déjà sur les rails, avec le potentiel d'influer de manière significative sur la vie et l'avenir de la communauté, et notamment :

La troisième correction du Rhône est une nouvelle entreprise monumentale à l'échelle de la vallée du Rhône, pour renforcer et ajuster les ouvrages de protection contre les crues, aménagés au cours des 150 dernières années. Sans intervention, les risques pour la population et les biens sont évalués comme très sérieux et onéreux. Des études de l'EPFL, confirmées par les inondations de 1987, 1993 et 2000, ont démontré que l'entretien routinier du fleuve ne suffit plus ; le Rhône est incapable d'évacuer sans dégâts les crues majeures. Le plan d'aménagement et le cadre financier du nouveau projet Rhône-3 ont d'ores et déjà été approuvés par le Parlement fédéral et le Grand Conseil valaisan ; le coût total pour les aménagements sur les 160 kilomètres du fleuve est estimé à 3,4 milliards de francs, dont les deux-tiers à charge de la Confédération. La mise en œuvre est prévue sur une trentaine d'années et est de la responsabilité du

[537] Par exemple, le plan d'aménagement du quartier des Ronquoz.

canton, en association avec les communes concernées. En ce qui concerne la région d'Aproz, des mesures anticipées ont été entreprises dès 2014 à titre préventif, via le renforcement de la digue de la rive gauche du fleuve entre la Printse et l'entreprise Aproz Sources Minérales S.A., avec un rideau de poutrelles métalliques de dix mètres, enfoncées directement dans la digue, sur un peu plus d'un kilomètre et demi. La digue était en effet fragilisée depuis les derniers travaux entrepris il y a une soixantaine d'années. D'autres interventions sont encore envisagées, notamment pour élargir le lit du Rhône, adapter le pont, étudier la confluence avec la Printse et réaliser des aménagements naturalisés le long des rives. Ces réalisations vont avoir un effet notable sur la sécurité de la population contre les hautes eaux du fleuve, mais également sur l'environnement immédiat de la localité, les voies de mobilité le long des cours d'eau ainsi que sur les emplacements de détente et de loisir à proximité dans la zone. Sur la rive gauche, un possible impact sur les terrains militaires de Prabardy a aussi été évoqué. A ce stade cependant, l'incertitude demeure quant aux modalités d'information et de consultation de la population concernée.

L'Agglomération du Valais central est un projet qui s'inscrit dans le cadre d'une initiative fédérale pour favoriser l'émergence de réflexions, programmations et réalisations régionales d'infrastructures et de services nécessaires pour améliorer le cadre de vie et la mobilité. La ville de Sion a été pionnière dans cet effort, et travaille aujourd'hui en alliance avec les communes du Valais central. Il s'agit de mettre en commun analyses et compétences afin de définir des lignes d'action concrètes et des projets d'investissements susceptibles de mobiliser un soutien fédéral. La région d'Aproz est intégrée dans ce vaste programme, avec une double représentation par la ville de Sion et la commune de Nendaz. La mise en service en 2020 d'une ligne des bus sédunois, desservie toutes les demi-heures, entre Sion et Aproz-village est une première réalisation concrète et significative de la municipalité pour favoriser la mobilité dans la région. Quels sont les autres propositions portées par Nendaz et Sion au nom de la population d'Aproz ? Peu d'informations sont actuellement disponibles, alors que nombres d'aménagements sont attendus depuis bien longtemps, comme la sécurisation de la mobilité douce près du pont, une meilleure gestion du trafic des poids lourds, la construction d'une place de jeu pour les enfants, l'établissement d'un lieu de rencontre et d'une maison de quartier/village, la mise en valeur des sentiers pédestres dans l'offre touristique de la région.

La protection de l'environnement reste un thème de grande actualité. Dans la région d'Aproz, la pollution des sols touche aujourd'hui près de 20 % de la superficie totale, essentiellement à Prabardy et au Carolet ; ces terrains sont enregistrés dans le cadastre cantonal et fédéral des sites pollués. Il s'agit essentiellement des anciennes décharges municipales et de la place de compostage de la ville de Sion, ainsi que de la place de tir de l'armée. Cette dernière est fortement polluée par le plomb et autres métaux lourds provenant des munitions utilisées par la troupe depuis les années 1950, avec de possibles risques et conséquences sur la nappe phréatique ; s'y ajoute le problème des nuisances sonores qui représentent un risque majeur pour la santé des riverains. Une mobilisation citoyenne dès 2018 a notamment incité les autorités communales de Sion et de Nendaz à s'investir : ces efforts ont permis quelques avancées dans le dialogue avec l'armée et

les autorités cantonales, des engagements ont été pris, mais à l'heure actuelle les problèmes de fond sur le bruit et la pollution demeurent, tout comme les risques. L'augmentation du trafic est une autre source de préoccupation, causant des nuisances croissantes pour les zones d'habitation proches des axes routiers qui sont aujourd'hui souvent surchargés, notamment par les poids-lourds.

Ces dossiers illustrent quelques aspects significatifs de la vie d'une région et d'une communauté en forte expansion ; ils exigent une attention, un positionnement et une stratégie clairs de la part des autorités communales, soucieuses du bien-être de leurs administrés. Or, à ce jour, aucun effort individuel ou conjoint des deux communes de Nendaz ou de Sion n'a abouti à une présentation à la population d'Aproz, de la vision et de la stratégie envisagée pour permettre le développement durable de la région. Cette situation doit évoluer si l'on veut favoriser une meilleure compréhension et un débat informé sur les enjeux et les solutions envisagées. Cela représente certes un défi majeur pour la prochaine décennie et le devenir de cette belle région d'Aproz, mais on y décèle aussi un enjeu de taille quant au fonctionnement de la démocratie locale !

Bibliographie

De multiples documents ont été consultés aux Archives cantonales du Valais, Archives fédérales, Archives de la Ville et de la Bourgeoisie de Sion ; ainsi que dans les archives de l'Interprofession des fruits et légumes du Valais (IFLV) à Conthey. Le principal système de cote se déchiffre comme suit : CH (Suisse), AEV (Archives Etat du Valais), AC (Archives communales), ABS (Archives Bourgeoisie de Sion).

Les articles de presse ont été revus sur le site spécialisé www.e-newspaperarchives.ch

AMMAN, H.-R./ TRUFFER, B.	Die Walliser Landrats-Abschiede seit dem Jahre 1500, Band 7 (1586-1595), Sion, 1988, 516p.
Annales valaisannes	Histoire du Valais, tome 1, SHVR, 2001, 228p.
ARLETTAZ, G. et S.	Les étrangers et la nationalisation du Valais 1895-1945, dans le Valais et les étrangers (19-20ème siècle), Groupe valaisan des sciences humaines, Sion, 1992, pp. 65-121.
Association mines suisses	Aperçu de l'œuvre minière de Joseph Dionisotti (1944-46), Archives cantonales, Sion, CH AEV 3510-2, 5.1.
BAUD, D./BUSSARD J./ REYNARD, E.	Les transformations paysagères de la plaine du Rhône. Analyse diachronique et cartographie historique (1840-2010), dans Le Rhône, entre nature et société, *Cahiers de Vallesia* no 29, Sion, 2015, pp. 225-258.
BENDER, G.	De la Camargue à la Californie. Plaine du Rhône et riverains. Enjeux, débats et réalisations dans la région de Martigny (1750-1860), diplôme, Université de Genève, 1996, 159p.
BENDER, G.	Corriger le Rhône et les Valaisans : trois siècles de travaux et de débats, *revue de géographie alpine*, no 3, 2004, pp. 51-61.
BERTRAND, J.-B.	Du Rhône alpestre et de la navigation fluviale dans le Valais, *Annales valaisannes*, 1934, pp. 237-249.
BERTRAND, J.-B.	Notes sur la santé publique et la médecine en Valais jusqu'au milieu du 19ème s., *Annales valaisannes*, 1939, vol. 3, pp 603-662.
BERTRAND, J.-B.	Notes sur le commerce, l'industrie et l'artisanat en Valais avant le 19ème siècle, *Annales valaisannes*, 1942, pp. 517-558.
BÉTRISEY, G.	Les conséquences de l'aménagement du territoire pour l'agriculture dans la région de Sion-Sierre, travail de diplôme, Handelshochschule St.-Gallen, 1967, 122p.
BLONDEL, L.	Le château de Brignon, *Vallesia*, 1949, pp. 19-34.

BLONDEL, L. Les origines de Sion et son développement urbain au cours des siècles, *Vallesia*, 1953, t. 8, pp. 19-47.

BOCCARD, F. Histoire du Vallais avant et sous l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, Genève, 1844, 424p.

BORGEAT-THELER, M. Le Rhône et ses riverains à la fin du Moyen-âge entre Sion et Martigny, mémoire, faculté des lettres, Université de Lausanne, 2008, 115p.

BORGEAT-THELER, M. La perception du paysage de la plaine du Rhône entre Sion et Martigny de 1700 à 1850 d'après les récits des voyageurs et les documents historiques, dans Le Rhône, territoire, ressource et culture, *Cahiers de Vallesia* n° 33, Sion, 2020, pp. 119-146.

BOURRIT, T. Description des Alpes pennines et rhétiennes, tome 1, Genève, 1781.

BRIDEL, Ph. Essai statistique sur le canton du Vallais, Zurich, 1820, 364p.

Bundesrat Schwefelgewinnung aus Pyrit, Auszug aus dem Protokoll, 9.2.1943.

Büro für Bergbau Herstellung von Schwefel aus Pyrit, Brief an das Kriegs-Industrie- und Arbeit-Amt, 23.12.1942.

Büro für Bergbau Berichte über die Pyritgrube von Aproz, Akte 7137, Bericht 2160, Dr. R. Masson, Prof. J. Cadisch, Dr. A. Glauser, 1942-1946, swisstopo.

CARRON, H. L'assainissement de la plaine du Rhône depuis 1862, *Annales valaisannes*, 17, 1942, pp. 415-420.

CHAPPEX, J. Notice sur la correction du Rhône 1864-1877, Département des ponts et chaussées, Sion, novembre 1877, 19p.

CLAIVAZ, P. Nendaz. Le Passé, *Le Confédéré*, 10.12.1954.

CHRIST, P. Das produktive Karbon der Schweizeralpen, Teil II : Walliser Anthrazit-lagerstätten und der Walliser Anthrazitbergbau während der Jahre 1917-1924, in Beiträge zur Geologie der Schweiz, Bern, 1925, 158p.

COURTHION, L. Le peuple du Valais, Genève, 1903.

CURDY, Ph. Le val de Nendaz aux temps préhistoriques, *L'Echo de la Printse*, n° 3, 1987.

DARIOLY, L. La chapelle d'Aproz, Bulletin paroissial n° 5, Nendaz, mai 1995.

DE BONS, Ch.-L. — Almanach du Valais ou Livre du village, tome III, 1856, Sion.

DE CHARRIÈRE, L. — Les sires de la Tour, majors de Sion, seigneurs de Châtillon, en Valais et leur maison, dans Mélanges, Lausanne, 1868, pp. 181-408.

DE DARDEL, J.-J. — Le mayen de Nendaz. De Neuchâtel au Valais au 19ème siècle, Hauterive, 2011, 155p.

DE RIEDMATTEN, L. — Du morcellement de la propriété dans le canton du Valais et des moyens de le combattre, thèse, faculté de droit, Université de Berne, 1910, 154p.

DE RIVAZ, A. J. — Opera Historica, tome 8 : « Topographia historica desenorum Seduni, Sirrensis et Contegii», 18-19 s., 787p.

DE RIVAZ, P. — Correction du Rhône et des torrents, IVème congrès international d'agriculture, Lausanne, 1898, 21p.

DE TORRENTÉ, Ch. — Travaux actuels de correction du Rhône en Valais, *Bulletin de la Murithienne,* no 56, Saint-Maurice, 1938-39, pp. 125-135.

DE TORRENTÉ, Ch. et DE KALBERMATTEN, A. — La correction du Rhône en amont du lac Léman, Service fédéral des routes et des digues, Berne, 1964, 135p.

DE TORRENTÉ, F. — Le développement industriel du canton du Valais, étude de doctorat, Genève, 1921, 100p.

DELALOYE, L. — L'évolution du vieux pays. Le Valais, ses mœurs, ses coutumes, son développement économique et social à travers les siècles, Neuchâtel, 1937, 207p.

DÉLÈZE, P. — Nendaz sous les Hauts-Valaisans, *Annales valaisannes*, 1929, pp. 65-70.

DÉLÈZE, P. — Les familles de Nendaz à travers les âges, 1951, 119p.

DEVANTHÉRY, A. — Entre source poétique et marais insalubres. Le Rhône ambigu des guides de voyages au 19ème siècle, dans Le Rhône, entre nature et société, *Cahiers de Vallesia* no 29, Sion, 2015, pp. 259-276.

DEVANTHÉRY, A. — Itinéraires. Guides de voyage et tourisme alpin au 19ème siècle, Paris, 2016.

DUBUIS, F.-O. — Droit de refuge et devoir de fortification. Nendards et Contheysans (1417), *Vallesia*, tome 11, 1956, pp. 71-82.

DUBUIS, F.-O. — Saint-Léger de Nendaz : les sanctuaires antérieurs à l'église actuelle, *Annales valaisannes*, 59, 1984, pp. 127-160.

DUBUIS, F-O./LUGON, A. Les premiers siècles d'un diocèse alpin : recherches, acquis et questions sur l'Évêché du Valais, *Vallesia*, 1992.

DUBUIS, P. Démographie et peuplement dans le diocèse de Sion au Moyen-âge, *Revue suisse d'histoire*, t. 29, 1979, pp. 144-158.

DUBUIS, P. Le rôle du facteur démographique dans les crises du Bas Moyen-âge. La vision des victimes : le cas du Valais savoyard, *Revue suisse d'histoire*, t. 30, 1980, pp. 390-401.

DUBUIS, P. Dans les Alpes au Moyen-âge. Douze coups d'œil sur le Valais, Lausanne, 1997, 256p.

DUBUIS, P. Aspects de la vie quotidienne sur la frontière chaude. Le Valais central à la fin du Moyen-âge d'après le témoignage des comptes des châtelains savoyards, *Annales valaisannes*, 1997, pp. 7-18.

ESCHASSERIAUX, J. Lettre sur le Valais et sur les mœurs de ses habitants, Paris, 1806.

Etat du Valais Du mouvement agricole dans le canton du Valais de 1873 à 1880, rapport du Département de l'intérieur, Sion, 1881.

Etat du Valais Des fruits et des légumes du Valais, Office de la propagande pour les produits de l'agriculture valaisanne, Sion, 1962.

Etat du Valais La Printse. Observations de la qualité des eaux de surface : campagne 2016, rapport du Service cantonal de l'environnement, avril 2017.

FARQUET, P. Aperçu sur les choses de la forêt en Valais pendant le Moyen-âge, *Journal forestier suisse*, cahiers 3-4-5, 1933.

FARQUET, P. M. L'école valaisanne de 1830 à 1910, *Vallesia*, 1949, pp. 75-230.

FAYARD DUCHÊNE, J. Une famille au service de l'Etat pendant 6 siècles : les Kuntschen de Sion, *Vallesia*, tome XVLVIII, Sion, 1993, 98p.

FEHLMANN, H. Der Schweizerische Bergbau während des Weltkrieges, Bern, 1919, 316p.

FOLLONIER, J. Valais d'autrefois, Genève, 1970, 200p.

FOURNIER, J. Nendaz d'autrefois, 1975, 72p.

FOURNIER, S/
PORCHET, M. Cadastre de la production agricole : Nendaz, Office fédéral de l'agriculture, août 1978, 60p.

FOURNIER, Y. Chronologie de l'histoire de Nendaz, essai, état fin octobre 2021.

FOURNIER, Y.	Aproz, à l'occasion des 70 ans d'Aproz Sources Minérales S.A., 2017, 263p.
FURRER, S.	Histoire du Valais, Tome 1, Sion, 1873, 391p.
GERLACH, H.	Die Bergwerke des Kantons Wallis, Sitten, 1859, 77p.
GERMANIER, S.	Nendaz Gourmand, 1988, 79p.
GERMANIER, S.	Il y a 100 ans : 1906, *Nendaz Panorama*, n° 93 et 94, 2006.
GERMANIER, S.	Du mulet à internet, un siècle d'histoire économique de Nendaz, 100ème anniversaire de la Banque Raiffeisen de Nendaz, Nendaz, 2010, 165p.
GERMANIER, S.	NENDA à Z, 2016, 115p.
GIRARD, H.	Geologische Wanderungen, I. Wallis, Halle, 1861.
GLASSEY, F.	Agrométéorologie de la framboise et de l'abricot dans la commune de Nendaz, mémoire de licence, Université de Lausanne, 1997, 111p.
GLAUSER, A.	Abschliessender Bericht über die Pyritgrube von Aproz (VS), Bureau für Bergbau, Kriegs- Industrie- und Arbeits-Amt, Februar 1946.
GREMAUD, J.	Chartes sédunoises, Lausanne, 1863.
GREMAUD, J.	Documents relatifs à l'Histoire du Vallais, tomes I à VIII, Lausanne, 1875-1898.
GRENAT, P.-A.	Histoire moderne du Valais (1536-1815), Genève, 1904.
GRENOUILLET, W./ SCHMIDT, C.	Geologischer Bericht über die Anthrazitmine Aproz bei Sitten, Basel, Juli 1919, 7p.
GUNTERN, J.	Die Pest im Wallis, in *Blätter aus der Walliser Geschichte*, Bd XXVII, Brig, 1995, pp. 3-286.
GUNTERN, J.	L'école valaisanne au 20ème siècle, Sion, 2006, 419p.
JACCARD, H.	Essai de toponymie. Origine des noms de lieux habités et des lieux-dits de la Suisse romande, dans Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, tome VII, Lausanne, 1906.
JACKY, Ed.	L'élevage des espèces bovine, chevaline et mulassière en Valais, Sion, 1943.

KAUFMANN, B. Die Entwicklung des Wallis vom Agrar- zum Industriekanton, Zürich, 1965, 169p.

KOLAREVITCH, S. Les mines d'anthracite du Valais, Sion, 1922, 40p.

KUONEN, Th. Les pâturages de la région de Sion du Moyen-âge à nos jours, *Vallesia*, tome 47, 1992, pp. 63-229.

KUONEN, Th. Histoire des forêts de la région de Sion du Moyen-âge à nos jours, *Cahiers de Vallesia*, n° 3, Sion, 1993, 676p.

LATHION, A. Nendaz : miettes de patrimoine, bouchées de bonheur, Association pour la sauvegarde du patrimoine nendard, 2012, 205p.

LATHION, L. Les historiens valaisans à Nendaz, *Journal et Feuille d'Avis du Valais*, 26.05.1931.

LATHION, L. Nendaz au Moyen-âge, *Annales valaisannes*, tome VII, 1929-1931, pp. 37-64.

LATHION, L. Nendaz. Le passé, *Le Confédéré*, 10.12.1954.

LATHION, L. Nendaz à l'aube de son histoire, *Le Confédéré*, 18.12.1957.

LENTHÉRIC, Ch. Le Rhône alpestre et le Valais, Avignon, 1883.

LEYAT, S. Etude d'un manuscrit enluminé du 14ème s. : le bréviaire 41/42 des archives du Chapitre de Sion, mémoire de licence, juillet 1997.

LINIGER-GOUMAZ, M. De l'éradication du crétinisme et autres phénomènes remarquables tels qu'on peut les observer dans la région des Alpes pennines, Montreux, 1989, 256p.

LOUP, J. Pasteurs et agriculteurs valaisans. Contribution à l'étude des problèmes montagnards, Grenoble, 1965, 680p.

LUGON, A. Une communauté suburbaine d'autrefois : essai d'histoire de Salins, des origines à la fin de l'Ancien Régime, *Annales valaisannes*, 1971, pp. 35-86.

LUTZ, M. Dictionnaire géographique-statistique de la Suisse, Lausanne, tome 2, 1837 et tome 1 (nouvelle édition) 1859.

MARIÉTAN, I. Sur la région de Nendaz : montagnards botanistes - forêts, *Bulletin de la Murithienne* n° 55, 1937/38, pp. 67-77.

MARIÉTAN, I. Drame de la lutte contre l'eau en Valais, dans Actes de la Société helvétique des sciences naturelles, Sion, 1942, pp. 51-71.

MARIÉTAN, I. Le Rhône. La lutte contre l'eau en Valais, Neuchâtel, 1953, 22p.

MAYE, E. Histoire de la poste de Sion, 1998, 116p.

METZGER, A. Cloisonner le Rhône en Valais : géohistoire du gouvernement des hommes et de l'environnement, Université de Lausanne, 2020, 28p.

MEYER, L. Les recensements de la population du canton du Valais de 1798 à 1900, Berne, 1908, 90p.

MICHELET, C. Petits fruits de chez nous, Sion, 1950, 102p.

MICHELET, C. Nendaz hier et aujourd'hui, Sion, 1977, 190p.

MICHELET, H. Sur les traces des précurseurs. Industries bas-valaisannes (1800-1850), *Vallesia*, tome 23, 1968, pp. 133-203.

MICHELET, H. A propos de la plus ancienne mention de Nendaz, *Annales valaisannes*, 1983, pp. 105-112.

MICHELET, H. Jalons dans l'histoire de Nendaz : des origines à 1990, Université populaire de Nendaz, 1995, 87p.

MICHELET, J. Tourisme et gestion de la ressource « paysage » à l'exemple de la commune de Nendaz, Univ. de Lausanne, octobre 2000, 184p.

MICHELET, J.-P. Le Livre du Souvenir, Saint-Maurice, 1957, 200p.

MICHIELAN, D. Camps et homes d'accueil valaisans, *Annales valaisannes*, Sion, 2005, pp. 69-114.

Musées cantonaux Le Valais avant l'Histoire, 14'000 BC – 47 AD, Sion, 1986.

Musées cantonaux Des Alpes au Léman. Images de la préhistoire, Infolio, 2ème édition, 2008, 360p.

MORENZONI, F. Les prêteurs d'argent et leurs clients dans le Valais savoyard à la veille de la Peste Noire : la casane de Sembrancher en 1347, *Revue d'histoire suisse*, nº 42, 1992.

MORENZONI, F. Monnaies réelles et monnaies de compte dans le Valais savoyard et épiscopal (fin du 13ème au début du 15ème siècle), *Vallesia*, 1993, pp. 75-89.

PAPILLOUD, J.-H. Les mines du Valais. Sources et histoire (1810-1950), *Annales valaisannes*, Sion, 2004, pp. 59-90.

PASCHE, L. Travaux de correction des cours d'eau en Valais et dans la région de Conthey (1860-1900), *Vallesia*, tome 59, Sion, 2004, pp. 225-246.

PAVILLON, S. Les ouvriers en Valais, entre révolution industrielle et révolution conservatrice, *Annales valaisannes*, 1998, pp. 149-170.

PRAZ, G. La vie économique de Nendaz, *Le Confédéré*, 10.12.1954.

RAMEAU, B. Le Vallais historique. Châteaux et seigneurs, Sion, 1885.

RAWITSCHER, G. Les sources de rendement des cultures fruitières. Etudes faites en Valais, Lausanne, 1945, 188p.

REBER, B. Vorhistorisches aus dem Eringerthal und den Nendaz-Alpens, *Indicateurs d'antiquités suisses*, Vol. 6, 1888-1891, cahier 24-4, pp. 569-573.

REY, Ch. Marais du Valais central : appauvrissement de la flore palustre au cours des 150 dernières années, *Bulletin de la Murithienne*, n° 125, 2008, pp. 11-27.

REYNARD, E. Gestion patrimoniale et intégrée des ressources en eau dans les stations touristiques de montagne. Le cas de Crans-Montana-Aminona et Nendaz, thèse, Institut de géographie, travaux et recherches n° 17, Lausanne, 2000.

ROCCO, J.-B. Rapport sur l'inspection fédérale des mines dans les années 1896 et 1897, sous www.sgvs.ch, pp. 268-308, 1898.

ROSSINI, S. Aproz, petit village au pied du mur ! Sion, 1992, 66p.

ROSSINI, S. Au nom de la solidarité, Lausanne, 2007, 166p.

SALAMIN, M. Le Valais de 1798 à 1940, Sierre, 1978, 328p.

SAUTER, M.-R. Préhistoire du Valais. Des origines aux temps mérovingiens, *Vallesia,* tome V, 1950, pp. 1-165.

SAUTER, M.-R. Aspects du Valais il y a cinq millénaires, extrait des Actes de la Société helvétique des sciences naturelles, Sion, 1963, pp. 19-30.

SAUTER, M.-R. L'occupation des Alpes par les populations préhistoriques, dans « Histoire et Civilisation des Alpes », tome I : destin historique, 1980, pp. 61-94.

SAVARY, B.-P. Recherches géologiques au front de la nappe du Grand Saint-Bernard dans le Valais central du XVIème au milieu du XXème siècle, *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*, T. 74, 1978-1979, pp. 259-281.

SCHENKEL, B. Les catastrophes naturelles en Valais au 19ème siècle, mémoire de licence, faculté des lettres, Université de Genève, 1998, 67p.

SCHINER, H.	Description du Département du Simplon et de la ci-devant République du Valais, Sion, 1812, 557p.
SCHMIDT, C.	Erläuterungen zur Karte der Fundorte von mineralischen Rohstoffen in der Schweiz, Basel, 1917, 76p.
SCHMIDT, C.	Texte explicatif de la carte des gisements de matières premières minérales de la Suisse, Bâle, 1920.
SCHÜLE, R.-C.	Les Vouivres dans le ciel de Nendaz, Baden, 2011, 749p.
SECRETAN, E. et DE CHARRIÈRE, L.	Mélanges. Le premier royaume de Bourgogne, sires de la Tour, le Vidomat de Morges et ses attributions, Lausanne, 1868, 408p.
Sedunum Nostrum	Les saisons du Petit-Chasseur, Sion, 2009, 135p.
Sedunum Nostrum	Sion Sous-le-Scex, des millénaires d'histoire au pied de Valère, Sion, 2020, 116p.
SM Reine Marie-José	Le Valais et la Savoie au début du 15ème siècle, *Annales valaisannes*, vol. 11, 1962, pp. 283-300.
STÄUBLE, S/REYNARD, E.	Evolution du paysage de la plaine du Rhône dans la région de Conthey depuis 1850, *Vallesia*, nº 60, 2005, pp. 433-456.
TAMINI, J.-E/DE RIVAZ, P. et DÉLÈZE, P.	Essai d'histoire du district de Conthey, 1933.
TAMINI, J.-E/DÉLÈZE, P.	Nouvel essai de Vallesia Christiana, Saint-Maurice, 1940.
VAN BERCHEM, V.	Guichard Tavel : évêque de Sion (1342-1375). Etude sur le Vallais au 14ème siècle, *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte*, tome 24, Zürich, 1899, pp. 27-395.
VOUILLOZ BURNIER, M-F.	Histoire de la santé du Valais, 1815-2015, Observatoire de la santé, Sion, 2015, 40p.
WEHRLI, L.	Das produktive Karbon des Schweizeralpen, Teil I: Übersicht und Geschichte des Bergbaues von seinen Anfängen bis Mitte 1917 mit besonderer Berücksichtigung der Anthrazite des Wallis, in Beiträge zur Geologie der Schweiz, Bern, 1925.
WIDMER, R.	Bergbau oder Raubbau, das Bergwerk von Aproz, Akten des 13. Nationalen Kongresses für Höhlenforschung, 2012, S. 265-270.
WIDMER, R.	Zeugen der Zeit, der Bergbau in der Schweiz. Das Bergwerk von Aproz, eine Dokumentation, 2014.
ZURBRIGGEN, M.	Le développement de l'industrie électrique du Valais, thèse, Sion 1952.

Table des matières

Introduction 1

Chapitre 1 **Bref historique sur le lieu et son peuplement** 5

Aux temps anciens avant l'Histoire 5

Une région aux confins de l'histoire valaisanne 7

Délimitation du territoire 10

Un peuplement ancien 17

Chapitre 2 **A propos des pâturages et forêts** 25

Des pâturages convoités 26

Un élevage de type familial 29

L'importance du bois et des forêts 32

Le flottage du bois 39

Chapitre 3 **Porte d'accès au val de Nendaz** 44

Le pont sur le Rhône : que de péripéties ! 45

A la croisée des chemins, entre plaine et montagne 52

Une nouvelle réalité : la route carrossable de Sion à Nendaz . . . 57

Résurgence du trafic de transit 60

Chapitre 4 **L'épopée des mines** 65

Premières prospections minières 67

Une production d'anthracite rentable 69

L'émergence de la pyrite, et son déclin 74

Les mines d'Aproz : succès ou infortune ? 80

Chapitre 5 **La lutte pour la maîtrise de l'eau** 87
La correction du Rhône : une perspective locale 88
Les efforts pour contenir les humeurs de la Printse 100
La mise en valeur des terres 111
Un paysage transformé, puis bouleversé 121

Chapitre 6 **En marche vers la modernité** 132
Et la lumière fut ! 132
Des fontaines à l'adduction d'eau potable 139
L'école au village 144
Vie communautaire et sociale 150

Chapitre 7 **Moments forts du développement économique** 159
L'agriculture : un héritage ancestral, une pratique réinventée . . 159
L'émergence de l'ouvrier-paysan 180
Aproz Sources Minérales S.A. 183
Tendances récentes 188

Chapitre 8 **Les défis à venir** 200
Une représentation politique en question ? 201
L'agenda du développement durable 210

Bibliographie 214